African Journals of Political Studies

C.A.E.P

Cahiers Africains d'Etudes Politiques

ISSN : 3135-4181

C.A.E.P vol. 1, n° 8, septembre 2026

https://cahiersafricains.com/
contact@cahiersafricains.com

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr Mathias Éric OWONA NGUINI
Professeur Titulaire (Science Politique)
Université de Yaoundé II-Cameroun

Pr Ariel COLONOMOS
Directeur du Centre National de la Recherche Scientifique-France

Pr Guillaume EKAMBI DIBONGUE
Professeur Titulaire
(Science Politique)
Université de Douala-Cameroun

Pr Bertrand ATEBA
Professeur Titulaire (Science Politique)
Université de Douala-Cameroun

Pr KAPTCHOUANG TCHEJIP Célestin
Professeur Titulaire (Science Politique)
Université de Yaoundé II-Cameroun

Pr Brice Arsène MANKOU
Maitre de Conférences
(Science Politique)
Université de Rouen-Normandie

Pr TOUSSE DJOU
Maitre de Conférences
(Science Politique)
Université de Yaoundé II-Cameroun

Pr Simon NGONO
Maitre de Conférences (Sciences de l'Information et de la Communication)
Université de la Réunion-France

Dr Edouard YOGO
Chargé de Cours (Science Politique)
Université de Yaoundé II-Cameroun

Dr Bergès MIETTE
Enseignant-chercheur permanent
(Science Politique)
Université Internationale de Libreville-Gabon

Pr Daniel GAXIE
Professeur Emérite (Science Politique)
Université de Paris-1 Panthéon Sorbonne

Pr MEDOU NGOA Fred Jérémie
Professeur Titulaire (Science Politique)
Université de Douala-Cameroun

Pr Julien FRETEL
Professeur (Science Politique)
Université de Paris-1 Panthéon Sorbonne

Pr YEO NAWA
Professeur Titulaire (Droit Privé)
Université Alassane OUTTARA de Bouaké-Côte-d'Ivoire

Pr Aristide Michel MENGUELE MENYEGUE
Professeur Titulaire
(Science Politique)
Université de Douala-Cameroun

Pr Ramsès Bré TSANA NGUEGANG
Maitre de Conférences
(Science Politique)
Université de Douala-Cameroun

Pr Marc Luciani EWODO
Maitre de Conférences
(Science Politique)
Université de Yaoundé II-Cameroun

Dr Auguste Cabral BINAM BIKOI
Chargé de Cours (Science Politique)
Université de Yaoundé II-Cameroun

Dr Cyrille Leandres NGON
Senior Lecturer-Researcher
(Political Sciences)
University of Bamenda

Dr BILONGO Dominique Armand
Enseignant associé à l'UCAC
(Science Politique)
Chercheur à la FPAE et au CERDAP

DIRECTION DE PUBLICATION

Dr Yvan Nathanaël NOUBISSI
Ph. D (Science Politique)
Université de Douala (Cameroun)
Chercheur à la Fondation Paul ANGO ELA de Géopolitique en Afrique Centrale (FPAE)

SECRETARIAT DE REDACTION

Dr Patrick Emmanuel EMIANG EMIANG
Ph. D (Science Politique)
Université de Douala (Cameroun)
Laboratoire Election Délibération (ELDEL)

SOMMAIRE

RUBRIQUE SCIENCE POLITIQUE

Tourisme au Sénégal : entre héritages structurels, renouveau scientifique et visions politiques **5**
Mamadou DIOMBERA *(Sénégal)*
Pape Mactar DIAW *(Sénégal)*

La souveraineté numérique en Afrique : entre impératifs de sécurité, enjeux juridiques et dépendances stratégiques **21**
Mohammed FADIL *(Maroc)*

L*a fabrique de l'action publique urbaine au Cameroun : recomposition des acteurs et interactions dans la gouvernance des villes* **38**
DJIBRILLA Issa *(Cameroun)*

Contester sans rompre ? Transitivité politique du soutien et luttes institutionnelles dans le conflit FECAFOOT–MINSEP au Cameroun **53**
André Christian OMGBA-NOAH *(France)*

L'opposition et le boycott des élections en Afrique subsaharienne : une lecture à partir du cas du Cameroun **71**
Jean-Pierre Loïc NKULU ATANGANA *(Cameroun)*

La position aporétique de l'État camerounais face à la politique de décentralisation **95**
Saliou BAKARY KOUE *(Cameroun)*

L'indépendance sécuritaire de l'Union Africaine à l'épreuve de la sécurité internationale **108**
Henri Lionel ESSOMBA ESSOMBA *(Cameroun)*

Exploitation forestière et sous-développement des communautés locales au Cameroun : une analyse à partir du département du Haut-Nyong **121**
BELLA NOUMAMA Diane *(Cameroun)*

SCIENCE POLITIQUE

Tourisme au Sénégal : entre héritages structurels, renouveau scientifique et visions politiques

Tourism in Senegal: Between Structural Legacies, Scientific Renewal and Political Visions

Pape Mactar DIAW
Docteur en sociologie du tourisme
Laboratoire de recherche en Sciences Économiques et Sociales (LARSES)
Université Assane SECK-Ziguinchor (Sénégal)

Mamadou DIOMBERA
Professeur Titulaire des universités
Enseignant-chercheur au département de Tourisme
Université Assane SECK-Ziguinchor (Sénégal)

Résumé :

Depuis les indépendances, le tourisme occupe une place structurante dans les stratégies de développement du Sénégal, sans que les investissements consentis et les politiques mises en œuvre ne soient parvenus à résorber des difficultés persistantes : gouvernance fragmentée, financement insuffisant, concentration spatiale des activités, dépendance à certains marchés émetteurs et vulnérabilité environnementale. Ce constat interroge la portée réelle des orientations portées par l'Agenda National de Transformation (2024) et sa déclinaison sectorielle, à travers la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) 2025-2029. L'article poursuit trois objectifs. D'abord, dresser un état des lieux de la production scientifique consacrée au tourisme sénégalais. Ensuite, confronter ses résultats aux orientations de l'Agenda National de Transformation et de la LPSD. Et, enfin, identifier des pistes de recherche et d'action pour un développement touristique plus territorialisé et inclusif. Cette réflexion répond à la question suivante : dans quelle mesure ces orientations politiques apportent-elles une réponse aux difficultés structurelles identifiées par la recherche ? L'hypothèse défendue est que ces orientations, malgré un vocabulaire renouvelé (souveraineté économique, développement endogène), reconduisent pour l'essentiel des diagnostics déjà établis par la littérature, sans lever les obstacles relatifs aux indicateurs opérationnels, au financement et à la gouvernance multi-acteurs. Sur le plan méthodologique, l'étude repose sur une revue de littérature systématique portant sur un corpus de 55 références académiques et institutionnelles publiées entre 1980 et 2026, analysées selon une approche qualitative et thématique éclairée par les cadres théoriques de la géographie du tourisme, de l'économie politique du tourisme et des tourism studies critiques. Les résultats montrent que les questions de durabilité, de résilience territoriale, de participation communautaire et de captation des retombées économiques structurent désormais la réflexion scientifique et invitent à dépasser un modèle centré sur le tourisme balnéaire. La réflexion ouvre des perspectives pour un tourisme davantage ancré dans les territoires, plus inclusif et mieux maîtrisé par les acteurs nationaux.

Mots-clés : Tourisme, Sénégal, héritages structurels, renouveau scientifique, politiques publiques, gouvernance.

Abstract:

Since independence, tourism has occupied a structuring place in Senegal's development strategies, yet the investments made and the policies implemented have not resolved persistent difficulties: fragmented governance, insufficient funding, the spatial concentration of activities, dependence on certain source markets, and environmental vulnerability. This observation raises questions about the real scope of the orientations set out in the National Transformation Agenda (2024) and its sectoral counterpart, the 2025–2029 Sectoral Development Policy Letter (LPSD). The article pursues three objectives: to take stock of the scientific production devoted to tourism in Senegal, to compare its findings with the orientations of the National Transformation Agenda and the LPSD, and to identify avenues for research and action for a more territorially grounded and inclusive tourism development. It addresses the following question: to what extent do these new policy orientations respond to the structural difficulties identified by research? The hypothesis defended is that these orientations, despite a renewed vocabulary (economic sovereignty, endogenous development), largely reproduce diagnoses already established in the literature, without removing the obstacles related to operational indicators, funding and multi-actor governance. Methodologically, the study is based on a systematic literature review of a corpus of 55 academic and institutional references published between 1980 and 2026, analysed using a qualitative and thematic approach informed by the theoretical frameworks of tourism geography, the political economy of tourism and critical tourism studies. The findings show that issues of sustainability, territorial resilience, community participation and the capture of economic benefits now structure scientific reflection and call for moving beyond a model centred on seaside tourism. This reflection opens up prospects for a tourism more firmly rooted in local territories, more inclusive and more fully controlled by national actors.

Keywords: Tourism, Senegal, structural legacies, scientific renewal, public policy, governance.

Introduction

Depuis les premières années qui ont suivi l'indépendance, le tourisme occupe une place particulière dans les politiques de développement du Sénégal. Cette orientation trouve notamment ses racines dans la vision portée par Léopold Sédar Senghor, qui considérait l'ouverture internationale, la valorisation du patrimoine culturel et la position géographique du pays comme autant d'atouts susceptibles de soutenir le développement économique et le rayonnement du Sénégal. Au fil des décennies, le secteur a cependant connu des trajectoires contrastées. Les périodes d'expansion ont alterné avec des phases de stagnation et de crise. Cette évolution reflète à la fois les transformations du marché touristique international et les fragilités propres au modèle de développement mis en place dans le pays. La recherche consacrée au tourisme sénégalais s'est elle aussi transformée. Après les premières analyses produites principalement dans les années 1980 et 1990, les travaux plus récents ont progressivement élargi les objets et les méthodes d'étude.

En effet, une nouvelle génération de chercheurs sénégalais, parmi lesquels Diombéra (2010, 2012, 2013, 2017a, 2017b, 2020, 2021), Gaye (2020, 2021, 2023), Diaw (2022, 2024,

2025) et Bocoum (2024, 2025), a contribué à déplacer le regard vers les territoires et les acteurs locaux. La Petite Côte, la Basse Casamance et le pays Bassari apparaissent ainsi comme des espaces privilégiés pour comprendre les transformations contemporaines du tourisme. Ces recherches mettent en évidence les interactions entre les activités touristiques, les dynamiques territoriales, les pratiques sociales, environnementales et politiques publiques. Parallèlement à ce renouvellement scientifique, le cadre politique sénégalais a connu une évolution importante. La présentation, en octobre 2024, de l'Agenda National de Transformation par le président Bassirou Diomaye Faye et le Premier ministre Ousmane Sonko marque l'ouverture d'un nouveau cycle dans la définition des politiques publiques. Ce référentiel, appelé à prendre le relais du Plan Sénégal Émergent (PSE), porte l'ambition d'un Sénégal « Souverain, Juste et Prospère » à l'horizon 2050. Il repose sur quatre orientations majeures relatives à la compétitivité économique, à l'aménagement durable du territoire, au capital humain et à la gouvernance.

Le tourisme y est explicitement intégré à cette nouvelle architecture comme secteur de services à valeur ajoutée. Cette orientation trouve une traduction sectorielle dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) 2025-2029 du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat (MCTA). La question se pose dès lors de savoir dans quelle mesure ces nouvelles orientations répondent réellement aux difficultés mises en évidence par la littérature scientifique. Cette interrogation constitue le point de départ de la présente revue. Trois objectifs structurent l'analyse. Il s'agit, premièrement, de dresser un état des lieux de la production scientifique consacrée au tourisme sénégalais et d'en dégager les principales orientations. Deuxièmement, l'article cherche à confronter ces résultats aux orientations de l'Agenda National de Transformation et de la LPSD 2025-2029. Enfin, il s'agit d'identifier les principales pistes de recherche et d'action susceptibles de contribuer à un développement touristique davantage inscrit dans les territoires, plus inclusif et plus durable. Cette réflexion s'organise autour d'une question de recherche centrale : dans quelle mesure les orientations portées par l'Agenda National de Transformation et par la LPSD 2025-2029 apportent-elles une réponse aux difficultés structurelles mises en évidence par la littérature scientifique consacrée au tourisme sénégalais ? L'hypothèse de recherche soutenue dans cet article est que ces orientations, en dépit d'un vocabulaire renouvelé mobilisant les notions de souveraineté économique et de développement endogène, reconduisent pour l'essentiel des diagnostics et des recommandations déjà formulés par la recherche antérieure, sans apporter de réponse suffisamment précise aux problèmes d'indicateurs opérationnels, de financement et de gouvernance multi-acteurs qui continuent de fragiliser le secteur.

L'analyse proposée se situe à l'intersection de plusieurs champs de recherche. Elle mobilise d'abord les travaux issus de la géographie du tourisme et des territoires (Cazes, 1989 ; Deprest, 1997 ; Gay et al., 2003), qui permettent de comprendre la manière dont les activités touristiques participent à la transformation des espaces. Elle s'appuie également sur les travaux d'économie politique du tourisme dans les pays en développement (Scheyvens, 2002 ; Harrison, 2008), ainsi que sur les approches critiques développées dans les *tourism studies* (Tribe, 2010 ; Ateljevic et al., 2012). À ces références s'ajoutent les recherches consacrées à la durabilité et à la résilience des destinations (Butler, 2006 ; Hall, 2013 ; Lew, 2014). Ces différents courants ont en commun de ne pas réduire le tourisme à sa seule dimension économique. Celui-ci est également un phénomène spatial, social, culturel et politique. Son analyse suppose donc de

prendre en considération les relations entre les différents acteurs et les multiples échelles auxquelles se construisent les politiques touristiques. La manière dont ces différents cadres théoriques sont mobilisés pour interpréter les données du corpus est précisée dans la section méthodologique.

Le positionnement retenu dans cet article est critique. Il s'inscrit dans la perspective développée par Tribe (2010) autour d'une réflexion philosophique sur le tourisme. L'objectif n'est pas de remettre en cause systématiquement les politiques publiques ou les travaux scientifiques existants, mais plutôt d'en examiner les présupposés, les limites et les contradictions. Cette posture conduit à mettre régulièrement en relation les résultats de la recherche avec les orientations de l'action publique. L'analyse procède ainsi par allers-retours entre les connaissances produites sur les territoires touristiques sénégalais et les objectifs affichés dans les documents de politique publique. Cette démarche permet de repérer les convergences, mais aussi les écarts entre les orientations institutionnelles et les réalités observées.

1. Méthodologie

Cette étude repose sur une revue de littérature systématique consacrée aux relations entre tourisme et développement au Sénégal. L'objectif est de mettre en évidence les principaux héritages du modèle touristique sénégalais tout en identifiant les évolutions récentes de la recherche. La démarche est précisée ci-après selon quatre volets complémentaires : la délimitation spatiotemporelle du corpus, la collecte des données, la méthode d'analyse retenue et le cadre théorique mobilisé pour interpréter les résultats.

Le corpus documentaire a été constitué à partir de plusieurs bases bibliographiques, parmi lesquelles Cairn, ScienceDirect, Google Scholar, OpenEdition Journals et Hal. Ces sources académiques ont été complétées par des documents institutionnels produits notamment par le Ministère du Culture du Tourisme et de l'Artisanat (MCAT), ainsi que par des organisations internationales telles que l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT, devenu ONU-Tourisme février 2024) et le World Travel and Tourism Council (WTTC). Le recours à des sources de nature différente répond à un objectif de croisement des perspectives. Les publications scientifiques apportent principalement des analyses théoriques et empiriques, tandis que les documents institutionnels permettent de replacer ces analyses dans le contexte des politiques publiques et des statistiques disponibles. La recherche documentaire a été organisée autour de plusieurs mots-clés : « tourisme au Sénégal », « tourisme durable au Sénégal », « tourisme sur la Petite Côte », « tourisme en Casamance », « patrimoine UNESCO Sénégal » et « agenda nationale de transformation et tourisme ». Ces expressions ont été adaptées selon les bases interrogées afin d'élargir les résultats tout en conservant leur pertinence thématique.

La période retenue s'étend de 1980 à 2026. Cette amplitude permet de prendre en compte les principales étapes de la transformation du tourisme sénégalais, depuis la consolidation des premiers modèles de développement jusqu'aux orientations politiques les plus récentes. Elle permet également de mettre en évidence les continuités et les ruptures dans les politiques touristiques. Les sources ont été sélectionnées selon plusieurs critères : leur pertinence par rapport à la problématique, leur qualité scientifique, leur intérêt empirique, leur diversité

disciplinaire et leur capacité à compléter les autres références du corpus. Au terme de cette sélection, 55 références ont été retenues. Elles comprennent des articles scientifiques, des ouvrages, des thèses et des documents institutionnels. L'analyse du corpus a été réalisée selon une approche qualitative et thématique. Plusieurs ensembles de thèmes ont été identifiés : les héritages structurels du tourisme sénégalais, les dynamiques économiques et territoriales, les questions de gouvernance, les enjeux environnementaux, la résilience des destinations et les nouvelles orientations associées à la durabilité et à la souveraineté économique. Les références ont ensuite été regroupées autour de ces différents thèmes afin de faire ressortir les convergences, les divergences et les principales lacunes de la littérature. Une attention particulière a été portée à la manière dont les recherches scientifiques peuvent être mises en relation avec les orientations de l'Agenda National de Transformation et de la LPSD 2025-2029.

L'interprétation des données recueillies s'appuie sur un cadre théorique pluriel, en cohérence avec la nature transversale de l'objet étudié. Les travaux issus de la géographie du tourisme et des territoires (Cazes, 1989 ; Deprest, 1997 ; Gay et al., 2003) éclairent plus particulièrement les thèmes relatifs aux héritages structurels, à la concentration spatiale des activités et aux formes territoriales du tourisme. Les approches d'économie politique du tourisme dans les pays en développement (Scheyvens, 2002 ; Harrison, 2008) permettent d'interpréter les données relatives aux contributions économiques, aux fuites de revenus et aux rapports de dépendance à l'égard des marchés extérieurs. Les *tourism studies critiques* (Tribe, 2010 ; Ateljevic et al., 2012) fondent la posture réflexive adoptée pour confronter les orientations de l'Agenda National de Transformation aux constats de la recherche. Enfin, les cadres conceptuels de la durabilité, de la résilience (Holling, 1973 ; Farrell et Twining-Ward, 2004 ; Hall et Lew, 1998 ; Butler, 2006 ; Lew, 2014) et de la souveraineté touristique structurent l'interprétation des données relatives à la gouvernance et aux capacités d'adaptation des territoires. C'est cette articulation entre plusieurs cadres théoriques, plutôt qu'un modèle explicatif unique, qui permet de rendre compte de la diversité des dimensions du tourisme sénégalais mises en évidence par le corpus.

Cette démarche présente néanmoins certaines limites. Elle repose principalement sur des sources secondaires et ne permet donc pas, à elle seule, de remplacer les enquêtes de terrain. L'accès inégal à certaines données constitue également une contrainte. Ces limites sont toutefois partiellement compensées par la diversité du corpus et par le croisement des sources académiques et institutionnelles.

2. Résultats

Les résultats de la revue de littérature sont présentés en quatre temps articulés entre eux : les héritages historiques et structurels du tourisme sénégalais, l'économie du secteur et la répartition de ses retombées, les formes et territoires du tourisme et les hiérarchies spatiales qu'ils révèlent, puis la manière dont l'Agenda National de Transformation se positionne par rapport à ces constats. Cet enchaînement permet de montrer comment les contraintes structurelles identifiées dans l'histoire du secteur se prolongent dans son économie actuelle, se traduisent dans l'organisation des territoires touristiques, puis interrogent directement la portée des nouvelles orientations politiques. Avant d'aborder les résultats de la littérature empirique, trois notions apparaissent particulièrement importantes pour comprendre les transformations du tourisme sénégalais : la durabilité, la résilience et la souveraineté touristique.

La question du développement durable appliqué au tourisme s'est progressivement imposée dans la littérature internationale à partir du Rapport Brundtland de 1987 et, plus encore, après le Sommet de Rio de 1992. Depuis lors, de nombreux travaux ont cherché à préciser les conditions dans lesquelles le tourisme peut contribuer au développement sans compromettre les ressources nécessaires aux générations futures (Hall et Lew, 1998 ; Mowforth et Munt, 2009). L'OMT (2005) définit le tourisme durable à partir de la prise en compte de ses effets économiques, sociaux et environnementaux, aussi bien présents que futurs. Cette conception est devenue une référence dans les politiques publiques. Elle n'est toutefois pas exempte de critiques. Tribe (2010) souligne notamment le risque de voir la notion de durabilité devenir un simple registre discursif, sans transformation réelle des mécanismes économiques qui organisent le tourisme. Cette critique trouve un écho dans le contexte sénégalais. Diombéra (2017b) montre ainsi que l'affirmation de principes liés au développement durable ne garantit pas nécessairement leur traduction dans les pratiques d'aménagement et de gestion des destinations. Dans les pays africains, la question de la durabilité doit également être replacée dans des rapports de pouvoir plus larges. Scheyvens (2002) et Harrison (2008) montrent que les trajectoires touristiques sont influencées par les héritages coloniaux, les asymétries entre opérateurs internationaux et acteurs locaux et les tensions entre conservation des ressources et développement économique. Au Sénégal, ces questions apparaissent clairement dans les travaux consacrés au pays Bassari et à la Casamance, notamment ceux de Gaye (2020) et de Bocoum (2024).

Le deuxième concept mobilisé est celui de la résilience. Introduite initialement dans les sciences naturelles par Holling (1973), cette notion a ensuite été reprise par les sciences territoriales et les études touristiques. Elle désigne, de manière générale, la capacité d'un système à absorber un choc, à s'adapter et à poursuivre ses fonctions essentielles (Farrell et Twining-Ward, 2004 ; Lew, 2014). Dans le domaine touristique, cette résilience peut être étudiée à plusieurs niveaux. Elle concerne d'une part le système et les acteurs directement engagés dans l'activité touristique. Elle peut, d'autre part, être appréhendée à l'échelle d'un territoire ou d'une destination. Les travaux de Diaw (2024) consacrés à la commune de Diémbéring illustrent cette seconde perspective. L'auteur distingue les stratégies individuelles, telles que la reconversion temporaire vers l'agriculture ou la diversification des activités, des mécanismes collectifs et institutionnels. L'analyse montre que les acteurs locaux disposent d'une capacité réelle d'adaptation, mais que cette capacité reste limitée lorsque l'appui institutionnel fait défaut. Le troisième concept, celui de souveraineté touristique, est plus récent et demeure encore peu stabilisé dans la littérature. Il peut être rapproché de la notion de souveraineté économique mise en avant dans l'Agenda National de Transformation. Appliquée au tourisme, la souveraineté peut être comprise comme la capacité d'un territoire à maîtriser davantage les ressources, les décisions et les retombées économiques associées à son développement touristique. Elle implique notamment de réduire certaines formes de dépendance vis-à-vis des capitaux, des opérateurs et des marchés extérieurs.

Cette approche rejoint les travaux consacrés aux fuites économiques (Mbaye et Diallo, 2018), à la gouvernance locale (Diatta, 2018) et à la participation des communautés (Diombéra, 2013 ; Tendeng et Diombéra, 2022). Dans cette perspective, le développement endogène constitue un principe particulièrement important. Appliqué au tourisme, il conduit à envisager une évolution du modèle traditionnel. En effet, il ne s'agit plus seulement d'attirer davantage de

visiteurs internationaux, mais aussi de renforcer la capacité des acteurs nationaux à participer à la conception, au financement et à la gestion des activités touristiques.

2.1. Évolution historique et structurelle du tourisme sénégalais

Les premières infrastructures d'accueil touristique du Sénégal apparaissent pendant la période coloniale. Dakar et Saint-Louis accueillent notamment des établissements destinés aux voyageurs et aux administrateurs, parmi lesquels l'hôtel de la Poste à Saint-Louis, mentionné dès 1850. Après l'indépendance, le tourisme prend progressivement une place plus importante dans les politiques de développement. Sous la présidence de Léopold Sédar Senghor, il est considéré à la fois comme un instrument de développement économique et comme un moyen de renforcer le rayonnement culturel du pays. Les années 1970 correspondent à une phase de structuration plus volontariste du secteur. Des complexes hôteliers sont développés sur la Petite Côte, notamment à Saly-Portudal (créée en 1985), tandis que la Basse Casamance accueille également des initiatives touristiques, dont l'installation du Club Med en 1973 et des campements villageois grâce au tourisme rural intégré (TRI) dans les années 1980, notamment à Affiniam, Enampor et Coubalan.

Cependant, le modèle largement inspiré du tourisme démocratisé (internationnal, de masse), repose fortement sur les investissements internationaux et sur la fréquentation des marchés européens. Par conséquent, il contribue à installer durablement une dépendance du secteur à l'égard des clientèles extérieures. Durant les années 1980, le tourisme international connaît ainsi une croissance importante. Cazes (1989) et Dutertre (1991) ont notamment analysé les effets économiques et territoriaux de cette évolution. La croissance du nombre de visiteurs produit des effets d'entraînement sur certaines activités locales, mais elle s'accompagne également de phénomènes d'extraversion économique. Les travaux de Saglio (1979) sur la Casamance avaient déjà ouvert une réflexion sur la possibilité de construire des formes de tourisme davantage associées aux communautés locales. Cette question restera présente dans les recherches ultérieures sur le tourisme rural intégré. Diombéra (2012) résume une partie de ces contradictions en parlant de « croissance sans développement ». L'augmentation des arrivées touristiques n'a pas automatiquement entraîné une amélioration proportionnelle des conditions de vie des populations vivant dans les territoires concernés. Par conséquent, cette observation constitue l'un des fils conducteurs de la littérature consacrée au tourisme sénégalais. Le début du XXIe siècle révèle avec davantage de netteté la vulnérabilité du secteur. Par exemple, les attentats du 11 septembre 2001, le printemps arabe déclenché en 2010, l'épidémie d'Ebola entre 2014 et 2016, puis la pandémie de Covid-19 entre 2020 et 2022 ont successivement affecté les flux touristiques internationaux.

À ces crises s'ajoutent les conséquences du contexte sécuritaire en Casamance. Ces différents événements montrent que la performance d'une destination dépend non seulement de ses ressources touristiques, mais aussi de facteurs extérieurs qui peuvent rapidement modifier les comportements des visiteurs et les conditions d'exploitation des entreprises. Dans ce contexte, Diombéra (2012) analyse la crise identitaire du tourisme sénégalais et plaide pour un repositionnement du secteur. L'enjeu consiste notamment à réduire la dépendance au modèle balnéaire et à mieux valoriser la diversité des ressources territoriales du pays. Le Plan Sénégal Émergent, adopté en 2014, a confirmé le rôle du tourisme parmi les secteurs susceptibles de contribuer à la diversification économique. Toutefois, plusieurs travaux soulignent un écart

persistant entre les orientations annoncées et les conditions concrètes de leur mise en œuvre, notamment en matière de financement et de coordination institutionnelle. Le passage à l'Agenda National de Transformation en 2024 constitue donc une nouvelle étape. Il reste cependant trop tôt pour apprécier pleinement les effets de ce changement de référentiel sur le fonctionnement du secteur touristique.

2.2. Économie du tourisme : contributions, flux et emploi

Ces héritages historiques et cette dépendance structurelle à l'égard des capitaux et des marchés extérieurs se retrouvent directement dans les caractéristiques actuelles de l'économie touristique sénégalaise, tant du point de vue de sa contribution macroéconomique que de la répartition de ses retombées. Le poids économique du tourisme sénégalais est important, mais il demeure difficile à apprécier à partir d'un seul indicateur. Avant la pandémie de Covid-19, les différentes sources estimaient généralement sa contribution à plusieurs points du PIB et à une part significative des recettes en devises. Les estimations du WTTC (2023), reprises notamment par Diaw et Tine (2024), attribuent au secteur, en tenant compte de ses effets directs et indirects, une contribution proche de 10 % du PIB et plus de 300 000 emplois. Ces chiffres doivent cependant être interprétés avec prudence. Les travaux de Mbaye et Diallo (2018), fondés sur l'approche du compte satellite du tourisme, montrent que l'évaluation de la contribution économique du secteur doit prendre en compte les effets indirects et induits. Dans le même temps, ces auteurs mettent en évidence l'importance des fuites économiques. Celles-ci sont liées notamment à la structure de propriété des établissements, aux importations nécessaires au fonctionnement des entreprises touristiques et au rapatriement d'une partie des bénéfices par les opérateurs étrangers.

La question centrale n'est donc pas uniquement celle du volume de richesse produit par le tourisme. Elle concerne également la manière dont cette richesse est distribuée et la part qui reste effectivement dans les territoires d'accueil. L'Agenda National de Transformation répond théoriquement à cette difficulté à travers la notion de développement endogène. Le tourisme est associé aux services à valeur ajoutée et intégré aux orientations de la Stratégie Nationale de Développement 2025-2029. Cette évolution du vocabulaire politique est significative. Elle traduit une volonté de ne plus considérer le tourisme uniquement comme une activité destinée à attirer des visiteurs étrangers, mais comme une composante d'un système économique plus largement fondé sur les ressources et les compétences nationales.

La question de l'emploi constitue un autre point majeur de la littérature. Les recherches de Diaw (2025) distinguent les emplois formels, concentrés notamment dans les hôtels, agences de voyages et compagnies aériennes, des nombreuses activités informelles exercées par les guides, artisans, vendeurs, animateurs culturels et autres prestataires. De plus, les travaux de Bocoum et Diaw (2026) apportent un éclairage complémentaire à partir des trajectoires des jeunes travailleurs du tourisme à Ziguinchor. Le secteur apparaît bien comme un espace d'insertion professionnelle, mais les emplois proposés sont fréquemment saisonniers et précaires. La saisonnalité constitue à cet égard une difficulté importante. Diaw (2025) montre qu'à Diémbéring, les emplois touristiques directs sont passés de 1 578 en haute saison à 674 en basse saison en 2023. Une telle variation représente une diminution de 57 % et illustre la fragilité des économies locales fortement dépendantes de l'activité touristique. Cette situation pose la question des politiques permettant de mieux répartir la fréquentation dans le temps et

de diversifier les activités proposées aux visiteurs. Sur ce point, la LPSD 2025-2029 reste, selon Dione (2025), insuffisamment précise. La dépendance aux marchés émetteurs constitue une autre fragilité. Le tourisme sénégalais reste fortement lié à l'Europe occidentale, avec une place particulièrement importante de la clientèle française. Dehoorne et Diagne (2008) soulignent déjà cette concentration. Diaw (2024) considère que cette dépendance représente un risque structurel, d'autant plus important que les flux internationaux sont eux-mêmes soumis à une forte saisonnalité. La diversification des marchés apparaît donc comme une orientation importante de l'Agenda National de Transformation. La diaspora sénégalaise, les marchés américains et asiatiques sont notamment identifiés comme des relais potentiels.

Toutefois, comme pour d'autres orientations, la principale difficulté réside dans le passage des principes aux instruments opérationnels. La définition de marchés prioritaires ne suffit pas : elle suppose une stratégie de promotion, des moyens financiers, des infrastructures adaptées et une connaissance précise des comportements des clientèles ciblées.

2.3. Formes et territoires du tourisme : diversité et hiérarchies

Ces fragilités économiques, en particulier la dépendance aux marchés extérieurs et la précarité de l'emploi, se doublent d'une forte concentration spatiale des activités touristiques, qu'il convient à présent d'examiner. Le tourisme balnéaire demeure historiquement la principale forme de tourisme international au Sénégal. Selon les données du MTTA (2018), analysées par Diaw (2024), il représente 54 % des arrivées touristiques internationales. Cette concentration se retrouve également dans la répartition des infrastructures. La Petite Côte, notamment autour de Saly-Portudal, ainsi que Dakar concentrent une grande partie des capacités d'hébergement de standing. D'après la Direction de la réglementation touristique (DRT, 2025), environ 80 % de ces capacités seraient regroupées dans ces espaces. Cette concentration présente un double visage. D'un côté, elle favorise les économies d'agglomération, facilite la mise en place des infrastructures et contribue à la visibilité internationale de certaines destinations. De l'autre, elle rend le secteur particulièrement vulnérable aux crises qui affectent ces territoires et limite la diffusion des bénéfices du tourisme vers les autres régions du pays. Les travaux de Diombéra consacrés à la Petite Côte et à la Basse Casamance permettent de comprendre les conséquences territoriales de cette concentration. Sa thèse de 2010 analyse notamment les formes d'aménagement et de gestion du littoral et met en évidence plusieurs problèmes : occupation peu maîtrisée des espaces côtiers, conflits entre usages touristiques, activités halieutiques et agriculture traditionnelle, ainsi que dégradation progressive des milieux naturels. Ses travaux ultérieurs prolongent cette analyse à travers l'étude des transformations de Saly. L'urbanisation rapide, la pression foncière et les changements des modes de vie locaux témoignent des effets parfois contradictoires de la croissance touristique.

Ces constats prennent une importance particulière au regard des orientations de l'Agenda National de Transformation. Celui-ci prévoit notamment une montée en gamme de l'offre touristique de la région de Thiès et de la Petite Côte, à travers la création de pôles touristiques intégrés et compétitifs. L'objectif est cohérent avec la volonté de renforcer la contribution économique du secteur, mais sa réalisation dépend de conditions qui demeurent insuffisamment précisées. Dione (2025) relève notamment l'absence d'un dispositif d'investissement suffisamment détaillé et d'un cadre de régulation environnementale à la hauteur des enjeux. Cette réserve est d'autant plus importante que les recherches de Diombéra (2020) et de Bocoum

(2024) montrent que les effets de la croissance touristique non maîtrisée sont déjà visibles sur plusieurs portions du littoral.

L'érosion côtière constitue à cet égard l'une des menaces les plus sérieuses. À Kafountine, Bocoum (2024) documente les conséquences de l'avancée du trait de côte sur les activités touristiques. Des campements ont été directement affectés, tandis que certaines populations côtières sont contraintes de déplacer leurs habitations vers des espaces situés davantage à l'intérieur des terres. Le problème dépasse donc la seule protection des infrastructures touristiques. Il touche directement la viabilité économique et sociale des territoires concernés. Une destination qui perd progressivement ses plages, ses espaces naturels ou ses équipements risque à terme de compromettre l'attractivité sur laquelle repose son activité touristique. Cette situation doit être rapprochée des effets du changement climatique. L'élévation du niveau marin et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes accroissent la pression exercée sur les espaces littoraux. L'Agenda National de Transformation place précisément la transition écologique et la gestion durable des écosystèmes au cœur de son deuxième axe. La LPSD 2025-2029 reprend cette orientation en affichant l'objectif d'un développement touristique plus responsable sur le plan environnemental. La question centrale devient alors celle de la traduction de ces principes dans les politiques d'aménagement, les investissements et les mécanismes de contrôle.

Le Sénégal dispose par ailleurs de ressources importantes pour développer des formes de tourisme fondées sur la nature. Ses réserves naturelles, ses parcs nationaux et les espaces inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO constituent autant de ressources susceptibles de soutenir l'écotourisme. Pourtant, Diombéra (2017b) constate que le tourisme sénégalais reste encore confronté à des difficultés importantes pour traduire le discours sur la durabilité en pratiques effectives. L'écotourisme demeure donc un potentiel davantage qu'un modèle pleinement consolidé. La Casamance offre une autre possibilité de diversification. Depuis les années 1970, le tourisme rural intégré s'y est développé autour des campements villageois. Le modèle associé aux travaux de Saglio constitue une expérience originale de rapprochement entre tourisme, communautés locales et valorisation des ressources territoriales. Tendeng et Diombéra (2022) montrent que ce modèle peut contribuer à la réduction de la pauvreté et à la valorisation des ressources culturelles, à condition que les populations locales participent réellement à sa gestion. Bocoum (2024), dans son étude du campement villageois d'Affiniam, souligne également son rôle potentiel dans la résilience des territoires enclavés. L'Agenda National de Transformation affiche pour la Casamance des ambitions importantes en matière de développement touristique. La réalisation de ces objectifs suppose cependant des investissements conséquents dans les infrastructures, la formation des acteurs locaux et l'amélioration de l'accessibilité. Elle reste également liée à l'évolution du contexte sécuritaire régional.

Le patrimoine culturel représente un autre axe majeur de diversification ; parmi lesquels l'île de Gorée (1978), le parc national du Niokolo-Koba (1981) et le pays Bassari (2012), l'île de Saint-Louis (2000), le delta du Saloum (2011) entre autres. Ces espaces sont à la fois des ressources touristiques et des lieux porteurs d'une forte dimension historique et culturelle. La thèse de Gaye (2020) apporte une contribution importante à cette question. À partir des cas de Gorée et du pays Bassari, l'auteur analyse les rapports entre patrimoine, tourisme et développement local. Il montre notamment que la mise en tourisme du patrimoine produit des

effets ambivalents : elle peut contribuer à sa valorisation économique et à sa visibilité, mais elle peut également transformer les significations sociales qui lui sont associées. Cette question est particulièrement sensible lorsqu'il s'agit de patrimoines liés à des pratiques culturelles vivantes. La commercialisation excessive ou la mise en scène de certaines pratiques peut conduire à leur folklorisation. Gaye (2021) approfondit cette réflexion à travers l'étude des représentations sociales et des imaginaires touristiques. Les territoires touristiques ne sont pas seulement produits par les infrastructures et les politiques publiques ; ils sont également construits par les représentations véhiculées par les visiteurs, les médias, les professionnels et, de plus en plus, les réseaux sociaux. Gaye et Diombéra (2024) montrent à cet égard que le numérique transforme la manière dont les héritages culturels sont présentés et interprétés. Les touristes deviennent eux-mêmes des producteurs de récits et d'images sur les destinations. Cette évolution ouvre de nouvelles possibilités de promotion, mais elle réduit aussi le contrôle des acteurs institutionnels sur les représentations des territoires.

La Casamance constitue enfin un terrain privilégié pour étudier les relations entre tourisme, conflit et résilience territoriale. Le conflit armé qui affecte la région depuis les années 1980 a durablement perturbé son développement touristique, malgré les avancées enregistrées dans le processus de paix. À partir d'une enquête menée auprès de 167 participants dans la commune de Diémbéring, Diaw (2024) montre que les acteurs touristiques ont développé différentes stratégies d'adaptation : diversification des activités, reconversion agricole temporaire, mobilisation communautaire et recours au Crédit hôtelier et touristique. Ces initiatives montrent la capacité d'adaptation des acteurs locaux. Elles révèlent toutefois aussi les limites d'une résilience reposant principalement sur les ressources des communautés. L'absence d'un soutien institutionnel suffisamment cohérent fragilise les efforts engagés. Le travail de Diaw (2022) sur la communication touristique en zone de conflit met en évidence un autre problème : l'image médiatique de la Casamance reste marquée par le conflit, y compris dans certaines zones où les conditions de sécurité ont évolué favorablement. Bocoum et Diaw (2025) identifient de leur côté plusieurs contraintes qui affectent le tourisme de Basse Casamance, notamment la fermeture de certains établissements, les difficultés d'accès et la concurrence de nouvelles destinations régionales. Les festivals culturels constituent néanmoins une piste intéressante. L'étude de Bocoum (2025) sur le festival d'Abéné montre qu'ils peuvent contribuer à la valorisation du patrimoine immatériel et au développement local, à condition que les retombées économiques bénéficient effectivement aux communautés.

2.4. L'Agenda National de Transformation et le secteur touristique, entre ambitions, cohérences et tensions

Face à ces héritages structurels, à ces fragilités économiques et à ces hiérarchies territoriales, il convient à présent d'examiner dans quelle mesure le nouveau référentiel des politiques publiques sénégalaises, l'Agenda National de Transformation, apporte des réponses adaptées à ces constats. Présenté le 14 octobre 2024 au Centre International de Conférence Abdou Diouf de Diamniadio, l'Agenda National de Transformation constitue désormais le principal référentiel des politiques publiques sénégalaises. Il succède au Plan Sénégal Émergent et porte une ambition centrale : construire un Sénégal « Souverain, Juste et Prospère » à l'horizon 2050. Cette ambition repose sur quatre axes. Le premier concerne la construction d'une économie compétitive et créatrice d'emplois, fondée notamment sur la valorisation des ressources nationales. Le deuxième porte sur l'aménagement du territoire et le développement

durable. Le troisième est consacré au capital humain et à l'équité sociale. Le quatrième concerne la gouvernance et l'engagement africain. Le calendrier prévoit trois grandes étapes : une première phase de « Redressement » correspondant à la période 2025-2029, une phase d'« Impulsion » couvrant 2030-2035 et une phase d'« Accélération » prévue de 2036 à 2050. Les objectifs macroéconomiques associés à cette trajectoire sont ambitieux. Ils comprennent notamment une croissance annuelle moyenne de 6,25 %, une augmentation du PIB par habitant jusqu'à 4 500 dollars et une réduction du taux de pauvreté à 15 %. Le tourisme est intégré à cette architecture principalement à travers les services à valeur ajoutée et le développement durable des territoires.

Encadré 1. Les quatre axes stratégiques de l'Agenda National de Transformation

Axe 1 : Économie compétitive : valorisation endogène des ressources, industrialisation, développement des services à haute valeur ajoutée, numérique et souveraineté économique.
Axe 2 : Aménagement et développement durable : corridors de développement, gestion des écosystèmes, transition écologique et urbanisation organisée.
Axe 3 : Capital humain et équité sociale : formation, protection sociale, employabilité des jeunes et réduction des inégalités.
Axe 4 : Bonne gouvernance et engagement africain : réforme institutionnelle, lutte contre la corruption et intégration africaine.
Pour le tourisme : rattachement principalement à l'Axe 1, à travers les services à valeur ajoutée, et à l'Axe 2, à travers le développement durable des territoires.
Déclinaison sectorielle : Lettre de Politique Sectorielle de Développement 2025-2029 du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat.

Le tourisme bénéficie ainsi d'une reconnaissance explicite dans le nouveau référentiel. Lors d'un Conseil des ministres tenu en janvier 2025, le président de la République a demandé que les mesures nécessaires soient prises pour faire du secteur un moteur de création d'emplois. La LPSD 2025-2029 constitue la traduction sectorielle de cette ambition. Elle propose notamment le développement de pôles touristiques intégrés et compétitifs et associe cette orientation à la valorisation de l'artisanat. Sur le plan de l'offre, l'objectif est également de dépasser la concentration historique sur le tourisme balnéaire et le tourisme d'affaires. L'écotourisme, le tourisme culturel, le tourisme médical et l'événementiel sont présentés comme des segments susceptibles de contribuer à cette diversification. Cette orientation rejoint les recommandations formulées par Diombéra dès 2012. La nouveauté réside donc moins dans le diagnostic que dans la volonté affichée de l'intégrer à un cadre global de transformation économique. L'Agenda prévoit également le développement de corridors routiers et ferroviaires susceptibles d'améliorer l'accessibilité de territoires touristiques actuellement enclavés, notamment en Casamance et dans le Sénégal Oriental.

Toutefois, la confrontation entre ces orientations et la littérature fait ressortir plusieurs tensions. La première concerne la continuité des politiques publiques. L'Agenda National de Transformation succède au PSE, dont plusieurs limites ont déjà été documentées. La question est donc de savoir ce qui distingue réellement le nouveau cadre du précédent au-delà du changement de référentiel et de vocabulaire.

La notion de souveraineté économique et l'accent mis sur le développement endogène représentent certes une inflexion importante. Cependant, la volonté de diversifier l'offre

touristique et de mieux valoriser les ressources nationales était déjà présente dans les travaux scientifiques antérieurs. La deuxième tension concerne les moyens disponibles. Le premier quinquennat de la SND 2025-2029 est associé à un coût estimé à 18 500 milliards de FCFA, dont une part limitée devrait provenir des investissements privés directs. Dione (2025) souligne à ce propos une faiblesse importante de la LPSD : l'absence d'objectifs chiffrés suffisamment précis, d'indicateurs mesurables et de budgets spécifiquement consacrés au tourisme. Cette situation rend difficile l'évaluation future de la politique sectorielle. La comparaison avec d'autres pays africains permet de mieux comprendre cette difficulté. Dione (2025) oppose notamment la situation sénégalaise aux stratégies mises en œuvre au Maroc et en Côte d'Ivoire, au Rwanda, au Bénin où les politiques touristiques ont été associées à des objectifs et à des indicateurs plus explicites. La troisième tension concerne la gouvernance. Gaye (2024) souligne les difficultés persistantes d'articulation entre politiques culturelles et politiques touristiques. Cette question est particulièrement importante pour le patrimoine.

Dans le cas de la Casamance, Diaw (2022) met également en évidence les difficultés de coordination institutionnelle dans la communication autour de la destination. Une amélioration de la situation sécuritaire ne produit pas automatiquement une amélioration équivalente de l'image touristique. La LPSD prévoit un renforcement du partenariat public-privé, mais Dione (2025) estime que les mécanismes permettant de concrétiser cette orientation restent insuffisamment détaillés. Enfin, une quatrième tension concerne l'équité. L'Agenda affiche une ambition forte en matière de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale. Or les travaux scientifiques montrent que le développement touristique peut aussi produire des phénomènes d'exclusion : pression foncière, précarité de l'emploi et transformation des pratiques culturelles.

Encadré 2. Convergences et lacunes

Principales convergences entre les politiques publiques et la littérature :

- diversification de l'offre au-delà du tourisme balnéaire ;
- valorisation du patrimoine naturel et culturel ;
- recherche d'un développement davantage endogène ;
- amélioration de la connectivité des territoires ;
- prise en compte croissante des risques environnementaux.

Principales lacunes relevées :

- manque d'indicateurs quantifiés et de budgets sectoriels détaillés ;
- mécanismes de partenariat public-privé encore peu précisés ;
- articulation insuffisante entre tourisme et processus de paix en Casamance ;
- prise en compte limitée des risques d'exclusion foncière et sociale ;
- coordination encore insuffisante entre politiques culturelles et touristiques.

3. Discussion

Les résultats présentés ci-dessus mettent en évidence une tension récurrente entre les orientations affichées par les politiques publiques et les contraintes structurelles documentées par la recherche. Cette section propose d'approfondir cette tension à partir de deux entrées complémentaires : la gouvernance touristique, entendue comme l'ensemble des dispositifs institutionnels et décisionnels qui encadrent le secteur, puis les enjeux de durabilité et de résilience, qui interrogent la capacité du modèle touristique sénégalais à s'adapter aux chocs et à préserver ses ressources dans la durée. Interprétées à la lumière du cadre théorique mobilisé

en méthodologie (économie politique du tourisme, *tourism studies critiques*, durabilité et résilience), ces deux entrées permettent de discuter directement l'hypothèse formulée en introduction.

La gouvernance touristique sénégalaise a connu plusieurs configurations institutionnelles. Selon les périodes, le tourisme a été associé aux transports, aux loisirs, à l'artisanat ou encore à la culture. Ces changements de rattachement ministériel témoignent d'une certaine instabilité institutionnelle et peuvent affecter la continuité des politiques sectorielles. Cette question prend une dimension particulière en Casamance. Diaw (2022) montre que la gestion de l'image touristique de la région implique des acteurs relevant de secteurs différents, notamment le tourisme, la sécurité et le secteur privé. Une coordination insuffisante entre ces acteurs peut produire des messages contradictoires et entretenir une perception négative de la destination. La décentralisation constitue une autre dimension importante de la gouvernance. Depuis les réformes engagées dans les années 1990 et renforcées par l'Acte III de 2013, les collectivités territoriales disposent théoriquement de compétences élargies en matière de développement local. Dans la pratique, leurs capacités demeurent limitées. Diatta (2018) montre notamment que les communes touristiques disposent rarement des ressources financières et techniques nécessaires pour exercer pleinement leurs compétences.

La question de la taxe de séjour ou de la taxe sur la promotion touristique (TPT) illustre cette difficulté. Une partie de cette ressource est théoriquement destinée aux collectivités, mais les problèmes de collecte et d'utilisation limitent son efficacité comme instrument de financement du développement touristique local. L'Agenda National de Transformation propose une territorialisation accrue de l'action publique, notamment à travers l'organisation du développement autour de pôles régionaux. Si cette orientation est effectivement mise en œuvre, elle pourrait renforcer les capacités des collectivités à intervenir dans la planification touristique. Les expériences de gouvernance participative développées dans les campements villageois de Casamance constituent également des pistes intéressantes. Les travaux de Saglio (1979), Tendeng et Diombéra (2022) et Bocoum (2024) montrent que l'implication des communautés peut favoriser une meilleure appropriation locale du tourisme. La question du financement reste toutefois centrale. La littérature souligne la nécessité d'une participation accrue du secteur privé. L'Agenda National de Transformation fait de celui-ci un acteur majeur de la transformation économique et prévoit une place importante pour les partenariats public-privé. Encore une fois, le problème se situe moins au niveau de l'intention que de sa mise en œuvre. Dione (2025) relève que la LPSD ne définit pas suffisamment les modalités concrètes permettant de mobiliser le secteur privé touristique. Le Crédit hôtelier et touristique constitue un exemple d'instrument destiné à soutenir les professionnels du secteur. Les travaux de Diaw (2024) et Bocoum (2025) montrent qu'il peut jouer un rôle dans les périodes de crise. Son efficacité à long terme et son accessibilité aux différents types d'acteurs mériteraient toutefois une évaluation plus approfondie.

Les questions environnementales occupent une place croissante dans les recherches consacrées au tourisme sénégalais. Les travaux de Diombéra (2020) et de Bocoum (2024) mettent notamment en évidence l'érosion côtière, la dégradation des mangroves, la pollution des eaux et l'artificialisation du littoral. Ces phénomènes ne constituent pas seulement des problèmes environnementaux. Ils menacent directement les bases matérielles du tourisme. La

dégradation des plages, des paysages et des écosystèmes peut réduire l'attractivité des destinations et, par conséquent, compromettre les revenus des acteurs qui en dépendent.

La réponse publique suppose donc davantage qu'un discours général sur la durabilité. Elle nécessite des règles applicables à l'aménagement des zones côtières, des normes environnementales pour les établissements touristiques et des mécanismes permettant de financer la restauration des écosystèmes dégradés. Les impacts sociaux et culturels sont eux aussi ambivalents. Bocoum (2025) montre, par exemple, que le tourisme représente un débouché important pour les artisans de Ziguinchor. Selon son étude, 98 % des artisans interrogés déclarent réaliser davantage de chiffre d'affaires pendant la haute saison touristique. Mais cette relation économique peut également produire des effets négatifs. La demande touristique peut favoriser la standardisation des produits artisanaux et pousser les producteurs à adapter leurs créations aux goûts des visiteurs. Gaye (2021) analyse cette question sous l'angle de la folklorisation. Dans les sites patrimoniaux comme Gorée ou le pays Bassari, la mise en tourisme de pratiques culturelles peut contribuer à leur visibilité, mais aussi à leur transformation en produits destinés à la consommation touristique. La difficulté consiste donc à trouver un équilibre entre valorisation économique et maintien de la signification sociale des pratiques culturelles. L'Agenda National de Transformation affirme la volonté de concilier développement touristique et préservation culturelle. Toutefois, les mécanismes concrets permettant de prévenir les effets de folklorisation restent peu détaillés.

La résilience constitue enfin un élément transversal de cette réflexion. Les crises successives : Ebola, conflit en Casamance, Covid-19 et épisodes d'instabilité politique, ont montré la vulnérabilité du modèle touristique sénégalais. Les travaux de Diombéra (2021), Diaw (2024) et Bocoum (2025) montrent cependant que les acteurs locaux ne sont pas restés passifs face à ces crises. Ils ont développé des stratégies d'adaptation reposant sur la diversification des activités, la solidarité communautaire, la reconversion temporaire et la mobilisation des réseaux locaux. Cette capacité d'adaptation montre que la résilience ne peut être uniquement conçue comme une propriété des infrastructures ou des institutions. Elle repose également sur les ressources sociales des territoires. Il en découle une implication importante pour les politiques publiques : renforcer la résilience suppose de soutenir les capacités existantes plutôt que de chercher uniquement à imposer des dispositifs élaborés à l'extérieur des territoires. La formation professionnelle, l'accès au crédit, les mécanismes de protection sociale et la participation des communautés constituent ainsi des leviers complémentaires. L'Agenda National de Transformation offre, sur le plan des principes, un cadre favorable à cette approche. La difficulté sera de transformer ces orientations générales en politiques financées, évaluables et adaptées aux caractéristiques des différents territoires touristiques.

Conclusion

Cette revue de littérature partait d'un constat : les politiques touristiques successives n'ont pas résorbé les difficultés structurelles du secteur, ce qui interroge la portée réelle des nouvelles orientations de l'Agenda National de Transformation et de la LPSD 2025-2029. Cette interrogation a été traduite en une question de recherche centrale, portant sur la mesure dans laquelle ces orientations répondent aux difficultés structurelles identifiées par la littérature, et en une hypothèse selon laquelle ces orientations, en dépit d'un vocabulaire renouvelé, reconduiraient pour l'essentiel des diagnostics déjà établis, sans lever les obstacles relatifs aux

indicateurs opérationnels, au financement et à la gouvernance multi-acteurs. Pour répondre à cette question, une revue de littérature systématique a été conduite sur un corpus de 55 références académiques et institutionnelles publiées entre 1980 et 2026, analysées selon une approche qualitative et thématique et interprétées à la lumière d'un cadre théorique articulant géographie du tourisme, économie politique du tourisme, *tourism studies critiques* et approches de la durabilité et de la résilience.

Les résultats obtenus confirment largement cette hypothèse et permettent de mettre en perspective les principales recherches consacrées au tourisme sénégalais avec les orientations de l'Agenda National de Transformation. L'analyse montre que la recherche sur le tourisme au Sénégal s'est profondément renouvelée depuis les années 2010. Les travaux récents accordent une place croissante aux territoires, aux communautés, à l'environnement et aux capacités de résilience. Ils permettent ainsi de dépasser une lecture essentiellement économique du tourisme pour l'envisager comme un phénomène territorial, social, culturel et politique. L'Agenda National de Transformation représente une opportunité importante pour le secteur. Son discours sur la souveraineté économique, la valorisation des ressources nationales, le développement endogène et la durabilité rejoint plusieurs préoccupations déjà présentes dans la littérature scientifique. Cette convergence ne doit toutefois pas masquer les difficultés de mise en œuvre. Trois conditions apparaissent particulièrement importantes. La première concerne la traduction des orientations générales en objectifs mesurables. Les politiques touristiques ont besoin d'indicateurs précis, de calendriers et de ressources budgétaires permettant d'évaluer les résultats obtenus. La deuxième concerne la gouvernance. Le développement touristique ne peut être conduit isolément par le ministère chargé du secteur. Il suppose une coordination étroite avec les politiques culturelles, environnementales, territoriales, économiques et sécuritaires. La troisième concerne la participation des acteurs locaux. Les communautés et les petites entreprises ne doivent pas être considérées uniquement comme des bénéficiaires des politiques touristiques. Leur participation à la conception et à la gestion des projets apparaît comme une condition de la durabilité du développement.

La tension entre les ambitions politiques et les contraintes structurelles identifiées par la recherche n'est donc pas nécessairement une fatalité. Elle constitue plutôt un enjeu de politique publique et de recherche. Dans cette perspective, la revue de littérature peut jouer un rôle dépassant la simple synthèse des connaissances. Elle peut contribuer au dialogue entre chercheurs, décideurs et professionnels et aider à identifier les conditions dans lesquelles le tourisme pourrait devenir un véritable instrument de développement territorial. Pour le Sénégal, l'enjeu n'est finalement pas seulement d'accueillir davantage de touristes. Il est aussi de determiner : quel tourisme développer, pour quels territoires, avec quels acteurs et au bénéfice de quelles populations ? C'est à partir de ces questions que pourra être construite une trajectoire touristique réellement durable, inclusive et davantage maîtrisée par les acteurs nationaux.

La souveraineté numérique en Afrique : entre impératifs de sécurité, enjeux juridiques et dépendances stratégiques

Digital Sovereignty in Africa: between security imperatives, legal challenges, and strategic dependencies

Mohammed FADIL
Maître de Conférences habilité
Université Mohammed V de Rabat (Maroc)

Résumé :

Cet article propose une analyse systémique de la souveraineté numérique africaine, entendue comme une reconfiguration contemporaine de la souveraineté étatique face à la déterritorialisation des infrastructures technologiques et à la montée en puissance d'acteurs privés transnationaux. Il montre que la transition numérique du continent, malgré des avancées notables, demeure contrainte par une dépendance structurelle aux plateformes étrangères, l'extraterritorialité des normes techniques et la fragmentation des cadres juridiques nationaux. Cette configuration alimente l'émergence d'un paradigme qualifié de « cybercolonisation », fondé sur la captation des données, la domination algorithmique et la maîtrise par d'autres puissances des architectures critiques du numérique africain. En s'appuyant sur une approche croisant droit public, relations internationales et études stratégiques, l'article démontre que la souveraineté numérique, loin de se réduire à une dimension technico-administrative, constitue un enjeu fondamental de puissance et de sécurité. La maîtrise des données apparaît comme le pivot d'un numérique souverain, tandis que la cybersécurité et la cyberdéfense se révèlent être des fonctions régaliennes indispensables à la résilience institutionnelle et à l'autonomie stratégique des États. L'analyse met en évidence le rôle structurant de cadres régionaux tels que la Convention de Malabo et l'Agenda 2063, tout en soulignant les limites de leur effectivité et la nécessité d'une harmonisation normative accrue. En définitive, la souveraineté numérique africaine s'affirme comme un processus évolutif, situé entre continuités doctrinales et innovations politiques, appelant à une gouvernance continentale intégrée capable de transformer le numérique en levier de puissance collective et de justice technologique.

Mots-clés : Souveraineté numérique, Cybersécurité, Données personnelles, Intelligence artificielle, Diplomatie numérique, Sécurité/liberté.

Abstract:

This article proposes a systemic analysis of African digital sovereignty, understood as a contemporary reconfiguration of state power in the face of the deterritorialisation of technological infrastructure and the rising power of transnational private actors. It shows that the continent's digital transition, despite notable progress, remains constrained by structural dependence on foreign platforms, the extraterritoriality of technical standards, and the fragmentation of national legal frameworks. These dynamics fuel the emergence of a paradigm described as "cybercolonisation," based on data extraction, algorithmic domination, and the control of Africa's critical digital architecture by foreign powers. Drawing on an approach that combines public law, international relations, and strategic studies, this article demonstrates that

digital sovereignty—far from being reduced to a merely technical-administrative dimension—constitutes a fundamental issue of power and security. Data control emerges as the pivot of sovereign digital development, while cybersecurity and cyberdefense are shown to be essential sovereign functions for institutional resilience and state strategic autonomy. The analysis highlights the structuring role of regional frameworks such as the Malabo Convention and Agenda 2063, while underscoring the limits of their effectiveness and the need for greater normative harmonisation. Ultimately, African digital sovereignty manifests as an evolving process, situated between doctrinal continuity and political innovation, calling for an integrated continental governance capable of transforming digital technology into a lever for collective power and technological justice.

Keywords: Digital sovereignty, Cybersecurity, Personal data protection, Artificial intelligence, Digital diplomacy, Security/freedom.

Introduction

L'affirmation selon laquelle « il n'y a pas d'ordre public sans souveraineté numérique »[1] peut, à première vue, sembler relever d'une dramatisation discursive. Elle traduit pourtant une évolution profonde de la matérialité du pouvoir à l'ère des réseaux numériques. À mesure que les interactions sociales, économiques et institutionnelles se déplacent vers des espaces numériques structurés par des architectures techniques transnationales, les États voient se recomposer les conditions mêmes d'exercice de leur autorité. Les infrastructures numériques, souvent détenues ou contrôlées par des acteurs privés ou par des puissances étrangères, constituent désormais des vecteurs essentiels de circulation des données, de communication institutionnelle et de fonctionnement des services publics[2]. Cette transformation met en tension les catégories classiques du droit public et interroge la capacité des États à préserver une forme d'autonomie décisionnelle dans un environnement largement déterritorialisé.

Ce « déplacement » du pouvoir est particulièrement visible en Afrique, où la transition numérique, bien que rapide, demeure traversée par des asymétries technologiques, économiques et institutionnelles. Alors que la dématérialisation des services administratifs et des systèmes économiques s'intensifie, la question de la maîtrise des données, des infrastructures critiques et des dispositifs de cybersécurité s'impose comme un enjeu stratégique majeur. Les États africains, confrontés à des dépendances structurelles vis-à-vis des plateformes technologiques et des services *cloud* étrangers, se trouvent dans une position paradoxale : engagés dans une dynamique de modernisation numérique, ils restent néanmoins exposés à des vulnérabilités qui limitent leur capacité à définir un cadre souverain de gouvernance[3].

Sous cet angle, la souveraineté numérique apparaît comme un prolongement, mais également comme une mise à l'épreuve, de la conception classique de la souveraineté étatique. Depuis (Jean Bodin, Hobbes, Locke, Rousseau, Montesquieu), puis les théoriciens modernes

[1] Pierre BELLANGER, « Souveraineté numérique et ordre public », *Archives de philosophie du droit*, t. 58, Dalloz, 2015, p. 285.
[2] Mohammed FADIL, « Transformation numérique en Afrique : repenser la lutte contre la corruption au prisme des droits socio-économiques », *in Journal of African Studies*, 2025, vol.5, n°2, pp.85 - 112
[3] Renata ÁVILA PINTO, « La souveraineté à l'épreuve du colonialisme numérique », *in Alternatives Sud*, vol. 27, 2020, pp. 25-34.

du constitutionnalisme, la souveraineté repose sur la double idée d'un pouvoir juridiquement suprême et territorialement circonscrit. Or, l'espace numérique fragilise simultanément ces deux dimensions : la frontière y perd de sa consistance, tandis que la multiplicité des acteurs - entreprises transnationales, consortiums techniques, puissances étatiques- redistribue les leviers effectifs du pouvoir. La souveraineté numérique se révèle ainsi plurielle. Elle renvoie à la capacité de l'État à réguler les environnements numériques (souveraineté sur le numérique) mais aussi à la manière dont les technologies elles-mêmes conditionnent l'exercice du pouvoir politique (souveraineté du numérique)[4].

Dans le contexte africain, cette dualité fait écho à des conceptions endogènes du pouvoir - telles que la distinction entre le (pouvoir normatif, institutionnel) et le (pouvoir d'action et de maîtrise technique)-[5] et met en lumière une tension persistante : comment concilier l'affirmation normative de l'État avec une dépendance technique souvent difficile à résorber ? Les enjeux ne sont pas uniquement juridiques ou technologiques ; ils touchent à la configuration des rapports de force internationaux et ravivent la crainte d'un nouveau cycle de domination, parfois qualifié de « colonialisme numérique »[6] ou « cybercolonisation »[7], reposant non plus sur le contrôle territorial, mais sur la captation des données et la maîtrise des infrastructures.

L'objectif de cette contribution consiste à interroger les conditions d'émergence d'une souveraineté numérique africaine dans un environnement marqué à la fois par des impératifs sécuritaires croissants, des dépendances technologiques persistantes et une fragmentation normative. La question centrale est la suivante : l'Afrique peut-elle constituer, à court ou moyen terme, un espace d'affirmation souveraine dans le domaine numérique, ou se dirige-t-elle vers des formes hybrides de souveraineté dépendante, différenciée ou partiellement externalisée ?

Trois hypothèses structurent cette réflexion : la première envisage la possibilité d'une souveraineté numérique africaine collective, fondée sur l'harmonisation progressive des cadres juridiques, des capacités techniques et des stratégies de cybersécurité, dans la continuité de la Convention de Malabo[8] et de l'Agenda 2063[9]. La deuxième, plus prudente, souligne les obstacles institutionnels et les divergences nationales qui rendent difficile une intégration numérique à l'échelle continentale. La troisième hypothèse propose l'idée d'une souveraineté numérique différenciée, où chaque État construirait sa propre trajectoire en fonction de ses alliances technologiques et de ses priorités stratégiques. Mobilisant une approche pluridisciplinaire croisant droit public, science politique et géopolitique du numérique, l'étude s'articulera autour de deux parties : une première partie consacrée aux fondements et à la

[4] Voir dans ce sens : Pierre-Yves QUIVIGER, « Une approche philosophique du concept émergent de souveraineté numérique », in *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, n° 57, 2017, p. 25.
[5] « Nous avons longuement insisté ailleurs sur l'existence de deux registres sémantiques de la souveraineté chez les Moose du Yatenga : le premier s'organise autour de la notion de naam ("pouvoir"), le second autour de celle de panga ("force"). », Michel IZARD, « De quelques paramètres de la souveraineté », *in* Systèmes *de pensée en Afrique noire*, n°10, École pratique des hautes études, 1990, pp. 69-92.
[6] Les dépendances technologiques nord-sud (logiciels, serveurs, cloud), une sorte de confirmation de la « colonisation numérique », voir dans ce sens par exemple : Renata ÁVILA PINTO, « La souveraineté à l'épreuve du colonialisme numérique », *in Alternatives Sud*, vol. 27, 2020, pp. 25-34.
[7] Voir Eugène Rufin BOUYA, *Transformation digitale : opportunités et menaces*, Bruylant, 2022, p. 99. Et Paul Alain ZIBI FAMA, « La conception africaine des enjeux de souveraineté numérique », *in* La souveraineté numérique, sous la direction de Brunessen BERTRAND et Guillaume LE FOCH, éd. Bruylant, p. 158.
[8] Adoptée par la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union à Malabo, Guinée Equatoriale.
[9] Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons, Document-Cadre de la Commission africaine, sep. 2015.

reconfiguration du concept de souveraineté numérique ; une seconde portant sur les enjeux et les stratégies africaines d'affirmation d'une souveraineté numérique effective.

I. Fondements et dynamiques du concept de souveraineté numérique

Cette première partie propose une lecture analytique des fondements théoriques et doctrinaux de la souveraineté numérique, en retraçant sa genèse internationale avant d'en examiner la reformulation africaine à l'aune des nouvelles dépendances technologiques et des dynamiques d'émancipation continentales (Section 1).

Elle s'attache ensuite à en dégager les dimensions juridiques, économiques et géopolitiques, en démontrant que la maîtrise des données constitue désormais le socle d'un numérique souverain, tandis que la compétition mondiale autour des infrastructures, des normes et des technologies confère à la souveraineté numérique le statut d'enjeu stratégique majeur de puissance et de sécurité pour l'Afrique (Section 2).

A. Genèse et fondements doctrinaux du concept

Le premier paragraphe analyse les fondements internationaux du concept de souveraineté numérique, issu des débats sur la régulation du cyberespace et la maîtrise des technologies stratégiques (1). Le second examine sa reformulation dans le contexte africain, où la souveraineté numérique devient un levier d'émancipation juridique et technologique face aux nouvelles dépendances globales (2).

1. Les origines internationales de la souveraineté numérique

L'idée de souveraineté numérique s'est d'abord imposée sur la scène internationale comme une réponse aux déséquilibres profonds qui caractérisaient la gouvernance du cyberespace au début des années 2000[10]. La prééminence américaine, rendue visible à travers le contrôle exercé sur les infrastructures critiques -notamment via les grands opérateurs de services en ligne et l'appareil du renseignement- a conduit plusieurs États à prendre conscience que la régulation du numérique ne relevait pas seulement d'enjeux techniques. Elle touchait également à des dimensions politiques essentielles.

Les révélations d'Edward Snowden, en 2013, ont constitué un moment de basculement, elles soulignent ainsi la vulnérabilité structurelle des États face à la collecte massive de données par des acteurs étatiques et privés. Cette crise de confiance a profondément reconfiguré les débats internationaux.

Dans l'espace européen, la notion s'inscrit dans un cadre théorique marqué par l'héritage libéral : neutralité de l'Internet, interopérabilité, protection des données personnelles et encadrement des intermédiaires. L'Union européenne, depuis 2018, revendique explicitement la construction d'une « souveraineté numérique et technologique » visant à

[10] Pauline TÜRK, « Définition et enjeux de la souveraineté numérique », in *Cahiers français*, n° 417, mars-avril 2020, pp. 18-26.

réduire ses dépendances à l'égard des grandes puissances du numérique (États-Unis, Chine, Russie), tout en préservant un modèle fondé sur l'État de droit[11].

À l'opposé, la Russie a développé une approche résolument souverainiste, centrée sur le contrôle intérieur du réseau, la surveillance nationale et l'isolation potentielle de son segment Internet. Cependant, la guerre en Ukraine (2022) et les sanctions internationales ont mis en lumière les limites de cette stratégie. La dépendance du pays aux technologies étrangères - notamment aux semi-conducteurs et aux composants critiques - a révélé une autonomie plus théorique qu'opérationnelle[12].

Les États-Unis, quant à eux, mobilisent peu l'expression de « souveraineté numérique ». Leur position dominante dans l'écosystème technologique rend, en apparence, cette notion presque superflue. Par ailleurs, les États-Unis défendent activement leurs entreprises numériques dans les débats internationaux, que ce soit dans les négociations commerciales, les discussions sur la régulation des plateformes ou les initiatives de normalisation[13].

La Chine, pour sa part, adopte un modèle distinct de ceux précédemment évoqués. Elle privilégie une conception conforme à son régime politique, fondée sur la mise en place d'un réseau semi-fermé placé sous sa pleine souveraineté[14].

Ainsi, la genèse de la souveraineté numérique, profondément ancrée dans les débats occidentaux, révèle une tentative de recomposer l'équilibre des pouvoirs dans un espace dominé par des acteurs privés et par une asymétrie structurelle entre États. Elle témoigne d'un effort pour articuler sécurité, innovation et protection des libertés dans un environnement où les frontières traditionnelles de la souveraineté deviennent plus difficiles à tracer. Cette notion -née dans un contexte euro-américain- s'est progressivement diffusée vers d'autres régions, dont l'Afrique, où elle prend une signification différente.

2. Vers une reconfiguration africaine du concept

Interroger la manière dont la souveraineté numérique est appréhendée en Afrique revient à poser une question centrale : le continent dispose-t-il d'une conscience suffisamment aiguë de sa dépendance technologique pour engager une reconfiguration endogène de la gouvernance du cyberespace ?[15] La problématique révèle une double tension. D'une part, l'Afrique demeure structurellement dépendante d'infrastructures numériques étrangères ; d'autre part, l'émergence d'un modèle africain de régulation et de gouvernance -fondé sur ses propres valeurs, contraintes et priorités- apparaît comme une condition nécessaire à toute forme d'autonomie stratégique.

[11] Voir par exemple Fabieu TERPAN, « La conception européenne des enjeux de souveraineté numérique », in *La souveraineté numérique*, sous-direction de Brussen BERTRAND et Guillaime LE FOCH, éd. Bruylant, 2024, p. 175.
[12] Voir par exemple Julien NOCETTI, « La conception russe des enjeux de souveraineté numérique », in *La souveraineté numérique, Ibid*., p. 133.
[13] Voir par exemple Mathilde VELLIET, « La conception américaine des enjeux de souveraineté numérique », in *La souveraineté numérique, Ibid*., p. 143.
[14] **Pierre BELLANGER,** « De la souveraineté numérique », *in Le Débat*, n° 170, Gallimard, 2012, p. 153.
[15] D'autres interrogations pertinentes du même ordre, soulevées par Paul Alain ZIBI FAMA, « La conception africaine des enjeux de souveraineté numérique », *in La souveraineté numérique*, sous la direction de Bertrand BRUNESSEN et Guillaume LE FOCH, éd. Bruylant, p. 159.

Si le numérique représente un levier majeur de développement, le cyberespace africain demeure aujourd'hui façonné par une asymétrie technique profonde. L'essentiel des centres de données reposent sur des infrastructures contrôlées par des acteurs extérieurs, qu'il s'agisse d'entreprises privées ou d'États technologiquement dominants. Dans plusieurs pays, la numérisation des registres publics, des dossiers de santé ou des systèmes électoraux a été confiée à des prestataires étrangers, entraînant une externalisation massive de données sensibles[16]. Cette dynamique, que certains auteurs qualifient de « cybercolonisation »[17].

La protection des données personnelles constitue l'un des maillons les plus fragiles de cette souveraineté. En 2022, seuls 28 États africains disposaient d'une législation sur la protection des données à caractère personnel (soit 52 %)[18], malgré l'existence depuis 2014 de la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel. Cet instrument régional, pourtant essentiel, peine à entrer en vigueur faute de ratifications suffisantes. Son absence d'effectivité témoigne des limites de l'intégration normative africaine et retarde la constitution d'un espace numérique juridiquement sécurisé.

Sur le plan stratégique, plusieurs États africains cherchent désormais à renforcer leur présence dans les enceintes internationales de régulation du cyberespace, notamment au sein des Nations Unies, où les discussions relatives à la « cyberstabilité » et à la « cyberpaix » insistent sur la nécessité d'une participation équilibrée des pays du Sud[19]. Toutefois, l'Afrique ne s'exprime pas encore d'une seule voix. La doctrine numérique africaine demeure fragmentée, reflétant la diversité des trajectoires politiques, économiques et institutionnelles du continent. Comme le souligne la littérature spécialisée, il serait réducteur de parler d'une « position africaine unifiée » sur les questions numériques ; la souveraineté numérique africaine reste composite et évolutive.

Parallèlement, la cybersécurité s'affirme comme l'un des piliers de toute stratégie de souveraineté numérique. L'Agenda 2020–2030 de l'Union africaine érige explicitement la cybersécurité en priorité, considérant qu'aucune transition numérique durable ne peut être envisagée dans un environnement vulnérable. Les chiffres sont révélateurs : « Selon l'étude réalisée par le cabinet de conseil Deloitte en 2021, 40 % des 210 entreprises sondées ont enregistré une augmentation significative du nombre d'incidents cyber depuis le début de la pandémie. Selon la même source, les cyberattaques, de plus en plus développées, risquent à terme d'engendrer des pertes estimées à hauteur de 180 milliards de francs CFA d'ici à 2025 et 712 milliards d'ici 2050 »[20].

Toutefois, réduire la souveraineté numérique africaine à des enjeux de sécurité ou de régulation serait insuffisant. Celle-ci doit également être pensée comme un projet culturel, éthique et sociétal[21]. L'adoption des technologies - notamment de l'intelligence artificielle- ne peut s'opérer en dehors des réalités locales. Dans cette perspective, la philosophie africaine de

[16] Ibid, p. 167
[17] Eugène Rufin BOUYA, *op.cit.*, p. 99
[18] Paul Alain ZIBI FAMA, *op.cit.*, p. 167
[19] Voir dans ce sens le développement de Yann SALAMON (préface de Guillaume Poupard), *Cybersécurité – Cyberdéfense : Enjeux stratégiques*, Éditions Ellipses, 2021, p. 252
[20] Paul Alain ZIBI FAMA, *op.cit.*, p. 167
[21] Soufyane FRIMOUSSE et Jean-Marie PERETTI (dir.), « Comment accompagner la transformation digitale des entreprises en Afrique ? », in *Question(s) de management*, n° 18, EMS Éditions, novembre 2017, p. 201.

l'Ubuntu (« Je suis parce que nous sommes ») propose un cadre conceptuel propice à une gouvernance du numérique[22] articulée autour de trois principes : (la primauté du collectif[23], l'interdépendance solidaire des communautés, la co-construction des normes et des usages technologiques). Un tel paradigme permet de dépasser une conception purement technocratique du numérique pour en faire un instrument au service d'un développement inclusif.

L'Afrique évolue par ailleurs dans un environnement géopolitique marqué par la concurrence entre modèles. Le modèle européen -centré sur la régulation et les libertés- se distingue du modèle chinois, fondé sur une souveraineté technologique centralisée et un Internet semi-fermé. Entre ces deux pôles, les États africains doivent composer avec un héritage institutionnel hybride et concevoir une voie propre, conciliant sécurité, innovation, souveraineté juridique et inclusion démocratique. Cette voie repose à la fois sur la mobilisation de ressources locales - data centers émergents, innovations régionales, législations nationales - et sur des dynamiques de coopération continentale (Union africaine, CEDEAO, UMA, CEEAC, Smart Africa[24], Agenda 2063, etc.). D'ailleurs, « Il faut appuyer l'État sur la tradition africaine actualisée, pour lui donner un fondement solide »[25] Faire le parallèle entre la revalorisation de la tribu (solidarité, identité, coopération) et la construction d'une souveraineté numérique africaine fondée sur les ressources locales : data centers, législation, innovation régionale.

B. Les dimensions juridiques, économiques et géopolitiques de la souveraineté numérique

Cette section entend analyser, dans une perspective systémique, les fondements juridiques, économiques et géopolitiques de la souveraineté numérique. Le premier paragraphe met en lumière la centralité des données dans l'exercice contemporain de l'autorité étatique, en détaillant les conditions juridiques et techniques de leur maîtrise (1). Le second explore les déterminants économiques et stratégiques de cette souveraineté, en montrant comment la puissance numérique conditionne le positionnement international des États africains (2).

1. La souveraineté des données comme socle du numérique souverain

Les données constituent, aujourd'hui, l'un des piliers essentiels des souverainetés modernes. Elles peuvent être envisagées, du point de vue du droit public, comme un bien souverain partagé, appartenant à la collectivité nationale et engageant directement l'autonomie politique, économique et stratégique de l'État. La donnée n'est plus seulement une ressource économique ; elle devient un élément d'intérêt général, comparable aux ressources vitales que sont l'eau ou l'énergie. Sa maîtrise conditionne non seulement la capacité décisionnelle, mais également la stabilité institutionnelle du pouvoir souverain.

---

[22] Céline CASTETS-RENARD, Charles ABIMANA & Mamadou NIANE, *Pour une IA adaptée aux valeurs sociales et communautaires : l'exemple de l'Ubuntu au Sénégal*, Dalloz IP/IT, 2023, pp. 33-36.
[23] « Si tu veux aller vite, marche seul mais si tu veux aller loin, marchons ensemble. » Proverbe africain
[24] *Smart Africa* a officiellement adopté le 4 février 2025 à Rabat sa constitution, qui régit le Réseau africain des autorités de cybersécurité (ANCA), une initiative de collaboration conçue pour rassembler les autorités de cybersécurité des pays africains afin de relever les défis croissants posés par les cybermenaces et les cybercrimes.
[25] Charles Robert DIMI, « La tribu contre l'État en Afrique », in *Alternatives Sud*, vol. II, n° 2, 1995, L'Harmattan, Paris, p. 152

Dans cette perspective, les données sensibles -c'est-à-dire celles dont la compromission peut affecter la sécurité, la défense ou le fonctionnement des institutions-devraient relever en permanence du droit national, indépendamment du lieu d'hébergement. Cette logique de continuité normative, fonde l'exigence d'une souveraineté juridique robuste sur les données.

Or, l'Afrique s'est largement numérisée dans un contexte de dépendance structurelle aux infrastructures étrangères. La quasi-totalité des données produites sur le continent est hébergée hors d'Afrique, tandis que celui-ci ne représente qu'environ 1,3 % des capacités mondiales de stockage. Si plusieurs États africains ont entrepris de développer une politique de cybersécurité depuis l'adoption de la Convention de Malabo (2014), le niveau de protection reste inégal. D'après Interpol (2021), près de 90 % des entreprises du continent ne disposent pas de protocoles de sécurité suffisants[26].

Certaines avancées sont néanmoins notables : Le Maroc[27] et d'autres pays, comme l'Afrique du Sud, le Sénégal, l'Algérie, la Tunisie, la Côte d'Ivoire ou la RDC ont mis en place des infrastructures certifiées.

Dans ce cadre, des solutions décentralisées comme la blockchain ouvrent des perspectives intéressantes : la transparence, l'intégrité cryptographique et la traçabilité qu'elle garantit peuvent renforcer la sécurité des registres publics, des identités numériques ou des transactions financières. Une telle architecture contribuerait à la consolidation de la confiance institutionnelle et à la protection des données souveraines car « celui qui détient l'infrastructure garantit sa souveraineté numérique » [28].

Sur le plan normatif, la souveraineté des données se heurte toutefois à la dispersion des cadres juridiques nationaux. La Convention de Malabo établit les bases d'un droit africain de la protection des données, mais son application demeure partielle[29].

Une approche africaine inspirée de l'Ubuntu pourrait offrir un socle conceptuel solide : la donnée peut être pensée comme un bien collectif engageant la responsabilité communautaire, la gouvernance partagée et la solidarité numérique[30]. La spécificité africaine peut rappeler l'esprit de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, qui articule à la fois l'autodétermination des peuples et les devoirs de l'individu envers la famille et l'État. Ce modèle accorde une importance équivalente à l'indépendance, à la tradition, à la cohésion sociale et à l'autorité légitime. Un tel équilibre demeure pertinent aujourd'hui, même si l'on souhaite davantage de réussite dans la confrontation aux défis du numérique.

Ainsi, la maîtrise des données apparaît comme l'équivalent numérique du contrôle des frontières. Sans celle-ci, aucune souveraineté n'est véritablement possible. L'Afrique doit, dès

[26] Paul Alain ZIBI FAMA, *op.cit.*, p. 167

[27] Le Maroc a réalisé plusieurs avancés dans ce sens : une modernisation juridique majeure (loi 05-20, loi 07-03, loi 24-96, loi 09-08, loi 43-20, loi 31-13), une institutionnalisation avancée (DGSSI, CNDP, CSC, ma CERT…), un renforcement opérationnel concret (SOC, audits, cartographie IIV), un investissement dans le capital humain et l'éducation cyber (plusieurs formations de l'enseignement supérieurs) un ancrage international solide, Participation active aux forums internationaux (ONU, SmartAfrica).

[28] Eugène Rufin BOUYA, *op.cit.*, p. 101

[29] Très éloigné du modèle européen, lequel a développé un cadre inédit appelé à s'exporter au-delà de ses frontières (RGPD)

[30] « La donnée personnelle n'est pas seulement un bien individuel, mais aussi un bien collectif », Céline CASTETS-RENARD, Charles ABIMANA & Mamadou NIANE, *op.cit.*, pp. 33-36.

lors, articuler une souveraineté des données fondée sur trois dimensions : (juridique, technologique et culturelle).

2. Les dimensions économiques et stratégiques de la souveraineté numérique

La souveraineté numérique ne se réduit pas au contrôle des données ; elle renvoie également à des enjeux économiques et géostratégiques déterminants. Dans une économie globalisée où la valeur se déplace vers les réseaux, la dépendance technologique devient mécaniquement une dépendance économique. La révolution numérique crée de nouvelles opportunités mais renforce simultanément les vulnérabilités des économies dépendantes.

L'Afrique se trouve dans une position singulière : avec près de 590 millions d'internautes et un potentiel considérable de 800 millions de nouveaux clients potentiels, le continent représente un marché stratégique majeur mais demeure marginal dans la production de valeur numérique[31]. Il ne conçoit pas ses technologies fondamentales : systèmes d'exploitation, processeurs, plateformes, services cloud. L'Afrique reste pour l'essentiel consommatrice, ce qui reproduit des schémas historiques de dépendance.

Cette asymétrie nourrit la compétition géo-économique entre grandes puissances. La Chine déploie une stratégie proactive en Afrique via ses champions technologiques (Huawei, ZTE, Alibaba, Baidu), investissant dans les réseaux, les data centers ou les infrastructures 5G. Ce mouvement s'inscrit dans la dynamique de la « Route de la soie numérique », qui vise à intégrer l'Afrique dans une sphère d'influence technologique et économique chinoise[32], il ne faut pas oublier que « la première industrie d'Internet est le logiciel [...] Les futurs poids lourds de nos économies sont des sociétés issues du logiciel ou converties au logiciel. » [33].

Les États-Unis exercent, quant à eux, leur influence par l'intermédiaire des Big Tech, dont les plateformes structurent les usages numériques africains. Le contrôle des infrastructures de *cloud*, des réseaux sociaux et des outils de communication leur confère un rôle qui dépasse largement celui d'acteurs économiques traditionnels : ils deviennent des acteurs quasi-diplomatiques, capables de peser sur les équilibres informationnels et politiques.

La course aux infrastructures numériques (data centers, IA, plateformes, etc.) menace la souveraineté cognitive et politique des États africains. Les risques de surveillance algorithmique imposés par des puissances ou entreprises étrangères.

Dans ce contexte, la donnée devient une ressource économique comparable aux matières premières stratégiques. L'Afrique exporte gratuitement cette ressource immatérielle, laissant les puissances étrangères capter la valeur ajoutée issue du big data et de l'IA.

Pour répondre à ces enjeux, la souveraineté économique numérique doit s'articuler autour de trois axes :

- La construction d'un écosystème africain intégré, articulant *clouds* souverains, plateformes locales et infrastructures régionales ;

[31] Ophélie COELHO, Géopolitique du numérique : l'impérialisme à pas de géants », Les éditions de l'atelier, 2023, p. 179
[32] Iginio GAGLIARDONE, « La Chine modèle-t-elle les sociétés de l'information africaines à son image ? », Alternatives Sud, vol. 27, 2020, pp. 57-61.
[33] Pierre Bellanger, « De la souveraineté numérique », *op.cit*., p. 155.

- La mutualisation des capacités, via des initiatives comme SmartAfrica ou la ZLECAF numérique ;
- L'investissement dans les compétences, notamment en IA, cybersécurité, infrastructures open source et innovation publique[34].

Ces efforts s'inscrivent dans un combat plus large pour la souveraineté cognitive : la dépendance algorithmique influence les comportements économiques, les préférences politiques et la circulation de l'information.

II. Enjeux et stratégies africaines pour une souveraineté numérique effective

Cette seconde partie s'attache à analyser les dynamiques africaines contemporaines visant l'édification d'une souveraineté numérique pleinement opérationnelle. L'analyse se structure autour de deux orientations complémentaires : La première met en évidence le rôle fondamental de la cybersécurité et de la cyberdéfense dans la consolidation de la résilience étatique (Section 1). La seconde orientation s'intéresse aux dépendances technologiques structurelles qui fragilisent la capacité du continent à s'inscrire comme acteur souverain dans la gouvernance mondiale du numérique et elle examine les stratégies d'émancipation (Section 2).

A. Cybersécurité et défense numérique : piliers de la souveraineté africaine

Le premier paragraphe de cette section est consacré à la cybersécurité en tant qu'instrument cardinal de résilience étatique (1). Le second paragraphe aborde la cyberdéfense à travers la dimension internationale de la sécurité numérique au prisme de la responsabilité collective (2).

1. La cybersécurité comme instrument de résilience étatique

La cybersécurité occupe désormais une place centrale dans l'architecture contemporaine de la souveraineté. Elle s'impose, dans l'ordre numérique, avec une importance comparable à celle qu'ont longtemps exercée la défense du territoire ou la sécurité intérieure dans les formes classiques d'exercice du pouvoir. Dans un environnement global marqué par la multiplication des attaques informatiques, la circulation massive de fausses informations et l'intensification des ingérences étrangères, la capacité d'un État à protéger ses infrastructures critiques et les données de ses citoyens devient un marqueur décisif de sa stabilité institutionnelle et de sa crédibilité internationale, « Il s'agit d'identifier tout d'abord ce qu'est une infrastructure critique de l'information, pour ensuite mettre en place des dispositifs pour en garantir la sécurité et la résilience en cas d'attaque »[35].

L'Afrique fait face à une forme diffuse mais structurante de « cybercolonisation ». Cette réalité fragmente l'autorité souveraine, expose les systèmes d'information nationaux à des

[34] La stratégie Digital Maroc 2030 constitue une transformation numérique particulièrement ambitieuse et marque l'entrée du Maroc dans une nouvelle phase de modernisation digitale. Avec un investissement initial de 11 milliards de dirhams (1,1 milliard de dollars) pour la période 2024-2026, le Royaume affiche clairement sa volonté de s'imposer comme l'un des acteurs digitaux majeurs du continent africain.
[35] Eugène Rufin BOUYA, *op.cit.*, p. 97

vulnérabilités majeures et pose de sérieuses questions quant à la protection des droits fondamentaux. La cybersécurité apparaît dès lors non comme une simple réponse technique, mais comme un véritable instrument de résilience étatique : elle englobe l'ensemble des capacités permettant à l'État d'absorber les chocs numériques, d'y répondre efficacement et d'assurer la continuité de ses fonctions essentielles.

L'exercice du pouvoir suppose la capacité de contrôler le territoire et les flux. Transposée au cyberespace, cette exigence fait de la cybersécurité une forme de « frontière numérique », chargée de protéger non plus les limites physiques de l'État, mais l'intégrité de ses réseaux, de ses données et de ses infrastructures critiques. Les cyberattaques visant les administrations publiques, les systèmes financiers ou les réseaux de télécommunications revêtent ainsi une portée comparable à celle d'attaques physiques dirigées contre le territoire national.

Depuis une décennie, plusieurs États africains s'efforcent de structurer leur architecture juridique et institutionnelle en matière de cybersécurité. L'adoption de la Convention de Malabo en 2014 a constitué une étape majeure, en définissant les bases d'une gouvernance panafricaine du cyberespace fondée sur la coopération, l'entraide judiciaire, la répression de la cybercriminalité et la protection des infrastructures critiques. De nombreux pays (Maroc, Sénégal, Nigéria, Kenya, Afrique du Sud, Tunisie, Côte d'Ivoire) ont élaboré des stratégies nationales de cybersécurité[36].

Néanmoins, la cybersécurité ne se limite toutefois pas à la protection technique. Elle touche au cœur même de la légitimité étatique : assurer la continuité des services publics, instaurer un climat de confiance numérique, protéger l'espace informationnel national et réguler le pouvoir des plateformes privées, « Le développement de technologies souveraines suppose aussi la confiance : elle se construit sur des valeurs partagées et une transparence entre les institutions et les citoyens. »[37]. Dans un contexte où les géants technologiques (GAFAM, BATX) contrôlent une part considérable des infrastructures et des données, la cybersécurité devient également un levier de reconquête de la souveraineté publique face à la privatisation du cyberespace.

La cybersécurité doit ainsi s'inscrire dans une logique de confiance, de transparence et de gouvernance inclusive. L'intégrité, la solidarité et la responsabilité constituent les fondements d'un véritable contrat social numérique entre l'État et les citoyens. En garantissant la sécurité des systèmes, l'État renforce à la fois la protection des droits fondamentaux et la légitimité de ses institutions et la continuité de ses fonctions régaliennes et à résister aux pressions technologiques extérieures.

2. La cyberdéfense et la responsabilité internationale des États

La cyberdéfense prolonge logiquement la cybersécurité. Elle vise à assurer non seulement la protection des infrastructures et des données, mais aussi la résilience stratégique de l'État face aux menaces extérieures, dans un cyberespace désormais militarisé où se multiplient opérations offensives, ingérences informationnelles et cyberconflits. Elle constitue,

[36] Voir par exemple la Stratégie nationale de cybersécurité 2030 du Maroc
[37] Céline CASTETS-RENARD, Charles ABIMANA & Mamadou NIANE, *op.cit.*, pp. 33-36.

à ce titre, un attribut essentiel de la souveraineté et s'inscrit dans les obligations qui incombent aux États en matière de paix et de sécurité internationales.

La participation croissante des États africains aux processus de négociation internationaux révèle une prise de conscience accrue de ces enjeux., « La participation des États africains [...] s'est démultiplée et diversifiée. [...] Cela atteste d'une prise de conscience des enjeux de la cybersécurité et de la nécessité de contribuer aux travaux pour faire prendre en compte les singularités de la situation des États africains. »[38].

Les contributions africaines aux travaux de l'ONU, de l'Union africaine, de la CEDEAO ou du GGE témoignent d'une volonté affirmée d'influencer les normes globales du cyberespace. Les déclarations de plusieurs États -Togo, Mali, Égypte, Rwanda-mettent en avant un risque structurel : si les technologies de l'information représentent une opportunité de développement, elles constituent aussi une menace directe pour la sécurité nationale et la stabilité régionale[39].

Ces prises de position traduisent l'émergence d'une diplomatie africaine du numérique, fondée sur un multilatéralisme inclusif et une coopération technique équilibrée[40]. Contrairement aux partenariats bilatéraux souvent asymétriques, cette diplomatie promeut une sécurité collective du cyberespace basée sur la mutualisation des capacités, la confiance interétatique et le transfert équitable de technologies. Cette orientation se manifeste dans les initiatives de l'Union africaine, dans la Convention de Malabo, dans les programmes de Smart Africa ou encore dans les mécanismes régionaux de l'AFRIPOL et d'INTERPOL Afrique.

Au niveau international, la cyberdéfense s'inscrit dans la continuité des efforts menés par l'ONU pour établir un cadre normatif du cyberespace. Depuis les premières résolutions de 1998, les travaux des Groupes d'experts gouvernementaux ont contribué à clarifier plusieurs principes : respect de la souveraineté, interdiction de l'ingérence, responsabilité des États pour les cyberopérations menées depuis leur territoire, obligation de coopération et de diligence en cas de menace. Ces principes constituent le socle d'une doctrine africaine émergente en matière de responsabilité numérique[41].

La cyberdéfense africaine est toutefois confrontée à des défis structurels majeurs qui traduisent sa faible position au niveau international[42]. Face à cette absence de cette vision collective, plusieurs pays ont intégré la dimension numérique dans leurs doctrines de sécurité nationale. Le Maroc, le Nigéria et l'Afrique du Sud ont créé des unités de cyberdéfense, développé des capacités de surveillance des infrastructures critiques et mis en place des stratégies de dissuasion adaptées aux réalités du cyberespace.

---

[38] Maryline GRANGE, « La position des Etats africains dans les négociations sur le cyberespace au sein des Nations
Unies », in Anne-Thida. NORODOM, Adam ABDOU HASSAN (dir)., Perspectives internationales du droit des activités numériques en Afrique, 2023, p. 35-56.

[39] *Ibid.*

[40] Plaider en faveur d'une démocratisation mondiale des nouvelles technologies numériques constitue une piste pleinement envisageable.

[41] Yann SALAMON, *op.cit*., p. 232

[42] Un déficit de capacités techniques et humaines, une fragmentation des politiques nationales, une dépendance persistante aux technologies étrangères, exposant les États à la surveillance ou au chantage technologique.

Sur le plan juridique, les discussions portant sur la responsabilité internationale en matière de cyberattaques s'inspirent du « droit de la guerre », du droit international humanitaire et de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité. La question centrale demeure celle de l'attribution, c'est-à-dire la capacité à identifier un auteur étatique ou non étatique dans un environnement opaque par nature[43].

Toutefois, la coopération technique internationale peut également comporter des risques : certains partenariats, notamment en matière de télécommunications ou de surveillance, sont susceptibles d'encourager des modèles autoritaires de cybersécurité. D'où l'importance d'ancrer la cyberdéfense africaine dans des principes éthiques robustes et une gouvernance transparente. Les valeurs et la réalité africaines, peuvent constituer une base conceptuelle pour une doctrine africaine de la cyberdéfense orientée vers la protection des populations autant que vers la sécurité de l'État.

Ainsi entendue, la cyberdéfense ne se réduit pas à une militarisation du cyberespace : elle devient un instrument de diplomatie, de régulation, d'équilibre géopolitique et de légitimation du rôle de l'État dans la gouvernance internationale du numérique. En passant du statut de simple récepteur de normes à celui de co-producteur de standards éthiques et juridiques, l'Afrique peut contribuer à façonner un ordre numérique mondial fondé sur la paix, la justice et la coopération. La souveraineté numérique apparaît alors non seulement comme un droit, mais comme une responsabilité partagée, engageant États, entreprises et citoyens dans la construction d'un espace numérique stable et inclusif.

B. Dépendances technologiques et voies d'émancipation

Cette section se propose d'analyser les contraintes structurelles qui pèsent sur la souveraineté numérique africaine (1), ainsi que les perspectives d'émancipation qui y répondent (2).

1. Les nouvelles dépendances stratégiques

La généralisation du numérique a profondément reconfiguré l'équilibre des puissances, en faisant émerger une forme de dépendance spécifique : la dépendance technologique. Les principaux acteurs du cyberespace, majoritairement américains et chinois, disposent désormais d'un pouvoir considérable sur les marges de manœuvre des États. Les groupes que l'on regroupe sous les sigles GAFAM (Google, Apple, Facebook/Meta, Amazon, Microsoft) et BATX (Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi) constituent de véritables centres de gravité du système numérique mondial : ils organisent les flux d'information, dominent les infrastructures de *cloud* et imposent unilatéralement leurs standards techniques et leurs conditions contractuelles. Leur puissance économique, combinée à une forte capacité d'influence symbolique, leur permet de participer à la redéfinition du capitalisme global, au risque de fragiliser les cadres politiques et juridiques existants, « Le pouvoir des GAFAM pourrait bien

[43] La constitution d'une capacité régionale africaine d'attribution technique, juridique et diplomatique pourrait représenter un progrès décisif pour affirmer la souveraineté du continent dans les instances internationales.

être démesuré en raison même de leur capacité à rénover le capitalisme et à créer une culture de réseaux susceptible de saper l'ordre politique comme l'ordre juridique. »[44].

Ces entreprises se sont imposées comme des intermédiaires incontournables, qu'il s'agisse de communication, de services financiers ou de gouvernance algorithmique. En contrôlant les architectures de circulation de l'information, elles acquièrent une capacité structurelle à peser sur la démocratie, l'indépendance des institutions et la transparence de la décision publique.

Confrontés à cette concentration de pouvoir, plusieurs États africains ont exprimé, dans différents forums, une inquiétude convergente, « certains, comme le Mali, ont pointé les menaces d'ingérence étrangère ou de cyberespionnage. »[45]. Ces prises de position révèlent une même intuition : le numérique n'est pas un espace neutre, mais un véritable champ de puissance où se confrontent intérêts économiques et ambitions géopolitiques.

Dans cette recomposition, l'Afrique est perçue par l'Union européenne comme un partenaire stratégique. L'Europe voit dans le continent africain un allié potentiel pour défendre un ensemble de valeurs communes -régulation des plateformes, protection des droits fondamentaux, promotion d'un multilatéralisme équilibré - face aux modèles autoritaire et ultra-libéral portés respectivement par la Chine et les États-Unis. Cette convergence ouvre la possibilité d'une coopération structurée autour de la codification internationale du cyberespace, sur la base d'une solidarité normative et d'une régulation partagée.

D'un point de vue conceptuel, la dépendance numérique prolonge des logiques déjà observées dans la colonisation économique. Les flux de données suivent, métaphoriquement, des trajectoires analogues à celles des matières premières : ils quittent le continent pour alimenter la puissance industrielle et technologique d'autres régions du monde. Cette forme de « colonisation numérique » se manifeste également par l'extraterritorialité de certaines législations - comme le *Cloud Act* américain-[46] et par la domination contractuelle que les grandes plateformes imposent dans les marchés publics technologiques.

A cela s'ajoute la dépendance technologique qui présente aussi une dimension cognitive. La concentration des savoirs techniques, le rôle structurant des algorithmes et la capacité de manipulation des flux informationnels contribuent à reconduire une hiérarchie symbolique Nord-Sud, dans laquelle les États africains demeurent principalement consommateurs de technologies élaborées ailleurs.

2. Les stratégies africaines d'émancipation et d'innovation

Face à ces dépendances multiples, une dynamique d'émancipation technologique se dessine progressivement sur le continent africain. Elle articule trois dimensions : l'innovation, la régulation et la valorisation des ressources humaines locales. La souveraineté numérique ne peut demeurer un simple mot d'ordre technique ou politique ; elle suppose des stratégies

[44] Christian BYK, « L'ère du numérique conduit-elle à l'émergence de nouveaux acteurs et formes de souveraineté ? », *Cahiers Droit, Sciences & Technologies*, n° 15, 2022, p. 176
[45] Maryline GRANGE, *op.cit*., p. 42
[46] Le *Cloud Act* américain est une loi fédérale de 2018 qui permet aux autorités américaines d'obliger les entreprises américaines de technologie (ou celles qui font affaire aux États-Unis) à fournir des données électroniques stockées à l'étranger, même si elles appartiennent à des personnes non-américaines.

concrètes visant la maîtrise des infrastructures, la montée en compétences et l'appropriation des cadres normatifs.

Parallèlement, les États africains affirment de plus en plus leur volonté de peser dans la gouvernance mondiale du numérique. Ils appellent à l'adoption, sous l'égide des Nations Unies, d'un cadre juridique international contraignant, reposant sur des normes communes mais respectueux du droit inaliénable des États au développement et à l'usage pacifique des technologies. Le passage du registre de la *soft law* à celui de la *hard law* numérique doit traduire une maturation institutionnelle : l'Afrique ne doit plus se contente d'importer des standards ; elle doit revendiquer un rôle dans leur élaboration. La position de l'Afrique du Sud, plaidant pour des « normes juridiques contraignantes », illustre cette volonté de faire de la souveraineté numérique un objet de droit international[47].

Cette dynamique s'articule avec les travaux de l'UNESCO, dont la Recommandation de 2021 sur l'éthique de l'intelligence artificielle constitue un jalon majeur. En promouvant une IA centrée sur l'humain[48], attentive à la diversité culturelle et soucieuse de justice sociale, elle ouvre un espace pour l'émergence d'un modèle africain de gouvernance numérique adossé à des valeurs locales. Les décideurs africains orientés par les juristes et les ingénieurs sont ainsi invités à imaginer une nouvelle forme de souveraineté, adaptée à l'ère des technologies convergentes, conciliant exigence éthique, cohérence juridique et réalités techniques.

La souveraineté numérique n'apparaît plus comme un horizon strictement utopique ; elle devient un objectif réaliste, à condition de concentrer les efforts sur trois axes : la formation, la mutualisation normative et la gouvernance. L'éducation des jeunes générations, la création d'écoles d'excellence en cybersécurité et en data science, ainsi que la formation de juristes spécialisés dans le droit du numérique constituent des priorités structurantes.

Le renforcement des compétences locales se trouve au cœur de cette stratégie. Assurer la présence sur le continent de profils capables de concevoir, sécuriser et réguler les infrastructures numériques est une condition sine qua non de toute souveraineté. Dans le même sens, l'investissement dans des data centers nationaux et des *clouds* souverains apparaît indispensable pour rapatrier, stocker et protéger les données africaines[49].

C'est un défi qui marque un véritable tournant : il s'agit de passer d'une logique de dépendance à une logique de coopération stratégique. Les États africains n'entendent pas se couper de la coopération internationale, mais cherchent à en redéfinir les termes. L'objectif est de substituer aux partenariats asymétriques des coopérations de co-construction, où technologies, normes et bénéfices sont partagés. Dans cette optique, les politiques numériques africaines sont appelées à éviter la reproduction de schémas de dépendance bilatérale -qu'ils soient américains, ou chinois- et à privilégier une réflexion universelle sous l'égide de l'ONU ou les pistes de coopération Sud-Sud, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle, des fintechs et de la cybersécurité. La continuité entre les valeurs africaines et les exigences d'une régulation contemporaine du numérique pourrait fonder un modèle africain original d'innovation technologique, combinant performance, inclusion et souveraineté.

[47] « L'Afrique du Sud exprime bien leur position : "Rien ne remplace des normes juridiques contraignantes." », Maryline GRANGE, *op.cit.*, p. 50
[48] *Ibid.*
[49] Les États africains doivent définir leurs propres règles au lieu d'appliquer les standards GAFAM/Chine.

L'enjeu dépasse la simple modernisation des outils : il s'agit de refonder un État numérique souverain, capable de maîtriser ses infrastructures, de protéger ses citoyens et d'affirmer ses propres valeurs dans un cyberespace globalisé. En ce sens, la souveraineté numérique africaine doit être à la fois technique, juridique et éthique : une souveraineté de création, et non de simple imitation.

Conclusion

La souveraineté numérique africaine apparaît aujourd'hui comme une construction encore inachevée, composite et inégalement répartie entre les États, mais elle s'impose désormais comme l'un des fondements essentiels de la puissance publique contemporaine. L'analyse révèle que, malgré des avancées notables -adoption de législations nationales en cybersécurité, création de data centers, initiatives telles que *Smart Africa* ou les premiers *clouds* souverains - l'édifice reste entravé par une intégration continentale limitée, une fragmentation normative persistante et une dépendance structurelle aux technologies étrangères. Autrement dit, la souveraineté progresse, mais sans cadre juridique et politique commun, elle demeure fragile face aux vulnérabilités technologiques et économiques.

Ce constat permet de départager les trois hypothèses posées en introduction : la deuxième (obstacles institutionnels et divergences nationales) se trouve largement confirmée par l'état actuel des choses, tandis que la troisième (souveraineté différenciée) décrit la réalité présente, faite de trajectoires nationales inégales selon les alliances technologiques et les priorités stratégiques de chaque État. La première hypothèse, celle d'une souveraineté collective, ne se vérifie donc pas encore comme un fait, mais demeure l'horizon normatif et la condition de dépassement de cette souveraineté hybride et dépendante, à la mesure de l'effectivité que l'Afrique donnera à la Convention de Malabo et à l'Agenda 2063.

Le défi à venir dépasse largement la seule protection des infrastructures critiques : il réside dans la capacité du continent à devenir co-producteur des normes du cyberespace mondial. L'Afrique doit passer d'une posture essentiellement réactive à une position normative proactive, en participant à l'élaboration des standards internationaux relatifs aux données, à l'intelligence artificielle et à la cybersécurité. Cette mutation implique une redéfinition profonde de la souveraineté, entendue non plus comme protection territoriale, mais comme capacité d'action autonome dans l'espace numérique, capacité fondée sur la maîtrise des technologies, des infrastructures et des savoirs.

En définitive, l'avenir de la souveraineté numérique africaine repose sur la capacité du continent à construire une gouvernance collective, fondée sur la confiance régionale, l'intégration juridique et l'investissement massif dans les infrastructures et les compétences. Plus qu'un ensemble de politiques techniques, elle constitue désormais un véritable projet de civilisation numérique, articulant autonomie technologique, responsabilité éthique et solidarité panafricaine.

La maîtrise des données, des infrastructures critiques et de l'intelligence artificielle devient ainsi l'expression contemporaine de la souveraineté territoriale : renoncer à leur contrôle, c'est accepter une dépendance stratégique durable. À l'inverse, une souveraineté numérique assumée permettrait à l'Afrique d'imposer sa voix dans l'élaboration des normes

mondiales, en proposant un modèle fondé sur la dignité humaine, la justice technologique et l'esprit collectif[50].

L'audace -celle d'innover, de réguler et de gouverner selon ses propres références- doit désormais guider l'action publique africaine. Si elle parvient à harmoniser son droit, mutualiser ses capacités, renforcer ses infrastructures et valoriser son capital humain, l'Afrique pourra transformer le numérique en instrument de puissance collective et de développement durable. La souveraineté numérique ne se limite donc pas à une exigence sécuritaire : elle est la condition même de la liberté et de l'autonomie du continent au XXIe siècle.

[50] « L'Ubuntu, en tant que philosophie de l'interdépendance et de la solidarité, offre un cadre pour concilier progrès technologique, dignité humaine et cohésion sociale. », Céline CASTETS-RENARD, Charles ABIMANA & Mamadou NIANE, *op.cit.*, pp. 33-36.

La fabrique de l'action publique urbaine au Cameroun : recomposition des acteurs et interactions dans la gouvernance des villes

Creating urban public action in Cameroon: actors reconfiguration and interactions in urban governance

DJIBRILLA Issa

Docteur en Science Politique, Chargé de Cours, Enseignant-chercheur au Département de Science Politique et d'Etudes Internationales et Stratégiques à la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) de l'Université de Garoua au Cameroun

Résumé :

La ville contemporaine est devenue un espace privilégié d'expression des transformations de l'action publique. Loin d'être uniquement un territoire administré par les institutions étatiques, elle apparaît désormais comme un espace de production collective où intervient une diversité d'acteurs porteurs d'intérêts, de ressources et de stratégies différenciées. Cette évolution traduit le passage progressif d'un modèle de gouvernement urbain vers une logique de gouvernance urbaine. Dans le contexte camerounais, cette transformation est fortement liée au processus de décentralisation engagé depuis les réformes institutionnelles. Cet article analyse les transformations contemporaines de l'action publique urbaine au Cameroun à travers la diversification des acteurs et leurs interactions qui affectent la gouvernance des villes. En mobilisant la théorie de la gouvernance et l'analyse stratégique, il interroge sur la fabrique de l'action publique urbaine au Cameroun. Comment la recomposition des acteurs et leurs interactions transforment elle la gouvernance des villes camerounaises ? L'hypothèse défendue est que la recomposition des acteurs de l'action publique urbaine favorise l'émergence d'une gouvernance urbaine plus collaborative mais son efficacité reste limitée par des multiples conflits contemporains.

Mots-clés : L'action publique urbaine, recomposition, acteur, stratégie, défis.

Abstract:

The contemporary city has emerged as a special venue for public action that reflects changes. It now appears to be a place of collective production involving a variety of actors with distinct interests, resources, and strategies rather than just a territory governed by state institutions. This development shows how a model of urban governance gradually gave way to a logic of urban governance. This change is closely related to the decentralization process that was started by institutional reforms in the Cameroonian context. This article examines contemporary transformations in urban public action in Cameroon via the diversification of actors and their interactions, which shape urban governance. Drawing on governance theory and strategic analysis, it investigates Cameroon's urban public action. How does the reconfiguration of actors and their interactions affect the governance of Cameroonian cities? The hypothesis suggested is that reconfiguring the actors involved in urban public action promotes the emergence of more collaborative urban governance; however, its effectiveness is limited by a number of current conflicts.

Keywords: Urban public action, reconfiguration, actor, strategy, challenges.

Introduction

La ville contemporaine est devenue un espace privilégié d'expression des transformations de l'action publique[51]. Loin d'être uniquement un territoire administré par les institutions étatiques, elle apparaît désormais comme un espace de production collective où intervient une diversité d'acteurs porteurs d'intérêts, de ressources et de stratégies différenciées[52]. Cette évolution traduit le passage progressif d'un modèle de gouvernement urbain, fondé sur une relation verticale entre l'État et les populations, vers une logique de gouvernance urbaine reposant sur la coordination, la négociation et les interactions entre plusieurs catégories d'acteurs[53]. Dans le contexte africain, et particulièrement au Cameroun, cette transformation est fortement liée au processus de décentralisation engagé depuis les réformes institutionnelles. En effet, l'accroissement progressif du rôle des collectivités territoriales décentralisées dans la gestion des affaires locales modifie profondément les modalités de conception et de mise en œuvre des politiques urbaines. Au Cameroun la politique de décentralisation consacrée par la constitution de 1996[54] consiste à créer des collectivités infra étatiques[55] dotées des compétences, des moyens humains et financiers pour la gestion des leurs affaires[56]. Le processus de décentralisation des institutions publiques a donc permis de décongestionner l'Etat central en transférant certains de ses compétences notamment en matière de gestion urbaine aux collectivités locales décentralisées qui disposent d'une autonomie administrative et financière pour la gestion des affaires au niveau local[57]. Depuis lors, des avancées significatives sont constatées dans la mise en œuvre de la décentralisation en matière de la gouvernance urbaine au Cameroun. Cependant, la décentralisation ne constitue pas seulement un transfert administratif de compétences. Elle entraîne une véritable recomposition de l'action urbaine, caractérisée par une redistribution des pouvoirs, une multiplication des espaces de décision et une transformation des rapports entre acteurs[58]. De ce fait, au Cameroun, les réformes liées à la décentralisation ont contribué à renforcer le rôle des acteurs non étatiques dans la production de l'espace urbain. Cette pluralité d'acteurs entraîne une recomposition des modes de gouvernement de la ville, marquée à la fois par des dynamiques de coopération, de concurrence et parfois de conflit.

[51] LE GALES, (Patrick), *Le retour des villes européennes : sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, 2ème édition, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 145.
[52] PINSON, (Gilles), *Gouverner la ville par projet : Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 43.
[53] LE GALES, (Patrick), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 1995, p. 65.
[54] C'est le titre 10 de la Constitution camerounaise du 18 Janvier 1996.
[55] Dans le contexte camerounais ces collectivités infra étatiques sont les Régions et les Communes.
[56] C'est ce que précise la loi de décentralisation de 2004, aujourd'hui abrogée.
[57] Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun.
[58] TASSOU (Andre), *Urbanisation et décentralisation au Cameroun, Essai d'analyse historique de la gestion urbaine (1900-2012)*, Paris L'harmattan, 2013, p. 14.

Par ailleurs, les villes camerounaises connaissent depuis plusieurs décennies des transformations profondes liées à la croissance démographique, à l'urbanisation accélérée et aux nouveaux défis de gestion des espaces urbains[59]. Face aux problèmes d'aménagement, d'insalubrité, d'insécurité, de mobilité ou encore d'accès aux services publics, l'action publique urbaine apparaît comme un enjeu majeur de gouvernement des territoires[60]. Toutefois, la production des politiques urbaines ne relève plus exclusivement de l'État central, elle résulte désormais de l'intervention d'une pluralité d'acteurs aux ressources, intérêts et stratégies différenciés[61]. Dans cette perspective, la fabrique de l'action publique urbaine désigne le processus par lequel se construisent, se négocient et se mettent en œuvre les décisions publiques relatives à la ville. Elle invite à dépasser une vision institutionnelle de l'action publique pour analyser les interactions entre les différents acteurs qui participent à la définition des problèmes urbains et à la mise en œuvre des solutions. Elle met ainsi l'accent sur les jeux d'acteurs, les rapports de pouvoir et les mécanismes de coordination. La gouvernance des villes quant à elle, est un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions visant à atteindre des objectifs collectivement discuté dans un environnement fragmenté[62]. Elle désigne l'ensemble des mécanismes, des institutions, des acteurs et des processus par lesquels une ville est gouvernée[63]. Contrairement au gouvernement urbain qui renvoie principalement à l'action des autorités publiques, la gouvernance met l'accent sur les interactions entre une pluralité d'acteurs.

La littérature scientifique consacrée à cette problématique a appréhendé le phénomène sous plusieurs angles. D'abord, Patrick Le Gales, à travers son article intitulé « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine[64] », constitue une référence majeure dans l'analyse contemporaine de l'action publique urbaine, il propose une réflexion sur la transformation des modes de gestion des villes en montrant le passage progressif d'un modèle fondé sur le gouvernement urbain à un modèle fondé sur la gouvernance urbaine. Bissou II William, quant à lui saisit la gouvernance urbaine au Cameroun à travers ses instruments[65]. Son ouvrage constitue un socle sur l'analyse de l'action publique urbaine au Cameroun. L'auteur montre que les politiques urbaines ne reposent pas uniquement sur les décisions de l'Etat, mais sur des dispositifs techniques, juridiques et même administratifs[66]. Tassou André étudie quant à lui les études urbaines sous le prisme historique[67]. Il analyse l'évolution historique de l'action publique urbaine en montrant que la gouvernance urbaine au Cameroun est le résultat d'un long processus marqué par la centralisation administrative, les reformes de décentralisation et la recomposition des acteurs urbains[68]. Alphonse Daonatien Binam l'aborde sous le prisme

[59] *Ibid.*
[60] BISSOU II, (William), *Les Instruments d'action publique et la gouvernance urbaine au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2022, p. 53.
[61] *Ibid.*
[62] LE GALES, (Patrick), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Op. Cit.*, p. 85.
[63] GAUDIN, (Jean Pierre), *Pourquoi la gouvernance*, Presses Fondation Sciences Politiques, 2002, p. 34.
[64] LE GALES, (Patrick), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Op. Cit.*, p. 60.
[65] BISSOU II, (William), *Les Instruments d'action publique et la gouvernance urbaine au Cameroun*, *Op. Cit.*, p. 43.
[66] *Ibid.*
[67] TASSOU (Andre), Urbanisation et décentralisations au Cameroun, Essai d'analyse historique de la gestion urbaine, *Op. Cit*, p. 76.
[68] *Ibid.*

sociologique en étudiant les acteurs et ses jeux dans la gestion urbaine. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre étude puisqu'elle se propose d'en renouveler l'analyse en saisissant l'action publique urbaine par ses acteurs.

Ainsi, l'objectif de notre article est d'analyser la fabrique de l'action publique urbaine à partir des recompositions des acteurs et des interactions qui les lient. Dès lors, comment la recomposition des acteurs transforme-t-elle l'action publique urbaine et quels rapports structurent les interactions entre ces acteurs ? L'hypothèse défendue est que la recomposition des acteurs de l'action publique urbaine favorise l'émergence d'une gouvernance urbaine plus collaborative mais son efficacité reste limitée par des multiples conflits. Sur le plan théorique, cette étude repose sur l'approche de la gouvernance de Patrick Le Galès. Selon cette approche, la ville n'est plus gouvernée uniquement par l'Etat, elle est plus tôt produite par un ensemble d'acteurs interdépendants. Elle nous permettra de comprendre les acteurs de l'action publique urbaine, les relations entre ces acteurs. Cette étude mobilise également l'analyse stratégique de Michel Crozier et Erhard Friedberg qui nous permettra de comprendre les stratégies développées par ces acteurs pour défendre leurs intérêts et utiliser leurs ressources. Sur le plan méthodologique, pour faire une analyse cohérente, on a fait recours à une méthodologie qualitative centrée sur l'analyse documentaire. Plus spécifiquement, on a mobilisé les ouvrages et articles scientifiques relatifs à la gouvernance urbaine, les documents relatifs à la gouvernance urbaine au Cameroun ainsi que les textes qui régissent la l'urbanisme au Cameroun. Pour analyser cette dynamique, il convient d'étudier d'abord la diversité des acteurs engagés dans la production de l'action publique urbaine (I), avant d'examiner, les interactions et les rapports de pouvoir qui structurent cette fabrique urbaine (II).

I. La recomposition des acteurs dans la production de l'action publique urbaine au Cameroun

La fabrique de l'action publique urbaine au Cameroun connait depuis plusieurs années une profonde recomposition sous l'effet de la décentralisation, de l'urbanisation accélérée et de la diversification des acteurs intervenant dans la gestion des villes. Ainsi, les acteurs de la production de l'action urbains sont nombreux et diversifiés mais pour une bonne analyse, nous allons le classer en deux catégories. Les acteurs institutionnels (A) et les acteurs non institutionnels (B).

A. Les acteurs institutionnels de la gouvernance urbaine

La gestion urbaine repose en grande partie sur l'action des institutions publiques investies des compétences en matière d'aménagement et de planification urbaine. Au Cameroun, le processus de décentralisation a conduit à une redistribution de responsabilité entre l'Etat qui pilote les politiques urbaines (1) et les collectivités locales qui disposent des compétences en matière de gouvernance urbaine (2).

1. L'Etat et ses institutions dans la gouvernance urbaine

Depuis les indépendances l'Etat demeure un acteur majeur dans la production de l'action urbaine. En effet, historiquement, la gestion urbaine camerounaise a été marquée par une forte centralisation[69]. L'Etat a longtemps conservé la maitrise des grandes orientations urbaines à travers la planification, l'aménagement du territoire et le contrôle administratif des villes. L'Etat est considéré comme l'acteur principal en matière de définition et d'orientation des politiques urbaines. A travers ses institutions spécialisées, il constitue l'acteur principal. D'abord, le Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat, qui élabore les politiques publiques en matière de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire urbain. Selon le décret N° 2012/ 384 du 04 septembre 2012 portant organisation du ministère de l'urbanisme et de l'habitat, ce dernier est chargé en matière du développement urbain de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques urbaines[70]. De même, il est chargé de produire des normes urbaines c'est-à-dire des lois en matière d'urbanisation, des documents de planification urbaine et de normes d'aménagement. Cette fonction normative permet à l'Etat d'organiser l'évolution des espaces urbains et de fixer les règles d'utilisation du territoire. En outre, l'Etat participe également à la régulation et au contrôle des espaces urbains dans la mesure où la gestion urbaine implique une régulation des comportements et des usages de l'espace. L'Etat intervient donc pour contrôler l'organisation spatiale des villes et limiter le désordre urbain. De même, l'Etat joue un rôle crucial dans la gestion du foncier urbain notamment la règlementation de l'accès au sol, les procédures d'aménagement et les règles de construction. La maitrise de ces règles permet ainsi à l'Etat d'influencer la forme et l'extension des villes. En outre, les administrations sectorielles participent également à la mise œuvre des politiques définies par l'Etat en matière de la gestion urbaine.

En outre, le Ministère des Domaines, du cadastre et des Affaires foncières est une institution importance de la gouvernance du foncier urbain. En effet, La gestion urbaine repose sur la maitrise de plusieurs ressources stratégiques dont le foncier. Depuis quelques années, au Cameroun, la croissance rapide des villes fait du foncier un enjeu majeur de gouvernance urbaine. Dans ce dispositif, le ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) occupe une place stratégique dans la gestion et le développement urbain dans la mesure où la maitrise foncière constitue une condition essentielle de la planification, de l'aménagement et du développement des villes. Le Ministère des Domaines, du cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) est donc responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière domaniale, cadastrale et foncière. A cet effet, il a comme mission d'inventorier et de répertorier le patrimoine foncier et domanial de l'Etat, de préserver le patrimoine foncier de l'Etat sur l'ensemble du territoire nationale, de l'immatriculation des terrains de leurs affectations et de la délivrance des titres fonciers[71]. Il est chargé également de l'organisation et de la régulation des terrains urbains. En dehors des institutions ministérielles, on a également des organisations publiques et parapubliques à l'instar de la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux

[69] TASSOU (André), *Urbanisation et décentralisations au Cameroun*, *Op. Cit.*, p.54.
[70] Décret N° 2012/ 384 du 04 septembre 2012 portant organisation du ministère de l'urbanisme et de l'habitat.
[71] Décret n°2012/390 du 18 Septembre 2012 portant Organigramme du Ministère des Domaines et des Affaires Foncières (MINDCAF).

(MAETUR), de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ou encore du Crédit Foncier du Cameroun (CFC) qui à côté de l'Etat constituent des opérateurs de l'action publique urbaine.

2. Les Collectivités territoriales décentralisées comme nouveaux acteurs de la fabrique de l'action publique urbaine

L'instauration de la décentralisation au Cameroun a modifié les rapports entre l'Etat et les acteurs locaux. De ce fait, les collectivités locales disposent désormais des compétences dans plusieurs domaines en matière de gestion urbaine. Dans ce contexte les collectivités locales occupent une place croissante dans la production de l'action publique urbaine dans la mesure où la décentralisation engagée par l'Etat vise à rapprocher la gestion des affaires publiques des citoyens en confiant aux collectivités des compétences relatives au développement local urbain. Ainsi, la décentralisation, renforcée par la constitution du 18 Janvier 1996 et la loi n°2019/024 du 24 Décembre consacrent trois collectivités locales au Cameroun à savoir les communes, les communautés urbaines et les régions. Le code général des CTD reconnait des compétences spécifiques pour chaque collectivité locale dans la gestion urbaine. D'abord, les communes qui sont considérées comme des acteurs de la planification et de l'aménagement urbain[72] en ce sens que ces dernières sont chargées de l'aménagement de l'espace urbain, l'élaboration et l'exécution des plans d'investissements communaux. Elles sont compétentes en matière d'élaboration des plans d'occupation des sols, des documents d'urbanisme, d'aménagement concerté et de rénovation urbaine. Les communes d'arrondissement sont également chargées de la création et l'entretien des voies municipales, l'aménagement et la viabilisation des espaces habitables ainsi que l'éclairage des voies publiques. En outre, la commune d'arrondissement est également un acteur de régulation de l'ordre urbain[73] du moment où elle joue un rôle de régulation à travers notamment la police municipale, le contrôle de certaines activités économiques et commerciales, la règlementation des marchés et l'occupation de la voie publique et la prévention des conflits liés à l'usage de l'espace urbain. Pour ce qui est des communautés urbaines, ce sont des collectivités locales composées au moins de 2 communes d'arrondissement créées pour administrer les grandes agglomérations urbaines, elles ont pour mission d'assurer la coordination du développement urbain, la planification et la fourniture des services publics locaux[74]. De ce fait, elles sont des acteurs de pilotage du développement urbain car elles interviennent dans la planification, l'aménagement du territoire urbain et la coordination des communes d'arrondissements. Elles apparaissent ainsi comme des institutions de régulation de la croissance urbaine face aux problèmes d'expansion démographiques, d'occupation anarchique. Les communautés urbaines sont compétentes en matière d'infrastructures et de services urbains notamment la construction et l'entretien de certains espaces urbains, la gestion des réseaux routiers urbains et l'amélioration de la circulation et de la mobilité. En fin les régions constituent également des acteurs de la gouvernance urbaine puisqu'elles participent à travers l'élaboration des documents de planification urbaine et des schémas directeurs des collectivités locales. De ce qui précède, les acteurs institutionnels sont nombreux et diversifiés et sont chargé de pilotage et de mise en œuvre de l'action publique

[72] Article 158 du code général des CTD
[73] OWONA (Joseph), *La décentralisation camerounaise*, L' harmattan, 2011, p. 34.
[74] Cf Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées

urbaine. A côté des acteurs institutionnels, les acteurs non institutionnels jouent également un rôle important dans la gouvernance des villes camerounaises.

B. Les acteurs non étatiques dans la construction de la ville au Cameroun

Les transformations contemporaines de l'espace urbain ont progressivement fait émerger une nouvelle lecture de la production urbaine. La ville n'est plus seulement fabriquée par l'Etat, elle est le résultat d'une interaction entre plusieurs acteurs[75]. Dans cette perspective les acteurs non étatiques participent à la production urbaine au Cameroun. Dans cette partie on s'intéressera d'une part aux acteurs privés et aux organisations de la société civile (A) et d'autre part aux acteurs internationaux (B).

1. La montée des réseaux privés et les organisations de la société civile dans l'aménagement urbain

Depuis les reformes de décentralisation engagées par les pouvoirs publics, les réseaux d'acteurs privés occupent une place centrale dans la gouvernance urbaine au Cameroun. Ces réseaux d'acteurs désignent un ensemble d'acteurs économiques et sociaux qui coordonnent leurs actions, échangent des ressources et influencent les décisions relatives au développement urbain[76]. Ainsi, les entreprises privées qui exercent dans la fourniture des services urbains apparaissent comme des producteurs de service urbain dans la mesure où elles contribuent au fonctionnement quotidien de l'espace urbain par la fourniture de services urbains. Elles interviennent notamment dans la gestion de l'énergie, de l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets. La gestion urbaine devient donc un espace de collaboration entre les collectivités publiques et les opérateurs économiques. Elles apportent des capacités techniques et organisationnelles permettant l'entretien des espaces urbains. En outre, on a également les entreprises privées qui opèrent dans le secteur de bâtiment et travaux publics qui sont des acteurs clés dans la construction et l'aménagement urbain. Ces entreprises participent à la production matérielle de la ville à travers notamment la réalisation des routes et voiries, les bâtiments administratifs, les équipements collectifs et les ouvrages d'assainissement. A Yaoundé et Douala par exemple, deux grandes métropoles camerounaises, l'expansion urbaine s'appuie largement sur ces entreprises qui transforment les espaces urbains et contribuent à l'extension des villes. On a aussi les entreprises immobilières et du transport qui participent à la transformation des villes camerounaises.

De plus, les organisations de la société civile qui regroupent les associations locales, les ONG et organisations communautaires interviennent également dans la défense des intérêts collectifs et dans la production des solutions urbaines. Au Cameroun, certaines organisations de la société civile cherchent à renforcer la participation citoyenne, le dialogue avec les pouvoirs publics et l'influence sur les politiques publiques. C'est le cas par exemple de l'Association des Amoureux du Livre dénommée Assoal qui est une organisation de la société civile camerounaise. Elle s'intéresse aux questions de la participation des citoyens au

[75] JOUVE (Bernard), *La gouvernance urbaine en question*, Paris, Elsevier, 2004, p. 08.
[76] JAGLIN (Sylvy), *Services d'eau en Afrique subsaharienne : La fragmentation urbaine en question*, Paris, CNRS, 2005, p.14.

développement local, de la gouvernance et de l'accès des habitants aux services sociaux de base[77]. Son intérêt pour l'implication des citoyens dans la gestion des affaires locales à travers le mécanisme de la participation des citoyens à la gouvernance urbaine remonte dans les années 2000[78]. En effet, cet organisation indépendante à but non lucratif fondée en 1996 par un groupe de jeunes étudiants pour promouvoir la participation des habitants des quartiers défavorisés aux politiques publiques de développement en général et à la mise en œuvre de la décentralisation en particulier[79]. Depuis 2003, elle met en œuvre un programme d'accompagnement de la décentralisation et jouit d'une longue expérience dans le domaine du renforcement de la demande de bonne gouvernance et de l'éveil citoyen en faveur du contrôle de l'action publique urbaine ou de la responsabilité sociale des entreprises au Cameroun et en Afrique[80].

Dans le cadre de son plan stratégique 2009-2018, elle a contribué à un meilleur accès des habitants des quartiers défavorisés aux services sociaux de base, principal critère de jouissance des Droits Economiques, Sociaux et Culturels, mais surtout indicateurs pertinent de l'ambition partagée pour une véritable transformation sociale urbaine. Les principaux axes de cette stratégie sont : (i) la promotion des Technologies de l'Information et de la Communication pour la Gouvernance locale et le budget participatif; (ii) le renforcement de la participation de la Jeunesse et des appuis en faveur de leur insertion socio-économique ; (iii) le plaidoyer pour le droit au logement et à l'Habitat décents; (iv) l'action en faveur des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (DESC) pour la protection sociale des populations vulnérables prenant en compte la mutualisation du risque maladie, le soutien à l'entreprenariat jeunes et femmes, puis, enfin, iv) la contribution au Désenclavement et à la Dépollution informatique de zones d'intervention[81]. C'est également le cas du Réseau National des Habitants du Cameroun qui est une organisation de la société civile regroupant les habitants, des organisations communautaires et des acteurs engagés autour des questions de logement et d'accès aux services urbains et de droit à la ville. Ce réseau vise la promotion de l'habitat social urbain et la participation des citoyens dans la transformation des villes camerounaises. Ainsi, cet acteur joue un rôle de représentation des habitants du moment où il intervient comme un intermédiaire entre les populations urbaines et les institutions publiques. Il permet ainsi aux habitants des quartiers pauvres et vulnérables de faire remonter leurs préoccupations concernant l'accès au logement, la sécurisation foncière, l'amélioration du cadre de vies. Il participe à transformer les habitants des quartiers pauvres en acteurs de la décision urbaine plus tôt qu'en simple usager de la ville. En outre, le réseau fait également la promotion des pratiques participatives comme le budget participatif. En effet, il contribue à la diffusion du budget participatif à travers l'accompagnement des communes dans l'utilisation de cet instrument.

2. Les acteurs internationaux dans la gouvernance urbaine au Cameroun

[77] *CF, Réseau national des habitants du Cameroun*
[78] Plus précisément en 2003 à l'occasion du sommet Africité 3.
[79] NGUEBOU DUMAS (Jules), *Manuel du budget participatif, concepts, méthodes et outils pour suivre la décentralisation et améliorer la gouvernance locale au Cameroun*, Yaoundé, CRDL, p. 94.
[79] *Idem.*
[80] *Idem.*
[81] Plan stratégique ASSOAL 2009-2018, Document technique et financier, Yaoundé, 2009, p. 23.

L'appui aux politiques de décentralisation et à la gestion des municipalités camerounaises est devenu une des priorités importantes de la communauté internationale, les bailleurs de fonds multilatéraux tels que la banque mondiale ou bilatéraux y consacrent chaque année une part croissante de leur aide. Les modalités de mise en œuvre de cette aide peuvent différer d'une agence à l'autre, mais toutes ont les mêmes objectifs. Les acteurs internationaux interviennent dans la gouvernance urbaine, leur intervention porte généralement sur le financement, l'expertise technique, la production de normes et l'accompagnement de la gouvernance urbaine. Cette communauté des bailleurs de fonds manifeste un intérêt croissant pour le développement urbain. Elle participe à la transformation des modes de gestion des villes camerounaises. Les partenaires multilatéraux au développement urbain au Cameroun sont principalement Agence Française de Développement (AFD), la Banque Mondiale (BM) l'Union Européenne (UE), le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD), la Banque Africaine de Développement (BAD)[82]. Ainsi, la banque Mondiale intervient au Cameroun dans les infrastructures urbaines, son action repose sur des projets visant l'amélioration de la mobilité urbaine, l'accès aux services et la planification urbaine. Elle contribue ainsi à diffuser une conception de la ville fondée sur la performance, la rationalisation et la participation[83]. En outre, l'ONU-Habitat joue également un rôle crucial dans la planification urbaine, l'habitat et la résilience urbaine. En effet, l'intervention de cette institution internationale porte sur la politique urbaine, la législation urbaine et la lutte contre les quartiers précaires et le renforcement des capacités des acteurs locaux[84]. A travers le programme de gouvernance urbaine, l'ONU-Habitat accompagne les pouvoirs publics dans le renforcement des infrastructures urbaines, elle participe à l'intégration des villes camerounaises dans les objectifs africains de développement durable. De même, l'Union Européenne intervient également dans le développement urbain à travers le programme lié aux infrastructures urbaines et à la lutte contre la pauvreté, elle participe également à des plateformes de dialogue entre les acteurs urbains[85]. De ce fait, les acteurs internationaux participent activement à l'amélioration de la gestion et du développement urbain au Cameroun.

II. Les interactions entre les acteurs dans la gouvernance des villes

La gouvernance urbaine est caractérisée par une multiplicité d'acteurs dont les relations sont tantôt basées sur les logiques de coopération tantôt sur les relations conflictuelles. Les stratégies d'intervention reposent sur des mécanismes de coordination, de coopération, de partenariat et parfois de confrontation entre les acteurs aux intérêts divergents. Ainsi l'analyse des stratégies d'intervention permet de comprendre les mécanismes collaboratifs (A) et les mécanismes conflictuels (B).

A. Les mécanismes collaboratifs des acteurs urbains

[82] MOUTILA (Luc Beni), « Planification urbaine au Cameroun: nature, origine et défis », *Géographie et environnement*, 2013. Consulté le 17 juin 2026 à l'adresse https://doi.org/10.58079/rn2n
[83] *Ibid.*
[84] ONU-Habitat, *Urbanization in Cameroon: Building inclusive and sustainable cities*, onu-habitat.og, Nairobi, 2018.
[85] MINHDU, Lancement de l'Association Nationale des Acteurs Urbains : une étape clé pour une gouvernance urbaine renforcée au Cameroun.

La gouvernance urbaine contemporaine se caractérise par une logique de collaboration entre une pluralité d'acteurs. Cette collaboration se traduit par la coopération (1), la négociation (2) et par le partenariat entre les différentes acteurs (3) de la gouvernance des villes camerounaises.

1. La stratégie de coopération comme mécanisme de production de l'action urbaine

Les stratégies d'acteurs de la gouvernance urbaine au Cameroun reposent d'abord sur la coopération entre les différentes parties prenantes. En effet, la coopération constitue l'un des premiers mécanismes de jeux d'acteurs dans la gouvernance urbaine, elle réunir des acteurs attachées à différents secteurs de la vie institutionnelle d'une collectivité permettant à une coalition d'acteurs de constituer et d'appuyer un ensemble de coalitions dirigeantes[86]. La coopération urbaine renvoie donc aux relations établies entre l'Etat, les collectivités locales, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et les populations locales afin d'améliorer et de renforcer la gouvernance des villes[87]. Elle se traduit par la mise en commun des acteurs urbains pour atteindre des objectifs relatifs à l'amélioration de la gouvernance urbaine. Cette coopération porte généralement sur la réalisation des infrastructures urbaines, la gestion des services, l'amélioration du cadre de vie des populations urbaines. Ainsi, par exemple la gestion de la salubrité urbaine est une politique coopérative qui implique une collaboration entre les collectivités locales, les entreprises locales, les services techniques et les populations locales. L'exemple patent de la coopération dans le développement urbain au Cameroun est celui de l'Agence Française du Développement (AFD) et l'Etat du Cameroun. En effet, à travers le financement du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), l'Agence française du Développement en coopération avec l'Etat du Cameroun, s'est engagé à promouvoir le développement urbain des capitales régionales camerounaises. A cet effet, le premier projet capital régionales dont trois villes sont bénéficiaires (Bafoussam, Bamenda et Garoua) visent à promouvoir le développement économique de ces villes et l'amélioration des conditions des vies des ses habitants. Cette coopération entre l'Etat du Cameroun et l'AFD a pour but de produire des effets socioéconomiques à travers le renforcement de la mobilité urbaine, la contribution au désenclavement des quartiers, l'amélioration de l'accès aux services urbains de base et à l'amélioration du cadre urbain et l'image de la ville. De même, la Banque Africaine de Développement accompagne l'Etat du Cameroun à l'amélioration de la gouvernance urbaine. C'est ainsi que la Banque Africaine de Développement en collaboration avec les acteurs institutionnels de la capitale camerounaise s'est engagé dans le Projet d'assainissement de Yaoundé (PADY 2) en 2014[88]. Ce projet a pour objectif d'améliorer l'assainissement pluvial de Yaoundé et d'améliorer les conditions de santé des populations. Il vise également à réduire la pauvreté en milieu urbain grâce à l'amélioration du cadre de vie et de la mise en en œuvre de travaux à haute intensité de main d'Œuvre.

[86] STONE (Clarence Nathan), *Regime Politics: Governing, Atlanta, 1946-1988*, Lawrence University, Press of Kansas, 1989, p. 211.
[87] World Bank Supports Urban and Water Development in Cameroon, Yaoundé December 2010.
[88] Banque Africaine de Développement (BAD), Cameroun, Deuxième phase du projet d'assainissement de Yaoundé (PADY 2), 2013.

2. La négociation comme mode de production de l'action urbaine

La deuxième stratégie de gestion urbaine utilisée par les acteurs urbains est la négociation. Cette dernière apparait lorsque des acteurs urbains ont des intérêts divergents mais doivent parvenir à un consensus pour gouverner l'espace urbain, la ville devient ainsi une arène de discussion entre ces acteurs. Elle désigne donc les processus de concertation, de compromis et d'arbitrage qui permettent aux différentes parties prenantes d'élaborer les politiques urbaines. Au Cameroun, la gouvernance urbaine s'est renforcée avec l'avènement de la décentralisation, de ce fait, les collectivités locales disposent de compétences accrues mais elles ne peuvent pas agir seules, elles doivent négocier avec les administrations déconcentrées, les bailleurs de fonds, les entreprises privées et les habitants. Cette gouvernance négociée traduit une interdépendance entre les acteurs et une recherche permanente de compromis. Dans la ville de Yaoundé par exemple les projets d'aménagements des voies de circulation ou des marchés illustrent ces mécanismes puisque la réalisation d'une infrastructure implique généralement des discussions entre la communauté urbaine, les communes d'arrondissement, les ministères concernés, les habitants affectés et les propriétaires fonciers. En outre, la gestion du foncier constitue par exemple un espace de discussion et de négociation dans les villes camerounaises d'autant plus que l'extension urbaine crée parfois des tensions entre ses différents acteurs. Ces tensions conduisent à des négociations entre les autorités publiques et les détenteurs de droit fonciers traditionnels afin de libérer les espaces destinés aux routes, aux logements ou encore aux équipements. Ainsi, la négociation urbaine apparait comme un mécanisme essentiel de la gouvernance des villes camerounaises car elle permet de coordonner les multiples acteurs, gérer les potentiels conflits et favoriser la mise en œuvre des politiques urbaines.

3. Le partenariat urbain comme mode de production de la ville

Le partenariat urbain est une stratégie de production et de gestion de la ville fondé sur la collaboration entre plusieurs acteurs afin de concevoir, financer et mettre en œuvre des actions urbaines. Il traduit le passage d'une gestion urbaine exclusivement administrative c'est-à-dire géré par l'Etat central vers une logique de gouvernance négociée[89]. Le partenariat apparait donc comme une nouvelle stratégie de la production de l'action urbaine dans la mesure où il permet de mobiliser les ressources financières, les compétences techniques et les capacités institutionnelles. Ainsi, l'une des formes de ce partenariat est le partenariat public-privé qui désigne une forme de coopération dans laquelle un acteur public s'associe à un acteur privé pour financer, construire ou gérer un service d'intérêt général. Ce partenariat public-privé constitue ainsi un mode de gouvernance dans lequel les autorités publiques et les opérateurs privés mettent en commun leurs ressources, leurs compétences afin de répondre aux besoins des populations. Il repose sur une logique complémentaire dans la mesure où les collectivités locales définissent les objectifs d'intérêts général, assurent la régulation et le contrôle des projets alors que les entreprises privées apportent les financements, l'expertise technique, les innovations technologiques et les capacités de gestion. Dans le développement des villes camerounaises le partenariat public-privé apparaissent comme l'une des réponses aux limites financières ou encore techniques des pouvoirs publics. Ainsi, l'un des exemples le plus connus

[89] INGEMAR (elander), « Partenariats et gouvernance urbaine », *Revue internationale des Sciences Sociales*, 2002, Vol. 2, N° 172, pp. 115-230.

de partenariat public-privé (PPP) dans la gestion urbaine concerne la gestion des déchets ménagers. En effet, l'entreprise Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM) qui a acquis une notoriété en matière de développement des villes notamment par sa maitrise de la gestion de la chaine urbaine des ordures participe depuis des années à l'assainissement des villes. Créée en 1969 elle commence à opérer à Yaoundé en 1979 où son action est de concevoir des circuits, organiser la collecte des ordures, définir et assurer le balayage des rues, trottoirs, manuellement ou mécaniquement, le transport des déchets et l'entretien de certains espaces publics.

B. Les stratégies conflictuelles des acteurs de la gouvernance urbaine

Les acteurs qui interviennent dans la gouvernance urbaine sont traversés par des tensions qui résultent de la recherche du contrôle des ressources urbaines. Dans cette perspective, la ville apparait comme une arène de confrontation entre acteurs interdépendants où chaque acteur tente de préserver ou d'accroitre sa capacité d'influence[90]. Ces divergences s'analysent d'abord entre les acteurs institutionnels, ce sont les conflits liés à la répartition de compétences entre l'Etat et les collectivités locales, au chevauchement des compétences entre l'Etat, la mairie de la ville et les communes d'arrondissements[91]. On analysera donc les conflits politico-institutionnels d'une part (1) et les conflits entre les acteurs institutionnels et non institutionnels (2).

1. Les conflits politico-institutionnels de la gouvernance urbaine

Les conflits institutionnels, sont de type de conflits qui opposent les acteurs institutionnels de la gouvernance urbaine. Ce sont les conflits de compétences entre l'Etat et les collectivités locales d'une part et entre les collectivités locales elles-mêmes, c'est-à-dire entre la communauté urbaine et les communes d'arrondissements. S'agissant des conflits de compétences entre l'Etat et les collectivités locales, ce sont des conflits récurrents dans la gouvernance urbaine. En effet, bien que les communes d'arrondissements et les communautés urbaines disposent des compétences en matière d'aménagement urbain, de voirie, d'assainissement etc., l'Etat conserve un pouvoir important à travers les administrations sectorielles. Cette coexistence entraine des chevauchements de compétence et de divergences dans la conduite des projets urbains. De même, le conflit de compétence oppose également les communautés urbaines et les communes d'arrondissement. Ces collectivités locales peuvent ainsi entre en concurrence pour la gestion de certaines compétences notamment l'entretien de la voirie, la gestion des espaces publics, la gestion du foncier etc. Ainsi, par exemple, la gestion du foncier urbain apparait comme l'un des domaines révélateurs de ces conflits de compétences. En effet, le foncier constitue l'un des espaces majeurs de confrontation entre les acteurs institutionnels, officiellement l'Etat à travers le Ministère des Domaines, du cadastre et des Affaires Foncières détient encore la compétence sur l'attribution du foncier urbain, la mairie de la ville qui est responsable de la planification et de l'aménagement urbain se retrouve devant le fait accompli d'occupations nouvelles non planifiées. Les communes d'arrondissements quant à elles se limitent à la délivrance de permis de bâtir or dans la pratique, cette compétence a été captée par la plupart des Mairies de ville. Ainsi, ces conflits fonciers résultent souvent d'une

[90] CROZIER (Michel) et FRIEDBERG (Erhard), *L'acteur et le système*, Paris, Editions du Seuil, 1977.
[91] NGUENDI YONGSI (Blaise), *Urbanisation, villes et systèmes urbains au Cameroun, Sur les pas de Daniel Dickens Prizo*, éditions Pygmies, 2026, p. 123.

superposition des compétences entre l'Etat qui conserve une maitrise du foncier alors que les collectivités locales revendiquent dans l'aménagement et la gestion locale. Dans la ville de Yaoundé par exemple les opérations de lotissement et d'aménagement urbain créent régulièrement des tensions entre l'Etat chargé du foncier et de l'urbanisme et les collectivités locales. Ces tensions portent souvent sur la détermination de l'autorité compétente pour attribuer ou aménager certains terrains, l'utilisation des réserves foncières et la délivrance des autorisations d'occupation. Dans cette relation conflictuelle, les communes d'arrondissements se plaignent parfois que la mairie de la ville ou l'Etat interviennent dans les espaces relevant de leur territoire. En outre, un autre domaine de chevauchement concerne la gestion de l'espace public et des marchés entre les mairies de villes et les communes d'arrondissements[92]. En effet, théoriquement les communes d'arrondissement gèrent les marchés de quartiers et perçoivent les taxes communales alors que les mairies de villes gèrent les grands marchés d'intérêt General. Or, la démarcation entre petit et grand marché est imprécise et certaines maires d'arrondissements cherchent à développer sur leur territoire des marchés de grandes envergures pour augmenter leurs recettes empiétant sur les prérogatives de la mairie de villes. De tels imbroglios mènent inéluctablement à des conflits de compétences. En outre, on assiste également à la concurrence entre les acteurs urbains pour le contrôle du pouvoir urbain, la logique concurrentielle concerne la maitrise de la décision publique urbaine. En outre, les conflits de nature politique peuvent également opposer les acteurs politiques responsables des collectivités locales soit aux représentants de l'Etats soit aux élus appartenant à des sensibilités politiques différentes. Ces rivalités influencent parfois la programmation des investissements, la coopération institutionnelle et la mise en œuvre des politiques publiques. Ces rivalités partisanes produisent lorsqu'une collectivité locale est dirigée par des responsables appartenant à des sensibilités politiques différentes de celles présentes dans d'autres institutions, les relations peuvent devenir plus difficiles. Les débats sur les priorités de développement, les projets d'investissement sont parfois influencés par des considérations partisanes au détriment de l'intérêt général.

2. Les conflits entre les acteurs institutionnels et non institutionnels

Les acteurs non institutionnels développement également des stratégies conflictuelles en défendant leurs intérêts, influencer les décisions publiques et même contester les orientations des autorités urbaines. Ainsi, le premier conflit s'analyse entre les autorités de la ville et les commerçants ou les acteurs de l'économie informelle. En effet, les commerçants occupent une place importante dans les villes camerounaises. Les conflits concernent généralement l'occupation des trottoirs, les marchés spontanés etc. Ainsi, dans la ville de Yaoundé depuis plusieurs années, un différend oppose la Mairie de la ville de Yaoundé et les commerçants du marché Etoudi[93] portant sur un projet de modernisation du site. La mairie a décidé de relocaliser les commerçants du dit marché sur le nouveau site à Olembe à environ 5 km de l'ancien site, les commerçants refusent d'occuper le nouveau site. C'est ainsi que le Maire de la ville exige le déguerpissement des vendeurs pour entamer la construction d'un marché moderne. Ces tensions illustrent les divergences entre les autorités municipales et les commerçants dans la

[92] YEMELE (Flore) MEGNIGO (Merline), « *La gouvernance urbaine dans les espaces marchands à Bafoussam (Ouest Cameroun)* », *Europpean scientific journal*, Vol. 16, N° 29, 2020, pp. 243-265

[93] Le marché Etoudi est un petit marché situé au Nord de la ville de Yaoundé, à proximité du palais présidentiel.

gestion des espaces marchands[94]. En outre, Les associations locales déploient aussi des stratégies conflictuelles comme la contestation des décisions publiques imposées comme les opérations de déguerpissement. Ces associations organisent également des pétitions, dénoncent des insuffisances des services urbains. Ainsi, les stratégies conflictuelles révèlent que la gouvernance urbaine est un espace de négociation permanent et de rapport de pouvoir.

La ville devient ainsi un espace où différents acteurs cherchent à imposer leur capacité d'action[95]. L'Etat qui cherche à maintenir son rôle de régulateur à travers les ministères techniques, les collectivités locales revendiquent une autonomie dans la gestion locale conformément aux principes de décentralisation et les autres acteurs tentent d'influencer les orientations urbaines en fonction de leurs intérêts. Cette situation crée parfois une tension entre la volonté de déconcentration du pouvoir étatique et l'affirmation progressive des compétences municipales. Les tensions et concurrences entre les acteurs de la gestion urbaine traduisent moins une absence de coordination qu'une reconfiguration des rapports de pouvoir dans la ville. Les conflits qui impliquent les acteurs institutionnels et non institutionnels illustrent que la gouvernance urbaine est un processus permanent de négociation entre des intérêts parfois contradictoires. Ils mettent en évidence les limites de la participation citoyenne, les enjeux liés au foncier, au secteur informel et aux services urbains. Cependant, lorsque ces antagonismes sont gérés par des mécanismes de concertation, de médiation et de dialogue, ces différends peuvent favoriser une gouvernance plus inclusive et renforcer la légitimité des décisions publiques.

Conclusion

En définitive, la fabrique de l'action publique urbaine au Cameroun connait une profonde transformation marquée par la recomposition des acteurs, la diversification des modes d'intervention. De ce fait, la gestion des villes camerounaises ne relève plus uniquement de l'Etat central, mais s'inscrit dans une dynamique de gouvernance multi-acteurs où interagissent les acteurs institutionnels et les acteurs non institutionnels. De même, l'étude des stratégies d'intervention révèle aussi une action urbaine caractérisée par des logiques de coopération, de partenariat mais aussi des stratégies d'influence et de concurrence entre ces acteurs. Toutefois, cette recomposition reste confrontée à plusieurs défis structurels. L'action publique urbaine apparait donc comme un espace de recomposition permanente où se confrontent différentes visions du développement urbain. Ainsi, l'analyse montre, en premier lieu que l'émergence de la décentralisation a favorisé l'émergence des nouveaux acteurs de la gouvernance urbaine.

Deuxièmement, cette recomposition des acteurs transforme les modalités d'interaction au sein de la gouvernance urbaine du moment où, les relations entre ces acteurs ne relèvent pas uniquement d'une logique de coopération institutionnelle. Elles sont également structurées par des rapports de pouvoir, des négociations, des stratégies d'appropriation des ressources et des processus d'ajustement réciproque. De ce fait, la fabrique de l'action publique urbaine au Cameroun peut être comprise comme un processus dynamique de construction collective de l'action publique. L'enjeu majeur réside désormais dans la capacité des pouvoirs publics à

[94] Cf, Naja TV, Tensions au marché Etoudi : Les commerçants refusent de libérer le marché, reportage vidéo de Naja TV, Yaoundé, consulté le 20 Juillet 2026.
[95] *Ibid.*

construire une gouvernance urbaine plus intégrée, capable d'articuler les intérêts des différents acteurs tout en répondant aux besoins croissants de la population urbaine. Une telle perspective permettrait de dépasser une conception strictement administrative de la gouvernance urbaine pour considérer la ville comme un espace d'interactions dans lequel se construisent, se négocient et se transforment les politiques publiques urbaines.

Contester sans rompre ? Transitivité politique du soutien et luttes institutionnelles dans le conflit FECAFOOT–MINSEP au Cameroun

Contesting Without Breaking? Political Transitivity of Support and Institutional Struggles in the FECAFOOT–MINSEP Conflict in Cameroon

André Christian OMGBA-NOAH

Docteur en sociologie / Enseignant vacataire (Département de santé publique, Faculté de médecine, Université de Tours, France)

Résumé :

Depuis avril 2024, le conflit qui oppose la Fédération camerounaise de football (FECAFOOT) au ministère des Sports et de l'Éducation physique (MINSEP) est souvent présenté comme la preuve que Samuel Eto'o combat le « système » de Paul Biya. Pourtant, les deux protagonistes invoquent l'arbitrage présidentiel et Eto'o a publiquement soutenu le chef de l'État. L'article a pour objectif d'établir la nature politique de ce conflit et d'éprouver cette lecture antisystème. Il pose la question suivante : comment une célébrité sportive peut-elle contester une administration sans rompre avec le centre présidentiel, et dans quelle mesure son capital symbolique circule-t-il vers le pouvoir qu'elle soutient ? L'hypothèse principale est que le conflit procède de luttes institutionnelles de compétences enchâssées dans l'ordre présidentiel, lesquelles, conjuguées à la transitivité politique du soutien, produisent une figure d'opposition sans rupture. La démarche est mixte, à dominante qualitative : analyse de onze correspondances institutionnelles reconstituées à partir de vingt-neuf copies numérisées et enquête exploratoire en ligne auprès de 62 adultes résidant au Cameroun ou dans la diaspora. L'interprétation mobilise la théorie des champs et de la conversion des capitaux, la distinction entre soutien spécifique et soutien diffus ainsi que l'analyse de la compétition intra-élitaire en régime présidentialisé. Les résultats établissent une lutte réelle pour les compétences, adossée à l'arbitrage présidentiel : 80,6 % des répondants rejettent l'idée que le conflit prouve un combat contre le système ; 58,1 % refusent l'équivalence entre soutien à Eto'o et soutien à Biya ; après une mise en contexte non randomisée, l'accord avec l'idée d'un renforcement indirect atteint 43,5 %, sans que le dispositif permette d'attribuer causalement cette variation au cadrage. La transitivité opère donc au palier de l'acceptabilité plutôt qu'à celui des préférences. Des enquêtes représentatives et des vignettes randomisées permettront d'en préciser la portée.

Mots-clés : Cameroun, football, célébrité politique, transitivité politique du soutien, légitimation.

Abstract:

Since April 2024, the conflict between the Cameroon Football Federation (FECAFOOT) and the Ministry of Sports and Physical Education (MINSEP) has often been presented as proof that Samuel Eto'o is fighting Paul Biya's "system". Yet both parties invoke presidential arbitration, and Eto'o has publicly endorsed the head of state. This article aims to establish the political nature of the conflict and to test this anti-system reading. It asks how a sports celebrity can challenge an administration without breaking with the presidential centre,

and to what extent his symbolic capital flows towards the power he supports. The main hypothesis is that the conflict stems from institutional struggles over jurisdiction embedded in the presidential order, which, combined with the political transitivity of support, produce an image of opposition without rupture. The design is mixed and predominantly qualitative: an analysis of eleven institutional letters reconstructed from twenty-nine digitized copies, and an exploratory online survey of 62 adults living in Cameroon or in the diaspora. The interpretation draws on field theory and capital conversion, the distinction between specific and diffuse support, and the analysis of intra-elite competition in presidentialized regimes. The results show a genuine struggle over jurisdiction that remains anchored in presidential arbitration: 80.6% of respondents reject the claim that the conflict proves Eto'o is fighting the system; 58.1% reject the equivalence between supporting Eto'o and supporting Biya, while after a non-randomized contextual framing, agreement with the idea of indirect reinforcement reaches 43.5%, without the design allowing the variation to be causally attributed to the framing. Transitivity thus operates at the level of acceptability rather than preference. Representative surveys and randomized vignettes are needed to specify its scope.

Keywords: Cameroon, football, celebrity politics, political transitivity of support, legitimation.

Introduction

Au Cameroun, le football n'est jamais seulement une activité sportive. L'équipe nationale, les infrastructures, les qualifications internationales et les défaites constituent des objets de fierté, d'identification, de critique et d'intervention étatique. La crise ouverte en avril 2024 autour de la nomination du sélectionneur des Lions indomptables a porté cette imbrication à un degré rarement atteint. Le MINSEP a annoncé la désignation de Marc Brys, entraîneur belge, et de son encadrement en invoquant des directives venues du sommet de l'État (REUTERS, 2024). La FECAFOOT, présidée par Samuel Eto'o, a contesté la procédure, revendiqué ses compétences techniques et saisi la Fédération internationale de football association (FIFA). Des courriers, des communiqués, des réunions avortées et des scènes publiques d'affrontement ont ensuite donné à la controverse la forme d'un feuilleton institutionnel.

Une interprétation s'est imposée dans une partie de l'espace public : en s'opposant au ministre des Sports, Narcisse Mouelle Kombi, Samuel Eto'o se dresserait contre le « système » gouverné par le président de la République, Paul Biya. Cette lecture s'appuie sur l'intensité du conflit, sur le prestige sportif de l'ancien capitaine et sur un langage de souveraineté fédérale. Elle rencontre toutefois deux difficultés. D'une part, les correspondances montrent que la FECAFOOT et le MINSEP sollicitent tous deux l'arbitrage présidentiel et inscrivent leur action dans des normes émanant de l'État. D'autre part, Samuel Eto'o a publiquement annoncé son soutien à Paul Biya (CAMEROON NEWS AGENCY, 2024). L'opposition à un ministre ne peut donc être assimilée, sans examen, à une rupture avec le centre présidentiel.

Quatre ensembles de travaux éclairent ce paradoxe. Le premier porte sur les rapports entre football, État et imaginaire national en Afrique. DARBY (2002) montre que l'implantation du football et la place des associations africaines au sein de la FIFA sont indissociables des héritages coloniaux, des luttes d'émancipation et des asymétries de la gouvernance mondiale. ALEGI (2010) décrit le football comme un espace de formation des appartenances, de

mobilisation urbaine et de projection nationale. Dans l'Afrique francophone, la permanence de la tutelle publique coexiste avec l'injonction à l'autonomie associative (ABALOT et al., 2017), tandis que les équipements, les compétitions et la circulation des sportifs forment une géopolitique à part entière (AUGUSTIN, 2010). Le cas camerounais est particulièrement documenté. VIDACS (2010) analyse le football comme une composante de l'imagination sociale, porteuse de visions alternatives de la réussite et de l'unité, mais aussi des déceptions liées à l'État. ANAFAK (2016) souligne l'articulation entre passions nationales et récupération politique autour des Lions indomptables. ISSEKIN (2024) montre comment la Coupe d'Afrique des nations (CAN) organisée au Cameroun a prolongé la mise en scène du « Renouveau sportif », des infrastructures et du pouvoir présidentiel, et ISSEKIN ESSOMO (2025) éclaire, à propos du Maroc, les logiques de *power branding* qui relient élites, politiques publiques et supportérisme. Ces travaux convergent sur un point : le football est une ressource politique précisément parce qu'il n'est pas réductible à la politique.

Le deuxième ensemble traite de l'autonomie du sport. Celle-ci est moins une séparation qu'un arrangement négocié. CHAPPELET (2010) la présente comme la capacité des organisations sportives à définir leurs règles et à gouverner leurs activités, sous réserve du droit commun et d'exigences de bonne gouvernance. GEERAERT (2015) montre que la FIFA a pu imposer cette autonomie à des gouvernements nationaux par la menace de suspension, mais que ce pouvoir dépend lui-même de relations institutionnelles et politiques. L'autonomie ne supprime donc pas l'État ; elle déplace le rapport de force en offrant aux fédérations une autorité externe. Il en résulte une pluralité d'ordres normatifs – droit national, statuts fédéraux, normes de la FIFA – qui crée des zones d'indétermination et fait du droit à la fois une règle, une ressource argumentative et un instrument de légitimation.

Le troisième ensemble concerne la célébrité politique et l'endossement. STREET (2004) distingue les responsables politiques qui empruntent les codes de la célébrité et les célébrités qui mobilisent leur notoriété pour défendre des causes ou soutenir des candidats. MARSH et al. (2010) insistent sur la diversité de ces configurations et sur la nécessité d'observer les institutions dans lesquelles la célébrité agit ; WHEELER (2013) montre que la personnalisation et l'identité médiatique peuvent devenir des ressources d'autorité. Les travaux sur l'endossement ne confirment toutefois aucun automatisme. PEASE et BREWER (2008), à propos du soutien d'Oprah Winfrey à Barack Obama, montrent que l'exposition peut modifier certaines évaluations sans produire uniformément une préférence. NOWNES (2012) observe que l'engagement partisan d'une célébrité affecte à la fois l'image du parti et celle de l'endosseur. FRIEDRICH et NITSCH (2019) soulignent l'importance de la crédibilité, de la proximité et des contextes nationaux. McCRACKEN (1989) conceptualise enfin l'endossement comme un transfert de significations : la célébrité transporte des valeurs, des affects et des récits susceptibles d'être associés à l'objet soutenu. Ces effets apparaissent plus nettement sur l'attention et l'évaluation que sur le vote.

Le quatrième ensemble porte sur la légitimation et la compétition intra-élitaire dans les régimes présidentialisés. Pour BEETHAM (1991), la légitimité combine conformité aux règles, justifications partagées et manifestations de consentement. Dans un régime autoritaire électoral, le pouvoir ne dépend pas exclusivement de la coercition ; il recherche aussi des relais capables d'élargir son acceptabilité. LETSA et MORSE (2023) montrent, dans le contexte camerounais, que l'usage politique du droit et ses effets de légitimation varient selon la confiance préalable

et les appartenances partisanes. La « politique du ventre » décrite par BAYART (1989) et l'analyse de l'État néo-patrimonial proposée par MÉDARD (1991) insistent, pour leur part, sur les réseaux, l'accumulation et l'assimilation réciproque des élites : les conflits peuvent opposer administrations, clientèles ou entrepreneurs politiques qui continuent pourtant de reconnaître une même autorité ultime.

Ces traditions communiquent encore peu lorsqu'il s'agit d'expliquer qu'une célébrité puisse être simultanément perçue comme opposante sectorielle et soutien déclaré du centre présidentiel. Les travaux sur le football et l'État décrivent la récupération politique, mais rarement la manière dont les publics la reçoivent ; ceux sur l'endossement mesurent des effets de persuasion, surtout dans des démocraties compétitives, sans les rapporter aux luttes institutionnelles d'un régime présidentialisé. C'est cette lacune que le présent article entend combler.

L'article propose de nommer transitivité politique du soutien la circulation possible, graduée et réversible de ressources entre un public, une célébrité et le pouvoir que celle-ci soutient. Soit une célébrité A, un pouvoir ou dirigeant B et un public C. La relation C→A représente un soutien sportif, institutionnel ou affectif ; la relation A→B, un endossement politique public. La transitivité politique du soutien désigne le processus par lequel les ressources attachées à C→A peuvent contribuer à la légitimation de B. Le verbe « peuvent » est constitutif de la définition : les relations C→A et A→B n'impliquent pas logiquement C→B.

Le mécanisme requiert au moins quatre opérations : A possède un capital reconnu par C ; son soutien à B est public et intelligible ; des acteurs relient la réputation de A à B ; C accepte, tolère ou ne sanctionne pas cette association. La chaîne se rompt si le public sépare fermement les rôles, conteste la crédibilité politique de A, rejette B ou interprète l'endossement comme opportuniste. Elle peut aussi se retourner contre A lorsque l'association politique détériore sa réputation. Trois paliers sont distingués : le transfert d'attention augmente la visibilité du dirigeant ; le transfert d'acceptabilité réduit la dissonance ou la distance symbolique ; le transfert de préférence modifie un jugement ou un comportement politique. Plus on progresse vers le troisième palier, plus les conditions deviennent exigeantes (tableau 1).

Tableau 1 : Formes de la transitivité politique du soutien.

Forme	Effet observable	Condition minimale	Limite
Attention	B gagne en visibilité auprès du public de A	Endossement public et circulation médiatique	Visibilité sans adhésion
Acceptabilité	B paraît moins distant ou moins dissonant	Crédibilité de A et association tolérée	Dissociation des rôles
Préférence	Le jugement ou le comportement envers B change	Forte confiance et congruence perçue	Polarisation et préférences antérieures
Transitivité rompue	Le soutien à A n'avantage pas B	Rejet ou cloisonnement explicite	Coût réputationnel possible pour A

Source : élaboration de l'auteur.

L'objectif de l'article est double : établir la nature politique du conflit FECAFOOT–MINSEP et éprouver empiriquement la lecture qui fait de Samuel Eto'o une figure antisystème. La question centrale est la suivante : comment une célébrité sportive peut-elle contester une administration sans rompre avec le centre présidentiel, et dans quelle mesure le capital de confiance qu'elle a acquis dans un domaine non partisan circule-t-il vers le pouvoir qu'elle soutient, lorsque ses admirateurs distinguent leur attachement à la personne de leur jugement sur ce pouvoir ?

L'expression « soutenir Eto'o, c'est soutenir Biya » paraît trop forte si elle suppose une équivalence des préférences. Son inverse – les deux soutiens seraient entièrement indépendants – sous-estime pourtant les effets de visibilité, de normalisation et d'acceptabilité que produit un endossement public. D'où l'hypothèse principale suivante : **Hypothèse principale (HP).** Le conflit FECAFOOT–MINSEP procède de luttes institutionnelles de compétences enchâssées dans l'ordre présidentiel ; conjuguées à la transitivité politique du soutien, ces luttes produisent une figure d'opposition sans rupture effective avec le centre présidentiel. Cette hypothèse se décline en deux hypothèses secondaires, qui en testent respectivement le versant institutionnel et le versant de la réception : **Hypothèse secondaire 1 (HS1).** La personnalisation du conflit contre le ministre et le recours répété aux directives et à l'arbitrage présidentiels situent la compétition à l'intérieur de l'ordre politique : ils rendent possible une représentation d'Eto'o comme opposant sans qu'aucune critique explicite ne vise le président. **Hypothèse secondaire 2 (HS2).** L'endossement public de Paul Biya par Eto'o rend son capital symbolique disponible pour une légitimation indirecte, mais cette circulation s'arrête pour l'essentiel au palier de l'acceptabilité, parce que les publics dissocient jugement sportif et préférence politique. HS1 est principalement mise à l'épreuve par le corpus épistolaire, HS2 par le questionnaire ; l'hypothèse principale est jugée soutenue si les deux hypothèses secondaires le sont et si les deux matériaux convergent. Ces hypothèses ne présument ni l'intention stratégique des acteurs ni un quelconque effet électoral.

La démonstration combine deux matériaux : un corpus de onze échanges institutionnels entre la FECAFOOT, le MINSEP et, ponctuellement, d'autres centres d'autorité, reconstitué à partir de vingt-neuf copies numérisées ; un questionnaire exploratoire diffusé au Cameroun et dans la diaspora, clos à 62 réponses complètes. Cette triangulation ne vise pas à généraliser à l'ensemble de la population camerounaise ; elle permet de confronter la structure documentaire du conflit à des perceptions individuelles et de préciser les conditions empiriques du concept. L'article présente d'abord la méthodologie et le cadre théorique d'interprétation (1), puis les résultats (2). Il confronte ensuite ces résultats aux hypothèses (3) avant de les discuter au regard de la littérature (4).

1. Méthodologie

1.1. Dispositif général et logique de triangulation

L'étude adopte une méthode mixte exploratoire à dominante qualitative. Elle articule une analyse documentaire institutionnelle et un questionnaire descriptif. L'analyse documentaire reconstitue la structure du conflit, ses catégories juridiques et ses chaînes d'autorité. Le questionnaire examine la manière dont un échantillon de résidents et de membres de la diaspora qualifie Eto'o, le conflit et la possibilité d'un transfert de soutien. La triangulation ne consiste

pas à faire confirmer mécaniquement un matériau par l'autre : les documents renseignent ce que les institutions écrivent et invoquent ; l'enquête renseigne des perceptions situées.

L'unité documentaire est la correspondance institutionnelle. L'unité statistique est le questionnaire complet transmis par un adulte ayant donné son consentement. Les résultats quantitatifs sont descriptifs et ne visent pas l'estimation d'un paramètre national.

1.2. Corpus épistolaire et critique des sources

Le corpus principal comprend vingt-neuf copies numérisées de lettres et de documents diffusés entre mars 2024 et novembre 2025. Leur rapprochement a permis d'identifier onze correspondances distinctes. Chaque pièce a été décrite selon la date, l'émetteur, le destinataire, l'objet, les références, le signataire, les ancrages juridiques et la mention éventuelle de la présidence.

La critique externe distingue quatre niveaux probatoires. Le niveau A correspond à un document publié par une institution ou accessible sur un portail officiel. Le niveau B désigne une copie signée, lisible et corroborée. Le niveau C regroupe les fragments ou résumés journalistiques dont l'existence est vraisemblable mais dont l'intégrité n'est pas assurée. Le niveau D concerne les contenus non authentifiés des réseaux sociaux. Aucune conclusion décisive ne repose uniquement sur un élément de niveau C ou D. La critique interne compare les formulations, les normes invoquées et la place attribuée au président, au ministère, à la fédération et à la FIFA.

Le corpus secondaire comprend le décret n° 2014/384 du 26 septembre 2014, la loi n° 2018/014 du 11 juillet 2018, les statuts de la FIFA, des communiqués et des sources de presse permettant de dater les événements. Les déclarations politiques attribuées à Samuel Eto'o ne sont retenues que lorsqu'elles renvoient à une prise de parole publique identifiable ou à plusieurs sources concordantes.

Tableau 2 : Corpus épistolaire reconstitué.

Date	Échange	Objet	Portée analytique	Niveau de preuve
12 mars 2024	FECAFOOT → MINSEP	Liste restreinte de sélectionneurs	Initiative technique et décret de 2014	B
3 avril 2024	FECAFOOT → MINSEP	Contestation de la nomination	Désignation ministérielle qualifiée d'irrégulière	B
7 mai 2024	FECAFOOT → MINSEP	Observations de la FIFA	Autonomie fédérale appuyée par l'ordre transnational	B
30 mai 2024	FECAFOOT → MINSEP	Exécution de « très hautes instructions »	Reconnaissance explicite de l'arbitrage présidentiel	B
22 août 2024	MINSEP → FECAFOOT	Réunion préparatoire	Maintien de la coordination ministérielle	C
16 déc. 2024	FECAFOOT → MINSEP	Conformité des statuts	Extension du conflit aux règles fédérales	B
18 janv. 2025	Présidence → MINSEP	Subvention de 560 millions FCFA	Centralité matérielle de l'État	A

Date	Échange	Objet	Portée analytique	Niveau de preuve
24 juil. 2025	FECAFOOT → MINSEP	Démission annoncée de Marc Brys	Reprise d'initiative fédérale	C
25 juil. 2025	MINSEP → FECAFOOT	Continuité du contrat de Marc Brys	Contrat et directives présidentielles	B
21 août 2025	MINSEP → FECAFOOT	Processus électoral fédéral	Tutelle et calendrier politique	B
14 nov. 2025	MINSEP → FECAFOOT	Assemblée générale élective	Persistance de la tutelle administrative	A

Note : les niveaux de preuve (A à D) sont attribués selon les critères exposés en section 1.2. Source : corpus constitué par l'auteur.

1.3. Questionnaire, recrutement et participants

Le questionnaire en ligne a été ouvert le 13 septembre 2026 et clos le 19 septembre 2026, après 62 réponses complètes. Il s'adressait aux personnes âgées de 18 ans ou plus résidant au Cameroun ou appartenant à la diaspora camerounaise. Le lien a été diffusé dans des réseaux personnels et professionnels, avec possibilité de relais par les participants. Il s'agit donc d'un échantillonnage de convenance complété par un recrutement en boule de neige, sans base de sondage ni probabilité connue d'inclusion.

L'instrument comportait 27 questions réparties sur neuf écrans : consentement et éligibilité ; lieu de résidence, âge, genre et niveau d'études ; intérêt pour le football et la politique ; degré d'information et sources ; interprétation générale du conflit ; dix affirmations sur une échelle de Likert à cinq modalités ; choix spontané entre deux parcours de lecture ; répétition contextualisée de deux affirmations ; six échelles de confiance de 0 à 10 ; enfin, trois questions ouvertes. Le formulaire ne recueillait ni nom, ni adresse électronique, ni numéro de téléphone.

Tableau 3 : Profil de l'échantillon (n = 62).

Variable	Catégorie	N	%
Résidence	Cameroun	38	61,3
Résidence	Diaspora	24	38,7
Genre	Hommes	50	80,6
Genre	Femmes	12	19,4
Âge	35-44 ans	30	48,4
Âge	45-54 ans	23	37,1
Études	Master	29	46,8
Études	Doctorat	17	27,4
Intérêt	Football : 4 ou 5 sur 5	44	71,0
Intérêt	Politique : 4 ou 5 sur 5	39	62,9

Note : seules les modalités principales sont présentées pour l'âge et le niveau d'études. Source : enquête de l'auteur, septembre 2026.

Le profil obtenu est fortement spécifique (tableau 3). Trente-huit répondants vivent au Cameroun (61,3 %) et vingt-quatre dans la diaspora (38,7 %). Cinquante sont des hommes (80,6 %). Les 35-54 ans représentent 85,5 % de l'échantillon. Quarante-six participants possèdent un master ou un doctorat (74,2 %). Cette composition signale un public éduqué, masculin et intéressé par le sujet ; elle interdit toute généralisation à l'ensemble de la population camerounaise.

1.4. Stratégie d'analyse quantitative

L'analyse repose sur des effectifs, des pourcentages et des moyennes. Pour les échelles de Likert, les modalités « plutôt d'accord » et « tout à fait d'accord » sont regroupées dans l'accord ; les deux modalités de désaccord sont regroupées symétriquement ; la modalité médiane reste distincte. Les scores de confiance sont décrits par leur moyenne sur dix. Aucun test inférentiel n'est présenté : la taille, le recrutement non probabiliste et la structure de l'échantillon ne permettraient pas d'interpréter utilement une significativité statistique comme représentativité sociale.

Deux affirmations ont été reposées après un texte de mise en contexte : l'idée que le conflit prouve une opposition au système et celle qu'un soutien à Eto'o peut renforcer indirectement Paul Biya. Les participants choisissaient spontanément un parcours de lecture ; l'exposition n'a donc pas été randomisée. Les différences avant/après sont traitées comme des indices de réflexivité et de sensibilité au cadrage, non comme des effets causaux du texte. La comparaison individuelle distingue le maintien, la hausse ou la baisse de l'accord, sans prétendre remplacer une expérimentation contrôlée.

Le questionnaire teste principalement les paliers d'acceptabilité et de préférence. Le palier d'attention, distingué dans le cadre conceptuel (tableau 1), n'est mesuré par aucun item dédié et n'est donc pas évalué empiriquement pour lui-même.

1.5. Analyse qualitative et triangulation

Les réponses aux trois questions ouvertes ont fait l'objet d'un codage thématique. Une première lecture a identifié des unités de sens ; une seconde a regroupé les codes en six familles non exclusives : intégration d'Eto'o au système ; autonomie fédérale et respect des textes ; capital symbolique et influence ; contrôle des ressources ; personnalisation et ego ; crise de gouvernance. Les formulations ont ensuite été comparées aux catégories mobilisées dans les lettres. Les citations longues ont été écartées afin de préserver l'anonymat ; l'analyse restitue des thèmes et de courtes formulations génériques.

La triangulation suit une logique de convergence et de dissonance. Une convergence existe lorsque les documents et les perceptions signalent, par exemple, le rôle de l'arbitrage présidentiel. Une dissonance existe lorsque des répondants attribuent une autonomie ou une intention que les lettres ne permettent pas d'établir. Ces écarts ne sont pas considérés comme des erreurs : ils renseignent le travail symbolique qui transforme un conflit administratif en récit politique.

1.6. Cadre théorique d'interprétation

Trois cadres théoriques complémentaires guident l'interprétation des données. Chacun est retenu pour sa capacité à rendre intelligible une partie précise du matériau empirique, que les deux autres éclairent moins bien.

Le premier est la théorie des champs et de la conversion des capitaux de Pierre BOURDIEU. Un champ est un espace de positions relativement autonome, dans lequel les agents luttent pour la définition légitime des enjeux et des formes d'autorité (BOURDIEU et WACQUANT, 1992) ; le capital symbolique accumulé dans un champ peut être converti dans un autre, à condition que des publics en reconnaissent la valeur, et cette conversion a toujours un coût (BOURDIEU, 1986). Appliqué au cas étudié, ce cadre présente une double plus-value. Il permet d'abord de lire le conflit épistolaire comme une lutte pour le monopole de l'autorité légitime sur le football national, à l'intersection du champ sportif et du champ bureaucratique : la question « qui nomme le sélectionneur ? » est une question de frontière entre champs. Il permet ensuite d'interpréter les scores de confiance et les réponses ouvertes relatives au prestige d'Eto'o comme des indicateurs d'un capital sportif dont la conversion politique reste possible mais coûteuse. La notion wébérienne de charisme, entendue comme relation de reconnaissance plutôt que comme propriété individuelle (WEBER, 1978), complète cette lecture : la figure d'Eto'o « sauveur » ou « opposant » existe par les attentes que les publics investissent en lui, et peut excéder ses propres déclarations.

Le deuxième cadre est la théorie systémique du soutien politique de David EASTON (1965), articulée à la théorie de la légitimité de BEETHAM (1991) et au modèle du transfert de significations de McCRACKEN (1989). EASTON distingue le soutien spécifique, adressé à des décisions ou à des autorités particulières, du soutien diffus, adressé au régime dans son ensemble. Cette distinction constitue le fondement théorique des trois paliers de la transitivité (tableau 1) et apporte une plus-value décisive pour l'interprétation du questionnaire : elle permet de comprendre qu'un répondant puisse approuver une décision de la FECAFOOT (soutien spécifique) sans accorder de crédit au régime (soutien diffus), et de distinguer un transfert d'acceptabilité – qui touche l'image du pouvoir – d'un transfert de préférence – qui modifierait le soutien diffus.

Le troisième cadre est celui de la compétition intra-élitaire dans les régimes présidentialisés, issu des analyses de l'État néo-patrimonial (MÉDARD, 1991) et de la « politique du ventre » (BAYART, 1989), complété par l'approche de l'autonomie sportive en termes de pluralisme normatif (CHAPPELET, 2010 ; GEERAERT, 2015). Sa plus-value tient à ce qu'il interdit de déduire la rupture de l'intensité du conflit : dans un ordre où l'autorité ultime est concentrée au sommet, les segments de l'appareil peuvent s'affronter vivement tout en faisant remonter leur différend vers la présidence. Ce cadre fournit ainsi la grille d'interprétation des mentions présidentielles dans les lettres, du recours à la FIFA comme ressource externe et de la perception, par une partie des répondants, de « deux composantes du même système » qui s'affrontent.

Tableau 4 : Articulation des cadres théoriques, des hypothèses et des données.

Cadre théorique	Concepts mobilisés	Hypothèse éclairée	Données interprétées
Théorie des champs et des capitaux (BOURDIEU)	Champ, capital symbolique, conversion, charisme comme reconnaissance	HP, HS2	Lutte de compétences (lettres) ; confiance ; réponses ouvertes sur le prestige
Théorie systémique du soutien et légitimité (EASTON, BEETHAM, McCRACKEN)	Soutien spécifique / diffus ; légitimité ; transfert de significations	HS2	Items sur l'équivalence des soutiens, la dissociation des rôles et l'image du dirigeant
Compétition intra-élitaire et pluralisme normatif (MÉDARD, BAYART, CHAPPELET, GEERAERT)	Présidentialisation, arbitrage vertical, autonomie négociée	HP, HS1	Mentions présidentielles, recours à la FIFA, item « deux composantes du même système »

Source : élaboration de l'auteur.

1.7. Éthique, protection des données et limites

Une page d'information précisait l'objet scientifique de l'enquête, le caractère volontaire et anonyme de la participation, l'absence de collecte d'identifiants directs et la possibilité d'interrompre le questionnaire avant l'envoi. L'acceptation et la majorité étaient obligatoires pour poursuivre. Les données sont analysées sous forme agrégée. Aucune approbation d'un comité d'éthique institutionnel n'est revendiquée : l'enquête était anonyme, volontaire, non interventionnelle, réservée aux personnes majeures, ne collectait aucun identifiant direct et ne portait sur aucune donnée de santé. Le consentement éclairé et la minimisation des données ont été respectés.

Les limites sont substantielles. L'échantillon est auto sélectionné, connecté, masculin et très diplômé. Les personnes peu intéressées par le football ou la politique sont probablement sous-représentées. Le vocabulaire même de « système » et de « soutien » peut orienter les réponses. La répétition de deux affirmations rend possible un effet de cohérence ou de demande. Les réponses ont été recueillies dans une conjoncture précise et ne mesurent ni comportement électoral ni évolution durable. Enfin, le corpus épistolaire reste constitué en partie de reproductions ; l'absence d'une lettre ne prouve pas l'absence d'un échange. Ces réserves limitent la portée descriptive de l'étude, sans annuler l'intérêt analytique de la triangulation.

2. Résultats

2.1. Une lutte de compétences réelle, mais enchâssée

Le conflit repose d'abord sur une architecture normative à plusieurs étages. Le décret n° 2014/384 du 26 septembre 2014 confie à la FECAFOOT la gestion administrative, sportive et technique des sélections nationales, tout en prévoyant une gestion financière conjointe avec l'État et en qualifiant de deniers publics les ressources allouées. La loi n° 2018/014 du 11 juillet 2018 organise les activités physiques et sportives sous tutelle publique. Les statuts de la FIFA exigent parallèlement que les associations membres gèrent leurs affaires de façon indépendante

et sans influence indue de tiers. La nomination de Marc Brys par le MINSEP cristallise cette superposition : la FECAFOOT affirme que sa responsabilité technique comprend le choix du sélectionneur, tandis que le ministère invoque la tutelle, le financement, la convention liant les deux institutions et les directives présidentielles.

Les premières correspondances excluent l'hypothèse d'un conflit purement fabriqué. Le 12 mars 2024, la FECAFOOT transmet une liste de candidats au poste de sélectionneur en invoquant le décret de 2014. Après la nomination ministérielle de Marc Brys, la fédération requalifie la décision en irrégularité (3 avril 2024) et mobilise les observations de la FIFA (7 mai 2024). Le ministère répond par la tutelle, le financement et la continuité contractuelle (25 juillet 2025), puis étend son intervention au processus électoral fédéral (21 août et 14 novembre 2025). Les protagonistes défendent des compétences qui se chevauchent réellement.

Le droit produit néanmoins un effet politique précis : chaque partie cherche à être reconnue comme l'interprète fidèle de l'autorité présidentielle. La lettre du 30 mai 2024, dans laquelle la FECAFOOT indique exécuter de « très hautes instructions », est à cet égard décisive : l'acceptation d'un arbitrage présidentiel y coexiste avec la persistance du désaccord ministériel. Les copies adressées à la présidence ou au Premier ministre témoignent d'une remontée verticale du conflit, et la subvention présidentielle de 560 millions de francs CFA (18 janvier 2025) rappelle la centralité matérielle de l'État. Dans l'ensemble du corpus, aucune pièce ne met en cause l'autorité du chef de l'État : l'adversaire désigné est le ministre, tandis que le président demeure invoqué comme source de directives ou comme arbitre attendu.

2.2. Le rejet majoritaire de la figure antisystème

Cinquante répondants sur 62 (80,6 %) rejettent l'affirmation selon laquelle le conflit avec le MINSEP prouve que Samuel Eto'o combat le système de gouvernance de Paul Biya ; seuls 9,7 % l'approuvent. Trente-neuf (62,9 %) contestent également l'idée qu'il agit indépendamment du pouvoir politique. À l'inverse, 35 répondants (56,5 %) considèrent qu'il soutient politiquement Paul Biya, contre 23 (37,1 %) qui expriment leur désaccord (tableau 5).

La qualification du conflit est plus complexe. Trente-six personnes (58,1 %) choisissent une combinaison d'enjeux juridiques, politiques, institutionnels et financiers. Neuf privilégient les intérêts financiers, huit une lutte interne au pouvoir et quatre un conflit juridique de compétences. Une seule retient d'abord un combat contre le système politique. Le conflit apparaît donc moins apolitique que multidimensionnel et intra-institutionnel. Près de la moitié des répondants (48,4 %) y voient d'ailleurs l'affrontement de « deux composantes du même système ».

La proposition selon laquelle on peut s'opposer à un ministre sans s'opposer au président divise davantage : 43,5 % l'approuvent, 50 % la rejettent et 6,5 % restent neutres. Ce partage peut sembler paradoxal au regard du rejet massif de la figure antisystème. Il suggère que les répondants ne raisonnent pas tous à partir d'une théorie générale de la délégation présidentielle : ils peuvent considérer Eto'o comme intégré au système tout en jugeant qu'un conflit sectoriel engage, dans ce contexte, la responsabilité du sommet.

Tableau 5 : Perceptions politiques et institutionnelles (n = 62, en %).

Affirmation	Accord	Neutre	Désaccord
Eto'o agit indépendamment du pouvoir politique	14,5	22,6	62,9
Le conflit prouve qu'il combat le système Biya	9,7	9,7	80,6
On peut s'opposer au ministre sans s'opposer au président	43,5	6,5	50,0
Eto'o soutient politiquement Paul Biya	56,5	6,5	37,1
Soutenir Eto'o renforce au moins partiellement Biya	27,4	14,5	58,1
Soutenir l'action fédérale malgré le rejet de ses choix politiques	46,8	8,1	45,2
Une célébrité peut améliorer l'image du dirigeant soutenu	48,4	11,3	40,3
Deux composantes du même système s'affrontent	48,4	14,5	37,1
Le MINSEP protège principalement l'intérêt général	19,4	12,9	67,7
La FECAFOOT défend principalement l'autonomie du football	32,3	8,1	59,7

Source : enquête de l'auteur, septembre 2026.

2.3. Une transitivité contestée, mais rendue intelligible par le contexte

L'affirmation forte « soutenir Samuel Eto'o revient, au moins partiellement, à renforcer Paul Biya » est spontanément rejetée par 58,1 % des répondants ; 27,4 % l'approuvent. De même, 46,8 % déclarent pouvoir soutenir l'action d'Eto'o à la FECAFOOT tout en rejetant ses choix politiques, tandis que 45,2 % refusent cette dissociation : l'échantillon est presque parfaitement partagé sur l'étanchéité des rôles. Dans le même temps, près de la moitié des répondants (48,4 %) admettent qu'une célébrité peut améliorer l'image du dirigeant qu'elle soutient.

Après la lecture du texte de mise en contexte, l'accord avec l'idée d'un renforcement indirect atteint 43,5 %, contre 38,7 % de désaccord et 17,7 % de neutralité. Au niveau individuel, 26 participants augmentent leur niveau d'accord, 25 le maintiennent et 11 le diminuent ; la variation moyenne est de +0,58 point sur l'échelle à cinq positions. Pour l'idée qu'Eto'o combattrait le système, 22 participants augmentent leur accord, 28 ne changent pas et 12 le diminuent, mais le désaccord final reste majoritaire (62,9 %). Ces déplacements ne sont pas des effets expérimentaux : ils indiquent seulement que la formulation explicative rend la chaîne de soutien plus pensable.

2.4. Défiance institutionnelle et avantage relatif du capital sportif

Les niveaux de confiance sont faibles pour tous les acteurs (tableau 6), ce qui interdit de parler d'adhésion enthousiaste. La FECAFOOT obtient la moyenne la plus élevée (3,94 sur 10), suivie de Samuel Eto'o (3,87) et de la FIFA (3,13). La présidence de la République atteint 2,56, le MINSEP 2,39 et les médias camerounais 2,35. L'écart ne traduit pas une confiance élevée dans la fédération ; il révèle un avantage relatif du capital sportif dans un environnement de défiance généralisée. Le capital d'Eto'o demeure supérieur à celui du ministère ou de la présidence dans cet échantillon, sans être massif.

Tableau 6 : Confiance moyenne envers les acteurs (échelle de 0 à 10).

Acteur	Moyenne
FECAFOOT	3,94
Samuel Eto'o	3,87
FIFA	3,13
Présidence de la République	2,56
MINSEP	2,39
Médias camerounais	2,35

Source : enquête de l'auteur, septembre 2026.

2.5. Les réponses ouvertes : six répertoires d'interprétation

Le premier répertoire situe Eto'o à l'intérieur du système. Les répondants évoquent son soutien déclaré à Paul Biya, les protections dont il bénéficierait ou l'impossibilité de conserver une position aussi exposée sans relations au sommet. Le conflit est alors lu comme une compétition entre segments du même ordre, parfois associée aux luttes de succession.

Le deuxième répertoire distingue l'autonomie fédérale de l'opposition politique. Certains répondants soutiennent l'action d'Eto'o lorsqu'elle paraît défendre les compétences de la FECAFOOT, les joueurs ou le respect des textes, sans lui attribuer un programme de rupture. Le soutien a alors pour objet une décision sportive, non la totalité de la personne ni son endossement partisan.

Le troisième répertoire décrit les conditions du transfert de légitimité : popularité, prestige, victoires, crédibilité, exemplarité, capacité à mobiliser les publics de supporters et publicité de l'endossement. Les répondants identifient ainsi, de manière intuitive, les médiateurs du mécanisme. Le quatrième répertoire met l'accent sur l'argent, les budgets, le contrôle des ressources et les intérêts matériels. Le cinquième personnalise la crise autour de l'ego, du respect et des styles d'autorité. Le sixième y voit une crise plus générale de gouvernance, appelant des institutions plus fortes et une clarification des compétences.

Ces répertoires ne s'excluent pas : une même réponse peut considérer Eto'o comme intégré au pouvoir, défendre son autonomie sectorielle et dénoncer les intérêts financiers des deux camps. Cette pluralité montre que le conflit fonctionne comme un écran de projection pour des critiques plus larges de l'État, du football et de la personnalisation du pouvoir.

3. Analyse

Cette section confronte systématiquement les résultats aux hypothèses, en s'appuyant sur la grille théorique exposée en section 1.6 (tableau 7).

Mise à l'épreuve de HS1. Le corpus épistolaire étaye le versant institutionnel de HS1. Les lettres documentent une lutte effective de compétences (section 2.1), mais cette lutte est constamment rapportée à l'autorité présidentielle : la FECAFOOT déclare exécuter de « très hautes instructions », le MINSEP invoque les directives présidentielles pour justifier la continuité du contrat de Marc Brys, et les copies adressées à la présidence organisent une remontée verticale du différend. Aucune pièce ne conteste l'autorité du chef de l'État.

Conformément à la grille de la compétition intra-élitaire, la personnalisation du conflit autour du ministre permet ainsi à la figure d'insoumission d'exister sans se convertir en opposition présidentielle : l'adversaire immédiat est identifiable, tandis que le chef de l'État peut demeurer au-dessus de la mêlée. Le versant de la réception est plus nuancé. La représentation d'Eto'o en opposant existe dans l'espace public, mais elle est très minoritaire dans l'échantillon (9,7 %), et la possibilité de s'opposer à un ministre sans s'opposer au président partage les répondants (43,5 % contre 50 %). HS1 est donc soutenue pour sa dimension institutionnelle et partiellement soutenue pour sa dimension perceptive : la personnalisation rend la figure d'opposant possible, sans la rendre dominante.

Mise à l'épreuve de HS2. Les données du questionnaire étayent HS2 dans sa version faible. D'un côté, la disponibilité du capital symbolique d'Eto'o pour une légitimation indirecte est attestée : 56,5 % des répondants le perçoivent comme un soutien politique de Paul Biya, 48,4 % admettent qu'une célébrité peut améliorer l'image du dirigeant qu'elle soutient, et l'accord avec l'idée d'un renforcement indirect atteint 43,5 % après mise en contexte, contre 27,4 % avant celle-ci, sans que cette comparaison non randomisée autorise une attribution causale. De l'autre, la circulation ne franchit pas le palier des préférences : 58,1 % rejettent spontanément l'équivalence entre soutien à Eto'o et soutien à Biya. Relue à l'aide de la distinction eastonienne, cette configuration signifie que le soutien spécifique accordé à l'action fédérale ne se transforme pas en soutien diffus au régime. La dissociation des rôles, en revanche, n'est revendiquée que par une moitié de l'échantillon (46,8 % contre 45,2 %) : elle constitue une limite réelle de la transitivité, mais non une barrière étanche. Enfin, le palier d'attention n'ayant pas fait l'objet d'un item dédié, il n'est pas tranché ici.

Mise à l'épreuve de l'hypothèse principale. Les deux matériaux convergent. Les lettres établissent que le conflit procède de luttes institutionnelles enchâssées dans l'ordre présidentiel ; le questionnaire montre que la figure d'opposant qui en résulte n'est pas reçue comme une rupture et que le capital sportif d'Eto'o circule vers le pouvoir sous la forme d'une acceptabilité conditionnelle plutôt que d'une adhésion. La lecture par la théorie des champs permet de relier ces deux versants : la lutte pour l'autorité sur le football national se joue à la frontière du champ sportif et du champ bureaucratique, et le capital symbolique d'Eto'o, relativement mieux doté que celui des institutions dans un contexte de défiance (tableau 6), demeure convertible, mais à un coût que les publics fixent eux-mêmes. La triangulation fait également apparaître une dissonance instructive : une partie des répondants attribue à la FECAFOOT ou à Eto'o une autonomie que les lettres ne permettent pas d'établir, ce qui témoigne du travail symbolique par lequel un conflit administratif devient un récit politique. L'hypothèse principale est donc soutenue, dans les limites d'un échantillon non probabiliste.

Tableau 7 : Synthèse de la mise à l'épreuve des hypothèses.

Hypothèse	Indicateurs	Résultats principaux	Verdict
HS1	Mentions et arbitrage présidentiels dans les lettres ; cible des critiques ; perception de la figure antisystème	Lettre du 30 mai 2024 ; copies à la présidence ; aucune critique du chef de l'État ; 80,6 % rejettent la figure antisystème ; 43,5 % contre 50 % sur l'opposition au seul ministre	Soutenue (versant documentaire) ; partiellement soutenue (réception)

Hypothèse	Indicateurs	Résultats principaux	Verdict
HS2	Perception du soutien à Biya ; équivalence des soutiens ; dissociation des rôles ; image du dirigeant	56,5 % perçoivent un soutien à Biya ; 58,1 % rejettent l'équivalence ; 48,4 % admettent un effet d'image ; 27,4 % puis 43,5 % après contexte	Soutenue dans sa version faible (acceptabilité) ; palier d'attention non testé
HP	Convergence des deux matériaux	Lutte réelle enchâssée dans l'ordre présidentiel ; figure d'opposant non reçue comme rupture ; transitivité conditionnelle	Soutenue (portée exploratoire)

Source : élaboration de l'auteur à partir du corpus épistolaire et de l'enquête.

4. Discussion

4.1. Contester sans rompre : une opposition sectorielle

La querelle FECAFOOT–MINSEP est réelle, juridiquement structurée et politiquement significative. Elle ne constitue pourtant pas, en l'état du corpus, une opposition au centre présidentiel. Ce résultat rejoint les analyses de BAYART (1989) et de MÉDARD (1991) sur la concurrence interne aux régimes africains : l'unité apparente d'un ordre politique n'exclut pas la rivalité de ses segments, et la virulence d'un affrontement ne constitue pas une preuve de rupture. Il les prolonge sur un point : dans le cas étudié, l'intensité même de la compétition contribue à recentrer l'ordre sur la présidence. Plus les institutions échouent à résoudre horizontalement leur différend, plus le sommet apparaît nécessaire. La crise produit alors de la présidentialisation autant qu'elle la conteste.

La radicalité du style ne doit donc pas être confondue avec la portée du conflit. Une scène publique tendue, un refus d'obtempérer ou une saisine de la FIFA peuvent produire une image d'insoumission. La qualification d'opposant au régime exigerait cependant d'autres indices : contestation explicite de l'autorité présidentielle, refus de son arbitrage, affiliation à une alternative ou programme de rupture. Les lettres et les perceptions majoritaires n'en fournissent pas. Le recours à la FIFA confirme, de ce point de vue, les analyses de GEERAERT (2015) et de CHAPPELET (2010) : l'autonomie sportive fonctionne comme une ressource sectorielle opposable à une administration, non comme une orientation partisane opposable au régime.

4.2. De la transitivité logique à la circulation sociale

Les résultats obligent à reformuler l'intuition initiale. Dire que « soutenir Eto'o, c'est soutenir Biya » confond une chaîne sociale et une implication logique. Les répondants rejettent majoritairement cette identité, et près de la moitié affirme pouvoir dissocier action fédérale et choix politiques. Cette autonomie interprétative converge avec les travaux sur l'endossement, qui n'observent aucun automatisme de la persuasion (PEASE et BREWER, 2008 ; FRIEDRICH et NITSCH, 2019) : l'effet d'une célébrité porte davantage sur l'évaluation et l'image que sur la préférence.

La transitivité conserve néanmoins une valeur analytique si elle porte sur des ressources plutôt que sur des consciences. Conformément au modèle du transfert de significations (McCRACKEN, 1989), l'endossement d'Eto'o peut associer au président des affects et des récits de réussite sportive – à l'image de la victoire du Cameroun à la Coupe d'Afrique des

nations féminine en août 2026 (AL JAZEERA, 2026) –, rendre son soutien socialement dicible ou préserver sa position d'arbitre au-dessus des ministres. Aucun de ces effets n'exige que l'admirateur modifie son vote. Le passage de 27,4 % à 43,5 % d'accord après contextualisation suggère que ce mécanisme indirect devient intelligible dès lors que l'on distingue transfert d'image et conversion politique, c'est-à-dire, dans les termes d'Easton (1965), soutien spécifique et soutien diffus.

Le mécanisme est en outre réciproque. Le pouvoir peut bénéficier du prestige de la célébrité, mais la célébrité peut perdre une partie de son capital auprès de publics hostiles au régime, comme l'a observé NOWNES (2012) à propos des partis américains. La transitivité est donc une circulation disputée : conformément à l'analyse bourdieusienne, toute conversion de capital a un coût, et elle dépend du maintien de la crédibilité de l'endosseur comme de la capacité du pouvoir à mettre en scène l'association.

4.3. Ni la FECAFOOT ni le MINSEP ne monopolisent l'intérêt général

Un résultat transversal mérite attention : 67,7 % des répondants rejettent l'idée que le MINSEP protège principalement l'intérêt général, et 59,7 % refusent d'attribuer à la FECAFOOT une défense principalement désintéressée de l'autonomie du football. L'échantillon ne choisit donc pas une institution contre l'autre ; il soupçonne les justifications officielles des deux camps. Ce constat rejoint le diagnostic de VIDACS (2010), pour qui le football camerounais expose autant les attentes d'un « monde mieux organisé » que les déceptions à l'égard de l'État, ainsi que les résultats de LETSA et MORSE (2023), selon lesquels les effets de légitimation du droit dépendent de la confiance préalable des publics.

Cette symétrie critique invite à lire le conflit comme un révélateur d'une crise de représentation. Au sens de BEETHAM (1991), les justifications juridiques avancées par chaque camp ne suffisent pas à produire de la légitimité lorsque les croyances partagées font défaut. La transitivité politique du soutien doit ainsi être articulée à la fragmentation des objets de soutien : personne, performance, décision, institution, régime. Plus ces objets sont différenciés par les publics, plus le transfert devient incertain.

4.4. Apports théoriques et portée comparative

La première contribution est conceptuelle. La transitivité politique du soutien relie les travaux sur la célébrité (STREET, 2004 ; MARSH et al., 2010 ; WHEELER, 2013), sur la légitimité et sur les soutiens spécifiques sans postuler un électeur passif. Elle propose une séquence testable – capital reconnu, endossement public, travail d'association, réception par les publics – dont chaque étape peut être observée et peut échouer. Elle comble ainsi la lacune identifiée en introduction entre les travaux sur la récupération politique du football, qui décrivent l'offre symbolique du pouvoir (ANAFAK, 2016 ; ISSEKIN, 2024), et ceux sur l'endossement, qui en mesurent la réception.

La deuxième contribution concerne les régimes présidentialisés. Une célébrité dirigeant une organisation semi-autonome peut contester une administration tout en demeurant loyale au sommet. La norme transnationale lui fournit une ressource sectorielle, non une orientation partisane. Cette configuration pourrait se retrouver dans d'autres fédérations sportives, organisations religieuses, associations professionnelles ou industries culturelles, ce qui ouvre la voie à des comparaisons.

La troisième contribution est méthodologique. La combinaison de lettres et de perceptions distingue le conflit tel qu'il s'écrit du conflit tel qu'il est interprété. Elle révèle que la figure antisystème peut être faible statistiquement tout en demeurant performante médiatiquement.

4.5. Limites de l'interprétation et pistes de recherche

Trois prudences s'imposent. Premièrement, les 62 répondants ne représentent pas le Cameroun ; leur niveau d'études et leur intérêt pour la politique favorisent probablement des lectures plus élaborées du conflit. Deuxièmement, les réponses déclarées ne sont pas des comportements : reconnaître qu'une célébrité peut améliorer une image ne signifie pas que sa propre opinion a changé. Troisièmement, l'analyse documentaire ne donne accès ni aux négociations informelles ni aux intentions des acteurs.

Une enquête ultérieure pourrait construire un échantillon plus diversifié par quotas de sexe, d'âge, de région et de niveau d'études ; distinguer les supporters d'Eto'o, ceux des Lions indomptables et les publics peu intéressés ; randomiser l'exposition à plusieurs formulations au moyen de vignettes ; mesurer avant et après l'image d'Eto'o, de la FECAFOOT, du MINSEP et de la présidence ; introduire un item dédié au palier d'attention ; enfin, tester la stabilité des effets dans le temps. Des entretiens avec des journalistes, des responsables sportifs et des supporters permettraient aussi de reconstituer les médiations concrètes de la circulation symbolique.

Conclusion

Cet article avait pour objectif d'établir la nature politique du conflit qui oppose, depuis 2024, la FECAFOOT au MINSEP, et d'éprouver la lecture qui fait de Samuel Eto'o une figure opposée au « système » de Paul Biya. Il partait d'un paradoxe : un conflit d'une grande intensité, porté par une célébrité qui a pourtant publiquement soutenu le chef de l'État. La question posée était de savoir comment une célébrité sportive peut contester une administration sans rompre avec le centre présidentiel, et dans quelle mesure son capital symbolique circule vers le pouvoir qu'elle soutient. L'hypothèse principale postulait que le conflit procède de luttes institutionnelles de compétences enchâssées dans l'ordre présidentiel, lesquelles, conjuguées à la transitivité politique du soutien, produisent une figure d'opposition sans rupture. Deux hypothèses secondaires en déclinaient le versant institutionnel (HS1) et le versant de la réception (HS2).

Pour les mettre à l'épreuve, l'étude a combiné l'analyse critique de onze correspondances institutionnelles et une enquête exploratoire auprès de 62 répondants résidant au Cameroun ou dans la diaspora. Ces matériaux ont été interprétés à l'aide de trois cadres théoriques : la théorie des champs et de la conversion des capitaux, la théorie systémique du soutien articulée à celle de la légitimité, et l'analyse de la compétition intra-élitaire en régime présidentialisé.

Les résultats soutiennent HS1 pour son versant documentaire : les correspondances attestent une compétition réelle pour les compétences, les ressources et l'autorité, mais les deux camps reconnaissent la présidence comme source de directives et instance d'arbitrage ; la figure d'opposant, rendue possible par la personnalisation du conflit contre le ministre, reste très minoritaire parmi les répondants. HS2 est soutenue dans sa version faible : le capital symbolique d'Eto'o est disponible pour une légitimation indirecte au palier de l'acceptabilité,

mais le soutien sportif ne se convertit pas automatiquement en soutien présidentiel, les publics différenciant la personne, son action fédérale et ses choix politiques. L'hypothèse principale est ainsi soutenue : la controverse relève d'une contestation sectorielle enchâssée dans un ordre présidentialisé, et la transitivité politique du soutien doit être entendue comme une circulation conditionnelle de ressources – attention, acceptabilité, légitimité – et non comme une identité des préférences.

Le titre « Contester sans rompre ? » résume cette configuration. Eto'o peut contester un ministre, mobiliser l'autonomie fédérale et concentrer une partie des attentes de réforme sans sortir de l'ordre dont il reconnaît le centre. Son capital sportif reste politiquement disponible, mais sa conversion dépend de publics capables de l'accepter, de la refuser ou de la retourner contre lui. Ces conclusions, de portée exploratoire, appellent des prolongements : des enquêtes fondées sur des échantillons diversifiés, des vignettes randomisées mesurant séparément les trois paliers de la transitivité et des comparaisons avec d'autres organisations semi-autonomes placées sous tutelle présidentielle.

L'opposition et le boycott des élections en Afrique subsaharienne : une lecture à partir du cas du Cameroun

Opposition and Election Boycotts in Sub-Saharan Africa: An Analysis Based on the Case of Cameroon

Jean-Pierre Loïc NKULU ATANGANA
Ph.D en Science Politique / Chargé de Cours
Université de Bertoua (Cameroun)

Résumé :

En Afrique subsaharienne, le boycott des élections par les partis d'opposition s'est imposé comme une pratique politique récurrente depuis les transitions démocratiques des années 1990. Conçu comme un acte de dénonciation des conditions électorales jugées inéquitables fraudes, exclusions arbitraires, partialité des institutions de gestion des élections, il constitue paradoxalement une stratégie à double tranchant dont les effets réels sur la démocratisation restent largement contestés. Ancrée dans l'espace subsaharien francophone, anglophone et lusophone sur la période 1990-2024, la présente étude se fixe pour objectif d'analyser les logiques politiques, institutionnelles et sociales qui sous-tendent le recours au boycott électoral, d'en évaluer l'efficacité et d'identifier les conditions de son éventuelle réussite. La recherche s'appuie sur un ensemble théorique à savoir : la théorie du choix rationnel et de l'action, la théorie des régimes hybrides et de l'autoritarisme compétitif et enfin. La démarche comparative et inductive mobilise une analyse documentaire appuyée sur des rapports institutionnels, des données Afrobaromètre et une grille multicritère appliquée à un corpus de cas soigneusement sélectionnés. Les résultats révèlent que le boycott électoral, dans la grande majorité des situations observées, fragilise davantage l'opposition qu'il ne déstabilise le pouvoir en place : il offre au gouvernement une victoire sans contre-pouvoir, réduit la représentation des partis boycotteurs et érode leur ancrage populaire. Ce n'est que lorsqu'il s'accompagne d'une mobilisation citoyenne massive, d'une opposition unifiée et d'une pression internationale coordonnée qu'il peut contraindre à une renégociation des règles électorales. Le boycott apparaît ainsi moins comme un outil de rupture que comme un révélateur des défaillances structurelles des systèmes électoraux en Afrique subsaharienne.

Mots-clés : Boycott électoral, opposition politique, légitimité démocratique, consolidation démocratique, élection.

Abstract:

In sub-Saharan Africa, the boycott of elections by opposition parties has become a recurrent political practice since the democratic transitions of the 1990s. Conceived as an act of condemnation of electoral conditions deemed unfair including electoral fraud, arbitrary exclusions, and the partiality of electoral management institutions it paradoxically constitutes a double-edged strategy whose actual effects on democratisation remain widely debated. Situated within the Francophone, Anglophone, and Lusophone sub-Saharan African contexts over the period from 1990 to 2024, this study aims to analyse the political, institutional, and social rationales underlying the use of electoral boycotts, assess their effectiveness, and identify the

conditions under which they may potentially succeed. The research is grounded in a theoretical framework combining rational choice theory and theories of political action, theories of hybrid regimes and competitive authoritarianism. The comparative and inductive approach draws upon documentary analysis supported by institutional reports, Afrobarometer data, and a multi-criteria analytical framework applied to a carefully selected corpus of cases. The findings reveal that, in the vast majority of situations examined, electoral boycotts weaken opposition movements more than they destabilise incumbent regimes: they provide governments with victories without effective counterbalances, reduce the representation of boycotting parties, and undermine their popular support base. Only when electoral boycotts are accompanied by massive civic mobilisation, a unified opposition, and coordinated international pressure can they compel authorities to renegotiate electoral rules. Thus, the boycott appears less as a tool of political rupture than as an indicator of the structural shortcomings of electoral systems in sub-Saharan Africa.

Keywords: Keywords: Electoral boycott, political opposition, democratic legitimacy, democratic consolidation, election.

Introduction

Le Cameroun offre à la science politique africaine un laboratoire d'observation singulier et révélateur : depuis les premières élections pluralistes de 1992, ce pays assiste, à intervalles réguliers, au même spectacle politique d'une opposition fragmentée, oscillant entre participation contrainte et boycott contestataire, face à un régime en place depuis plus de quatre décennies[96] et maîtrisant avec une redoutable efficacité l'art de verrouiller institutionnellement des scrutins formellement ouverts. Paul BIYA, au pouvoir depuis 1982,[97] a traversé neuf élections présidentielles sans jamais être sérieusement menacé d'alternance et c'est précisément cette permanence, paradoxalement maintenue dans le cadre formel du multipartisme, qui a conduit les principaux partis d'opposition à faire du boycott électoral un outil récurrent de leur répertoire protestataire, transformant chaque scrutin en épreuve de force sur la question de la légitimité du jeu démocratique camerounais.

Comprendre pourquoi l'opposition camerounaise boycotte, quand elle décide de le faire, avec quels effets et à quels coûts politiques, c'est comprendre quelque chose d'essentiel sur la nature des démocraties hybrides africaines, ces configurations politiques où les élections ont lieu sans que leur résultat soit réellement en jeu, et où le boycott devient moins une stratégie de conquête du pouvoir qu'un acte de résistance symbolique contre les règles d'un jeu que l'on sait truqué.

[96] HUNTINGTON (Samuel P.), *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press, 1991, p. 9, HUNTINGTON identifie une vague de démocratisation touchant l'Afrique subsaharienne à partir de 1989-1990, contraignant les régimes à parti unique à ouvrir formellement le jeu politique ouverture dont les effets contradictoires se mesurent précisément dans des pays comme le Cameroun, où la libéralisation formelle n'a pas entraîné d'alternance réelle.

[97] Paul BIYA est arrivé au pouvoir en novembre 1982 et a été réélu sans discontinuité lors de scrutins présidentiels suivants : 1984, 1988, 1992, 1997, 2004, 2011, 2018 et 2025, soit plus de 44 ans de pouvoir ininterrompu au moment de la rédaction de cette étude record mondial de longévité au pouvoir parmi les chefs d'État en exercice, voir, Africa Center for Strategic Studies, *Long-Serving African Leaders*, Washington D.C., ACSS, 2024.

Trois concepts structurent l'architecture analytique de cette étude et méritent d'être définis avec précision. Par boycott électoral, nous entendons la décision formelle, publique et organisée d'un ou plusieurs partis politiques de refuser de participer à un scrutin électoral comme stratégie délibérée de contestation de ses conditions d'organisation, de sa légitimité anticipée ou de ses règles institutionnelles[98]. Définition qui exclut les simples abstentions non organisées et les retraits de candidature pour des raisons internes aux partis.

Par opposition politique, nous désignons l'ensemble des formations partisanes légalement constituées qui ne participent pas à l'exercice du pouvoir exécutif et dont l'activité principale consiste à contester les orientations du gouvernement.[99] Au Cameroun, cette opposition est structurellement divisée entre un pôle anglophone dominé par le Social Democratic Front (SDF) de NI John FRU NDI et un pôle francophone, lui-même éclaté entre l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP), l'Union Démocratique du Cameroun (UDC) et de nombreuses formations à audience locale, division qui constitue l'une des variables structurantes des décisions de boycott.[100] Par élection, enfin, nous retenons la définition schumpétérienne minimale procédure de désignation des gouvernants par la compétition pour le vote des citoyens tout en soulignant que la qualité démocratique d'un scrutin dépend de conditions substantielles dont la violation récurrente au Cameroun constitue précisément le terrain sur lequel prospère la stratégie du boycott.

L'importance de ce sujet est triple. Au plan théorique, analyser le boycott électoral au Cameroun, c'est contribuer à la compréhension des mécanismes de survie des régimes autoritaires compétitifs ces configurations politiques où les élections fonctionnent moins comme mécanismes de désignation des gouvernants que comme instruments de légitimation d'un pouvoir qui se maintient par d'autres voies. C'est aussi interroger les limites de la stratégie d'opposition dans des contextes où les règles institutionnelles sont constamment façonnées par le pouvoir en place au détriment des compétiteurs ce que VAN DE WALLE et MBEMBE ont analysé respectivement comme le « multipartisme de façade » et la logique de la postcolonie.[101]

Au plan empirique, le cas camerounais est d'une richesse analytique exceptionnelle : entre 1992 et 2023, le Cameroun a connu au moins cinq épisodes majeurs de boycott électoral, impliquant des configurations d'acteurs, des contextes politiques et des résultats différents, qui constituent un corpus de cas suffisamment varié pour tester les hypothèses théoriques sur les

[98]Par *boycott électoral*, nous entendons, avec HYDE Susan & MARINOV Nikolay, la décision formelle et publique d'un ou plusieurs partis politiques de refuser de participer à un scrutin comme stratégie délibérée de contestation de ses conditions d'organisation, HYDE (Susan) & MARINOV (Nikolay), « Which Elections Can Be Lost? », in *Political Analysis*, vol. 20, n° 2, 2012, pp. 191-201.

[99]Par opposition politique, au sens institutionnel, nous désignons l'ensemble des formations politiques organisées qui ne participent pas à l'exercice du pouvoir exécutif et dont l'activité consiste à contester les orientations du gouvernement dans le cadre légal ou en dehors de lui, SEURIN (Jean-Louis), (dir.), *La démocratie pluraliste*, Paris, Economica, 1980, pp. 112-118.

[100]Constitution du Cameroun du 18 janvier 1996, amendée le 10 avril 2008. L'amendement de 2008 a supprimé la limitation du nombre de mandats présidentiels, permettant au président Paul BIYA de se représenter indéfiniment réforme vivement contestée par l'opposition comme une captation institutionnelle du pouvoir.

[101] VAN DE WALLE (Nicolas), *African Economies and the Politics of Permanent Crisis, 1979-1999*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, pp. 241-248 ; MBEMBE (Achille), *De la postcolonie : essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000, pp. 115-134.

conditions d'efficacité du boycott.[102] Au plan politique, enfin, comprendre les logiques et les effets du boycott au Cameroun est une condition nécessaire à la conception de réformes électorales susceptibles de restaurer la confiance des partis d'opposition dans les institutions enjeu d'autant plus urgent dans un contexte marqué par une crise anglophone profonde[103] qui a radicalement reconfiguré les termes de la contestation politique dans ce pays.

L'actualité du sujet est saisissante à plusieurs niveaux. Au plan politique interne, la crise anglophone déclenchée en 2016, transformée en conflit armé à partir de 2017, et dont le bilan humain dépasse 6 000 morts et 700 000 déplacés internes a profondément reconfiguré la scène politique camerounaise : la question de la représentation politique des régions anglophones, historiquement liée aux stratégies électorales du SDF, se pose désormais dans un contexte de violence armée où le boycott électoral prend une dimension existentielle nouvelle, certains leaders séparatistes ayant appelé à un boycott total de toute institution camerounaise.

Au plan régional et continental, la vague de coups d'État militaires au Sahel (2020-2023) a mis en lumière la fragilité des systèmes électoraux africains et la corrélation entre crises de légitimité électorale et instabilité institutionnelle corrélation que le Cameroun illustre de manière préoccupante, son régime cumulant les facteurs de risque identifiés dans la littérature comparée : longévité extrême du président, absence d'alternance depuis 1982, crise sécuritaire grave et fragmentation de l'opposition. Au plan académique, enfin, si le boycott électoral en Afrique subsaharienne a fait l'objet de travaux comparatifs significatifs[104], le cas camerounais reste paradoxalement sous-étudié dans la littérature internationale, les travaux existants se limitant souvent à des analyses conjoncturelles de tel ou tel scrutin[105] sans proposer le cadre analytique systématique que la présente étude entend construire.

Pour analyser le boycott électoral au Cameroun, quatre corpus théoriques seront convoqués de manière articulée. En premier lieu, la théorie du choix rationnel et de l'action collective Mancur OLSON sur la logique de l'action collective et ses paradoxes[106] permettra de

[102]Les principaux épisodes de boycott électoral au Cameroun incluent, le boycott partiel des législatives de 1992 par le SDF et d'autres partis ; le boycott du scrutin présidentiel de 1997 par NI John FRU NDI (SDF), Maïgari BELLO BOUBA (UNDP) et Adamou NDAM NJOYA (UDC), protestataires des conditions d'organisation ; le boycott des législatives de 1997 par une coalition d'opposants, voir, SINDJOUN, Luc, *L'État ailleurs : entre noyau dur et case vide*. Paris : Economica, 2002, pp. 178-195.

[103]La crise anglophone a débuté en 2016 avec des grèves de juristes et d'enseignants protestants contre la marginalisation du système juridique et éducatif anglophone. Elle a évolué en conflit armé à partir de 2017, avec la proclamation unilatérale de l'Ambazonie par des groupes séparatistes. On estime à plus de 6 000 morts et 700 000 déplacés internes le bilan humain entre 2017 et 2024 : International Crisis Group, *Cameroon's Anglophone Crisis: How to Get to Talks?*, Africa Report n° 272, mai 2019.

[104] LINDBERG (Staffan), *Democracy and Elections in Africa*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2006, pp. 1-22 ; HYDE (Susan D.) & MARINOV (Nikolay), *Op. Cit.*, pp. 196-198, la variable déterminante dans les trajectoires de libéralisation ou de fermeture des régimes n'est pas tant la décision de boycotter que la cohésion de l'opposition et sa capacité à maintenir une pression internationale soutenue.

[105] KAGNING (Alexis), « Le boycott électoral comme stratégie de l'opposition au Cameroun : entre logique protestataire et impasse politique », *Polis Revue camerounaise de science politique*, vol. 12, n° 1, 2005, pp. 45-78 ; OWONA NGUINI (Mathias-Éric), « Compétition politique et recomposition du champ partisan au Cameroun », *Afrique contemporaine*, n° 215, 2005, pp. 99-117.

[106] OLSON (Mancur), *The Logic of Collective Action*, Cambridge, Harvard University Press, 1965 ; SARTORI (Giovanni), *Parties and Party Systems*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, pp. 132-143 ; MORJÉ

comprendre les calculs coûts-bénéfices qui orientent la décision de boycotter plutôt que de participer, et les conditions dans lesquelles ces calculs se révèlent erronés. En deuxième lieu, la théorie des régimes hybrides et de l'autoritarisme compétitif de LEVITSKY et WAY sur les régimes autoritaires compétitifs[107] fournira le cadre institutionnel permettant de comprendre comment le régime camerounais organise structurellement les conditions de sa propre pérennité à travers les mécanismes électoraux. En troisième lieu, les théories africaines de l'État et de la gouvernance de VAN DE WALLE sur le multipartisme de façade, de MBEMBE sur la postcolonie, de SINDJOUN sur l'État camerounais,[108] de MÉDARD sur les États d'Afrique noire ancreront l'analyse dans les spécificités historiques, sociales et institutionnelles du contexte camerounais, évitant les généralisations déconnectées des réalités empiriques locales. En quatrième lieu, les théories de la démocratisation et des stratégies d'opposition de LINDBERG sur les élections africaines, de HYDE et MARINOV sur les boycotts, HOWARD et ROESSLER sur les résultats électoraux dans les régimes autoritaires compétitifs permettront d'évaluer les effets du boycott camerounais sur les trajectoires de libéralisation ou de fermeture du régime, en comparaison avec d'autres cas africains. La combinaison de ces quatre corpus permettra d'articuler l'analyse micro (les décisions individuelles et partisanes de boycotter) avec l'analyse macro (les effets systémiques sur le régime et la démocratie camerounaise), en évitant le double écueil d'un institutionnalisme trop abstrait et d'un behaviorisme trop situationnel.

C'est à la lumière de ces constats empiriques et de ces ressources théoriques que se dégage la problématique centrale de cette étude : en quoi le cas camerounais avec ses épisodes récurrents de boycott depuis 1992, sa crise anglophone et la longévité exceptionnelle du régime camerounais permet-il de tester et de préciser les conditions dans lesquelles le boycott électoral constitue, pour les partis d'opposition en Afrique subsaharienne, une stratégie politiquement rationnelle et potentiellement efficace de contestation du pouvoir, ou au contraire une impasse stratégique qui renforce la domination qu'il prétend combattre ? Cette problématique articule deux niveaux d'interrogation complémentaires : une interrogation causale quels facteurs institutionnels, stratégiques et conjoncturels conduisent les partis d'opposition camerounais à opter pour le boycott à certains scrutins et à y participer à d'autres ? Et une interrogation conséquentielle quels sont les effets du boycott sur la légitimité des élections, sur la position des partis boycotteurs et sur l'évolution du régime politique camerounais dans la longue durée ? Pour répondre à cette problématique et éprouver cette hypothèse à partir du cas camerounais, notre réflexion s'articulera en deux parties complémentaires. La première analysera les logiques et les conditions structurelles du boycott électoral de l'opposition camerounaise (I). La deuxième évaluera les effets du boycott sur trois plans distincts : ses effets sur la légitimité des scrutins et la crédibilité des résultats électoraux au Cameroun (II).

HOWARD (Marc) & ROESSLER, (Philip), « Liberalizing Electoral Outcomes in Competitive Authoritarian Regimes », *American Journal of Political Science*, vol. 50, n° 2, 2006, pp. 365-381.

[107] LEVITSKY (Steven) & WAY (Lucan), *Competitive Authoritarianism: Hybrid Regimes after the Cold War*. Cambridge, Cambridge University Press, 2010, pp. 5-12.

[108] MARI TRIPP (Aili), *Museveni's Uganda: Paradoxes of Power in a Hybrid Regime*, Boulder, Lynne Rienner, 2010 ; SINDJOUN (Luc), *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002 ; MÉDARD (Jean-François) (dir.), *États d'Afrique noire : formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991, les trois corpus qui ancrent l'analyse dans les spécificités institutionnelles et politiques des États africains postcoloniaux et de leurs trajectoires électorales singulières.

I. Les logiques et les conditions structurelles du boycott électoral de l'opposition camerounaise

L'analyse du boycott électoral au Cameroun exige de dépasser les lectures strictement conjoncturelles pour en saisir les fondements structurels et les rationalités politiques. Loin de constituer une simple réaction ponctuelle à des échéances électorales contestées, cette stratégie s'inscrit dans un ensemble de contraintes institutionnelles, de calculs partisans et de perceptions relatives à l'équité du jeu politique. Comprendre les logiques qui sous-tendent le recours au boycott ainsi que les conditions qui en favorisent l'émergence permet d'éclairer les dynamiques de compétition, de contestation et de légitimation au sein du système politique camerounais.

A. La capture des institutions électorales, le déséquilibre des ressources entre gouvernement et opposition, le verrouillage du cadre constitutionnel

La compréhension du boycott électoral au Cameroun nécessite l'examen des contraintes structurelles qui encadrent la compétition politique. Dans un contexte marqué par des institutions électorales et constitutionnelles perçues comme favorables au pouvoir en place, les profondes asymétries de ressources administratives, financières, médiatiques et institutionnelles alimentent la défiance de l'opposition envers le processus électoral. Cette situation favorise le recours au boycott comme forme de contestation politique. L'analyse met ainsi en lumière l'instrumentalisation des institutions électorales et le verrouillage constitutionnel comme facteurs majeurs du déséquilibre du jeu politique.

1. L'instrumentalisation des institutions électorales comme mécanisme de consolidation du pouvoir politique

L'instrumentalisation des institutions électorales par les régimes en place constitue, dans les démocraties africaines subsahariennes, un mécanisme de consolidation du pouvoir d'une sophistication croissante qui se distingue radicalement des fraudes électorales grossières des régimes à parti unique : là où ces derniers supprimaient simplement toute compétition, les régimes autoritaires compétitifs contemporains au sens de LEVITSKY et WAY[109] organisent des élections formellement pluralistes tout en façonnant systématiquement les règles institutionnelles, la composition des organes de gestion électorale et le découpage des circonscriptions de manière à garantir leur victoire avant même que le premier vote ne soit déposé dans l'urne, transformant l'élection d'un mécanisme de désignation des gouvernants en un rituel de légitimation du pouvoir en place. Au Cameroun, cette instrumentalisation s'articule autour de cinq leviers institutionnels dont la combinaison produit un verrouillage structurel du jeu électoral : la capture d'Elections Cameroon (ELECAM) par l'exécutif dont les membres sont nommés par décret présidentiel, compromettant l'indépendance de l'organe de gestion des élections[2] ; la réforme constitutionnelle de 2008 supprimant la limitation des mandats présidentiels[110] réforme votée par une Assemblée nationale dominée à 73 % par le RDPC, parti au pouvoir ; le contrôle du Code électoral qui régit les conditions d'éligibilité, les délais de dépôt des candidatures et les règles de financement des campagnes de manière à pénaliser

[109] LEVITSKY (Steven) & WAY (Lucan), *Ibid*., 2010, p. 12.

[110] Loi n° 2008/001 du 14 avril 2008 modifiant et complétant certaines dispositions de la Constitution du 18 janvier 1996, suppression de la limitation à deux mandats présidentiels, permettant à Paul BIYA de se représenter indéfiniment. La loi a été adoptée par 157 voix pour, 5 contre et 6 abstentions à l'Assemblée nationale, dominée à plus de 73 % par le RDPC illustration paradigmatique de la capture institutionnelle.

structurellement les partis d'opposition aux ressources limitées ; le découpage électoral favorisant les circonscriptions rurales acquises au RDPC au détriment des zones urbaines où l'opposition est plus forte[111] ; et la mainmise sur les médias publics, dont la couverture déséquilibrée des campagnes constitue un avantage compétitif considérable pour le parti gouvernemental.

Tableau 1 : Les mécanismes de verrouillage institutionnel et leurs effets sur la compétition politique au Cameroun.

Mécanisme d'instrumentalisation	Modalité concrète au Cameroun	Effet sur l'opposition	Degré de verrouillage
Capture d'ELECAM	Membres nommés par décret présidentiel ; indépendance formelle non effective	Contestations systématiques rejetées ; recours sans effet	Élevé
Réforme constitutionnelle 2008	Membres nommés par décret présidentiel ; indépendance formelle non effective	Contestations systématiques rejetées ; recours sans effet	Élevé
Contrôle du Code électoral	Délais contraignants, conditions de financement asymétriques	Partis d'opposition pénalisés par manque de ressources	Structurel
Découpage électoral	Surreprésentation des circonscriptions rurales pro-RDPC	Distorsion entre vote urbain et représentation parlementaire	Modéré-élevé
Contrôle médias publics	CRTV couverture déséquilibrée des campagnes ; temps d'antenne inégal	Visibilité de l'opposition structurellement limitée	Modéré
Ressources de l'État mobilisées	Administration territoriale utilisée comme relais du RDPC	Confusion entre parti gouvernemental et appareil d'État	Élevé

Sources : Conçu par nous après avoir consulté les documents suivants : Constitution du Cameroun (1996, amendée 2008) ; loi n° 2006/011 créant ELECAM ; OWONA NGUINI (2005) ; VAN DE WALLE (2001). Degrés appréciés selon les rapports d'observation électorale de l'UA et de l'UE.

Ce verrouillage institutionnel produit ce que Nicolas VAN DE WALLE a nommé le « multipartisme de façade »[112] une configuration politique dans laquelle l'apparence de la compétition démocratique coexiste avec la certitude structurelle de son résultat, et dont la sophistication réside précisément dans sa capacité à produire une légitimité internationale minimale les observateurs électoraux constatent des irrégularités mais valident des scrutins « globalement acceptables » tout en maintenant une domination interne sans partage : lors de l'élection présidentielle de 2018, Paul BIYA a été officiellement réélu avec 71,28 %[113] des suffrages lors d'un scrutin marqué par un taux d'abstention de 53,17 % au niveau national,

[111] OWONA NGUINI (Mathias-Éric), « Art. Cit. », 2005, pp. 99-117.
[112] VAN DE WALLE (Nicolas), *African Economies and the Politics of Permanent Crisis, 1979-1999*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, pp. 241-248.
[113] ELECAM, *Rapport général sur le déroulement de l'élection présidentielle du 07 octobre*, Yaoundé, ELECAM, 2018, p. 45.

atteignant plus de 80 % dans les régions anglophones en conflit[114] chiffres qui illustrent avec précision le paradoxe du régime autoritaire compétitif : une victoire écrasante dans une élection que la moitié de l'électorat a refusé de reconnaître comme légitime en s'abstenant de participer. L'instrumentalisation des institutions électorales produit un effet structurel de *path dependence*[115] particulièrement pervers pour la dynamique démocratique : chaque élection organisée selon des règles biaisées renforce les institutions qui les ont produites ELECAM ne réforme pas son mode de nomination, le Code électoral n'est amendé qu'à la marge et sous pression internationale, la Cour suprême valide systématiquement les résultats contestés[116] créant un cercle vicieux dans lequel les partis d'opposition sont confrontés à une alternative également destructrice : participer pour légitimer des scrutins dont ils dénoncent les conditions, ou boycotter pour dénoncer ces conditions en abandonnant le terrain de la représentation institutionnelle, ce dilemme constituant précisément la trappe stratégique dans laquelle le régime camerounais a durablement enfermé ses adversaires depuis 1992.

Au terme de cette analyse, l'instrumentalisation des institutions électorales au Cameroun apparaît moins comme un ensemble de pratiques frauduleuses ponctuelles que comme une architecture cohérente et délibérée de consolidation du pouvoir par les règles ce que SCHEDLER a nommé la « menu of manipulation »[117] : la capacité des régimes autoritaires compétitifs à choisir, parmi l'ensemble des leviers institutionnels disponibles, ceux qui, combinés, produisent la domination souhaitée avec le minimum de visibilité internationale et le maximum d'efficacité interne architecture dont la déconstruction constitue la condition première de toute réforme électorale crédible au Cameroun et, plus largement, un modèle analytique applicable à l'ensemble des régimes hybrides d'Afrique subsaharienne qui reproduisent des configurations similaires de verrouillage institutionnel du jeu politique.[118] Instrumentaliser les institutions électorales, ce n'est pas supprimer les élections c'est les vider de leur substance tout en conservant leur apparence. Le régime camerounais a compris avant beaucoup d'autres que la meilleure façon de neutraliser une élection n'est pas de l'annuler, mais de la gagner avant qu'elle n'ait lieu.

2. Le verrouillage constitutionnel et l'asymétrie des ressources comme facteurs de déséquilibre de la compétition politique

Le verrouillage constitutionnel et l'asymétrie des ressources constituent les deux piliers d'un déséquilibre structurel de la compétition politique qui, au Cameroun, ne relève pas de fraudes ponctuelles mais d'une architecture institutionnelle délibérément inégalitaire : si le

[114] ELECAM, *Op. Cit*., p. 47., taux de participation national de 46,83 % ; résultats par région disponibles sur le site officiel d'ELECAM. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le taux d'abstention a dépassé 80 % en raison des appels au boycott des groupes séparatistes armés.

[115] PIERSON (Paul), « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *American Political Science Review*, vol. 94, n° 2, 2000, pp. 251-267, la *path dependence* comme mécanisme d'auto-renforcement institutionnel les choix institutionnels initiaux créent des rentes et des résistances qui rendent leur modification progressivement plus coûteuse, produisant des trajectoires institutionnelles auto-perpétuantes.

[116] La Cour suprême du Cameroun a systématiquement rejeté les recours post-électoraux de l'opposition depuis 1992, y compris lors du scrutin présidentiel de 1992 où des irrégularités significatives avaient été documentées par des observateurs internationaux, voir, BAYART (Jean-François) ; MBEMBE (Achille) & TOULABOR (Comi), *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1992, pp. 253-278.

[117] SCHEDLER (Andreas), « Art. Cit.», pp. 36-50.

[118] LINDBERG (Staffan), *Op. Cit.*, 2006, pp. 1-22 ; MARI TRIPP (Aili), *Op. Cit.*, 2010.

verrouillage constitutionnel fixe les règles du jeu en faveur du parti au pouvoir suppression de la limitation des mandats, nomination présidentielle des membres des organes électoraux et des juges constitutionnels, l'asymétrie des ressources détermine les conditions concrètes dans lesquelles cette compétition inégale se déroule, en conférant au RDPC un avantage compétitif si massif que la victoire électorale n'est, dans la plupart des cas, qu'une formalité dont le processus électoral est chargé d'enregistrer le résultat préétabli.[119] Au plan du verrouillage constitutionnel, la réforme de 2008 adoptée par une Assemblée dominée à plus de 73 % par le RDPC constitue un tournant décisif : en supprimant la limitation à deux mandats présidentiels, elle a éliminé l'horizon temporel de l'alternance qui structurait le calcul stratégique de l'opposition et fermé la principale fenêtre d'opportunité que même les régimes les plus verrouillés de la région maintiennent formellement, comme en témoignent les alternances effectives produites au Sénégal (2000, 2012) et au Ghana (2000, 2008)[120] transformant ainsi le Cameroun en l'un des rares États du continent où l'indéfinité constitutionnelle de la présidence est garantie, ce que LEVITSKY et WAY ont identifié comme l'un des indices les plus robustes de fermeture d'un régime autoritaire compétitif.

Au plan de l'asymétrie des ressources, l'avantage compétitif du RDPC est à la fois financier mobilisation de l'administration territoriale comme relais de campagne, réseaux clientélistes parapublics, captation de plus de 60 % du financement public des partis[121], logistique contrôle des listes électorales par ELECAM, gestion des bureaux de vote sans contre-vérification indépendante et symbolique : la confusion institutionnalisée entre le RDPC et l'État[122] confère au parti gouvernemental une légitimité de fait que l'opposition, fragmentée entre pôles anglophone et francophone et cantonnée dans le registre de la contestation, ne peut concurrencer sans les ressources sociales que le régime cherche précisément à désagréger. Cette double asymétrie produit ce que HOWARD et ROESSLER ont modélisé comme un « *incumbent's advantage* » structurel[123] dont les effets s'accumulent au fil des scrutins par *path dependence* : chaque victoire du parti au pouvoir renforce les institutions qui l'ont produite et approfondit le découragement de l'opposition découragement qui se traduit empiriquement par un taux d'abstention de 53,17 % à la présidentielle de 2018, atteignant plus de 80 % dans les régions anglophones en conflit, chiffres qui illustrent la désaffection d'un électorat ayant cessé de croire que sa participation pouvait changer une issue structurellement préétablie. En définitive, le verrouillage constitutionnel et l'asymétrie des ressources au Cameroun ne constituent pas les dysfonctionnements d'une démocratie imparfaite ils constituent les piliers d'une architecture de domination cohérente qui a démontré, depuis 1992, sa capacité à neutraliser les pressions démocratiques tout en maintenant les apparences d'un pluralisme formel suffisant pour une reconnaissance internationale minimale[124] illustration de la thèse de SCHEDLER selon laquelle la domination la plus durable est celle qui se légitime par les règles qu'elle a elle-même écrites.[125]

[119] SCHEDLER (Andreas), "Art. Cit.", 2002, pp. 36-50.
[120] Alternances sénégalaise (2000, 2012) et ghanéenne (2000, 2008) comme contre-modèles.
[121] Loi n° 2000/015, articles 47-52 sur le financement public des partis.
[122] MBEMBE (Achille), *Op. Cit.*, 2000, pp. 115-134.
[123] HOWARD & ROESSLER, *AJPS*, vol. 50, n° 2, 2006, pp. 365-381 ; ELECAM, Rapport final élection présidentielle 2018.
[124] VAN DE WALLE (Nicolas), *Op. Cit.*, 2001, pp. 241-248.
[125] SCHEDLER (Andreas), *The Politics of Uncertainty*, OUP, 2013, pp. 38-52.

B. Les calculs stratégiques qui orientent la décision de boycotter dans différentes configurations politiques

La décision de boycotter une élection ne relève pas uniquement d'une posture idéologique ou protestataire ; elle procède également de calculs stratégiques élaborés par les acteurs politiques en fonction des rapports de force institutionnels et électoraux. Dans les régimes hybrides ou semi-autoritaires, l'opposition évalue continuellement les coûts et les bénéfices de la participation électorale face à des processus souvent perçus comme déséquilibrés ou faiblement compétitifs. Le boycott peut ainsi apparaître comme un instrument de contestation visant à délégitimer le scrutin, mais également comme une stratégie de repositionnement politique destinée à préserver le capital symbolique et organisationnel des partis d'opposition[126]. Cette dynamique révèle les tensions entre participation institutionnelle, résistance politique et survie partisane dans des environnements électoraux contraints. Dès lors, cette analyse portera, d'une part, sur le boycott électoral comme stratégie de contestation de la légitimité du processus politique et, d'autre part, sur les logiques coût-bénéfice et les recompositions stratégiques de l'opposition face au risque électoral[127].

1. Le boycott électoral comme stratégie de contestation de la légitimité du processus politique

Le boycott électoral, entendu comme la décision formelle et publique d'un ou plusieurs partis politiques de refuser de participer à un scrutin en contestation de ses conditions d'organisation, constitue une stratégie politique aux finalités multiples et souvent contradictoires que la science politique peine encore à théoriser de manière satisfaisante : à la fois acte de dénonciation en refusant de participer, l'opposition conteste publiquement la légitimité d'un processus qu'elle juge inéquitable et oblige les observateurs nationaux et internationaux à se prononcer sur ses griefs, pari de délégitimation en espérant que la faiblesse du taux de participation révèlera l'inconsistance du consentement populaire à un régime dont la victoire n'est plus contestée dans les urnes, et aveu d'impuissance en signalant que l'opposition ne dispose pas des ressources suffisantes pour gagner dans les règles du jeu existantes, le boycott condense en un seul acte les trois dimensions de la compétition politique dans les régimes hybrides africains : la lutte pour la légitimité, la lutte pour les ressources et la lutte pour les règles[128].

Au Cameroun, le boycott électoral a été mobilisé à plusieurs reprises depuis la réintroduction du multipartisme, dans des configurations politiques[129] et avec des résultats très contrastés qui permettent de tester empiriquement les conditions d'efficacité de cette stratégie : le boycott du scrutin présidentiel de 1997 par le SDF de NI John FRU NDI, l'UNDP de Maïgari BELLO BOUBA et l'UDC d'Adamou NDAM NJOYA trois des principales forces d'opposition a privé Paul BIYA de tout adversaire crédible et lui a permis d'obtenir 92,57% des suffrages dans un scrutin marqué par une abstention de près de 80%, illustrant le paradoxe fondamental

[126] LEVITSKY (Steven) et WAY (Lucan), *Ibidem*, 2010, pp. 5-18.
[127] LINDBERG (Staffan), *Ibid.*, 2009, pp. 92-101.
[128] SIMMONS, (Beth), *Mobilizing for Human Rights: International Law in Domestic Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, pp. 112-148.
[129] DIAMOND (Larry), *Developing Democracy: Toward Consolidation*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1999, pp. 218-260.

du boycott : la faiblesse du taux de participation révèle l'ampleur de la contestation populaire, mais offre simultanément au régime une victoire formellement écrasante qui lui permet de revendiquer une légitimité internationale minimale sans avoir eu à convaincre un seul opposant tandis qu'à l'inverse, la participation du SDF à l'élection présidentielle de 1992, élection contestée mais où NI John FRU NDI a officiellement obtenu 35,97% contre 39,98% pour BIYA dans un scrutin entaché d'irrégularités documentées, avait démontré que la participation, même dans des conditions inéquitables, produisait une pression démocratique plus efficace que l'abstention organisée.[130]

Tableau 2 : Effets du boycott et de la participation de l'opposition sur la légitimité électorale au Cameroun (1992-2018).

Scrutin	Position opposition	Résultat BIYA	Taux participation	Effet sur légitimité
Présidentielle 1992	Participation (SDF, autres)	39,98 % victoire contestée	66 %	Légitimité fragilisée
Présidentielle 1997	Boycott total (SDF, UNDP, UDC)	92,57 % plébiscite formel	~20 %	Légitimité préservée
Législatives 1997	Boycott partiel	RDPC 109/180 sièges	~44 %	Opposition absente au Parlement
Présidentielle 2018	Participation (SDF, MRC, autres)	71,28 %	46,83 %	Boycott de fait dans NO/SO

Source : Conçu par nous après la consultation des documents suivants : ELECAM 2018 ; SINDJOUN (2002) ; OWONA NGUINI (2005) ; BAYART, MBEMBE & TOULABOR (1992).

La dimension de contestation de la légitimité constitue le ressort politique central du boycott, mais elle opère selon des mécanismes complexes et souvent inverses aux intentions de ses initiateurs : en théorie, un boycott massif prive le vainqueur de la légitimité du nombre un président élu avec 20 % de participation effective est formellement élu mais substantiellement illégitime, comme en témoigne la définition schumpétérienne minimale de la démocratie qui exige une compétition réelle et non une victoire par défaut, mais en pratique, dans les régimes autoritaires compétitifs africains[131], les gouvernements parviennent régulièrement à retourner cet argument en accusant l'opposition de fuir le verdict des urnes et en obtenant une validation internationale de scrutins formellement conformes aux procédures, comme l'ont documenté LEVITSKY et WAY dans leur analyse des mécanismes de survie des régimes hybrides[132] de sorte que le boycott, censé fragiliser la légitimité du régime, peut paradoxalement la renforcer en lui offrant une victoire incontestée sur le plan arithmétique.

L'efficacité du boycott comme stratégie de contestation de la légitimité dépend en réalité de trois conditions dont la conjonction est rarement réalisée en Afrique subsaharienne[133], et singulièrement au Cameroun : d'abord, l'unité de l'opposition dans la décision de boycotter car un boycott que seule une fraction de l'opposition applique, comme ce fut le cas lors de la

[130] SCHUMPETER (Joseph), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1990 [1942], p. 367.
[131] MBEMBE (Achille), *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000, pp. 26-68.
[132] LEVITSKY (Steven) & WAY (Lucan), *Op. Cit.*, 2010, pp. 52-68.
[133] MÉDARD (Jean-François), « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », in MÉDARD (Jean-François), (dir.), *États d'Afrique noire : formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991, pp. 323-353.

présidentielle de 2018 où le SDF et le MRC participèrent pendant que d'autres s'abstenaient, offre au régime la possibilité de revendiquer une compétition pluraliste tout en étant assurée de sa victoire[134], ensuite, la mobilisation populaire effective autour du boycott qui doit transformer l'abstention organisée des partis en signal politique lisible par l'opinion publique nationale et internationale, et non en simple retraite partisane sans écho social, et enfin la pression internationale soutenue qui seule peut contraindre un régime comme celui de Yaoundé à prendre au sérieux les griefs de l'opposition et à ouvrir des négociations sur les règles du jeu électoral, pression qui ne s'exerce efficacement que lorsque le boycott s'accompagne d'un plaidoyer diplomatique coordonné que l'opposition camerounaise n'a pas toujours été en mesure de conduire.[135] Au terme de cette analyse, le boycott électoral apparaît moins comme une stratégie de conquête du pouvoir que comme une stratégie de gestion de l'impuissance un acte politique qui dit moins ce que l'opposition veut que ce qu'elle ne peut pas faire, et dont la réitération sans résultats probants au Cameroun illustre un paradoxe que Staffan LINDBERG a mis en évidence pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne : les partis qui boycottent répétitivement tendent à s'affaiblir davantage que ceux qui participent, même dans des conditions inéquitables, car la participation même contrainte, même sans victoire possible crée les habitudes institutionnelles, les réseaux militants et les ressources politiques sans lesquels aucune alternance n'est jamais possible[136] enseignement que l'opposition camerounaise semble avoir partiellement intégré à travers les ajustements stratégiques observables entre les boycotts de 1997 et les participations de 2004, 2011 et 2018, sans pour autant avoir résolu le dilemme fondamental entre légitimer un système qu'elle dénonce et l'abandonner au profit de son adversaire.[137] Le boycott est la réponse de ceux qui savent qu'ils ne peuvent pas gagner mais refusent de perdre en silence. C'est un acte de dignité politique autant que de calcul stratégique et c'est précisément cette ambivalence qui en fait, à la fois, l'une des stratégies les plus compréhensibles et l'une des moins efficaces de l'opposition africaine.

2. Les logiques coût-bénéfice et les recompositions stratégiques de l'opposition face au risque électoral

Les formations d'opposition en Afrique subsaharienne, confrontées à l'incertitude structurelle inhérente à toute échéance électorale dans les régimes compétitifs-autoritaires, opèrent des arbitrages stratégiques d'une complexité analytique que la seule rationalité électorale ne suffit pas à restituer. Ces arbitrages s'inscrivent dans une logique coût-bénéfice au sens où DOWNS l'a théorisée : chaque formation calcule, dans un espace idéologique et institutionnel donné, la combinaison optimale de positions et de stratégies susceptible de maximiser ses gains électoraux tout en minimisant les risques de fragmentation interne, de perte de crédibilité gouvernementale et d'épuisement organisationnel. Mais cette rationalité calculatrice opère dans un contexte d'information imparfaite, de ressources asymétriques et de règles du jeu délibérément biaisées qui en altèrent profondément les conditions d'exercice.

[134] ELECAM, *Résultats officiels de l'élection présidentielle du 7 octobre 2018*, Yaoundé, ELECAM, 2018 : participation du MRC (Kamto, 2ème avec 14,23 %), fragmentation de l'opposition permettant au régime de revendiquer une compétition pluraliste tout en conservant une avance insurmontable.
[135] HOWARD (Marc Morjé) & ROESSLER (Philip), « Art. Cit.», 2006, pp. 365-381.
[136] LINDBERG (Staffan), *Op. Cit.*, 2006, pp. 141-162.
[137] OWONA NGUINI (Mathias-Éric), « Art. Cit. », 2005, pp. 99-117.

Le risque électoral, entendu comme la probabilité perçue d'une dégradation nette de la position partisane en termes de représentation, de ressources organisationnelles et de légitimité symbolique, constitue la variable centrale autour de laquelle s'organisent les recompositions stratégiques de l'opposition[138]. Face à ce risque, deux grandes familles de stratégies se dégagent de la littérature comparée. La stratégie de différenciation consiste à accentuer la distance programmatique et symbolique vis-à-vis du parti au pouvoir afin de mobiliser et de fidéliser l'électorat de base : elle maximise la cohésion interne et la visibilité médiatique, mais expose la formation au risque d'une marginalisation dans l'électorat médian et d'accusations d'extrémisme ou d'irresponsabilité[139]. La stratégie de convergence, à l'inverse, vise à capter l'électeur médian en atténuant les positions les plus clivantes[140] : elle élargit théoriquement la base électorale potentielle, mais au prix d'une démobilisation de l'électorat de base et d'une perte de distinctivité susceptible de favoriser l'émergence de formations plus radicales[141].

La réalité observée dans les contextes camerounais et subsaharien révèle cependant que ces calculs stratégiques sont systématiquement perturbés par trois facteurs structurels spécifiques. Premièrement, la fragmentation de l'opposition au Cameroun, plus de 300 partis légalement enregistrés se disputent un espace politique étroitement contrôlé par le RDPC[142] soumet les formations challengers à un dilemme du prisonnier permanent : chaque parti est tenté par la compétition indépendante, même lorsque la coordination collective produirait des *outcomes* électoraux significativement supérieurs. Deuxièmement, l'asymétrie radicale des ressources entre le parti au pouvoir, qui bénéficie de l'accès illimité aux moyens de l'État, et les formations d'opposition, structurellement sous-financées, fausse les calculs coût-bénéfice en rendant prohibitif le coût de la participation pour les formations les plus fragiles[143]. Troisièmement, les logiques néo-patrimoniales qui structurent la vie interne des appareils partisans africains introduisent des considérations factionnelles et clientélistes qui déforment la rationalité collective au profit des intérêts particuliers des dirigeants et des factions dominantes[144]. Ces perturbations cumulatives produisent une tension irréductible entre la rationalité collective qui commanderait la coordination et la participation stratégique et les logiques individuelles et factionnelles qui poussent vers la radicalisation protestataire et le boycott. C'est dans cet espace de tension, analytiquement irréductible à un calcul simple, que

[138] ADAMS (James), CLARK (Michael), EZROW (Lawrence) et GLASGOW (Garrett), « Are Niche Parties Fundamentally Different from Mainstream Parties? », *American Journal of Political Science*, vol. 50, n° 3, 2006, pp. 513-529 ; FERGUSON (Thomas), *Golden Rule : The Investment Theory of Party Competition*, Chicago, University of Chicago Press, 1995, pp. 23-56.
[139] MEGUID (Bonnie), *Party Competition between Unequals: Strategies and Electoral Fortunes in Western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, pp. 17-45.
[140] KITSCHELT (Herbert), « Formation of Party Cleavages in Post-Communist Democracies », *Party Politics*, vol. 1, n° 4, 1995, pp. 447-472.
[141] GOLDER (Sona), *The Logic of Pre-Electoral Coalition Formation*, Columbus, Ohio State University Press, 2006, pp. 33-58 ; BUDGE (Ian) et FARLIE (Dennis), *Explaining and Predicting Elections*, Londres, Allen & Unwin, 1983, pp. 23-48.
[142] ELECAM, *Rapport sur l'état des partis politiques enregistrés au Cameroun*, Yaoundé, ELECAM, 2022, pp. 4-12 ; SINDJOUN, (Luc), *L'État ailleurs : entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica, 2002, pp. 56-89.
[143] BEATTY, (Riedl Rachel), *Authoritarian Origins of Democratic Party Systems in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, pp. 78-120 ; KATZ (Richard) et MAIR (Peter), « Changing Models of Party Organization and Party Democracy », *Party Politics*, vol. 1, n° 1, 1995, pp. 5-28.
[144] BAYART (Jean-François), *Op. Cit.*, 1989, pp. 20-65 ; AXELROD (Robert), *The Evolution of Cooperation*, New York, Basic Books, 1984, pp. 56-89.

se jouent les recompositions stratégiques les plus déterminantes pour l'avenir des démocraties africaines.

II. Les effets du boycott sur trois plans distincts : ses effets sur la légitimité des scrutins et la crédibilité des résultats électoraux au Cameroun

Au Cameroun, le boycott électoral récurrent des formations d'opposition produit un effet paradoxal de délégitimation partielle des scrutins sans pour autant fragiliser le régime : en réduisant mécaniquement la compétitivité des élections, il prive les résultats de la valeur démonstrative que seule une participation pluraliste effective leur conférerait[145], tout en offrant au régime une victoire formellement incontestable dont il tire une légitimité procédurale suffisante pour résister aux pressions de réforme. SCHEDLER démontre que dans les régimes compétitifs-autoritaires, la légitimité électorale ne requiert pas la compétitivité réelle mais la performance de la compétitivité[146] performance que le boycott de l'opposition compromet symboliquement sans l'annuler institutionnellement.

A. La position, la représentation et la trajectoire des partis d'opposition qui y ont recouru

Le recours au boycott électoral par les partis d'opposition au Cameroun s'inscrit dans des trajectoires politiques marquées par des rapports de force asymétriques, des contraintes institutionnelles et des difficultés d'accès aux ressources du pouvoir. Cette stratégie révèle souvent une crise de représentation politique dans laquelle certains acteurs considèrent que leur participation aux scrutins risquerait davantage de légitimer un système perçu comme déséquilibré que de favoriser une véritable alternance démocratique[147]. Toutefois, le boycott ne produit pas des effets uniformes sur les partis qui y recourent ; il peut conduire aussi bien à une marginalisation institutionnelle durable qu'à des dynamiques de recomposition et de réaffirmation politique[3]. Les conséquences du boycott dépendent ainsi des capacités organisationnelles des partis, de leur ancrage social et des évolutions du contexte politique national. Dès lors, cette analyse portera, d'une part, sur le boycott électoral comme révélateur de la marginalisation politique et institutionnelle de l'opposition et, d'autre part, sur les trajectoires politiques contrastées des partis boycottistes entre affaiblissement, recomposition et quête de légitimité.

1. Le boycott électoral comme révélateur de la marginalisation politique et institutionnelle de l'opposition

Le boycott électoral constitue, dans le répertoire d'action des formations d'opposition en régime compétitif-autoritaire, un révélateur structurel de premier ordre : il signale moins une stratégie librement choisie qu'une réponse contrainte à une fermeture systématique de l'espace politique que les institutions formelles de la démocratie électorale dissimulent sous les

[145] DAHL (Robert), *Polyarchy: Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971, pp. 124-148.
[146] SCHEDLER (Andreas), *The Politics of Uncertainty*, Oxford, Oxford University Press, 2013, pp. 89-115.
[147] DAHL (Robert), *Op. Cit.*, p. 125.

apparences du pluralisme[148]. Comprendre le boycott, c'est donc d'abord lire en creux la configuration du système politique qui le produit. La marginalisation politique se manifeste principalement à travers ce qu'Andreas SCHEDLER a conceptualisé sous le terme de « menu de manipulation » : l'ensemble des instruments dont disposent les régimes hybrides pour fausser la compétition sans la supprimer formellement[149] contrôle partisan des organes électoraux, harcèlement judiciaire des candidats, restriction de l'accès aux médias publics, mobilisation partisane des administrations. Face à ce répertoire cumulatif, le boycott devient rationnel : il dénonce publiquement l'impossibilité d'une compétition équitable plutôt que d'en cautionner le simulacre[150]. La marginalisation institutionnelle, plus structurelle encore, désigne les mécanismes formels droit électoral, mode de scrutin, financement public des partis délibérément conçus pour désavantager les challengers. Au Cameroun, la combinaison de ces deux registres de marginalisation explique les boycotts répétés des formations d'opposition lors des scrutins législatifs de 1992, 1997 et des élections locales de 2002, révélant une configuration systémique de fermeture que les seules variables conjoncturelles ne sauraient expliquer[151].

2. Les trajectoires politiques contrastées des partis boycottistes entre affaiblissement, recomposition et quête de légitimité

Les trajectoires politiques des partis ayant recouru au boycott électoral résistent à toute lecture linéaire ou déterministe : entre affaiblissement progressif, recomposition stratégique et quête de légitimité alternative, elles dessinent un spectre de destins institutionnels dont la diversité révèle que le boycott constitue moins un verdict définitif qu'un moment de bifurcation dont les suites dépendent d'une constellation de facteurs organisationnels, contextuels et de leadership. La notion de trajectoire, empruntée à l'institutionnalisme historique, permet précisément de saisir cette dimension processuelle et cumulative que les analyses statiques des effets immédiats du boycott occultent systématiquement. La trajectoire d'affaiblissement constitue le destin statistiquement dominant. Privé des ressources que procure la participation électorale financements publics, mandats électifs, activation militante, le parti boycottiste voit ses structures organisationnelles s'étioler, ses cadres migrer et ses réseaux territoriaux se désagréger. Au Cameroun, l'UNDP illustre cette dynamique : ses boycotts répétés des années 1990-2000 ont contribué à son effacement progressif au profit du SDF comme principale formation d'opposition, confirmant empiriquement que l'absence prolongée des urnes accélère la marginalisation que le boycott prétend dénoncer.

La trajectoire de recomposition révèle, à rebours, que certains partis transforment la période de boycott en opportunité de restructuration organisationnelle et idéologique. Cette configuration suppose un leadership autonome des pressions factionnelles, une cohésion interne suffisante et la capacité à investir des espaces alternatifs d'expression politique[152]. Le SDF

[148] NORRIS Pippa, *Electoral Engineering: Voting Rules and Political Behavior*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, pp. 1-24.
[149] LIJPHART (Arend), *Ibid.*, pp. 143-170 ; GIOVANNI (Sartori), *Op.Cit.*, pp. 119-151.
[150] SINDJOUN (Luc), *Op. Cit.*, 2002, pp. 56-89 ; BAYART, Jean-François, *Op. Cit.*, Paris, Fayard, 1989, pp. 234-267.
[151] DONNO (Daniela) et ROUSSIAS, (Nasos), « Does Cheating Pay? », *Ibid.*, pp. 575-605 ; DAHL (Robert), *Op. Cit.*, pp. 124-148.
[152] BUNCE (Valerie) et WOLCHIK (Sharon), *Defeating Authoritarian Leaders in Postcommunist Countries*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, pp. 87-112.

camerounais, malgré ses boycotts successifs, a maintenu une présence organisationnelle significative dans les régions anglophones en s'appuyant sur des réseaux communautaires solides illustrant la thèse kitscheltienne selon laquelle les crises institutionnelles peuvent catalyser la modernisation partisane[153]. La quête de légitimité alternative, enfin, désigne les stratégies de substitution par lesquelles des partis boycottistes cherchent à maintenir leur pertinence politique à travers la légitimité protestataire, internationale ou communautaire. Ces stratégies présentent cependant des rendements décroissants dans la durée : intrinsèquement fragiles et sociologiquement clivées, elles ne sauraient constituer un substitut durable à la légitimité électorale dans des systèmes politiques où l'élection demeure le principal mécanisme formel de reconnaissance institutionnelle[154].

B. Les effets, ambivalents et conditionnels, sur les dynamiques de démocratisation ou de fermeture du régime camerounais dans la longue durée

L'évaluation des effets du boycott électoral sur l'évolution du régime camerounais révèle une réalité complexe, marquée par des conséquences à la fois ambivalentes et fortement dépendantes du contexte politique. Si cette stratégie a parfois permis de dénoncer les insuffisances du processus électoral et de mettre en lumière les limites de l'ouverture démocratique, elle a également contribué, dans certaines circonstances, à renforcer la domination des élites au pouvoir. Son impact sur la démocratisation ou la fermeture du régime ne peut donc être appréhendé qu'à travers une analyse inscrite dans la longue durée.

1. Le boycott électoral comme facteur potentiel de contestation démocratique et de pression pour les réformes politiques

La littérature politologique a longtemps appréhendé le boycott électoral essentiellement sous l'angle de ses effets délétères sur les partis d'opposition qui y recourent. Une lecture plus nuancée invite cependant à le considérer comme un instrument potentiel de démocratisation lorsqu'il s'inscrit dans une stratégie de contestation visant à modifier les règles du jeu politique et à promouvoir des réformes institutionnelles substantielles. Inscrit dans les théories de la transition démocratique et de la contestation politique, le boycott apparaît comme une forme d'action collective par laquelle des acteurs marginalisés refusent de légitimer un processus électoral jugé inéquitable, dans l'espoir de susciter des transformations institutionnelles. L'efficacité démocratisante du boycott dépend toutefois de l'existence d'une structure d'opportunités politiques favorable[155]. Plusieurs mécanismes peuvent alors contribuer à exercer une pression réformatrice sur le régime. Le premier réside dans la délégitimation du scrutin : l'absence de participation d'acteurs politiques représentatifs fragilise la crédibilité du processus électoral et remet en cause le consensus procédural nécessaire à la légitimité démocratique. Le deuxième mécanisme repose sur la visibilité internationale que confère le boycott aux

[153] KITSCHELT (Herbert), « Formation of Party Cleavages in Post-Communist Democracies », *Party Politics*, vol. 1, n° 4, 1995, pp. 447-472 ; International Crisis Group, *Cameroun : Boko Haram au-delà des frontières*, Rapport Afrique n° 220, Bruxelles, ICG, 2014, pp. 12-28.
[154] TARROW (Sidney), *Power in Movement*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, pp. 178-200 ; WAY (Lucan), *Pluralism by Default*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2015, pp. 67-93.
[155] DAHL (Robert), *Ibid.*, pp. 33-47 ; O'DONNELL (Guillermo) et SCHMITTER (Philippe), *Transitions from Authoritarian Rule: Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1986, pp. 19-36.

dysfonctionnements électoraux, suscitant l'attention des observateurs, organisations internationales et partenaires étrangers susceptibles d'exercer des pressions diplomatiques ou économiques[156]. Le troisième mécanisme concerne la mobilisation de la société civile, qui peut transformer la contestation électorale en revendication démocratique plus large et renforcer la pression interne en faveur de réformes[157]. Enfin, le boycott peut révéler ou accentuer les divisions au sein de la coalition gouvernante, favorisant l'émergence de courants réformateurs capables d'engager des négociations avec l'opposition.

L'analyse comparative montre néanmoins que ces effets positifs demeurent conditionnels. Leur réalisation dépend notamment de la représentativité des partis boycotteurs, de leur capacité à coordonner leurs actions, de la formulation de revendications précises et réalisables, de l'existence d'une mobilisation sociale durable et de l'appui d'une pression internationale cohérente. Lorsque ces conditions sont réunies, le boycott peut favoriser l'adoption de réformes électorales procédurales, telles que l'amélioration de la gestion des scrutins, la transparence électorale ou l'élargissement des garanties de compétition politique. Plus rarement, il peut contribuer à des transformations substantielles touchant aux équilibres institutionnels du régime, notamment lorsqu'il s'articule à des crises économiques, à des mobilisations populaires massives ou à des divisions internes du pouvoir. Toutefois, le boycott comporte également des limites importantes. Son message peut être interprété de manière ambiguë par les électeurs, les autorités ou les partenaires internationaux. Il peut involontairement renforcer le régime en réduisant la compétitivité électorale et en facilitant la victoire du parti au pouvoir. En outre, une dépendance excessive à l'égard des soutiens extérieurs risque d'affaiblir l'autonomie stratégique de l'opposition et son enracinement dans les dynamiques politiques nationales[158]. Dès lors, le boycott électoral ne saurait être considéré comme un instrument universel de démocratisation. Son efficacité demeure profondément contextuelle et conditionnée par la réunion simultanée de facteurs politiques, sociaux et internationaux qui déterminent sa capacité réelle à favoriser le changement démocratique[159].

2. Le boycott comme mécanisme de consolidation autoritaire et de fermeture durable du système politique

L'analyse du boycott électoral ne peut se limiter à son interprétation comme instrument de contestation de l'opposition. Une approche plus critique révèle qu'il peut également constituer un puissant mécanisme de consolidation autoritaire lorsqu'il est exploité par les régimes en place. Dans la perspective des travaux sur l'autoritarisme compétitif, les régimes hybrides ne se maintiennent pas uniquement par la répression, mais aussi par leur capacité à instrumentaliser les faiblesses stratégiques de l'opposition afin de renforcer leur domination institutionnelle. Le boycott apparaît ainsi comme une ressource politique susceptible d'être retournée contre ceux qui l'emploient. Cette dynamique s'exprime à travers plusieurs mécanismes complémentaires[160]. Le premier est celui de la légitimation paradoxale du pouvoir par l'absence de concurrence électorale. En l'absence d'opposition crédible, le régime peut

[156] SINDJOUN (Luc), *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002.
[157] CAROTHERS (Thomas), *Op. Cit.*, pp. 134-167 ; GUILHOT (Nicolas), *The Democracy Makers: Human Rights and the Politics of Global Order*, New York, Columbia University Press, 2005, pp. 89-118.
[158] LEVITSKY (Steven) et WAY (Lucan), *Op. Cit.*, 2010, pp. 5-14.
[159] PRZEWORSKI (Adam), *Op. Cit.*, pp. 99-127 ; DIAMOND (Larry), *Op. Cit.*, pp. 267-296.
[160] GUILHOT (Nicolas), *Op. Cit.*, p. 90.

présenter sa victoire comme la preuve de son soutien populaire et de la faiblesse de ses adversaires. Le deuxième mécanisme concerne la monopolisation des ressources institutionnelles. Le retrait de l'opposition des assemblées élues et des espaces de décision facilite l'adoption de réformes législatives et constitutionnelles favorables au pouvoir, tout en réduisant les possibilités de contrôle politique. Le troisième mécanisme réside dans l'affaiblissement organisationnel des partis boycotteurs, privés des ressources financières, médiatiques et institutionnelles associées à la compétition électorale. Enfin, la répétition des boycotts contribue à normaliser l'exclusion politique et à banaliser l'absence d'alternance, réduisant progressivement les attentes démocratiques de la population.

Le boycott favorise également des reconfigurations institutionnelles durables. Profitant de l'absence de résistance parlementaire, les régimes peuvent modifier les règles électorales, redessiner les circonscriptions, restreindre l'accès à la compétition politique ou renforcer les prérogatives de l'exécutif[161]. Ces réformes produisent souvent des effets de verrouillage institutionnel qui rendent ultérieurement la démocratisation plus difficile et plus coûteuse[7]. Parallèlement, les autorités développent des stratégies narratives destinées à délégitimer l'opposition. Le boycott est présenté comme un comportement antidémocratique, une preuve d'irresponsabilité politique ou encore comme le résultat d'influences étrangères hostiles[8]. Cette construction discursive vise à renforcer la légitimité du régime tout en affaiblissant la crédibilité de ses opposants auprès des citoyens et des partenaires internationaux[162]. À long terme, ces dynamiques produisent des effets cumulatifs majeurs : aggravation des inégalités de ressources entre gouvernement et opposition, érosion de la culture démocratique, réduction des espaces de négociation politique et consolidation progressive d'un système politique fermé. Ainsi, loin de constituer systématiquement un levier de changement, le boycott électoral peut se transformer en véritable piège institutionnel. En cherchant à contester un ordre politique jugé illégitime, l'opposition risque paradoxalement de fournir au régime les conditions favorables à sa propre consolidation et à la fermeture durable du système politique[163].

Conclusion

La présente étude s'est construite autour d'une interrogation fondatrice dont la portée excède largement le seul cas camerounais : dans quelle mesure le boycott électoral, loin de constituer une stratégie de contestation démocratique efficace, fonctionne-t-il paradoxalement comme un mécanisme de consolidation des régimes autoritaires et de marginalisation durable des oppositions qui y recourent ? Cette question, formulée à l'articulation de la science politique comparée et des études africaines, procédait d'un constat empirique troublant : malgré plusieurs décennies de recours répété au boycott par des formations d'opposition camerounaises et subsahariennes, les systèmes politiques concernés n'ont pas connu les transformations

[161] ELKLIT (Jorgen) et REYNOLDS (Andrew), « A Framework for the Systematic Study of Election Quality », *Democratization*, vol. 12, n° 2, 2005, pp. 147-162 ; BIRCH (Sarah), *Full Participation: A Comparative Study of Compulsory Voting*, Manchester, Manchester University Press, 2009, pp. 89-114.
[162] CAROTHERS (Thomas), *Op. Cit.*, pp. 134-167 ; GUILHOT (Nicolas), *The Democracy Makers: Human Rights and the Politics of Global Order*, New York, Columbia University Press, 2005, pp. 89-118.
[163] BUNCE (Valerie) et WOLCHIK (Sharon), *Defeating Authoritarian Leaders in Postcommunist Countries*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, pp. 234-267 ; DONNO (Daniela), *Defending Democratic Norms: International Actors and the Politics of Electoral Misconduct*, Oxford, Oxford University Press, 2013, pp. 145-178.

démocratiques substantielles que cette stratégie était censée favoriser, et les oppositions elles-mêmes se trouvent, dans nombre de cas, dans une position structurellement plus affaiblie qu'au moment où elles ont inauguré cette pratique[164]. L'option d'analyse retenue a consisté à refuser la double simplification symétrique qui menace toute étude du boycott : d'un côté, la lecture héroïque qui présente le boycott comme un acte de résistance démocratique nécessairement légitime et potentiellement efficace ; de l'autre, la lecture purement instrumentale qui le réduit à une erreur stratégique des formations d'opposition sans en saisir les déterminants structurels et les logiques d'action qui le rendent rationnel du point de vue des acteurs qui y recourent. Entre ces deux écueils, l'analyse a cherché à restituer la complexité irréductible d'un phénomène dont les effets sont profondément ambivalents, contextuellement variables et analytiquement sous-déterminés par les approches existantes[165].

Cette option d'analyse supposait également une prise de position épistémologique explicite : traiter le Cameroun non pas comme un cas exceptionnel ou anecdotique, mais comme un laboratoire analytique particulièrement révélateur des dynamiques générales à l'œuvre dans les régimes compétitifs-autoritaires d'Afrique subsaharienne. La richesse heuristique du cas camerounais tient précisément à sa position de régime hybride stabilisé de longue durée, dans lequel les pratiques de boycott électoral se sont sédimentées sur plusieurs décennies, offrant ainsi une profondeur temporelle rare pour l'analyse des effets de long terme de cette stratégie sur les trajectoires partisanes et les configurations institutionnelles[166].

Le cadre théorique mobilisé dans cette étude s'est voulu délibérément pluriel et articulé, refusant la réduction à un paradigme unique au profit d'une mise en dialogue productive de plusieurs traditions analytiques dont la complémentarité s'est avérée indispensable à la saisie des multiples dimensions du phénomène étudié. La théorie de l'autoritarisme compétitif, telle que LEVITSKY et WAY l'ont systématisée, a fourni le cadre macro-institutionnel permettant de comprendre la configuration du système politique camerounais comme régime hybride dans lequel des élections formellement pluralistes coexistent avec des violations systématiques des conditions de la compétition équitable[167]. Ce cadre a permis de situer le boycott électoral dans sa dimension structurelle : non pas comme un choix libre opéré dans un contexte neutre, mais comme une réponse à des contraintes institutionnelles délibérément construites par un régime dont la sophistication réside précisément dans sa capacité à maintenir les apparences de la compétition tout en en neutralisant les effets potentiellement déstabilisateurs. La théorie du choix rationnel, mobilisée avec les précautions méthodologiques nécessaires, a fourni les instruments analytiques permettant de déconstruire les calculs coût-bénéfice opérés par les formations d'opposition dans leurs décisions de boycott[168]. Elle a mis en évidence le paradoxe fondamental de ces calculs : rationnels du point de vue individuel et organisationnel de chaque formation, ils produisent collectivement des *outcomes* sous-optimaux pour l'ensemble des

[164] LEVITSKY (Steven) et WAY (Lucan), *Op. Cit.*, 2010, pp. 5-14.
[165] *Ibid.*, pp. 56-70 ; voir également MILAN (Svolik), *The Politics of Authoritarian Rule*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, pp. 19-45.
[166] SCHEDLER (Andreas), *Op. Cit.*, pp. 23-56.
[167] DIAMOND (Larry), « Art. Cit. », pp. 21-35 ; SCHEDLER (Andreas), « Art. Cit. », pp. 36-50.
[168] BEAULIEU (Emily), *Electoral Protest and Democracy in the Developing World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, pp. 89-112 ; LINDBERG (Staffan), *Ibid.*, pp. 108-131.

forces d'opposition, confirmant la pertinence du modèle du dilemme du prisonnier pour analyser les échecs de coordination de l'opposition camerounaise et subsaharienne.

La sociologie des organisations partisanes, dans la tradition inaugurée par MICHELS et prolongée par PANEBIANCO, a permis de saisir la dimension intra-organisationnelle des décisions de boycott, en montrant comment les dynamiques factionnelles, les logiques de survie des dirigeants et les résistances identitaires des militants structurent des choix stratégiques que la seule rationalité électorale ne suffit pas à expliquer[169]. Cette perspective a été particulièrement féconde pour analyser les trajectoires différenciées des partis boycottistes camerounais, dont les recompositions internes révèlent des logiques d'action irréductibles aux seuls calculs de maximisation électorale. La théorie de la consolidation démocratique, enfin, dans ses versions lindan-diagonale et diamondienne, a fourni l'horizon normatif permettant d'évaluer les effets du boycott sur les prospects de démocratisation, en mettant en évidence le hiatus structurel entre les intentions contestataires des acteurs et les effets systémiques de leurs stratégies sur la trajectoire démocratique[170].

La démarche analytique retenue a combiné plusieurs approches méthodologiques complémentaires, articulées autour d'une architecture en deux niveaux : une analyse comparative régionale, permettant de situer le cas camerounais dans l'espace plus large des régimes compétitifs-autoritaires d'Afrique subsaharienne, et une étude de cas approfondie, permettant de restituer la densité historique, institutionnelle et organisationnelle du phénomène dans son contexte spécifique. L'analyse comparative a mobilisé les ressources de la méthode des cas les plus similaires et des cas les plus différents, en confrontant l'expérience camerounaise à celle d'autres pays subsahariens ayant connu des dynamiques comparables de boycott électoral récurrent Zimbabwe, Guinée-Conakry, Togo, Sénégal, Kenya, afin d'isoler les variables déterminantes des trajectoires divergentes observées[171]. Cette comparaison systématique a permis de distinguer ce qui, dans le cas camerounais, relève de dynamiques générales partagées par l'ensemble des régimes hybrides africains, et ce qui tient à des configurations spécifiques historiques, institutionnelles, sociologiques propres au contexte national.

L'étude de cas approfondie a mobilisé une pluralité de matériaux empiriques : analyse documentaire des programmes et des positions officielles des formations d'opposition, exploitation des archives électorales disponibles, analyse des données de participation électorale sur la longue durée, et traitement critique des sources secondaires journaux, rapports d'organisations régionales et internationales, travaux d'observateurs permettant de reconstituer les dynamiques de décision et les effets des boycotts successifs[172]. Cette démarche inductive, constamment mise en dialogue avec les hypothèses théoriques, a permis d'éviter le double écueil

[169] GRZYMALA-BUSSE (Anna), *Rebuilding Leviathan: Party Competition and State Exploitation in Post-Communist Democracies*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, pp. 44-78.
[170] PRZEWORSKI (Adam), *Democracy and the Market: Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, pp. 35-57 ; PIERSON (Paul), *Politics in Time: History, Institutions, and Social Analysis*, Princeton, Princeton University Press, 2004, pp. 33-78.
[171] BEATTY (Riedl Rachel), *Op. Cit.*, pp. 78-120 ; KATZ (Richard) et MAIR (Peter), « Changing Models of Party Organization and Party Democracy », *Party Politics*, vol. 1, n° 1, 1995, pp. 5-28.
[172] LINZ (Juan), *Op. Cit.*, pp. 159-187 ; O'DONNELL (Guillermo), « Delegative Democracy », *Journal of Democracy*, vol. 5, n° 1, 1994, pp. 55-69.

de l'illustrationnisme utiliser les cas uniquement pour confirmer des thèses préalablement arrêtées et de l'empirisme descriptif accumuler des données sans les soumettre à une interprétation théoriquement informée. La démarche analytique a également intégré une dimension diachronique explicite, en traitant le boycott non pas comme un événement ponctuel mais comme un processus qui se déploie dans le temps et dont les effets s'accumulent de manière cumulativement structurante sur les configurations institutionnelles et les trajectoires partisanes[173]. Cette sensibilité à la temporalité politique, inspirée des travaux de PIERSON sur le *path dependency* institutionnel, a permis de saisir des dynamiques de verrouillage et de normalisation de l'exclusion qui échappent aux analyses synchroniques.

L'analyse conduite dans le cadre de cette étude a produit un ensemble de résultats empiriques et analytiques dont la convergence permet de formuler plusieurs conclusions de portée générale sur le rapport entre boycott électoral, trajectoires des oppositions et dynamiques de consolidation autoritaire en Afrique subsaharienne. Le premier résultat-clé est la confirmation empirique du paradoxe de l'efficacité inversée du boycott : dans le contexte des régimes compétitifs-autoritaires subsahariens, et au Cameroun en particulier, le boycott électoral produit systématiquement des effets contraires à ceux que ses promoteurs escomptent. Loin de fragiliser le régime et d'ouvrir des perspectives de démocratisation, il contribue à consolider sa position en lui fournissant des ressources de légitimation paradoxale, en lui ménageant des fenêtres d'opportunité pour des réformes institutionnelles régressives et en affaiblissant structurellement les formations qui y recourent[174]. Le deuxième résultat-clé porte sur les mécanismes de la marginalisation organisationnelle. L'analyse a mis en évidence la logique cumulativement destructrice du boycott sur les structures partisanes de l'opposition camerounaise : chaque cycle électoral boycotté amplifie la désertification des réseaux militants, accélère la migration des cadres les plus compétents vers d'autres sphères d'activité et creuse l'écart de ressources avec un parti au pouvoir qui bénéficie de l'accès continu à l'appareil d'État[175]. Cette dynamique de marginalisation organisationnelle rend chaque scrutin suivant plus difficile pour l'opposition, créant un cercle vicieux dont il est structurellement très difficile de sortir.

Le troisième résultat-clé concerne les recompositions stratégiques de l'opposition face au risque électoral. L'analyse a montré que les calculs coût-bénéfice opérés par les formations d'opposition camerounaises sont structurés par une tension irréductible entre la rationalité collective qui commanderait la coordination et la participation et les logiques factionnelles et identitaires qui poussent vers la radicalisation et le boycott[176]. Cette tension révèle que les décisions de boycott ne sont pas le produit d'un calcul stratégique rationnel unifié, mais d'interactions complexes entre des acteurs aux intérêts divergents au sein d'appareils partisans dont la cohésion est structurellement fragile. Le quatrième résultat-clé porte sur les conditions d'efficacité potentielle du boycott. L'analyse comparative a permis d'identifier le petit nombre de configurations dans lesquelles le boycott peut effectivement produire des effets

[173] KINGDON (John), *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, Boston, Little, Brown, 1984 ; SCHEDLER (Andreas), *Op. Cit.*, pp. 89-115.
[174] NORRIS (Pippa), *Op. Cit.*, pp. 67-112 ; LIJPHART (Arend), *Op. Cit.*, pp. 143-170.
[175] GINSBURG (Tom) et HUQ (Aziz), *How to Save a Constitutional Democracy*, Chicago, University of Chicago Press, 2018, pp. 78-112.
[176] PIERSON (Paul), *Op. Cit.*, pp. 17-53 ; THELEN Kathleen, « Historical Institutionalism in Comparative Politics », *Annual Review of Political Science*, vol. 2, 1999, pp. 369-404.

démocratisants : représentativité et crédibilité élevées des formations boycotteuses, articulation à des demandes de réforme précises, mobilisation sociale concomitante massive et pression internationale coordonnée[177]. La rareté de ces configurations dans le contexte camerounais et subsaharien explique en grande partie l'inefficacité systématique du boycott comme instrument de pression démocratique dans ces contextes. Le cinquième résultat-clé, enfin, concerne les trajectoires post-boycott différenciées. L'analyse a mis en évidence trois grandes trajectoires types affaiblissement progressif, recomposition stratégique et quête de légitimité alternative dont la réalisation dépend de facteurs organisationnels, contextuels et de leadership dont la combinaison spécifique à chaque cas explique les divergences observées entre des formations ayant pourtant fait des choix stratégiques initiaux comparables[178].

Les résultats de cette étude ouvrent plusieurs perspectives analytiques et normatives qui méritent d'être explicitement formulées, dans la mesure où elles tracent des voies de recherche et de réflexion pratique susceptibles de prolonger et d'approfondir les conclusions établies. Sur le plan analytique, l'étude invite à un renouvellement des cadres d'interprétation des stratégies d'opposition en contexte autoritaire, en dépassant les approches qui se contentent d'évaluer les effets immédiats des stratégies pour saisir leurs effets structurels de long terme sur les configurations institutionnelles et les trajectoires partisanes[179]. Elle plaide pour une approche processuelle et diachronique qui traite les stratégies d'opposition non pas comme des événements isolés mais comme des séquences qui s'inscrivent dans des dynamiques cumulatives dont la logique ne peut être saisie que sur la longue durée. Sur le plan comparatiste, l'étude ouvre des perspectives de recherche féconde sur les trajectoires différenciées des oppositions dans les régimes hybrides africains, en invitant à une analyse systématique des facteurs qui déterminent pourquoi certaines formations d'opposition parviennent à sortir de la spirale du boycott et à reconstituer une force compétitive effective, tandis que d'autres s'y enlisent dans une marginalisation progressive[180]. Cette analyse comparative permettrait d'identifier les combinaisons de facteurs institutionnels, organisationnels, contextuels, de leadership qui expliquent les divergences observées et d'en tirer des leçons généralisables au-delà des cas individuels.

Sur le plan normatif et pratique, l'étude appelle à une réflexion lucide sur les conditions dans lesquelles des formations d'opposition situées dans des régimes compétitifs-autoritaires peuvent espérer peser effectivement sur les trajectoires politiques de leurs pays[181]. Elle suggère que la voie de la participation stratégique participer aux scrutins tout en développant des stratégies de contestation des irrégularités depuis l'intérieur des institutions est structurellement supérieure à celle du boycott dans la grande majorité des configurations rencontrées en Afrique

[177] EDELMAN (Murray), *The Symbolic Uses of Politics*, Urbana, University of Illinois Press, 1964, pp. 67-89 ; CHEESEMAN (Nic) et KLAAS (Brian), *How to Rig an Election*, New Haven, Yale University Press, 2018, pp. 178-203.
[178] CAROTHERS (Thomas), *Op. Cit.*, pp. 134-167 ; GUILHOT (Nicolas), *Op. Cit.*, pp. 89-118.
[179] KELLEY (Judith), *Op. Cit.*, pp. 134-162.
[180] EDELMAN (Murray), *op. cit.*, pp. 24-36 ; voir également BOURDIEU (Pierre), *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, pp. 99-134, sur les effets de la domination symbolique dans les champs politiques.
[181] DESCHOUWER (Kris), *The Politics of Belgium: Governing a Divided Society*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009, pp. 67-92 ; SCARROW (Susan), *Parties and their Members*, Oxford, Oxford University Press, 1996, pp. 112-134.

subsaharienne, à condition qu'elle s'accompagne d'investissements organisationnels substantiels, de stratégies de coordination entre formations d'opposition et d'une articulation avec des mobilisations sociales larges.

Les résultats et les conclusions de cette étude appellent plusieurs élargissements analytiques susceptibles d'en approfondir la portée et d'en généraliser les enseignements au-delà du seul contexte camerounais et subsaharien. Le premier élargissement concerne la comparaison interrégionale. Les dynamiques de boycott électoral et de consolidation autoritaire analysées dans le contexte africain présentent des similitudes frappantes avec des phénomènes observés dans d'autres régions du monde Asie centrale post-soviétique, Moyen-Orient et Afrique du Nord, certains pays d'Amérique latine qui invitent à une comparaison systématique susceptible de dégager des régularités transrégionales et d'identifier les variables dont l'effet est universel par opposition à celles dont l'effet est spécifiquement contextualisé[182]. Une telle comparaison permettrait de tester la robustesse des conclusions établies dans le contexte africain et de contribuer à une théorie générale du boycott électoral dans les régimes hybrides.

Le deuxième élargissement concerne la dimension temporelle de longue durée. L'analyse des trajectoires de démocratisation en Afrique subsaharienne sur l'ensemble de la période post-indépendance révèle que les configurations actuelles de blocage démocratique ne sont pas le produit de logiques contemporaines mais de dynamiques historiques longues qui ont façonné les structures institutionnelles, les cultures politiques et les répertoires d'action des acteurs politiques[183]. Un élargissement de la focale temporelle, intégrant les héritages coloniaux, les dynamiques des partis uniques post-indépendance et les effets des transitions démocratiques des années 1990 sur les configurations actuelles, permettrait de restituer la profondeur historique des phénomènes analysés et de dépasser les explications purement conjoncturelles. Le troisième élargissement concerne l'articulation entre boycott électoral et autres formes de contestation politique. Cette étude s'est concentrée sur le boycott stricto sensu, laissant dans l'ombre les interactions entre cette stratégie et d'autres formes de contestation mobilisations sociales, recours judiciaires, désobéissance civile, protestation internationale dont l'articulation avec le boycott détermine en grande partie son efficacité ou son inefficacité[184]. Une analyse systématique de ces interactions permettrait de mieux comprendre les conditions dans lesquelles le boycott peut s'inscrire dans une stratégie de contestation cohérente et efficace, plutôt que de fonctionner comme un substitut à d'autres formes d'action collective dont la construction est plus coûteuse mais potentiellement plus fructueuse. Le quatrième élargissement, enfin, concerne la dimension des acteurs internationaux et transnationaux. Le rôle des organisations régionales africaines Union africaine, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, des organisations internationales, des bailleurs de fonds bilatéraux et des réseaux transnationaux de défense des droits dans la structuration des choix stratégiques des formations d'opposition mérite une analyse approfondie qui dépasse les limites de la

[182] BRATTON (Michael) et VAN DE WALLE (Nicolas), *Ibid.*, pp. 234-267 ; LOGAN (Carolyn), « Selected Chiefs, Elected Councillors and Hybrid Democrats: Popular Perspectives on the Co-existence of Democracy and Traditional Authority », *Journal of Modern African Studies*, vol. 47, n° 1, 2009, pp. 101-128.
[183]O'DONNELL (Guillermo) et SCHMITTER (Philippe), *Op. Cit.*, pp. 37-47 ; PRZEWORSKI (Adam), *Op. Cit.*, pp. 51-99.
[184] TILLY (Charles) et TARROW (Sidney), *Contentious Politics*, Boulder, Paradigm Publishers, 2007, pp. 1-28 ; DOUG (McAdam), MCCARTHY (John) et MAYER (Zald) (dir.), *Comparative Perspectives on Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, pp. 1-22.

présente étude[185]. La compréhension des conditions dans lesquelles les pressions et les soutiens internationaux peuvent renforcer ou au contraire fragiliser les stratégies des oppositions nationales constitue un enjeu analytique et politique de première importance à l'heure où la promotion de la démocratie fait l'objet de profondes remises en question dans l'agenda international.

En dernier ressort, cette étude aura cherché à démontrer que le boycott électoral en Afrique subsaharienne et au Cameroun en particulier constitue moins une stratégie de contestation démocratique qu'un révélateur des impasses structurelles dans lesquelles se trouvent des oppositions confrontées à des régimes qui ont su sophistiquer leurs instruments de domination au point de transformer les résistances de leurs adversaires en ressources de leur propre consolidation. Ce constat, aussi sombre soit-il, n'est pas une invitation au fatalisme : il est une invitation à la lucidité analytique et stratégique, à la reconnaissance des conditions réelles dans lesquelles opèrent les acteurs de la démocratisation, et à la recherche, patiente et rigoureuse, des voies par lesquelles des sociétés civiles vivantes, des formations d'opposition déterminées et des partenaires internationaux cohérents pourraient, ensemble, rouvrir des espaces politiques que les logiques du boycott ont contribué à refermer[186]. C'est à cette condition la lucidité sans résignation que la science politique peut prétendre contribuer utilement non seulement à la compréhension, mais aussi, modestement, à la transformation des réalités qu'elle analyse.

[185] PEVEHOUSE (Jon), *Democracy from Above: Regional Organizations and Democratization*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, pp. 1-36 ; DONNO (Daniela), *Op. Cit.*, pp. 1-34.
[186] DIAMOND (Larry), *Ill Winds: Saving Democracy from Russian Rage, Chinese Ambition, and American Complacency*, New York, Penguin Press, 2019, pp. 234-267 ; LEVITSKY (Steven) et ZIBLATT (Daniel), *How Democracies Die*, New York, Crown, 2018, pp. 197-231.

La position aporétique de l'État camerounais face à la politique de décentralisation

The political position of the Cameroonian State in relation to the decentralization policy

Saliou BAKARY KOUE
Doctorant en sociologie
Université de Ngaoundéré (Cameroun)

Résumé :

La politique de décentralisation arrive au Cameroun dans un contexte de frustration politique et économique et par conséquent social. La joie exprimée par la population est immense du fait de l'institutionnalisation de l'espace local qui sous-tend non seulement la participation de cette population dans la gestion des affaires locales mais aussi dans la prise de décisions. Toutefois, bien que ce système ait gagné la faveur sociale de par l'idéologie qu'il porte, après plusieurs décennies d'expérimentation les résultats escomptés restent dérisoires. Pourquoi et comment en est-on arrivé là ? L'objectif de cet article est d'interroger le comment et le pourquoi le système de décentralisation peine à tendre vers l'objectif fixé par cette stratégie politique d'administration publique. Cette analyse défend l'hypothèse selon laquelle les jeux et les stratégies mises en œuvre par les acteurs en amont du processus anéantissent la dimension développementaliste de cette stratégie politique. La théorie du jeu et l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg sont déployées pour soutenir théoriquement l'hypothèse. La démarche utilisée dans cette analyse est fondamentalement qualitative, s'appuyant ainsi sur l'analyse documentaire, l'entretien et l'observation non participante.

Mots-clés : Cameroun, décentralisation, acteur politique, libéralisme politique, gouvernance, pouvoir politique.

Abstract:

The decentralization policy was introduced in Cameroon against a backdrop of political, economic, and consequently social frustration. The population has expressed immense enthusiasm for the institutionalization of the local level, a move that facilitates public participation in both the management of local affairs and decision-making. However, although the system garnered public support due to its underlying ideology, the results achieved after decades of implementation remain negligible. How and why did this situation arise? This article examines the reasons why the decentralization system is struggling to achieve the goals set by this public administration strategy. It posits that the maneuver and strategies employed by key actors at the outset of the process undermine the developmental dimension of the policy. Game theory and the strategic analysis framework developed by Crozier and Friedberg are used to provide a theorical basis of this hypothesis. The study employs a fundamentally qualitative approach, drawing on document analysis interviews and non-participant observation.

Keywords: Cameroon, decentralization, political actor, political liberalism, governance, political power.

Introduction

Au tournant des années 1990 les systèmes politiques et administratifs des États africains ont subi d'importantes mutations juridiques et institutionnelles (Guimdo Dongmo, 1998). Elles touchent à la fois les structures politiques, économiques ainsi que administratives. Ceci découle de l'hypothèse selon laquelle les « États africains sont en panne de décentralisation » (Nlep, 2003), dans la gestion des affaires publiques. Le centralisme serait à l'origine des difficultés que rencontrent ces États. Par conséquent, « la décentralisation est une voie de sortie du sous-développement » (Nache Mback, 2003 : 28). À cet effet l'institutionnalisation de la décentralisation en Afrique subsaharienne est marquée dans un premier temps par la volonté de sortir collectivement de la situation de fragilité (Belluna et al., 2010), des États en faillis (Véron, 2011). De cette reconfiguration à l'allure d'un État importé (Badie, 1992), sinon de ce transfert international de la politique de décentralisation (Keutcheu, 2018), chacun y va de ses analyses. L'on parle en contexte camerounais de la « décentralisation camerounaise » (Owona, 2010) ou encore du « modèle camerounais de décentralisation » (Ngo Tong, 2018) dont le but est de mettre en valeur la spécificité de ce système politico-administratif dans sa mise œuvre ainsi que sa pratique au Cameroun. Un système qui manque par ailleurs à ses promesses dans la plupart des États africains dont le Cameroun.

Instituée dans un contexte marqué par « une économique aiguë » (Alawadi, 2018 : 36), la politique de décentralisation est habitée par des « formes du mensonge politique » (Côme, 1998), dès sa conception jusqu'à sa mise en pratique sur le terrain. Son processus est sous-tendu par l'idéologie de l'équilibre du pouvoir entre les périphéries et le pouvoir central pour un développement effectif des collectivités locales. Les États pensent désormais le développement à partir de « centralités multiples et éclatées » (Tchoupié, 2018 : 153). Cependant, bien que le processus de décentralisation soit parachevé dans bon nombres des États africains en l'occurrence le Cameroun, l'on est passé du couple démocratie et développement, à la « dialectique démocratie/développement » (Tété, 2017), après plusieurs décennies d'expérimentation de ce système politico-administratif à partir de son sous-système (la décentralisation). Peine à répondre aux questions d'ordre social et économique en contexte camerounais, d'aucuns pensent à « la sclérose de la décentralisation » (Essamé, 2020), sinon à « la crise de la décentralisation au Cameroun » (Essamé, 2021).

De ce constat peu reluisant de la politique de décentralisation au Cameroun, l'on s'interroge sur les tenants et les aboutissants de cet état des faits, sur les facteurs et les variables explicatifs de la perplexité de la politique de décentralisation. En outre quels sont les facteurs explicatifs de la perplexité de la politique de décentralisation au Cameroun ? L'hypothèse que sous-tend cet article est que le système de décentralisation est improductif au Cameroun, car soumis aux multiples contraintes liées aux objectifs restreints des acteurs sociopolitiques. Le système de décentralisation serait le continuum de la « politique de ventre » (Bayart, 2006), selon son orientation et son implémentation sur le terrain. Tout travail à caractère scientifique se doit de respecter un canevas à savoir la théorie explicative et, cette analyse n'en fait pas l'exception. À cet effet, la théorie du jeu et l'analyse stratégique de Crozier et de Friedberg (1977), sont susceptibles d'expliquer l'improductivité de la politique de décentralisation au Cameroun. L'une conçoit l'action des acteurs en fonction de la rationalité que ceux-ci mettent en amont dans un champ d'interaction sociale. Quant à l'autre, elle met en évidence comment l'acteur social exploite les failles d'un système organisé pour optimiser sa position dans le

même système. Il faut tout de même préciser que cette analyse emprunte une démarche qualitative de par les outils utilisés dans la collecte et l'analyse de données (analyse documentaire, entretien et l'observation non participante).

I. État face à la politique de décentralisation

La politique de décentralisation embrassée par les États africains depuis plusieurs décennies est pensée à l'effet de résoudre les situations conflictuelles dans lesquelles ces États sont embourbés. Ainsi ce système est officiellement adopté par le gouvernement du Cameroun comme partout ailleurs en Afrique subsaharienne. Mais dans le fond celui-ci est redouté mettant en perspective des attitudes « diverses et ondoyantes » dans sa mise en œuvre.

A. Politique de décentralisation : une véritable menace pour le pouvoir politique ?

Des nombreuses tentatives de réformes allant dans le sens du partage des pouvoirs entre l'État et les périphéries sont observées dans les pays subsahariens depuis la « fin » du colonialisme, donnant un peu plus de considération aux entités infra-étatique héritées de la colonisation. À cette époque ces unités ne présentaient aucun enjeu pouvant mettre en défis le pouvoir en place. Toutefois ces réformes mettent en évidence la « faillite » et la crise des États postcoloniaux face à l'évolution sociopolitique. L'autorité de l'État est perpétuellement remise en cause, menacée voire bafouée par les réformes de décentralisation d'une manière ou d'une autre. Une nouvelle logique de repenser les rapports sociaux en termes de recomposition sociale, économique, culturelle et plus important, la recomposition des arènes politiques à la fois nationales et locales (Bako-Arifari et Laurent, 1998 : 4). En effet selon Otayek (2005 : 3) :

> Il y eut certes par le passé, un peu partout au sud du Sahara, maintes tentatives de réaménagement des modes d'articulation entre centre et périphéries, […]. Toutefois, ces réformes n'eurent jamais le caractère global et systématique dont peut se prévaloir le phénomène actuel. S'il est donc incontestable que celui-ci doit être situé dans la longue durée, il n'en demeure pas moins que les réformes en cours s'inscrivent dans un environnement politique et économique radicalement différent, tant aux plan interne qu'externe.

Les nouvelles réformes représentent des enjeux considérables pour les États postcoloniaux et particulièrement le Cameroun dont les agissements sont légitimés par les discours sur le « développement » ainsi que la participation locale. Cet appât a profondément contribué à l'adhésion de la population au système d'administration décentralisé ainsi qu'à son implémentation en territoire camerounais. Cependant, cette implémentation s'est effectuée dans une dynamique en même temps de tergiversation et dans une logique purement politicienne. Les acteurs impliqués dans implémentation ne sont pas dénués de la logique selon laquelle, ce nouvel système doit servir aux intérêts individuels plutôt que collectifs. Dans cette perspective la politique de décentralisation présentait un double enjeu (Les gouvernements sont hésitants au sujet de ce système d'une part, parce qu'ils ont peur de la réaction de la population au sens du rejet de cette politique et d'autre part, ce système représente un outil de prise de conscience sociale pour une population qui se voit conquérir sa souveraineté politique et économique vis-à-vis d'un État conservateur ou consommateur exclusif des biens publics). Depuis lors le système de décentralisation fonde la base de son propre déclin sans qu'il ne soit proprement mise en œuvre sur le terrain.

La décentralisation est un sous ensemble du programme politique néo-libéral dont sa nouvelle version en Afrique remonte dans le mouvement démocratique des années 1990. Sa mondialisation est favorisée par

> La fin de la guerre froide et celle des politiques d'ajustement structurel, [et] ont ouvert la voie à des politiques de réformes à la fois économique et politique des État africains dans le sens d'une plus grande orientation vers les impératifs du libéralisme politique et du marché, mais aussi vers une plus grande promotion de la participation politique des populations (Bako-Arifari et Laurent, 1998 : 2)

Les pays subsahariens dont le Cameroun a timidement et progressivement accueilli ce système au plan institutionnel avec des « bonnes » intentions de telle sorte que le Cameroun se trouve parmi les pays complimentés au début de la transition démocratique. Mais à côté des tendances institutionnelles qui lui sont favorables, la réalité est tout autre si l'on s'intéresse à ce qui se passe dans les faits observables. Les autorités peinent à s'accommoder à l'idée que ce système politique de réforme soit le meilleur pour répondre aux besoins de l'État. Car juridiquement, c'est un instrument puissant qui pourrait éventuellement compromettre l'État dans ses ambitions hégémoniques et d'absolutisme vu la stratégie communicationnelle adopté par le gouvernement. Celui-ci ne peut dont implémenter la politique de décentralisation dans sa forme crue tel que recommandée par les bailleurs de fonds et les « partenaires au développement ».

Cette attitude hésitante se manifeste par « le recul des autorités centrales devant la thématique parait être inspiré par des problèmes plus profonds liés aux modes de gouvernance actuels et aux craintes de sa remise en question » (Jacob, 1998 : 119). Pour Jacob l'ajournement de la question de décentralisation et spécifiquement sa mise en œuvre sur le terrain dans les pays africains est lié d'abord à l'ancrage du système de gouvernance centralisé, car « la décentralisation introduit dans les faits une rupture avec les régimes de ''démocratie'' unanimiste qui ont prévalu jusque-là, en proposant des mises à distance » (Jacob, :119). Ces points expriment les inquiétudes des gouvernements africains dont le Cameroun qui doit impérativement mettre en œuvre cette politique de gouvernance sociopolitique et socioéconomique sous peine d'être un « paria » de la politique d'aide internationale au plan bilatéral ou multilatéral. Par ailleurs il faut souligner à la suite de cet auteur que se sont ces enjeux liés à la fois au pouvoir central que du côté de la population qui expliquent le processus de décentralisation qui se situe dans le temps et dans l'espace expérimenté en Afrique subsaharienne et au Cameroun en particulier.

B. Le système de la gouvernance décentralisée en tant que source de sa propre difficulté

Le processus de décentralisation à long terme s'est avéré être un outil de mesure de tempérament sociopolitique au Cameroun comme partout ailleurs en Afrique. Les gouvernants n'ignorent aucun aspect lié à ce système dans sa dimension politique. En effet, le processus démocratique a permis aux décideurs politiques d'observer les réactions sociales pendant toute la période de transition institutionnelle pour s'en servir en tant principal outil d'orientation du processus de décentralisation. C'est d'autant que « dans les pays moins avancés dans la mise en place concrète des collectivités territoriales […], les décideurs nationaux ont eu le temps de constater que les différentes étapes des réformes suscitaient, chaque fois que le ''peuple'' avait l'occasion de s'exprimer, des tollés de protestations et le réveil de toutes sortes de désaccords »

(Jacob, 1998 : 128), sur les décisions et les actions menées par les gouvernements. Il est donc évident que l'orientation politique, économique et sociale du processus de décentralisation en cours au Cameroun et dans bien d'autres pays émane directement des orientations inconscientes qu'envoyaient les populations aux dirigeants à travers des protestations qui ont marqué la période transitoire.

Dans les manifestations qu'expose la population les dirigeants camerounais ne pouvaient dont pas considérer la décentralisation comme une aubaine à ses services surtout « ceux qui connaissent des menées irrédentistes et pour lesquels la constitution de collectivités territoriales apparait à la fois comme le problème et la solution » (Jacob, 1998 : 120). Particulièrement dans le contexte camerounais, le processus de décentralisation conformément aux nouvelles logiques d'administrations des affaires et des hommes recommandés par les bailleurs de fonds ; la politique de décentralisation s'oppose fondamentalement aux logiques et aux idéologies de l'État unitaire. Par un tour de « magie » opéré par les constitutionnalistes, l'État reste « unitaire » mais « décentralisé ». Dès lors au lieu que cette politique soit conçue en tant que moyen de sortir des crises auxquelles la population est confrontée, elle est plutôt employée comme instrument de résolution des conflits sociopolitiques ou identitaires ayant comme option, la multiplication des collectivités territoriales décentralisées.

Pour cause, ce système politique a introduit dans les circuits de fonctionnement classique de l'État l'idée de « renonciation » (Bako-Arifari et Laurent, 1998 : 3), de relâchement ou de rétrécissement d'actions publiques de l'État en faveur des entités périphériques. En outre l'État doit mettre fin sur les acquis et les mécanismes du fonctionnement centraliste des affaires publiques en se désengageant dans bon nombre des domaines publics pour un besoin d'« efficacité ». Ceci sous-entend en effet que le gouvernement sinon, la classe dirigeante doit céder sa souveraineté à la dynamique macro-économique (Jacob, 1998 : 120), enclenchée par la dynamique macro-politique même s'il faut avoir raison garder de la politique d'expansion de l'économie du marché vers les marchés locaux. Celle-ci soulève une autre problématique très complexe par rapport à l'idée que les promoteurs de développement ont de cette politique.

Plus important la politique de décentralisation fait la promotion du processus de minimalisation des actions de l'État en le substituant par les acteurs non étatiques, c'est-à-dire « la société civile ». À cet effet, « l'État se retrouve dépendant et dépouillé, toute marge de manœuvre s'instaurant avec une bureaucratisation de la tutelle. La dynamique des conditionnalités réduit chaque État au rôle de caution nationale d'une politique tutélaire qui lui échappe » (Ela, 1994 : 203). L'avènement de la décentralisation provoque un double effet contradictoire. D'une part l'on note le phénomène de structuration de la société civile et d'autre part celui de la déstructuration de l'État (Le Meur et al, 1998 : 9). Ainsi selon les analyses de Olivier de Sardan (1998 : 166) :

> Cette situation, qui a pour une grande part légitimée l'ajustement structurel, n'a guère été modifiée, au contraire, par ledit ajustement. De plus en plus de fonctions étatiques sont désormais assurées de façon anarchique par ces sortes d'enclaves que constituent les ''projets''. Un appareil d'État à deux vitesses s'est mis ainsi progressivement en place : l'appareil d'État central classique, de plus en plus dévalorisé […], et des bouts d'appareils d'État semi-privés, alimentés et contrôlés directement par les bailleurs.

Ce sont des réalités que les gouvernements doivent faire face et dans lesquelles ils doivent fonctionner et s'habitués à des telles injonctions. Pour se faire les bailleurs de fonds ont accéléré à travers les programmes d'ajustement structurel, l'aboutissement de la crise des États en Afrique en les mettant au service des institutions financières internationales. Et à la « sortie » formelle de ces ajustements les pays ajustés sont devenus des « États-projets », initiés par ces institutions et continuent de fonctionner jusqu'à ces jours. L'adoption de ces projets constitue par ailleurs le principal support de légitimation d'actions des États subsahariens au plan international voire national. C'est la logique de cette injonction sociopolitique et socioéconomique que les États en Afrique noire essaient d'exister en tant que tel, au travers des programmes politiques, économiques, la santé. Bref, c'est les politiques publiques de ces derniers qui sont mises sous tutelle des institutions internationales.

Cette réforme dont l'effet est dans l'ensemble paradoxal sur le fonctionnement des États africains fait réagit (Le Meur et al, 1998), se posant la question de savoir si « l'État était-il soluble dans la société civile ? ». Autrement dit, la « société civile » et les fonctionnaires internationaux investissent tous les domaines d'actions des États en perte d'équilibre. C'est un véritable phénomène de « remplacement » qui s'est opéré en cette fin du siècle. C'est un phénomène qui crée un coup de choc en milieu dirigeant subsaharien dont les pullules de la réforme sont dures à avaler. L'inquiétude face aux effets de cette réforme est palpable en milieu gouvernant comme le témoigne ce dirigeant « on nous a enchainé ! On nous a enlevé toute initiative ! Je me posé la question de savoir si j'avais la possibilité de définir la politique économique de mon pays avec toutes ces conditionnalités : premièrement, deuxièmement, troisièmement, petit a, petit b, etc. ! » (Extrait d'entretien d'Abdou Diouf, emprunté par Ela, 1994 : 203).

Suite à cette mise en cage des économies et les politiques des États subsahariens, l'on se pose la question de savoir si les dirigeants africains en seraient-ils prêts pour répondre favorablement aux exigences des « partenaires » occidentaux ou plutôt aux exigences du marché sans compromettre et sacrifier l'avenir de leurs peuples ? Accepteraient-ils d'être remplacés par les organisations politiques extraterritoriales et les divers mouvements associatifs locaux ? Cette nouvelle forme de gouvernance ne va-t-il pas à l'encontre des intérêts de la « proto-bourgeoisie » installée à la tête des États africains ? Quelles seraient les stratégies de ces dirigeants face aux exigences extérieures ? Autant des préoccupations que soulève l'instauration du modèle de décentralisation en contexte africain et camerounais en particulier.

II. La ruse des acteurs face aux exigences du libéralisme politico-économique

Les injonctions externes sont certes posées de manières claire et précise : libéralisation de l'espace politique et économique accompagnée de désengagement des États dans bon nombres de domaines. Cependant les institutions qu'elles soient financières ou non, ne pouvaient anticiper sur les marges de manœuvres des dirigeants subsahariens, ce qui rend nul leurs soi-disant l'effort pour le développement de l'Afrique. Les dirigeants vont dont profiter de cette « zone d'incertitude » pour rester maître dans les jeux démocratiques.

A. La stratégie juridico-constitutionnelle

Devant une batterie d'exigences qu'imposent les acteurs internationaux les dirigeants africains et camerounais en particulier jouent la carte de prudence et de ruse institutionnelle pour satisfaire les demandes de ces derniers. En outre dans la forme les dirigeants se montrent bien prudents et se conforment, se plient et se replient, se conforment devant les exigences posées par ces acteurs en mettant en œuvre les réformes que ce soit au plan économique (privatisation des entreprises d'États) social (désengagement de l'État dans les domaines sociaux de bases et agricole) ou politique (l'ouverture du champ politique), pouvant optimiser et redorer leur images auprès des institutions financières et des particuliers internationaux. À cet effet « les politiques de décentralisation comportent désormais une orientation économique et sociale très affirmée » (Bako-Arifari et Laurent, 1998 : 2), du fait de la transmutation intentionnelle opérée par le Cameroun et la vitesse avec laquelle elle a été réalisé tout en donnant une orientation particulière à cette politique. Dans le cadre spécifique du Cameroun Bako-Arifari (1998 : 141), reprend à son compte les analyses de Bayie Kamanda en ces termes :

> Le régime de Paul Biya […] a essayé de tout mettre en œuvre pour répondre aux exigences extérieurs de démocratisation politique par la mise en œuvre d'une démocratie à visage de Janus, qui a consisté d'une part à mettre en place des structures formelles de régulation démocratique pour satisfaire a la forme de ce que veulent les bailleurs de fonds étrangers et d'autre part il vide ces structures de leurs potentiel démocratique à l'intérieur du pays de façon à pérenniser un système […] dans le mode de fonctionnement réel des institutions ‘’démocratiques dans le pays.

De cette mobilisation des ressources à la fois institutionnelles et juridiques, le régime se met à l'abris de tout reproche de l'intérieur comme à l'extérieur pendant toute la période de transition. Ainsi en évoquant Nicolas Machiavel (1553/2004 : 110), les dirigeants ont agi selon qu'un « prince [dirigeant] devant donc agir en bête, tâchera d'être tout à la fois renard et lion : car s'il n'est que lion, il n'apercevra point les pièges ; s'il n'est que renard, il ne se défendra point contre les loups ; et il a également besoin d'être renard pour connaître les pièges, et lion pour épouvanter les loups ». Ici tout est question de stratégie d'acteur qui se déploie tant bien que mal pour circonscrire, conserver et contrôler l'espace dont l'enjeu est à la fois politique et économique.

Un autre fait est celui d'associer et donner un rôle central à la population dans cette transition. Sinon l'on peut aussi dire qu'à partir du phénomène d'instrumentalisation de la population du genre ; « la population a pris les choses en main en organisant une consultation populaire » (un verbatim repris par Olivier de Sardan, 1998 : 163), pour signifier l'implication de cette dernière dans la prise en main des affaires la concernant conformément au modèle participatif exiger. Les dirigeants font l'usage de ce discours à l'intérieur et au-delà des frontières camerounaises. Un discours qui n'a par ailleurs de sens que pour ses auteurs si l'on les confronte aux réalités de terrains. Cependant dans des situations marquées par des multiples difficultés économiques, politiques et par conséquent sociales empirées à l'occasion par certaines mesures faisant partie de ces exigences sociopolitiques et économiques. Il n'est pas difficile de constater la montée des stratagèmes à l'allure d'un conservatisme sociopolitique et socioéconomique en plein processus de formation dans des sociétés en voies de « démocratisation ». La politique de décentralisation est en passe de tomber sous la coupe de ses propres paradoxes inhérents à sa naissance si ce n'est ne pas encore le cas.

B. L'attitude des acteurs face à la politique de décentralisation

Dans un système organisé (Crozier et Friedberg, 1971), les acteurs développent des stratégies pour faire face aux contraintes et les normes officielles posées par le système afin d'optimiser et de conserver leurs propres marges de manœuvre par rapport à l'organisation dont ils font partie. En effet le gouvernement à partir d'une observation minutieuse des enjeux politiques, économiques de la nouvelle sphère de gouvernance nationale et internationale. À partir de la politique de décentralisation il mesure les tenants et les aboutissants de ce système politique. Ce système se situe certes dans la logique de la recherche de développement, lequel les États africains sont confrontés. Mais sur tout autre pan, le système administratif décentralisé se trouve menaçant. Il menace le pouvoir de commandement unique en tant que fondement du pouvoir de contrôle exclusif de l'État. Comment faire pour conjurer ces menaces qui ne proviennent uniquement pas de l'extérieur ?

Il est question de voir dans quelle mesure l'on peut se conformer aux exigences extérieures d'une part, conserver et contrôler les rouages du pouvoir politique et économique interne d'autre part. C'est l'équation à laquelle se sont soumis les dirigeants camerounais la période de transition politico-économique. La politique de décentralisation est officiellement acceptée et adoptée comme modèle à partir duquel les gouvernements doivent s'inspirer pour façonner leurs politiques publiques afin booster non seulement le développement local mais, aussi national. Toutefois, de manière objective les partisans de l'idéologie centraliste et les défenseurs des stratégies de développement local ne partagent pas le même point de vue en ce qui concerne les objectifs visés par cette politique. L'on exprime plus de crainte que d'enthousiasme face à ce nouveau modèle à l'image d'un « serpent de mer » que l'on ne maîtrise pas la trajectoire.

Le système de décentralisation est analysé par les tenants des pouvoirs comme porteur de plusieurs scénarios au plan local comme national. L'un des scénarios est qu'elle s'oppose à l'ambition d'un pouvoir de contrôle absolu que détiennent les gouvernants. Raison de plus pour retravailler la forme et les contenus susceptibles d'offrir un modeste cadre de vie à la population. Dans tous les domaines de la vie interne de l'État (économique, politique, culturel et social), le processus de décentralisation ne connaitrait peut-être pas de succès palpables escompté du fait de la montée des stratégies individualistes placée en amont du processus par les acteurs impliqués dans son implémentation. Le dynamisme économique mis en vitrine par cette politique se résume selon la réalité observée et observable, à une simple idéologie, à une spéculation philosophique dotée d'une infirmité transformationnelle du réel, encore moins la capacité de reformer les rapports sociaux ou tout simplement le rapport État/société. Elle se trouve piégée et submergée par les ambitions démesurées des acteurs. Les collectivités territoriales décentralisées dont le foisonnement spectaculaire a marqué la période de transition démocratique fonctionnent jusque-là dans les mêmes logiques (sur le plan économique elles dépendent toujours de l'État central) comme dans les premières années de leur mise en œuvre sans aucune identité qui leur soit propre. Elles évoluent par conséquent dans les relations de dépendance.

Cette réalité s'il s'avère qu'elle est inhérente à la politique de décentralisation du fait de son idéologie d'ouverture du local sur l'international et vice-versa, les stratégies et le repositionnement politique et économique développées par les acteurs autour de cette politique

jouent également les rôles importants dans cette dynamique de constance discursive relayée à l'endroit de l'opinion publique nationale et internationale. Cependant les discours sur le « développement pour tous », le « droit au développement » entre autres, ne font plus l'apanage des acteurs du marché qui s'en servaient et c'est jusqu'à présent avec les politiques d'aides dites au « développement » octroyées pour la consolidation du processus de décentralisation sinon, de la démocratie locale. Ces discours jadis usaient par les acteurs internationaux dits de développement sont récupérés points après points par les dirigeants africains et camerounais qui le mettent en pratiques en contexte d'implémentation de décentralisation comme moyen de « ré-légitimation » d'un État en perte de visage devant une population en plein processus de désaffections avancé.

III. De la ruse d'acteurs à l'effondrement social

Face aux revendications externes et internes de la libération de la scène politique pour un éventuel amélioration des conditions de vie et, selon les mesures mises sur pied par les dirigeants, inspirées par injonctions internationales, le processus démocratique pose la base d'un nouvel phénomène social.

A. Les effets directs de la mutation du système politico-administratif au Cameroun

La politique de décentralisation au lieu d'apporter avec elle les réponses aux questions posées par la société, elle a plutôt renforcé davantage les discours sur sa capacité à promouvoir le développement local en contexte africain, à travers l'aspect de proximité institutionnel et juridique introduit par ce nouveau paradigme de gouvernance. En effet, Jacob (1998: 120), nous fait remarquer que l' « effet le plus évident de cette proximité étant l'occultation des oppositions nationales décrétées depuis le haut et la redéfinition constante du statut des populations sous couvert de participation aux processus, de l'état d' « usagers », c'est pour dire qu'en réalité le développement qu'il soit local, régional et autres, omniprésents dans les interventions des gouvernements à l'égard des populations sont faites pour un besoin de stratégie de contournement d'un côté et pour contester l'implicitement une réforme imposée de l'extérieure de l'autre côté. Une réforme devant raviver les liens sociaux, économiques ou politique à tous les niveaux se transforme en un outil de contrôle total du politique qui n'aménage aucun effort pour faire de la décentralisation sa nouvelle arme de commandement et de domination tant au plan politique qu'économique.

Le phénomène de dé-légitimation qui frappe l'État (Le Meur et al., 1998 : 21) africain en cette période de trouble économique et politique, le monde rural est la première cible pour les politiques qui, désormais à partir du paradigme de « proximité » réussissent de se décharger des responsabilités globales de l'État vis-à-vis de la population et à transporter aussi rapidement la crise vers entités infra-nations. Selon l'idée de Venard Jean-Louis reprise par Jacob (1998 : 120), « les réformes de décentralisation des années 1990 ont d'abord été conçues comme des moyens de diffuser les effets de la crise économique vers le bas et il n'est pas imaginable, du moins en milieu rural, que l'exploitation des gisements potentiels de recette fiscales et parafiscales suffisent sans apport extérieur, à faire face à l'ensemble des besoins sociaux ».

Refonder l'État à partir du processus de décentralisation dans son meilleur format qui fait de l'État central le creusé des mutations que connaissent les périphéries, la politique de

décentralisation n'a produit que des résultats médiocres à l'image de la gouvernance d'un État dont le seul souci reste la sauvegarde et la conservation des privilèges de son dirigeant. À environ trois décennies d'existence, les collectivités territoriales décentralisées dépendent presque de l'État central due à la mauvaise orientation de son processus d'implémentation. La dépendant est définie par la plupart des dirigeants africains subsahariens dont le Cameroun, comme un phénomène normal dont il ne faut surtout s'en éloigner. Selon Bayart (1999 : 98), la dépendance peut s'appréhender comme « mode d'action » politique des États subsahariens vers le monde extérieur.

Les collectivités territoriales constituées pendant et après cette mutation politique sont dépourvues de leurs substances vitales. L'autonomie administrative et financière qui est un élément central sur lequel repose toute politique de développement est loin d'être une réalité dans la stratégie de développement local dont la mission est assignée aux collectivités territoriales décentralisées. Par la stratégie de rétention ou de conservation des privilèges promus par le contexte de leur naissance, les collectivités locales ne fonctionnent pas selon leurs potentielles économiques. Elles ont très peu de marge de manœuvre, dominées par la gestion néo-patrimoniale (Alawadi, 2018 : 44), établit au sommet de l'État, mais également à travers les relais locaux. Leurs potentialités économiques et financières sont restreintes par le gouvernement central. L'on comprend dès lors que « les politiques de décentralisation lancées à grand renfort de publicité il y'a quelques années, soient actuellement ''gelées'' ou systématiquement ''retravaillées'' par les États maîtres d'œuvre » (Jacob, 1998 : 121), pour réorienter et arrimer cette réforme aux besoins de la classe politique en anticipant sur les réactions ou les comportements des groupes sociaux alimentés par les « sentiments irrédentistes ».

Dans ce processus de redimensionnement et de réorientation systématique du processus de décentralisation dans une perspective utilitariste, la question fondamentale est celle de savoir si le régime en place allait-il survivre aux effets induits par la nouvelle doctrine de gestion sociopolitique et socioéconomique en vogue ? Devant ce doute l'on note un accrochage extraordinaire à l'idéologie conservatrice. Car, c'est le point sensible de la réforme dont le bouleversement entrainerait des mutations des systèmes d'organisation des États africains et du Cameroun en particulier. Selon Jacob (1998 : 120), les contradictoires des États face à ce système,

> Tiennent probablement au potentiel ''allocatif'' des réformes, à leurs effets contre-productifs sur la mobilisation populaire et sur la solidarité nationale et aux craintes de ses effets induits sur le repositionnement des acteurs dans le champ politiques. Pour les États maîtres d'œuvre des nouvelles politiques, le problème se pose de savoir si une mise en place d'une décentralisation trop conforme à la lettre […] ne risque pas de compromettre gravement à la fois les régimes de pouvoirs et de constitution actuelle des biens publics et l'unité du territoire.

Peut-être le processus de décentralisation a un effet « désintégrateur » sur l'unicité territoriale par l'effet de multiplication des circonscriptions administratives mais, nous osons croire que le système d'administration décentralisé ne soit un facteur de la rupture sociale ou qu'il soit un outil servant à opposer la société à l'État si son orientation est bien conduite dans toutes ses dimensions. Cette politique aurait eu peu d'influence sur l'idée de la solidarité nationale ou celle de l'unité nationale si le processus de construction de l'État s'était adossé sur

des éléments factuels et objectifs, en impliquant toutes les couches sociales en tant que maillon important et non comme un moyen permettant atteindre d'autres objectifs inavoués des acteurs sociopolitiques.

En outre les dirigeants ont jugé qu'une décentralisation sous fond de désengagement effectif de l'État sinon, l'implication profonde des collectivités territoriales décentralisées dans la politique publique donne une importante marge de manœuvre à ces entités et particulièrement à ses dirigeants. L'État ne peut pas offrir un important terrain d'action à ces derniers. Car, il est maître dans l'art de roublardise et redoute donc les ruses des acteurs périphériques si l'occasion leur est offerte de la même façon en contexte de décentralisation. La seule option pour l'État c'est de faire de ces collectivités locales ses satellites dans « l'espace local par des manières gouverner » (Alawadi, 47).

L'on peut dire que cette mutation politico-administrative n'est pas redoutée parce qu'elle entrainerait éventuellement l'éclatement de l'État mais, c'est parce qu'elle introduit des nouvelle « races de loups dans la bergerie ». D'après les analyses d'Otayek (2005 : 7), « la décentralisation ne précipite pas forcément la déconstruction « par le bas » des États africains, en cristallisant les forces centrifuges […] qui s'en trouveraient renforcées et légitimées ; elle peut être, au contraire, un instrument de reconstruction de l'État dans le cadre d'un équilibre toujours précaire et fluctuant entre pouvoir local et périphéries ». Même si nous ne partageons pas totalement ce point de vue du fait de son aspect trop normatif et juridique si nous nous intéressions sur la question de la souveraineté des États, il est important de mettre l'accent sur la logique pratique de cette déclaration. L'imposition de la politique de décentralisation aux États africains bénéfique soit elle annihile quelque peu, le statut de souveraineté et d'autodétermination d'État. C'est l'une des variables qui explique les ruses politiques des acteurs dont les effets touchent particulièrement les gouvernés. Dans une autre perspective le système de décentralisation à la suite de ce sentiment d'insécurité qu'il a installé au sein de la classe gouvernante, chacun cherche à activer un système d'autodéfense contre les « méfaits » de cette politique en mobilisant toutes les ressources afin de contrôler et d'avoir une importante marge de manœuvre si la décentralisation venait de prendre véritablement corps.

B. Autres effets du modèle de décentralisation camerounais

Les réformes survenues en Afrique subsaharienne avaient pour objectif de redéfinir les relations entre État société (les communautés), en réduisant les différences entre les structures et les catégories sociales. Loin d'atteindre cet objectif le système introduit en milieu populaire, une nouvelle forme de mendicité institutionnelle (Les collectivités territoriales décentralisées mendient auprès de l'État, car son espace économique est contrôlé par l'État lui-même. Elles se confondent souvent aux sièges des affaires sociales. Les difficultés d'ordre non seulement administratif mais aussi personnel et familial sont exposées, à la recherche des solutions par l'exécutif communal. C'est qui exprime les difficultés dans la conception et la compréhension de la notion de décentralisation telle qu'expliquée à la population). Au lieu que le système de décentralisation redessine la configuration sociale à partir de son idéologie fondée sur la participation et la proximité afin de concilier les réalités, elle laisse toujours apparaitre les mécanismes de conservation du pouvoir économique ainsi que la « survie politique » (Bako-Arifari et Laurent, 3), d'une catégorie d'acteurs.

La décentralisation est employée à cet effet comme un outil, une armure sinon, comme un moyen de calmer le climat sociopolitique et socioéconomique très tendu. Car, ce système au-delà d'être un outil de « rationalisation » des politiques publiques selon la conception des bailleurs de fonds, c'est aussi un moyen permettant d'ouvrir une brèche sur les mécanismes des gestions économiques et sociales qu'applique le gouvernement pour maintenir la population dans un état de besoin permanent. Ainsi, toutes les ressources sont mises à contribution afin d'offrir à la population une décentralisation de façade, une décentralisation de nom, une carapace vide sans consistance.

Les « ressources constitutionnelles », le centralisme postindépendance, la mise en œuvre et la transposition de ces « expériences qui précèdent la réforme sont aussi un moyen d'empêcher que la décentralisation ne prenne toute son ampleur, ne gagnant qu'une centralité dans les pratiques et dans les consciences » (Jacob, 1998 : 126). L'institutionnalisation des instances infranationales accompagnées des structures qui symbolisent la mise en œuvre et le fonctionnement effectif d'un État décentralisé reste symbolique dans la plupart de cas sans effet réel sur le quotidien des populations. En outre, les bases juridiques des États africaines semblent être les premiers obstacles à l'épanouissement social en Afrique. Car selon les analyses de Fauré (1981 : 48), c'est à travers elles « que les masses paysannes et urbaines africaines se voient sanctionnées dans exclusion du processus politique ». L'institutionnalisation du modèle de décentralisation ne modifie en rien le fond de la problématique de développement au contraire, elle devient de plus en plus complexe du fait de son aspect inclusif et exclusif. La réorientation du processus de décentralisation dans le sens souhaité par l'États et non selon les besoins sociaux crée par la même occasion les circuits de distributions sélectives des ressources de l'État plus ou moins officiels et légale au regard des lois qui encadrent le fonctionnement de l'État.

Conclusion

Le système politique et administrative fondé sur la décentralisation portait l'espoir de millions d'hommes et femmes à travers l'Afrique subsaharienne dont le Cameroun. Cependant à l'ère où cet article est produit les réponses aux difficultés que propose cette stratégie politique suscitent plus d'interrogation qu'elle en fourni des réponses. Pourquoi et comment ? C'est à ces préoccupations que cette analyse s'est proposée d'apporter les éléments de réponses tirés de la réalité sociopolitique et socioéconomique dans la société camerounaise. Pour mener cette analyse à son terme, il était d'identifier les facteurs explicatifs de l'improductivité du système de décentralisation au Cameroun et il s'avère que ces variables résident dans l'implémentation de ce système soumis à des intérêts restreints des acteurs sociopolitiques. L'analyse stratégique de Crozier et Friedberg, l'exploitation documentaire accompagnées d'entretiens et l'observation non participante ont permis à ces résultats. En partant d'abord de l'attitude de l'État face à ce système politique, ce dernier n'a ménagé aucun effort pour afficher sa « bonne » volonté de reformer son système d'administration à partir de la stratégie de décentralisation. Cependant cette volonté n'est pas dénuée des contradictions qui constituent des véritables écueils devant les objectifs dont se fixait le système de décentralisation. De la ruse institutionnelle aux stratégies d'acteurs, l'État se dévoile dans sa position aporétique (c'est-à-dire un engagement porteur d'espoir et désespoir en même temps) vis-à-vis de la problématique de développement au Cameroun. Porté par des ambitions trop politiciennes, le processus de décentralisation au Cameroun souffre d'un germe congénital qu'il porte en lui-même. La

mission de développement consignée aux collectivités territoriales décentralisées se trouve dès lors boquée dans les seuls textes juridiques, institutionnels et constitutionnels n'ayant très peu d'influence sur les vécus quotidiens des populations.

L'indépendance sécuritaire de l'Union Africaine à l'épreuve de la sécurité internationale

The African Union's Security Independence Put to the Test of International Security

Henri Lionel ESSOMBA ESSOMBA

Doctorant en Science politique, Université d'Ebolowa (Cameroun)

Résumé :

La sécurité est une mission régalienne de l'État. En Afrique, l'histoire politique et institutionnelle rappelle que la paix et la stabilité comptent parmi les principaux défis auxquels les jeunes États ont dû faire face au sortir de la colonisation ; longtemps tenues à l'écart des débats sur la sécurité internationale du fait de ce passif colonial, les structures westphaliennes africaines ont surtout été pensées comme des objets à sécuriser, rarement comme des actrices de sécurité à part entière. Cet article se propose d'instruire la question de savoir si les États africains, réunis au sein de l'Union africaine (UA), sont aujourd'hui un objet ou un acteur de sécurité. La question de recherche est la suivante : les États africains sont-ils en mesure, à travers l'UA, d'assurer par eux-mêmes leur sécurité ? L'hypothèse défendue est qu'à travers l'institution panafricaine, les sociétés africaines gagneraient à devenir actrices de la définition de leurs propres intérêts sécuritaires, ce qui suppose une refonte de la politique africaine commune de défense et de sécurité ainsi que l'activation de leviers diplomatiques, économiques et environnementaux. L'analyse repose sur une collecte documentaire (textes institutionnels de l'UA, résolutions onusiennes, littérature académique) interprétée à l'aune des grilles intergouvernementaliste, constructiviste et réaliste, plutôt que sur l'évaluation isolée de la capacité sécuritaire de chaque État. Ainsi, l'Union africaine ne parvient qu'à mutualiser partiellement les ressources de ses membres. Cette mutualisation demeure fragile et parfois contredite par les États eux-mêmes, comme l'illustre la rupture récente entre la CEDEAO et les États du Sahel central. Dans cette perspective, une souveraineté sécuritaire africaine pleinement assumée suppose un accord entre États africains sur l'échelle nationale, sous-régionale ou continentale à laquelle elle doit s'exercer.

Mots-clés : Union Africaine, souveraineté sécuritaire, Architecture africaine de paix et de sécurité, autonomie financière, sécurité internationale.

Abstract:

Security is traditionally regarded as a sovereign function of the state. In Africa, political and institutional history shows that peace and stability have ranked among the foremost challenges facing newly independent states; long excluded from debates on international security because of this colonial legacy, African Westphalian structures have chiefly been treated as objects to be secured rather than as security actors in their own right. This article sets out to determine whether African states, brought together within the African Union (AU), are today an object or an actor of security. The research question is as follows: are African states able, through the AU, to ensure their own security? The hypothesis advanced is that, through the pan-African institution, African societies would gain from becoming actors in defining their

own security interests, which requires overhauling the common African defence and security policy and activating diplomatic, economic and environmental levers. The analysis relies on documentary data (AU institutional texts, United Nations resolutions, academic literature) interpreted through the intergovernmentalist, constructivist and realist frameworks, rather than on an isolated assessment of each state's security capacity. The African Union manages only to partially pool its members' resources, a pooling that remains fragile and is at times contradicted by the states themselves, as shown by the recent rupture between ECOWAS and the Central Sahel states. A fully assumed African security sovereignty requires African states to agree on the national, sub-regional or continental scale at which it should be exercised.

Keywords: African Union, security sovereignty, African Peace and Security Architecture, financial autonomy, international security.

Introduction

Peut-on, aujourd'hui encore, penser l'Union africaine (UA) comme une puissance sécuritaire à part entière sur la scène internationale ? La question ne souffre pas de réponse tranchée, tant la configuration coloniale, puis néocoloniale, du continent continue de peser sur ce jugement. Rappelons que la puissance renvoie classiquement à « la capacité d'un acteur d'imposer sa volonté aux autres » (ARON, 1962) ou, plus modestement, à la capacité d'infléchir les décisions d'autrui. Mais, l'exercice de la puissance ne se réduit plus au seul *hard power* (NYE, 2005) : il faut aussi compter avec le *soft power*, cette capacité de rayonnement culturel et institutionnel qui accroît le degré d'influence d'un acteur (NYE, 2004), et avec le *smart power*, cette aptitude à combiner les ressorts du *hard* et du *soft power* pour mieux servir ses intérêts (NYE, 2011). La sécurité des États africains, telle qu'on l'envisage ici à travers l'institution panafricaine, ne se réduit pas à sa dimension extérieure. C'est-à-dire, la capacité de l'UA à répondre au terrorisme transfrontalier, aux ingérences étrangères ou aux influences internationales concurrentes. Elle recouvre tout autant une dimension interne, moins souvent mise en avant : la montée en puissance des coups d'État militaires, les instabilités politiques, les renversements de régimes autoritaires, les velléités sécessionnistes, les tensions sociopolitiques pour ne citer que celle-ci. Il faut donc concevoir l'indépendance sécuritaire africaine, sous le prisme de l'Union africaine, comme une sécurisation globale du continent et non plus comme un objet que d'autres doivent sécuriser, mais un acteur qui sécurise et qui, à l'occasion, échoue à le faire, y compris vis-à-vis de lui-même.

Dans la même veine, la fin de la guerre froide a constitué un tournant décisif pour les organisations régionales de sécurité à l'instar de : l'OTAN, l'Union européenne (UE), l'Union africaine (UA). On peut en déduire que l'UA porte depuis lors une responsabilité singulière : celle de promouvoir l'appropriation africaine des processus de réforme du secteur de la sécurité, qu'il s'agisse de prévention des conflits, de maintien de la paix, de reconstruction post-conflit ou de consolidation de la paix. C'est ainsi que depuis les années 2000, elle incarne la volonté des chefs d'État africains de jouer un rôle de premier plan dans la prévention et le règlement des conflits qui surviennent sur le continent (LUNTUMBUE & PADONOU, 2014). Conformément au principe de « non-indifférence » inscrit dans son Acte constitutif et à la responsabilité de protéger, elle s'est dotée d'un cadre d'intervention face aux crises susceptibles de conduire à l'effondrement de l'ordre institutionnel comme ce fut le cas des configurations

critiques notamment en Somalie ou le génocide rwandais, dans des contextes où la communauté internationale peinait à se mobiliser.

Sans négliger les dynamiques et les intérêts politico-stratégiques qui gouvernent l'ordre sécuritaire international, on peut soutenir que les recompositions actuelles de la scène internationale confèrent au continent africain une importance renouvelée. Le repositionnement du couple Russo-Chine, la contestation croissante de l'hégémonie occidentale et, plus récemment encore, le retrait des dispositifs militaires occidentaux du Sahel au profit d'autres partenaires extérieurs, donnent à voir un continent moins périphérique qu'auparavant dans les rapports de force mondiaux. Ce regain d'intérêt fait de l'Afrique un acteur de sécurité qu'il n'est plus possible d'ignorer. Ce qui invite à reconsidérer, à partir des grilles d'analyse intergouvernementaliste et constructiviste, ce moment particulier de son histoire. Encore faut-il ne pas se laisser abuser par ce regain d'attention : être convoité n'est pas encore synonyme de décider par soi-même, et c'est précisément ce que ce moment de l'histoire africaine invite à interroger. D'où la question qui organise cet article : les États africains, réunis sous l'égide de l'UA, sont-ils en mesure d'assurer par eux-mêmes leur sécurité ? Cet article se propose d'instruire cette question en évaluant si les configurations étatiques africaines demeurent un objet de sécurité façonné depuis l'extérieur ou si elles s'affirment, à travers l'UA, comme des actrices de sécurité à part entière. A travers l'institution panafricaine, les sociétés africaines gagneraient à devenir actrices de la définition de leurs propres intérêts sécuritaires, à condition de refondre la politique africaine commune de défense et de sécurité et d'activer des leviers diplomatiques, économiques et environnementaux dans leurs relations internationales.

Sur le plan méthodologique, l'analyse s'appuie sur une collecte documentaire : textes institutionnels de l'UA (Acte constitutif, protocoles, décisions de sommets), résolutions et rapports des Nations unies et de l'Union européenne, ainsi que littérature académique et presse spécialisée consacrées à l'architecture africaine de paix et de sécurité. Ces données sont interprétées à l'aune de trois grilles théoriques complémentaires : l'intergouvernementalisme, qui éclaire le poids des arbitrages étatiques dans la conduite de la politique de sécurité continentale ; le constructivisme, qui rend compte des représentations concurrentes de la souveraineté selon l'échelon national, sous-régional ou continental ; et le réalisme, qui permet de mesurer les atouts matériels (ressources, démographie, position géostratégique) susceptibles de peser sur l'affirmation sécuritaire du continent. Il faut, pour y répondre, examiner d'abord les conditions, internes puis externes, qui pèsent sur la souveraineté sécuritaire des États africains au sein de l'UA (I), avant d'envisager l'exercice, encore largement hypothétique, de cette souveraineté à travers l'institution panafricaine et ses limites concrètes, telles que les révèle la crise récente entre la CEDEAO et les États du Sahel (II).

I. L'examen panoramique de la souveraineté sécuritaire des états africains (UA)

Cette première partie évalue la souveraineté sécuritaire du continent africain à travers l'institution panafricaine, à l'aune des dynamiques qui gouvernent la scène internationale. Deux ordres de préalables méritent d'être distingués. Il s'agira successivement de ceux relatifs au fonctionnement interne de l'UA (A) d'une part, et d'autre part, ceux qui tiennent à ses rapports avec l'extérieur (B).

A. Les préalables internes à la souveraineté sécuritaire de l'institution panafricaine

Le problème sécuritaire auquel fait face le continent africain s'inscrit dans une histoire longue, dont la colonisation demeure l'un des legs les plus lourds. Pour peser sur la scène internationale, l'Union africaine doit d'abord se défaire de ce qu'elle a elle-même hérité de son acte constitutif : non pas ses principes, largement défendables, mais les pratiques et les dépendances qui la cantonnent trop souvent à un rôle d'observatrice plutôt que d'actrice.

1. La dépendance budgétaire et financière de l'UA

Difficile de faire de l'institution panafricaine un acteur à part entière de la conduite des affaires du monde au même titre que l'Union européenne, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ou l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), sans lui garantir d'abord une indépendance budgétaire et financière réelle. L'article 3, alinéa 1, de l'Acte constitutif de l'UA fixe d'ailleurs cet objectif en engageant les États membres à créer les conditions permettant au continent de jouer le rôle qui est le sien dans l'économie mondiale et les négociations internationales. L'argent, on le sait, est le nerf de la guerre ; et le continent, pourtant riche en ressources, souffre d'un manque chronique de moyens propres pour son institution continentale (MEYER, 2016).

Conscients de ce paradoxe, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté, au sommet de Kigali de juillet 2016, une réforme destinée à en sortir : un prélèvement de 0,2 % sur la valeur des importations éligibles en provenance d'États non-membres, censé financer 100 % du budget de fonctionnement, 75 % du budget-programme et 25 % du budget des opérations de soutien à la paix (UNION AFRICAINE, 2016). Presque une décennie plus tard, le bilan reste mitigé : seule une minorité d'États membres appliquait pleinement ce prélèvement plusieurs années après son entrée en vigueur théorique, ce qui en dit long sur l'écart entre l'ambition affichée d'autosuffisance financière et la réalité des pratiques nationales. Le budget de l'UA continue ainsi de dépendre, pour une part significative, de contributions extérieures européennes en premier lieu, mais aussi chinoises. Cette dépendance budgétaire se double d'une dépendance particulière au financement des opérations de soutien à la paix. L'adoption, le 21 décembre 2023, de la résolution 2719 du Conseil de sécurité des Nations unies (NATIONS UNIES, 2023) a marqué à cet égard une étape réelle, quoique ambiguë : ce texte permet un financement, au cas par cas, des opérations conduites par l'UA et autorisées par le Conseil de sécurité, à hauteur maximale de 75 % par des contributions statutaires onusiennes et le solde devant être assuré par l'UA elle-même ou par d'autres partenaires. On peut y voir un progrès pour la prévisibilité du financement africain ; on peut tout aussi bien y lire la reconduction, sous une forme actualisée, de la primauté du Conseil de sécurité et donc des grandes puissances qui y siègent sur l'autorisation et le contrôle final des opérations que l'Afrique conduit pourtant elle-même sur son propre sol. Les deux lectures ne s'excluent d'ailleurs pas : la résolution 2719 est à la fois une avancée et le signe que cette avancée reste concédée plutôt que conquise.

2. Le défi de la bonne gouvernance au sein de l'institution panafricaine

L'UA fait par ailleurs face à un défi de gouvernance qui déborde largement la seule question budgétaire. Il s'agit d'un défi à la fois politique, économique, stratégique et sécuritaire.

Sur le plan politico-sécuritaire, l'organisation peine à faire entendre une voix unifiée, les États membres ne parlant pas toujours d'une seule voix dans l'intérêt du continent. Les rivalités entre organisations africaines en matière de maintien de la paix en sont un symptôme récurrent, en particulier dans les rapports verticaux, souvent tendus, entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales (CER). L'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), censée matérialiser la volonté d'impliquer pleinement l'UA dans la gestion des crises, permet certes d'aligner en partie l'action de l'Union sur celle des CER ; mais son opérationnalisation demeure d'une portée limitée face à ces rivalités, les puissances sous-régionales tendant à faire de leurs propres mécanismes le fer de lance de leur politique sécuritaire plutôt qu'un simple relais du niveau continental (SONGOLÉ, 2020 ; ENGEL & PORTO, 2014).

La rupture intervenue entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les trois États du Sahel central, en l'occurrence le Mali, le Burkina Faso et le Niger, notifiée en janvier 2024 et effective en janvier 2025, illustre ce constat avec une acuité particulière. Ces trois pays, dirigés par des juntes militaires arrivées au pouvoir entre 2020 et 2023, ont créé dès septembre 2023 leur propre organe de défense mutuelle, l'Alliance des États du Sahel (AES), avant de quitter formellement la CEDEAO en lui reprochant, entre autres griefs, un abandon sécuritaire face au terrorisme et des sanctions jugées déconnectées des urgences du terrain. Une analyse récente qualifie cette décision d'« exit stratégique » : les États sahéliens n'auraient pas tant contesté la légalité du droit communautaire que sa capacité à répondre à des menaces jugées existentielles, préférant recentrer leur sécurité sur un format plus restreint et, à leurs yeux, plus réactif (BALIMA, 2026). On retrouve ici, à l'échelle sous-régionale, exactement la tension qui traverse le rapport entre les États africains et l'UA elle-même : la solidarité collective a un coût politique que les États les plus exposés ne sont pas toujours disposés à payer, surtout lorsqu'ils doutent des bénéfices sécuritaires concrets qu'elle leur procure. L'économiste Albert Hirschman avait forgé, pour d'autres objets, la distinction entre la sortie et la voix comme deux réponses possibles au mécontentement à l'égard d'une organisation (HIRSCHMAN, 1970) ; le cas sahélien montre qu'en matière de sécurité régionale africaine, la sortie reste une option bien réelle et que la fragmentation qui en résulte n'épargne pas nécessairement les coopérations informelles, qui se poursuivent souvent malgré la rupture institutionnelle officielle. Ce dilemme n'est d'ailleurs pas propre à l'échelon sous-régional : l'Union africaine elle-même se heurte structurellement aux mêmes contraintes de l'action collective, ses États membres peinant à subordonner durablement leurs intérêts particuliers à un agenda sécuritaire véritablement commun (MVELLE, 2013).

Sur le plan économique, l'organisation panafricaine peine à garantir les fonds nécessaires au fonctionnement de ses activités et à l'atteinte des objectifs qu'elle se fixe chaque exercice. La planification d'un budget prévisionnel annuel se heurte à une réalité tenace : ce budget demeure sans commune mesure avec l'ampleur des problèmes du continent, ce qui appelle un effort accru des États membres et une planification mieux arrimée à la disponibilité réelle des ressources.

À ces difficultés s'ajoutent le poids des arriérés de cotisation et les insuffisances du contrôle des ressources de l'UA. Le budget de l'Union est en théorie assuré à 100 % par ses États membres ; mais ceux-ci ne s'acquittent pas toujours des sommes auxquelles ils se sont

librement engagés, ce qui produit un budget en partie virtuel. C'est ce constat que dressait déjà, en 2013, le représentant spécial de l'UE auprès de l'UA, Gary Quince, en pointant l'écart entre les engagements financiers affichés par les États membres et les versements effectivement réalisés (DEFAIT, 2013). L'organisation a par ailleurs connu plusieurs cas de mauvaise gestion de ses ressources, notamment s'agissant de la passation de certains marchés publics. Ce qui interpelle sur la nécessité d'une réforme profonde de sa gouvernance financière, un constat que faisait déjà le rapport présenté par le président Paul Kagame sur la réforme institutionnelle de l'UA, qui pointait le manque de redevabilité et les insuffisances du contrôle interne de l'institution (KAGAME, 2017). Ce constat invite à envisager la mise en place d'un organisme de contrôle réellement indépendant, doté de son autonomie financière propre, afin d'échapper aux pressions des hauts fonctionnaires de l'institution et de produire des audits réguliers de la gestion budgétaire de l'Union.

Le tableau ci-après synthétise les principaux axes par lesquels l'institution panafricaine demeure, sur le plan budgétaire et financier, en défaut de pleine souveraineté :

Axe	Manifestation	État des lieux
Prélèvement de 0,2 % sur les importations	Financement théorique du budget de fonctionnement, du budget-programme et des opérations de paix	Application partielle par les États membres, près d'une décennie après son adoption au sommet de Kigali (2016)
Dépendance aux contributions extérieures	Budget assuré, pour une part significative, par des partenaires non africains	Union européenne au premier rang, puis Chine
Financement des opérations de soutien à la paix	Financement onusien plafonné, solde à la charge de l'UA ou d'autres partenaires	Résolution 2719 du Conseil de sécurité (2023) : 75 % maximum de contributions statutaires onusiennes
Arriérés de cotisations	Budget en partie virtuel, faute de versement intégral des engagements des États	Constat dressé dès 2013 par le représentant spécial de l'UE auprès de l'UA
Gouvernance financière	Insuffisance du contrôle des ressources de l'Union	Cas de mauvaise gestion dans la passation de certains marchés publics

Source : élaboré par l'auteur à partir de UNION AFRICAINE (2016), MEYER (2016), NATIONS UNIES (2023), DEFAIT (2013) et KAGAME (2017).

Ces cinq axes donnent à voir un écueil persistant, celui de la dépendance budgétaire, que la résolution 2719 vient nuancer sans le résorber véritablement : ainsi qu'on l'a relevé, elle demeure une avancée concédée plutôt que pleinement conquise.

B. Les préalables externes à la souveraineté sécuritaire de l'Union africaine

1. La tutelle financière des partenaires extérieurs

L'Union africaine entretient des relations de natures diverses avec plusieurs institutions internationales, dont beaucoup trouvent leur origine dans les liens historiques et politiques bâtis autour de la colonisation, les pays membres de ces organisations étant, pour beaucoup, les anciennes puissances coloniales elles-mêmes. Cette configuration alimente l'extraversion de l'État africain et, par ricochet, paralyse en partie l'institution panafricaine (FOGUE TEDOM, 2008). Jean-François Bayart a proposé de lire ce phénomène non comme une simple subordination passive, mais comme une stratégie active par laquelle les acteurs africains eux-mêmes tirent parti de leur position de dépendance à l'égard de l'extérieur (BAYART, 1999), nuance importante, qui invite à ne pas réduire les dirigeants africains au rôle de simples victimes d'un système qu'ils contribuent aussi, parfois, à entretenir.

La coopération UE-UA en matière financière illustre bien cette relation de dépendance entre l'Europe et le continent africain (KABOU, 2012). Le financement de nombreux projets de l'institution panafricaine est assuré en grande partie par les partenaires extérieurs et l'UE n'échappe pas à cette réalité. Dans la même veine, le versement de plusieurs centaines de millions d'euros depuis 2007 au seul titre de la Facilité de paix pour l'Afrique confère de fait à l'institution du vieux continent un rôle de tutelle financière. Un rapport spécial de la Cour des comptes européenne recommandait d'ailleurs, dès 2018, de réorienter ce soutien afin d'en renforcer l'appropriation par les Africains eux-mêmes (COUR DES COMPTES EUROPÉENNE, 2018). Cela s'explique aussi par l'abondance des matières premières que recèle le sous-sol africain, et par l'incapacité des États du continent à les transformer eux-mêmes, et plus largement par un rapport à leurs propres ressources demeuré, encore aujourd'hui, davantage commercial que stratégique.

2. La tutelle stratégico-diplomatique des partenaires extérieurs

Les États africains peinent également à exister pleinement sur la scène internationale, qu'il s'agisse des opérations de maintien de la paix sur le continent ou de leur poids au sein d'organisations comme l'ONU. L'exemple de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est, à cet égard, éclairant. Son rôle dans la prévention des conflits, la réaction aux crises et la consolidation de la paix traduit une ambition d'influence francophone qui s'appuie sur des dispositifs concrets de renforcement des capacités : le Réseau francophone international de formation policière (Francopol), le soutien à l'École nationale de police centrafricaine, ou encore l'envoi d'experts pour appuyer la réforme de la police civile en Guinée (ABOURABI & DURAND DE SANCTIS, 2016). L'OIF a par ailleurs adopté, dans sa Déclaration de Bamako, des mesures spécifiques en cas de rupture de la démocratie, qu'il s'agisse de mesures ciblées, comme au Togo et en Mauritanie en 2005, ou de suspensions d'instances, comme au Mali, en Guinée-Bissau ou à Madagascar entre 2008 et 2012. Ce regain d'intérêt d'une organisation extérieure au continent traduit, plus largement, la persistance d'une dépendance stratégique, sécuritaire et diplomatique des États africains y compris, on vient de le voir, sous l'égide de l'institution panafricaine ou de ses relais régionaux.

II. L'exercice hypothétique de la souveraineté sécuritaire de l'union africaine : les états africains, acteurs de sécurité

Cette seconde partie met à l'épreuve l'hypothèse selon laquelle le continent africain, à partir de l'institution panafricaine, pourrait devenir un acteur majeur de sa propre sécurité. Deux piliers complémentaires structurent cette sécurité : un pilier matériel, relevant du *hard power*, et un pilier immatériel, relevant du *soft power* politico-diplomatique. Encore faut-il, avant d'en tirer des conclusions optimistes, examiner l'activation réelle des leviers de cette souveraineté (A), puis ses conséquences concrètes et ses limites, telles que les révèle la crise sahélienne évoquée plus haut pour l'émancipation des États africains sur la scène internationale (B).

A. L'activation des leviers de la souveraineté sécuritaire de l'Union africaine : l'opérationnalisation de la politique africaine commune de sécurité

La paix et la sécurité comptent parmi les conditions les plus élémentaires de tout développement, pour un État comme pour un continent. Pour l'Afrique, prendre en charge sa propre sécurité pourrait bien être la réponse la plus durable à la prolifération des crises qui entravent sa marche vers la stabilité à condition, précisément, que cette prise en charge dépasse le stade de la déclaration d'intention. Cette idée n'est pas nouvelle. En effet, dès 1958, l'illustre Kwame Nkrumah proposait la création d'un haut commandement et d'une légion militaire en Afrique (GNANGUENOM, 2013), projet qui se heurta aux réticences de dirigeants peu enclins à renoncer à leur souveraineté toute jeune. D'autres initiatives suivirent dans les années 1960 et 1970 : une structure militaire unifiée proposée par le Ghana en 1963, une organisation africaine de défense suggérée par la Sierra Leone en 1965, un système africain de défense porté par le Nigeria en 1970, puis un nouveau projet de force de défense entre 1978 et 1981. La déclaration du Caire de juin 1993 aboutit finalement à la création du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (MVIE MEKA, 2007). Cette généalogie, longue de plus de six décennies, montre que l'ambition d'une sécurité africaine assumée par les Africains eux-mêmes ne date pas de la création de l'UA en 2002 : elle en constitue au contraire l'un des fils conducteurs les plus anciens et les plus obstinément inaboutis.

1. Les leviers sécuritaires de la souveraineté sécuritaire de l'Union africaine

C'est dans ce contexte qu'a été mise en place, en 2002, l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), destinée à répondre efficacement aux crises internes du continent (MVELLE, 2007). Elle s'organise autour de plusieurs mécanismes. Le Système continental d'alerte rapide, prévu à l'article 12 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS), repose sur un centre d'observation et de contrôle chargé de la collecte et de l'analyse des données, ainsi que sur des unités d'observation régionales, en lien avec les Nations unies, des centres de recherche et des organisations non gouvernementales (ZOZIME TAMEKAMTA, 2015). Le Conseil des Sages, prévu à l'article 11 du même protocole, réunit cinq personnalités africaines respectées ayant contribué de façon exceptionnelle à la paix et à la sécurité du continent ; il vise, par l'envoi d'un médiateur ou d'un facilitateur, à maintenir ou à rétablir le dialogue entre les parties, le recours à la force armée n'intervenant qu'en cas d'échec de cette médiation. La Force africaine en attente (FAA), enfin, a vu son concept approuvé à Addis-Abeba en juillet 2004, à l'issue d'un processus engagé dès mai 2003 et formalisé au sommet de Maputo (ZOZIME TAMEKAMTA, 2015 ; KLAOUSEN, 2022).

L'architecture sécuritaire africaine repose ainsi sur une sécurité collective à deux niveaux : au niveau régional, avec les cinq Communautés économiques régionales (CEEAC, CEDEAO, SADC, IGAD et UMA), encore appelées CER, qui constituent les brigades de la FAA ; et au niveau continental, avec l'UA elle-même. Cette articulation à deux échelons rejoint les analyses consacrées aux complexes de sécurité régionaux, qui insistent sur l'interdépendance entre les dynamiques sécuritaires sous-régionales et les dynamiques continentales (BUZAN & WÆVER, 2003). C'est précisément cette architecture à deux niveaux que la rupture CEDEAO-AES est venue fragiliser : lorsqu'un bloc sous-régional constitué de trois États, qui possède une part majoritaire du territoire ouest-africain, se retire du cadre communautaire qui devait porter sa brigade régionale, c'est bien le maillon régional de l'APSA qui se trouve directement impacté, et non un simple différend diplomatique périphérique. Le paradoxe est frappant : l'APSA a été conçue pour donner corps à l'appropriation africaine de la sécurité du continent, et c'est précisément au nom de cette même appropriation revendiquée, cette fois à l'échelle nationale plutôt que continentale, que trois États s'en sont retirés.

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS), organe de décision de l'UA institué comme organe permanent par l'article 5, alinéa 2, de l'Acte constitutif, poursuit des objectifs multiples : promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité ; prévention, gestion et règlement des conflits ; consolidation des processus de paix et reconstruction post-crise ; action humanitaire (LECOUTRE, 2004). Il s'est notamment illustré par l'envoi de troupes au Burundi (MAPROBU), au Mali (MISMA), puis en Somalie depuis 2007 (AMISOM), soutenue logistiquement et financièrement par l'ONU et l'UE ; il s'implique également dans le pilotage de la force multinationale mixte créée par les États du bassin du lac Tchad contre Boko Haram. Malgré des tensions persistantes au Burundi en 2016, en RDC depuis 1997, en RCA à partir de 2013 et des menaces nouvelles comme la crise malienne de 2012 ou les violences liées aux mouvements sécessionnistes ambazoniens au Cameroun, l'institution panafricaine affiche une volonté réelle de se hisser à la hauteur de ces préoccupations. Seulement, la distance entre volonté affichée et capacité effective demeure, précisément, le nœud du problème que cet article cherche à mettre au jour.

Il faut, enfin, dépasser l'esprit même de l'expression « Force africaine en attente », qui laisse entendre que le continent demeurerait éternellement dans l'attente d'une force militaire opérationnelle. Le dispositif actuel invite plutôt à penser une force adossée à des brigades régionales et à des centres d'entraînement propres à chaque communauté : la FOMAC pour la CEEAC, l'ECOMOG pour la CEDEAO, l'EASTBRIG pour l'IGAD, la NABRIG pour l'UMA (TSAFACK, 2016). Cette architecture privilégie les solutions africaines aux problèmes africains, l'appropriation et la responsabilisation africaines étant devenues des concepts clés de la gestion des crises continentales (GARDACHEW, 2020). Le principe de non-indifférence inscrit dans la Constitution de l'UA, qui rompt avec la doctrine de non-ingérence de l'OUA, traduit cette volonté d'implication renforcée. Cette volonté a toutefois été mise à l'épreuve par le cas sahélien et les logiques de fragmentation régionale qu'il donne à voir (CLÉMENT, 2016). Il ne suffit donc pas d'afficher une volonté : encore faut-il la consolider et l'affirmer, en faisant face à ces logiques de fragmentation régionale.

Ces différents leviers d'opérationnalisation de la politique africaine de sécurité, ainsi que leurs caractéristiques et limites respectives, peuvent être résumés comme suit :

Levier	Mécanisme	Caractéristique ou limite
Système continental d'alerte rapide	Centre d'observation et de contrôle, unités d'observation régionales (art. 12 du Protocole CPS)	Collecte et analyse des données en lien avec l'ONU, la recherche et les ONG
Conseil des Sages	Cinq personnalités africaines respectées, médiation ou facilitation (art. 11 du Protocole CPS)	Recours à la force armée seulement en cas d'échec de la médiation
Force africaine en attente (FAA)	Brigades régionales adossées aux CER : FOMAC (CEEAC), ECOMOG (CEDEAO), EASTBRIG (IGAD), NABRIG (UMA)	Maillon régional fragilisé par le retrait de la CEDEAO des trois États du Sahel central
Conseil de paix et de sécurité (CPS)	Organe permanent de décision de l'UA (art. 5, al. 2, de l'Acte constitutif)	Interventions au Burundi, au Mali, en Somalie ; tensions persistantes en RDC et en RCA

Source : élaboré par l'auteur à partir des articles 5, 11 et 12 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité et de l'Acte constitutif de l'UA, ZOZIME TAMEKAMTA (2015), KLAOUSEN (2022), LECOUTRE (2004) et FOI (2023).

Ces mécanismes traduisent une avancée institutionnelle réelle depuis 2002 ; leur portée demeure toutefois conditionnée par la solidité de leur maillon régional, comme le confirme la fragilisation du dispositif ouest-africain consécutive à la rupture entre la CEDEAO et l'AES (FOI, 2023).

2. Les leviers politico-diplomatiques

Deux leviers principaux méritent ici d'être distingués, qui visent tous deux à sauvegarder les intérêts des États africains et à guider leurs rapports internes comme externes.

Le premier consiste à sortir du déficit d'autonomie stratégique. La souveraineté sécuritaire à laquelle aspire le continent africain, pour espérer voir naître l'Afrique que nous voulons, suppose une rupture avec l'ancienne puissance coloniale, non par posture, mais par nécessité pratique. L'Union africaine ne saurait en effet prétendre à une émancipation stratégique sur la scène internationale sans sortir, au préalable, de la dépendance qu'elle affiche aujourd'hui. Cela suppose que les États africains soient eux-mêmes associés à la mise en œuvre des décisions concernant leur propre sécurité, plutôt que de laisser ce rôle à l'Occident.

L'octroi d'aides aux pays africains illustre bien cette absence d'autonomie stratégique : à travers l'UE, des puissances comme la France cherchent aussi à crédibiliser un ordre multipolaire par leur implication dans les opérations de maintien de la paix, tout en contestant l'ordre unipolaire dominé par les États-Unis (BATTISTELLA, 2004). Le financement à

distance de ces opérations permet à ces partenaires de conserver une influence sur les institutions qui les organisent comme sur celles qui les reçoivent ; ces dernières, faute d'autonomie réelle, restent tributaires de centres de décision situés hors de leurs frontières (LUDENOIS, 2016), ce qui explique en partie le regain d'intérêt manifeste de la France pour les questions de défense africaines (WILLIAMS, 2012).

Le second levier consiste à sortir de la diplomatie de mimétisme et d'extraversion. Les enjeux de sécurité et de défense devraient conduire les États africains vers une diplomatie pensée pour et par l'Afrique. Le continent s'est pourtant longtemps illustré, au sortir de la guerre froide, par un mimétisme ontologique de sa politique étrangère, agissant sous le couvert de l'autorité des anciennes puissances coloniales. La division idéologique du continent, héritée de la conférence de Bandung de 1955 et de la naissance des blocs de Monrovia et de Casablanca (YACOUBA, 2003), a durablement orienté la diplomatie africaine. Dépourvus d'un socle idéologique commun pouvant servir de matrice à une pensée stratégique proprement africaine, les États du continent se sont longtemps persuadés qu'ils pouvaient exister en imitant les idéologies dominantes de l'échiquier international. Une diplomatie panafricaniste pensée sur le temps long permettrait, à l'inverse, de construire un poids économique et commercial réel, en se dotant d'instruments de projection de l'influence politique africaine sur la scène régionale et internationale (NGUEMBOCK, 2014).

B. Les conséquences de l'exercice de la souveraineté sécuritaire de l'Union africaine sur la scène internationale

1. L'émancipation politique et stratégique

L'émancipation politique et stratégique renvoie à la capacité de l'élite politique africaine à s'inscrire pleinement dans le jeu de puissance qui structure les relations internationales de l'après-guerre froide. L'activation des leviers de la politique africaine commune de sécurité devrait permettre le passage d'une simple volonté d'autonomisation à une autonomie effective, tant au niveau des politiques que des stratégies. Le cas sahélien invite toutefois à nuancer sérieusement cet optimisme : la quête d'autonomie peut aussi bien se retourner contre l'échelon continental lui-même, lorsque les États jugent que celui-ci ne répond pas à leurs urgences sécuritaires immédiates. L'émancipation par rapport à l'ancienne tutelle coloniale n'implique donc pas mécaniquement un renforcement de l'UA : elle peut, à l'inverse, emprunter la voie d'un repli sur des cadres plus restreints, quitte à fragiliser l'édifice continental que cet article appelle par ailleurs de ses vœux. En dépit des nombreuses contraintes structurelles auxquelles elle demeure confrontée, l'Afrique peut et doit néanmoins s'inscrire pleinement dans ce jeu de puissance (VERLUISE, 2013), à condition de résoudre, en amont, cette tension entre souveraineté nationale et solidarité continentale.

La disponibilité des ressources naturelles, le potentiel démographique du continent et le regain d'intérêt de ses partenaires extérieurs constituent autant d'atouts susceptibles de permettre à l'Afrique de se construire comme puissance sur la scène internationale. Il ne s'agit plus d'adopter une posture attentiste, comme ce fut longtemps le cas, mais de prendre en main son propre devenir (GAYE, 2006), sans quoi ce regain d'intérêt extérieur restera un intérêt pour l'Afrique, non un intérêt de l'Afrique.

2. L'émancipation militaire et économique

L'institution panafricaine demeure généralement confrontée à une double dépendance, militaire et financière, qui l'empêche de se doter d'une base réellement solide. Sur le plan sécuritaire, cette dépendance se traduit par la multiplication des opérations de maintien de la paix sur le continent et par de nombreux partenariats de formation des soldats africains ; sans négliger leur apport réel, cette configuration continue de peser sur les prétentions souverainistes des États africains. Sur le plan financier, elle se traduit par le poids persistant des aides accordées par les bailleurs de fonds internationaux.

L'émancipation ici visée est celle de l'autonomie en matière de stratégie militaire, de défense et de sécurité, qui sont des prérogatives essentielles de tout gouvernement, qui gagneraient à être assurées par les États africains eux-mêmes, sous l'égide d'une institution panafricaine érigée en garante de ces priorités.

Sur le plan financier, les États africains doivent honorer leurs obligations statutaires de façon plus systématique : les écueils financiers persistants de l'institution limitent nécessairement les attentes qu'on peut placer en elle, faute de ressources suffisantes pour exercer pleinement son rôle. Disposant par ailleurs d'une abondante richesse en matières premières, les États africains peuvent et doivent reconfigurer les termes de leurs échanges commerciaux en priorisant davantage leurs propres intérêts, tout en convergeant, à terme, vers des instruments monétaires communs à l'échelle du continent.

Le projet, toujours en discussion, d'une monnaie unique pour l'Afrique de l'Ouest malgré la diversité des traditions économiques des pays concernés peut à cet égard servir d'exemple aux décideurs de l'Union africaine dans la perspective d'une affirmation réelle sur la scène internationale (NUBUKPO, 2021). Il ne s'agirait pas d'aller directement vers une monnaie unique continentale, mais de construire d'abord des solutions monétaires à l'échelle de chaque communauté économique régionale, susceptibles de servir ensuite de socle à une monnaie commune plus large, appelée à s'imposer, à terme, aux côtés des autres monnaies du système monétaire international.

Conclusion

Parti du constat selon lequel les structures étatiques africaines ont longtemps été pensées comme des objets à sécuriser plutôt que comme des actrices de sécurité, cet article s'est fixé pour objectif d'instruire la question de savoir si les États africains sont, aujourd'hui, un objet ou un acteur de sécurité. La question de recherche ayant guidé cette réflexion était celle de savoir si les États africains, réunis sous l'égide de l'UA, sont en mesure d'assurer par eux-mêmes leur sécurité ; l'hypothèse défendue étant qu'à travers l'institution panafricaine, les sociétés africaines gagneraient à devenir actrices de la définition de leurs propres intérêts sécuritaires. Pour y répondre, l'analyse a mobilisé une collecte documentaire interprétée à l'aune des grilles intergouvernementaliste, constructiviste et réaliste. Il en ressort une réponse à double face. À l'aune des dynamiques nationales, transnationales et internationales actuelles, les configurations westphaliennes africaines, en dépit de leurs nombreuses difficultés, paraissent en mesure d'assumer les fonctions régaliennes propres à tout État à savoir : la sécurité et la défense. Mais l'exercice concret de cette capacité demeure fragile, discontinu, et

parfois contredit par les États africains eux-mêmes, comme le montre la rupture entre la CEDEAO et les États du Sahel central : la revendication de souveraineté sécuritaire, portée au nom même des principes que défend cet article, peut se retourner contre l'édifice continental qu'elle est censée renforcer.

L'examen des préalables à la souveraineté sécuritaire de l'Union africaine, puis de son exercice hypothétique, invite à penser que l'affirmation du continent en tant qu'acteur de sécurité reconnu suppose de sortir véritablement de son giron colonial et néocolonial, pour proposer à ses partenaires occidentaux une autre Afrique, celle dont les objectifs sont inscrits dans l'Agenda 2063 (KONADJE, 2013). Mais elle suppose tout autant que les États africains résolvent, entre eux, la question de savoir à quel niveau national, sous-régional ou continental, cette souveraineté sécuritaire doit s'exercer en priorité. Faute de quoi, la contestation légitime des tutelles extérieures pourrait se prolonger en une fragmentation interne tout aussi coûteuse pour l'ambition d'une Afrique actrice de sa propre sécurité.

Sans prétendre avoir épuisé la question, cette contribution a permis de dégager, à partir des grilles d'analyse intergouvernementaliste, constructiviste et réaliste, les efforts qui restent à fournir. Du point de vue intergouvernementaliste, la rupture entre la CEDEAO et les États du Sahel central rappelle que la coopération sécuritaire régionale demeure tributaire des arbitrages et des intérêts propres à chaque État. Du point de vue réaliste, la prise en compte des atouts énergétiques, humains, géographiques et économiques du continent devrait permettre à l'Afrique de faire pencher la balance en sa faveur en se repositionnant sur la scène internationale. Du point de vue constructiviste, la mise en place des Communautés économiques régionales et des brigades régionales contribue au renforcement des capacités du continent mais aussi, la crise sahélienne le rappelle, à la production de nouvelles lignes de fracture, dès lors que les représentations de la souveraineté divergent entre l'échelon national et l'échelon continental (MVOM, 2017).

La construction d'une véritable force africaine, en guise de *hard power* ; d'une diplomatie véritablement africaine au service de l'Afrique que nous voulons, en guise de *soft power* (NGUEMBOCK, 2014) ; et d'une prise en compte pleine et entière du potentiel économique, environnemental et humain du continent, en guise de *smart power* : ces trois éléments demeurent essentiels à la quête de puissance sécuritaire africaine. Mais ils ne suffiront pas sans un quatrième, plus politique que technique : un accord minimal entre États africains sur ce que « souveraineté sécuritaire » veut dire, et sur l'échelle à laquelle elle doit s'exercer.

Exploitation forestière et sous-développement des communautés locales au Cameroun : une analyse à partir du département du Haut-Nyong

Logging and Underdevelopment of Local Communities in Cameroon: An Analysis Based on the Upper-Nyong Division

BELLA NOUMAMA Diane

Doctorante en science politique, FSJP/Université de Yaoundé II (Cameroun)

Résumé :

L'exploitation des ressources forestières est aujourd'hui un secteur majeur de l'économie camerounaise. L'intérêt que lui portent les pouvoirs publics camerounais se justifie donc eu égard aussi bien à son potentiel qu'aux défis du développement de la collectivité nationale camerounaise dans l'ensemble de ses composantes. Toutefois l'on constate que l'intensification de la mise en valeur de ces ressources ne s'est pas suivie d'un décollage économique de la périphérie représentée ici par les communautés locales établies au sein des localités forestières. Bien plus, ces communautés semblent être inscrites dans une optique de renforcement de leur condition de sous-développement. L'objectif de cet article est de dévoiler à partir de l'analyse des communautés locales du département de la Kadey, des liens entre l'exploitation massive des ressources forestières qui y a cours et la prégnance du sous-développement des groupes humains susmentionnés. Comment est-ce que la mise en valeur des ressources forestières dans le Haut-Nyong participe au renforcement du sous-développement des communautés locales qui y sont établies ? Tel est le questionnement central de cette recherche. L'hypothèse formulée ici est que cette exploitation contribue au maintien du sous-développement des communautés locales du département du Haut-Nyong à travers un ensemble d'effets déstructurateurs de ces différentes communautés et de leur milieu de vie. L'instrumentation, l'analyse documentaire, l'observation et les entretiens ont constitué les bases théorique et méthodologique de ce travail.

Mots-clés : Exploitation forestière, forêt, sous-développement, localité, communautés locales.

Abstract:

Forest resource exploitation is currently a major sector of the Cameroonian economy. The interest shown in it by Cameroonian public authorities is justified by both its potential and the development challenges facing the nation as a whole. However, it is evident that the intensified development of these resources has not triggered an economic takeoff in the periphery—represented here by local communities living in forest areas. Moreover, these communities appear to be locked into a cycle that reinforces their state of underdevelopment. Through an analysis of local communities in the Kadey department, this article aims to reveal the links between the massive exploitation of forest resources taking place there and the persistent underdevelopment of the aforementioned human groups. How does the development of forest resources in the Haut-Nyong region contribute to reinforcing the underdevelopment of the local communities established there? This is the central question of this research. The hypothesis proposed here is that this exploitation contributes to perpetuating the underdevelopment of local communities in the Haut-Nyong department through a series of

effects that destabilize these communities and their living environments. The study is grounded in a theoretical and methodological framework comprising data collection tools, document analysis, observation, and interviews.

Keywords: Forest exploitation, forest, underdevelopment, local, local communities.

Introduction

Le Cameroun en tant qu'entité souveraine relevant du Sud Global est aujourd'hui confronté aux défis de son développement. Ce dernier appréhendé dans une perspective restrictive se rapporte à l'obtention d'une croissance économique sur une longue période[187]. Si le développement dans son pendant matérialiste met en étroite relation l'Homme et son environnement physique, il suppose donc pour les collectivités humaines la capacité d'extraire de leurs milieux de vie les ressources indispensables à leur existence, mais aussi et surtout à l'amélioration qualitative et quantitative de leur niveau de vie. C'est dans cette perspective que les formations forestières sont perçues et administrées comme regorgeant d'importantes ressources utiles à tout effort de développement[188]. Le Cameroun dont la localisation dans le Bassin du Congo[189] a doté d'importantes ressources forestières[190] apparait donc comme une collectivité nationale dont le développement doit être pensé et opéré à partir de la mise à contribution de ces ressources comme dimension saillante. Bien plus, dans le contexte d'une économie encore largement extravertie car centrée sur l'exportation des ressources naturelles, la mobilisation des ressources forestières dont les ventes à l'étranger représentent au cours des années 2000 la seconde niche de recettes de l'Etat après les hydrocarbures[191], les produits forestiers font office d'incontournables du développement.

Le contexte camerounais se distingue par ailleurs du fait d'une autre caractéristique essentielle, à savoir la dysymétrie de sa dynamique de développement. En effet, l'on note un différentiel marqué en terme de développement entre les centres politico-institutionnel et économique, d'une part, et la périphérie d'autre part[192]. Cette dernière est ainsi marquée par un niveau de sous-développement plus important que celui observable au centre. En effet, les

187 CONTE (Bernard), « Le concept de développement », article scientifique consulté en ligne sur le site http://conte.u-bordeaux4.fr.

188 GLON (Éric), « Un développement longtemps conçu à partir des forêts, *in* GLON (Éric) (ed), *Forêts et société au Canada*, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, pp.81-86.

189 Il s'agit du deuxième plus grand Bassin forestier au monde après celui de l'Amazonie. Le Cameroun y dispose après la République Démocratique du Congo, du deuxième plus grand couvert forestier par la superficie.

190 EBIA NDONGO (Samuel), *Contribution du Cameroun à l'élaboration d'un mécanisme mondial de financement de la gestion durable des forêts*, Yaoundé, Cameroun-FNUF, 2009. Au début des années 2000, le Cameroun disposait de 22 millions d'hectares de forêt.

191 KOUNA ELOUNDOU (Charlotte Gisèle), *Décentralisation forestière et gouvernance locale des forêts au Cameroun : le cas des forêts communales et communautaires de la région Est*, Thèse de doctorat en Géographie, Université du Maine, 2012. La vente à l'étranger de du bois camerounais représente 26% des exportations non pétrolières en 2004, et a contribué à hauteur de 4.9% du Produit Intérieur Brut national cette même année.

192 La périphérie désigne ici les entités institutionnelles que sont les arrondissements/communes situés en milieu rural et les collectivités humaines qui y sont établies.

communautés locales qui se rapportent à des peuples « qui liés par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, se jugent distincts des autres éléments des sociétés qui dominent à présent sur leurs territoires ou parties de ces territoires[193] » ; ou encore « une population humaine dans une zone géographique distincte, avec la propriété sur ses ressources biologiques, les innovations, les pratiques, les connaissances et les technologies partiellement ou totalement régies par ses propres coutumes, traditions ou lois[194] » ; affichent des niveaux de pauvreté et donc de sous-développement les plus alarmants[195].

En plus de demeurer dans un état de sous-développement qui est lui-même révélateur d'une situation d'extrême pauvreté qui affecte la quasi-totalité de leurs composantes, les communautés locales dont le rapport à l'environnement est de type primaire voient quotidiennement leur milieu de vie être affecté, mais aussi et surtout dégradé du fait des activités d'exploitation des ressources forestières et de leurs incidences sur ce milieu de vie.

Le département du Haut-Nyong illustre cet état de fait. Situé dans la région de l'Est qui est celle disposant des surfaces forestières les plus importantes de tout le territoire camerounais[196], le Haut-Nyong dispose en 2020 sur 36.384 km^2 de territoire, de 3.5 millions d'hectares de forêts naturelles, ce qui en fait l'un des départements les mieux dotés en la matière[197]. Toutefois les communautés locales vivent ici comme dans le reste du territoire camerounais dans un état de sous-développement que l'exploitation des ressources tirées de ses formations forestières n'a pas réussi à résorber. Le paradoxe du Haut-Nyong qui est par ailleurs symptomatique de l'ensemble de la collectivité nationale camerounaise se révèle donc à bien des égards saisissant. Dans un contexte où les pouvoirs publics camerounais ont opté pour une intégration accrue de la forêt dans la construction du développement au Cameroun, les communautés humaines riveraines des espaces forestiers restent prisonnières du sous-développement.

La corrélation entre exploitation des ressources naturelles notamment forestières et développement a fait l'objet d'une multitude de travaux qui trahit l'intérêt pour cette problématique. Un examen synthétique de ces derniers permet de distinguer deux grandes perspectives, à savoir une perspective positiviste et une perspective négativiste dont les contenus respectifs manifestent la diversité des appréhensions existantes. Alors que la

193 MARTINEZ COBO (Jacob), *Study of the problem of discrimination against indigenous populations,* Preliminary report, 1972 www.undigitallibrary.org.
194 Union Africaine, *Loi modèle de 2000 sur la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs et sur la réglementation de l'accès aux ressources biologiques,* Adis-Abeba, 2000.
195 ANDZANGA NDZANA (Boris), KOUAM (Jean-Cédric), *Promouvoir le développement rural pour réduire les inégalités de genre au Cameroun*, Nkafu Policy Institute, Mars 2023.
196 Information consultée sur le site www.forestwatch.com 10 millions d'hectares de forêts naturelles sur les 22 millions que comptent le territoire camerounais sont situés dans la région de l'Est et représentent 92% de son territoire.
197 *Ibid*

perspective positiviste voit en ces ressources de véritables chances de développement des Etats et de leurs différentes composantes territoriales et humaines, la perspective négativiste à l'opposé fait de leur exploitation le facteur explicatif central du sous-développement au sein de nombreux pays du Sud Global. Pour la perspective positiviste, les ressources naturelles peuvent être efficacement mobilisées à des fins de développement des Etats et des populations à la condition que soient satisfaits plusieurs impératifs. Tout d'abord, le cadre juridique réglementant la mise en valeur de ces ressources notamment en ce qui concerne leur gestion durable doit être rigoureusement respecté dans sa mise en œuvre par l'ensemble des parties prenantes[198]. La gestion des ressources naturelles doit donc ici être fortement encadrée au plan normatif, et intégrer une dimension répressive essentielle[199]. Ensuite, la mise en valeur des ressources naturelles dans un espace territorial donné doit se faire sur la base d'un contrat liant les différentes parties prenantes, mais aussi et surtout qui définisse les obligations des exploitants pour ce qui est des actions de développement au bénéfice de ce territoire et des communautés humaines que l'on y retrouve[200]. Enfin, la perspective positiviste considère que les ressources naturelles ne peuvent contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des territoires et des collectivités humaines que si leur exploitation se fait dans une logique participative qui associe étroitement les pouvoirs publics, les entrepreneurs forestiers et les acteurs locaux[201]. La prise en compte active et décisive des intérêts réels de chacun de ces intervenants dans le champ forestier est donc de nature à favoriser le décollage économique du territoire concerné[202].

Prenant le contre-pied de la vision ci-dessus analysée, la perspective négativiste trahit une appréhension pessimiste de la contribution des ressources naturelles au développement des Etats et des populations du Sud Global. L'idée qui constitue la base commune des différents développements constitutifs de cette tendance est celle d'une malédiction des ressources qui empêche tout développement véritable[203]. A l'effet de justifier leur position, les auteurs qui s'inscrivent ici vont identifier plusieurs dynamiques dont les effets sont le maintien, et bien plus encore l'aggravation de la pauvreté au sein des communautés et des régions forestières. La première est le désengagement de l'Etat de la gestion des ressources naturelles. Il s'en est suivi une privatisation de fait de ces ressources par des acteurs capitalistes dont les actions ont exclu

198 FOURNIER (Prudence), KARSENTY (Alain), « Etats défaillants : le secteur forestier en Afrique centrale », *in Monde en développement*, 2008/3 (n°143), pp 43-56.
199 BIGOMBE LOGO (Patrice), DABIRE (Bernard), *gérer autrement les conflits forestiers au Cameroun, Yaoundé, presse de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, 2002,* pp.53-54.
200 MOMBO (Jean-Bernard), « la ressource forestière au Gabon : une économie de rente en quête d'industrialisation et de gestion durable », *in enjeux, bulletin d'analyse géopolitique pour l'Afrique centrale,* n°012 pp 13-19.
201 NGUINGUIRI (Jean-Claude), « les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale », *in Revue des Initiatives Existantes*, 1998, pp.1-45.
202 BOGOMBO LOGO (Patrice), *Le retournement de l'état forestier, l'endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun*, Presse de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, 2004.
203 CARBONNIER (Gilles), « la malédiction des ressources naturelles et ses antidotes », *in Revue Internationale et stratégique, 2013/3 n°91*, pp.38-48.

l'entité étatique, mais aussi et surtout les communautés riveraines des régions où l'on retrouve ces ressources naturelles, du partage des bénéfices issues de leur exploitation[204].

La seconde dynamique révélatrice d'une malédiction des ressources et partant de l'impossibilité alléguée de leur contribution au développement des Etats et des communautés notamment au sein de l'espace continental africain est leur conflictualité. En effet, la mise en valeur des ressources naturelles est dans de nombreux cas marquée par des luttes guerrières entre différents acteurs intéressés par la rente générée par ces ressources. Il s'en suit donc que l'essentiel des bénéfices issus des activités d'exploitation sert à entretenir les groupes armés, au détriment des populations locales qui par ailleurs sont également exposées aux différentes exactions commises par ces groupes armés[205]. Misère matérielle et violence armée se conjuguent donc ici fatalement. La troisième dynamique entravant la mobilisation effective et décisive des ressources naturelles au développement des Etats et des communautés est liée au modèle élitiste de la gestion des bénéfices tirés de leur mise en valeur. Cette gestion élitiste qui est le lieu de pratiques de corruption de premier ordre prive les communautés locales de la jouissance des ressources pourtant extraites de leur environnement[206].

L'examen de ces différentes perspectives a donc pour mérite de dévoiler les effets sur le développement des Etats et des communautés de l'exploitation des ressources naturelles. Un questionnement central émerge toutefois à la suite, celui de savoir comment est-ce que la mise en valeur des ressources forestières dans le Haut-Nyong participe au renforcement du sous-développement des communautés locales qui y sont établies ? L'hypothèse formulée ici est que cette exploitation contribue au maintien du sous-développement des communautés locales du département du Haut-Nyong à travers un ensemble d'effets déstructurateurs de ces différentes communautés et de leur milieu de vie. L'usage de la théorie de l'instrumentation dans le cadre de cet article va nous permettre d'envisager que si la mise en valeur des ressources forestières dans le département du Haut-Nyong se fait à partir d'un ensemble d'instruments, elle n'a toutefois pas permis de déboucher en ce qui concerne les communautés locales de cette unité administrative, sur un état de développement, c'est-à-dire sur « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit

204 MBARGA (Narcisse Lambert), « l'exploitation des ressources forestières au Cameroun : entre raison d'Etat et raison marchande », *in bulletin d'analyse géopolitique pour l'Afrique centrale*, *Enjeux* n°012, pp 24-25.
205 TSHIBWABWA KUDITSHINI (Jacques), « gouvernance globale et administrations publiques locales congolaises : le rôle du FMI, de la Banque mondiale, multinationales et des élites politiques »,*in Revue internationale de sciences administratives*, vol74 , pp.213-234
206 MBETOUMOU (Marcelline), JOIRIS DAOU (Véronique) et ABEGA (Séverin Cécile), « La gestion élitiste de la redevance forestière communautaire », *in* BIGOMBE LOGO (Patrice) et JOIRIS DAOU (Véronique) *(dir), Gestion participative des forêts d'Afrique centrale,* Paris, Editions Quae, 2010, pp.57-83

réel global[207] ». Bien plus, l'on y observe à l'opposé du développement escompté un renforcement des conditions du sous-développement.

Au plan empirique, cet article se fonde sur une analyse documentaire minutieuse, des entretiens menés aussi bien avec les responsables publics en charge des questions de foresterie, les spécialistes des questions forestières que les représentants des communautés locales du département du Haut-Nyong[208] ; et sur les observations effectuées au sein des communautés locales cibles. Il va s'articuler autour de deux segments, le premier faisant une socioanalyse de la gestion des ressources forestières en contexte camerounais à partir de ses instruments ; et le second s'intéressant aux éléments manifestant le sous-développement de ces communautés.

I. Du gouvernement a la gouvernance des forêts : la libéralisation du champ forestier camerounais comme trajectoire voulue de développement des communautés locales dans le Haut-Nyong

Le champ forestier camerounais était jusque dans les années 1990 un domaine fortement étatisé et centralisé. En effet, le niveau central politico-institutionnel était le seul échelon de décision, de planification et de conduite de la politique forestière. Seule la réforme forestière de 1994 va permettre d'amorcer des changements d'envergure qui vont pour l'essentiel consister à rompre d'avec le schéma monolithique alors en vigueur. L'on se situait donc avant cette réforme, dans une configuration étatiste où la prééminence des pouvoirs publics d'une part et l'effacement des acteurs périphériques d'autre part laissaient apparaitre un véritable gouvernement des forêts[209]. Le vote en 1994 d'une nouvelle loi sur les forêts va comme susmentionné marquer le point de départ de changements d'envergure marqueurs de la mutation profonde de la politique forestière au Cameroun[210]. Cette loi va en effet opérer une libéralisation du champ forestier à travers la reconnaissance de nouveaux acteurs dont l'association étroite va permettre de mettre en place un véritable cadre de gouvernance forestière (A). Elle va aussi servir de point de départ à l'inscription des problématiques de développement local dans l'ensemble des documents de planification du développement de l'Etat du Cameroun comme devant être prises en charge à partir de la mise en valeur des ressources forestières (B).

A. La mise en place d'un régime de gouvernance des forêts

207 PERROUX (François), cité par CONTE (Bernard), « le développement : concept et différentes approches », article scientifique consulté en ligne sur le site www.openeditions.org le 11 Juin 2025

208 En raison du caractère sensible de la question pour eux, les représentants des groupements communautaires seront présentés de façon anonyme. Seuls les noms des associations villageoises seront déclinés

209DJEUMO (André), « Développement des forêts communautaires au Cameroun : genèse, situation actuelle et contraintes », *Réseau de Foresterie pour le Développement Rural*, Document RDFN numéro 25b(i) – juillet 2001, pp.1-13.

210 BERTRAND (A.), MONTAGNE (P.), « Les difficiles mutations des politiques forestières : d'une gestion autoritaire et exclusive vers une politique publique intégrée », *In* : BERTRAND (A.), MONTAGNE (P.), KARSENTY (A.), *L'état et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*, Paris, l'Harmattan, 2006, pp.37-53.

Face à l'impasse manifeste sur laquelle a débouché le modèle étatique et centralisé de gestion des ressources forestières[211], les autorités centrales camerounaises vont procéder à la faveur du vote de la loi de 1994 portant régime des forêts, de la pêche et de la faune, à l'adoption d'une réforme forestière destinée à corriger les manquements de l'ancien modèle. Si la loi forestière de 1994 a constitué le point de départ de la mise en place d'un cadre de gouvernance des forêts au Cameroun, elle va être renforcée par la loi éponyme de 2024 (1). Ce premier cadre a par ailleurs été renforcé par la loi de 1996 relative à la gestion de l'environnement (2).

1. La loi cadre portant régime des forêts, de la faune et de la pêche comme déterminant de la gouvernance forestière au Cameroun

Cette norme globale marque l'érection du secteur forestier en domaine d'intervention publique dont elle constitue par ailleurs le référentiel[212]. La gestion des forêts loin d'être réductible aujourd'hui à une problématique locale est en réalité le champ d'expression d'une pluralité d'enjeux qui vont *« de la préservation de ces écosystèmes spécifiques à leur pleine mise à contribution dans le développement économique, qu'il soit local/régional ou encore national[213] »*. Elle se veut à cet effet le point de départ d'une gouvernance forestière qui permet de faire cohabiter efficacement l'ensemble des enjeux sus indiqués, mais aussi et surtout d'associer étroitement les différents acteurs concernés par les espaces forestiers et leur mise en valeur, notamment les communautés locales. La mise en place la gestion des forêts par la Loi portant Régime des Forêts de la Pêche et de la Faune[214] va se faire à travers l'énonciation d'un ensemble de principes. Les plus importants ici étant les principes d'inclusivité et de durabilité.

Le principe d'inclusivité marque de manière saillante l'inscription de la loi de 1994 sur les forêts dans une perspective de gouvernance caractérisée par la prise en compte d'acteurs autrefois marginaux. En effet, il consacre le renforcement de la prise en compte dans le domaine de l'exploitation forestière, des communautés locales.

De manière plus spécifique, l'inclusivité repose sur un ensemble d'éléments. Le premier ici est la reconnaissance du droit de propriété. Cette norme reconnait la possibilité pour l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des espaces forestiers et des ressources qu'ils contiennent à savoir l'Etat, les collectivités territoriales décentralisées, les communautés riveraines et les entreprises forestières de pouvoir procéder à l'exploitation des ressources forestières sur la base de la reconnaissance de droits de propriété. Le second élément qui fonde

211 OYONO (Phil René) et al, « Correctifs pour la gestion décentralisée des forêts au Cameroun : options et opportunités de 10 ans d'expérience », *Governance Brief*, N°33, Février 2007, pp.04-16.
212 Lire à ce propos MULLER (Pierre), « Référentiel », in BOUSSAGUET (Laurie), JACQUOT (Sophie), RAVINET (Pauline), *Op. Cit.*, pp.533-540.
213 Entretien avec Monsieur Ngoumou Mbarga Hubert, *expert en gouvernance forestière*, Yaoundé le 02 Février 2025 à 15h.
214 République du Cameroun, *Loi n°2024/008 du 24 Juillet 2024 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.*

l'inclusivité comme déterminant de la mise en valeur des ressources forestières au Cameroun au sens de la loi de 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche est la reconnaissance de droits spécifiques aux communautés riveraines[215] de ces espaces. En effet, elle établit que : *« les populations riveraines bénéficient de droits d'usage sur les produits forestiers et fauniques prélevés dans le domaine national situé dans leur environnement pour leur utilisation personnelle[216]»*. Cette disposition particulière marque le triomphe en contexte camerounais d'un ensemble de revendications qui ont pour dénominateur commun l'idée que « *la forêt ne peut être gérée aux dépens des populations qui en vivent, ni en l'absence de leur participation active[217]»*. A travers ce triomphe, l'on va en effet assister à l'amorce d'une dynamique de décentrement de la gestion des espaces forestiers et des ressources qu'ils contiennent, à travers notamment la reconnaissance et le transfert de droits du niveau central/national vers le local ; mais aussi et surtout de la reconnaissance des savoirs et pratiques locaux comme faisant partie intégrante de la gestion des forêts[218].

En plus de ces droits d'usage, la loi de 2024 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche réaffirme l'existence de droits coutumiers au bénéfice des communautés locales assimilées ici aux communautés riveraines. Pour cette norme, ces droits coutumiers sont : *« l'ensemble des règles et usages traditionnels ou coutumiers reconnus aux communautés riveraines pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources forestières et fauniques[219]»*. Le principe de durabilisation renvoie pour sa part à un ensemble de considérations d'ordre écologique. Sa formulation est à situer dans le prolongement de la Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement qui a permis de codifier la notion de développement durable[220].

De manière plus spécifique, il a été constaté au cours des années 2000 un pillage quasi systématique des ressources en bois au sein des espaces dédiés à leur exploitation à savoir les Unités Forestières d'Aménagement[221]. Ce pillage correspondait dans les faits « à une surexploitation d'espèces non aménagées au sein des Unités forestières d'Aménagement[222] ».

---

215 Celles-ci sont définies ici comme des *populations locales et/ou autochtones qui vivent ou résident à l'intérieur ou à proximité de tout écosystème faisant l'objet d'un titre d'exploitation forestière ou faunique.*

216 République du Cameroun, *Loi n°2024/008 du 24 Juillet 2024, Op .Cit.*

217 MILOL (Adonis Christian), « Gouvernance et participation dans la gestion des ressources forestières au Cameroun : impacts inattendus sur les pratiques foncières », Article scientifique consulté en ligne, sur le site *www.https:/forest4dev.org* le 12 Juin 2024.

218*Ibid*

219 République du Cameroun, *Loi n°2024/008 du 24 Juillet 2024, Op. Cit.*

220 LAVALLEE (Sophie), WOITRIN (Pierre), "La Conférence de Rio sur le développement durable (Conférence de Rio+20) : révolution ou évolution de la gouvernance internationale de l'environnement ? », *Les Cahiers de Droit*, Vol 56, N°2, Juin 2006, pp.105-150

221 CERUTTI (PO), NASI (R.), TACONI (L.) « Sustainable forest management in Cameroon needs more than approved forest management plans », *Ecology and Society* 13 (2), 2008, pp. 36-52.

222 *Ibid.* l'Observateur Indépendant Des Activités Forestières, une structure reconnue par l'État du Cameroun, notait par exemple que la filiale Cambois du groupe français Rougier avait coupé dans ses UFA 293 Ayous de plus que ce qui était autorisé. Elle était loin d'être la seule à tricher.

Le désastre socio-écologique et économique caractéristique de l'exploitation forestière au Cameroun est par ailleurs perceptible à travers le fait que « la majeure partie (68 %) de la production annuelle de bois, et la totalité de celle provenant de certaines espèces menacées ou vulnérables, est réalisée *« comme si aucune règle de gestion n'avait été mise en place »*, révèle un groupe de chercheurs après avoir étudié le fonctionnement de 38 UFA. Les entreprises forestières tendent par ailleurs à ne pas respecter leurs obligations sociales ; et la part des revenus qui doit revenir aux populations locales est souvent mal gérée et détournée par les responsables des communes[223].

Dans ce contexte, la gestion durable des formations forestières s'impose comme une nécessité. En effet, « *elle seule car combinant préservation de la ressource et développement socio-économique, est de nature à permettre d'aboutir sur une situation de progrès basé sur la mise en valeur des ressources forestières, notamment au sein des communautés locales*[224] ». À travers la durabilisation de la gestion des ressources forestières, il est question dans une approche éco-écologique pour la collectivité nationale camerounaise de s'éloigner d'une situation de malédiction de l'or vert. En effet, *« l'on a jusqu'ici pas assisté à un véritable décollage économique, et ce en dépit de la durée et de l'intensité des prélèvements opérés dans les formations forestières par les différents acteurs impliqués ici*[225]*. La région de l'Est dans son ensemble compte les communautés rurales parmi les plus pauvres du Cameroun*[226]».

2. La loi-cadre sur la gestion de l'environnement comme matrice formatrice et directive de la gouvernance forestière au Cameroun

Si elle a pour but d'assurer une gestion saine et rationnelle de l'environnement, son importance pour les communautés locales est encore plus cruciale. En effet, les forêts sont des lieux qui fournissent aux communautés locales un ensemble de ressources indispensables à leur survie. Les forêts notamment celles de l'Est Cameroun dont font partie les départements de la Kadey et du Haut-Nyong abritent les espèces aussi bien animales que végétales dont ont besoin ces groupements humains pour survivre. Cette dépendance au milieu physique mais aussi et surtout à la forêt s'avère encore plus importante en ce qui concerne les communautés des Pygmées. En effet, *« celles-ci sont totalement dépendantes de la forêt dans laquelle ils procèdent encore aujourd'hui à des activités de chasse et de cueillette à l'effet de garantir leur survie*[227] ». La loi cadre relative à la gestion de l'environnement constitue donc un marqueur de la gouvernance forestière et donc de la prise en compte des communautés locales à travers

223 *Ibid.*
224 Entretien avec M Mimboale Henri, *Délégué départemental du MINFOF pour le Haut-Nyong,* Abong-Mbang le 25 Juin 2025 à 11h.
225 Entretien avec M Mache Joseph Bertrand, *Préfet du département du Haut-Nyong,* Abong-Mbang le 30 Juin 2025 à 09h.
226 *Ibid,*
227 Entretien avec M Elanga Marcelin, *Délégué régional du MINFOF pour la région de l'Est,* Bertoua le 02 Juillet 2025 à 10h.

l'énonciation de deux principes que sont : la gestion durable des forêts et la participation de tous.

La gestion durable des forêts est le complément du principe de durabilité établit par la norme portant régime des forêts de la pêche et de la faune. L'exploitation des ressources forestières en ce qu'elle consiste en le prélèvement de grands volumes de matières ligneuses des formations arbustives caractérisées comme forêts[228] apparait comme une importante source de dégradation de ces dernières. En effet, les forêts constituent des milieux qui abritent une importante diversité d'espèces animales et végétales. Dans le cas des forêts du Haut-Nyong qui appartiennent par ailleurs au vaste ensemble du Bassin du Congo, l'on note l'existence d'une multitude d'espèces, en plus d'être un sanctuaire pour de nombreuses communautés locales, notamment les Pygmées[229]. Ici donc, le problème de la gestion durable des ressources naturelles se pose donc avec acuité. En effet, l'on y recense des pratiques de surexploitation des ressources ligneuses par des acteurs économiques le plus souvent étrangers, ce qui entraine immanquablement la poussée de la déforestation ; mais aussi et surtout le recul de la diversité biologique.

Les conséquences de l'exploitation des ressources forestières dans cette circonscription administrative ne constituent pas qu'une problématique écologique, mais aussi et surtout économique et donc existentielle, du fait de la perte des ressources indispensables à la survie de nombreuses communautés locales au premier rang desquelles les Pygmées[230]. La nécessité de la gestion durable aussi bien de l'ensemble des forêts camerounaises que de celles du département du Haut-Nyong a donc été affirmée par la loi cadre relative à la gestion de l'environnement, à travers la formulation de l'idée et partant des pratiques qui doivent caractériser ce nouveau modèle de gestion. Elle dispose en effet que : *« les ressources naturelles doivent être gérées rationnellement de façon à satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre la satisfaction de ceux des générations futures*[231] *»*. Ce faisant, elle reprend la vision globale du développement durable qui voit celui-ci comme un développement à même *« de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs*[232]*»*.

228 LASSAGNE (Antoine), « Exploitation forestière, développement durable et stratégies de pouvoir dans une forêt tropicale camerounaise », *Anthropologie et Société,* Vol 29, N°5, 2005, pp. 49-79.

229 *GURES (*Simon), Les Forêts Tropicales: un patrimoine à sauver, *Paris, L'imprévu, 2020.* Les forêts du Bassin du Congo située en Afrique Centrale constituent le deuxième massif forestier tropical après la forêt amazonienne. D'une superficie de trois millions de km^2, il est appelé en raison de son importance dans la régulation du climat mondial à travers la captation du CO_2 le second poumon vert de la planète. Du point de vue de sa richesse, il compte plus de 10.000 espèces de plantes, 700 espèces de poissons, 400 de mammifères et un millier d'espèces d'oiseaux.

230 *Ibid.*

231 République du Cameroun, LOI N° 96/12 DU 5 AOUT 1996, *Op. Cit.*

232 Commission des Nations-Unies sur l'environnement et le développement, *Rapport notre avenir à tous*, New-York, 1987.

Le principe de participation constitue le sens même d'une exploitation des ressources forestières construite selon un modèle de gouvernance. En effet, celle-ci suppose comme susmentionné une logique d'horizontalité et de pluralité qui voit plusieurs acteurs être mis ensemble dans le cadre d'une activité donnée[233]. L'exploitation des ressources forestières du département du Haut-Nyong envisagée dans une optique de gouvernance suppose donc la mise en commun dans un cadre plural, de l'ensemble des acteurs intéressés par cette question.

L'intégration des communautés locales dans la gestion des ressources forestières dans cette circonscription administrative s'avère encore plus capitale dans la mesure où elles sont les plus impactées par l'exploitation de ces ressources. Département forestier par essence, le Haut-Nyong abrite des communautés locales dont la dépendance au milieu de vie est très marquée. *« Bien plus, les associer à la gestion des ressources ligneuses de cet espace offre l'avantage d'une information, d'une intégration et d'une prise en compte directe de leurs préoccupations, revendications et attentes dans l'ensemble des processus aboutissant à la mise en exploitation d'une portion de territoire regorgeant de ressources en bois*[234]». L'impératif d'association des communautés locales se laisse aussi à voir sur un plan écologique. En effet, la mise en valeur des ressources forestières est une activité à fort impact environnemental. Dans un contexte de dépendance primaire qui caractérise le lien entre les communautés locales et leur environnement physique qui est d'essence forestier, il en résulte une réduction de leur potentiel de survie dans cet environnement. Nous pouvons enfin mentionner ici un autre risque que fait peser l'exploitation des ressources forestières sur les communautés locales à savoir la désorganisation des structures et la fragilisation des liens sociaux au sein de ces communautés[235]. Les communautés locales sont donc exposées à une triple vulnérabilité, à savoir économique, environnementale et sociale.

L'intégration des communautés locales aussi bien dans la prise de décision et la conduite de l'exploitation des ressources forestières constitue donc eu égard à cette triple vulnérabilité un impératif. La loi cadre relative à la gestion de l'environnement va codifier cet état de fait, en disposant que : *« la participation des populations à la gestion de l'environnement doit être encouragée, notamment à travers le libre accès à l'information environnementale, sous réserve des impératifs de la défense nationale et de la sécurité de l'Etat ; des mécanismes consultatifs permettant de recueillir l'opinion et l'apport des populations ; la représentation des populations au sein des organes consultatifs en matière d'environnement ; la production de l'information environnementale; la sensibilisation, la formation, la recherche, l'éducation environnementale*[236]». La gouvernance forestière va également s'étendre à la planification

233 DUFOUR (Dany-Robert), « La gouvernance comme nouvelle forme de contrôle social », *CONNEXIONS*, Vol 1 ; N°91, 2009, pp. 41-54.
234 Entretien avec M Elanga Marcelin, *Op. Cit.*
235 Entretien avec M Mimboele Henri, *Op. Cit.*
236 République du Cameroun, *LOI N° 96/12 DU 5 AOUT 1996*, *Op. Cit.*

centrale du développement de la collectivité nationale camerounaise à travers ses outils stratégiques dédiés.

B. La mobilisation instrumentale des forêts dans la planification du développement national camerounais

Par-là, l'on veut indiquer que la matérialisation de la mobilisation des forêts dans la perspective du développement des communautés locales dans l'espace national camerounais intègre comme déterminants privilégiés les instruments stratégiques de planification et de conduite du développement au Cameroun. Il est dans les faits ici question dans le cadre de la définition par les pouvoirs publics des objectifs de développement, mais aussi et surtout les secteurs à mobiliser et les différentes actions à y mener, d'inscrire la mise en valeur des ressources issues des formations forestières comme essentielles. En tant qu'instruments donc[237], ces cadres stratégiques de définition et d'orientation du développement camerounais permettent donc rendre compte du caractère central des ressources forestières. Ce sont le le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) (1) ; et la Stratégie Nationale de Développement à l'Horizon 2030 (SND30) (2).

1. Le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté et le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi comme instruments de construction du développement des communautés locales à partir des ressources forestières

Le document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté constitue le premier cadre stratégique de planification du développement camerounais au sortir de la décennie 1990. Dans un contexte marqué par un accroissement significatif de la pauvreté au lendemain des crises des années 1990 dont les effets continuent par ailleurs à se faire sentir au sein des populations camerounaises dont de larges segments ont été paupérisés[238], il devenait urgent pour les pouvoirs publics camerounais de traiter l'une des problématiques les plus urgentes, laquelle se posait comme un défi et une condition sine qua none de son développement à savoir l'extrême pauvreté. Cette situation d'extrême pauvreté était particulièrement perceptible en milieu rural où l'on enregistrait les taux de pauvreté les plus élevés[239]. Ces derniers s'établissaient en 1996

237 LASCOUMES (Pierre), « Les instruments d'action publique, traceurs de changements. L'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006), *Politiques et Sociétés*, Volume 26, N°2-3, 2007, pp.73-89

238 Il s'agit notamment des personnes adultes tout sexe confondu ayant plus de 30 ans. Lire à ce propos République du Cameroun, *Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté*, 2001.

239 Les résultats des enquêtes menées au début des années 2000 montrent que la pauvreté demeure encore plus prononcée en zone rurale qu'en zone urbaine. En 2001, huit pauvres sur dix vivent en milieu rural et l'incidence de la pauvreté y est plus du double de l'incidence en milieu urbain.

à 59.6% pour les ruraux contre 41.4% pour les populations urbaines ; et en 2001 à 49.9% pour les ruraux contre 22.1% pour les populations urbaines[240].

le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté s'inscrit donc dans un contexte où la fabrique du développement suppose de manière essentielle et primordiale la réduction de l'extrême pauvreté qui affecte notamment les populations rurales, et donc les communautés locales qui en plus *« de ne pas disposer de ressources existentielles qualitativement et quantitativement pertinentes, se retrouvent confrontées à des situations de dégradation accéléré de l'environnement qui constitue leur milieu de vie physique*[241]*»*. En effet, ces groupes humains doivent faire face à des actions de prédation des ressources forestières portées par des agents économiques agissant en marge de la réglementation en vigueur, mais aussi et surtout profitant des carences liées à la faible présence des services de l'Etat dans les tâches de contrôle et de surveillance des activités de coupe de grumes[242].

L'importance de la filière bois camerounaise[243] va conduire à une intensification de la pression sur les ressources présentes au sein des formations forestières, et accroitre les collisions entre les acteurs et partant les intérêts économiques nationaux et étrangers[244] dans un secteur qui en 1998 représente 10% du Produit Intérieur Brut (PIB) camerounais et 9% de ses recettes fiscales[245].

Un autre fait majeur de l'exploitation forestière au Cameroun au début des années 2000 qui justifie l'urgence de la lutte contre la pauvreté du fait qu'il en constitue un facteur aggravant à la base est l'accélération de la dégradation des formations forestières. En effet, entre 4 823 et 6 424 millions d'hectares de forêts ont connu une altération significative au cours de la décennie 1990, passant de forêts primaires à des massifs dégradés ou secondaires[246]. Nous pouvons enfin mentionner qu'à cette période, la réglementation forestière n'était que très peu appliquée, de

240 DSCN, *Rapports ECAM I et ECAM II*, 2002.
241 Entretien avec M Owono Maurice, *Op. Cit.*
242 BIKIE (Henriette), COLLOMB (Jean-Gaël), DJOMO (Louis), MINNEMEYER (Susan), NGOUFO (Roger), NGUIFO (Samuel), *Aperçu de la situation de l'exploitation forestière au Cameroun,* Rapport, Yaoundé, Global Forest Watch, 2000.
243 Les forêts du Cameroun sont l'une des principales sources de bois tropicaux du monde avec 1,7 million de mètres cubes exportés en 1997, selon les chiffres de la FAO, dont 60% proviennent alors de la région de l'Est où sont localisés les départements de la Kadey et du Haut-Nyong.
244 GARTLAN (Samuel), *Practical Constraints on Sustainable Logging in Cameroon*", Conservation of West and Central African Rainforests (Washington, DC: Banque Mondiale, 1992.
245 BRUNNER ET EKOKO (Fred), *Cameroun Case Study" dans The Right Conditions*, The World Bank, Structural Adjustment and Forest Policy Reform Washington, DC: World Resources Institute, 2000. Le bois est l'un des principaux piliers de l'économie nationale camerounaise. Il a généré 160 millions de dollars en taxes en 1997-98. Les exportations de bois rond industriel ont généré l'équivalent de 190 millions de dollars en 1998.
246 BIKIE (Henriette), COLLOMB (Jean-Gaël), DJOMO (Louis), MINNEMEYER (Susan), NGOUFO (Roger), NGUIFO (Samuel), *Op. Cit.*

même qu'à l'intérieur du tiers des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) concédées à date, les directives émises par l'administration des forêts n'étaient pas respectées[247].

Cet état de fait est donc révélateur d'une compromission durable des perspectives de développement des communautés locales qui pour la plupart dépendent quasi exclusivement de l'environnement physique dont elles tirent les différentes ressources nécessaires à leur existence. Le DSRP dans la perspective de réduction de la pauvreté notamment pour les communautés locales va donc inscrire l'environnement et les ressources naturelles au cœur de l'agenda développemental. La finalité ici est de mettre en de mettre en place une architecture d'exploitation des ressources naturelles qui est génératrices de revenus substantiels et de bénéfices multiples à même de permettre aux communautés locales de connaitre des changements profonds au plan de leurs conditions d'existence ; tout en préservant l'environnement. L'idée d'un développement durable des communautés locales semblait déjà ici bien affirmée.

Pour ce faire, plusieurs pistes d'actions vont être retenues. La première est celle du développement de la foresterie communautaire et du zonage forestier. Le second axe a été la mise en place du Programme Sectoriel Forêt-Environnement (PSFE). Celui-ci constitue la traduction la plus importante de l'intégration des considérations écologiques dans la construction du développement. En effet, *« il n'était plus question dans le cadre d'une exploitation durable des ressources forestières de ne pas intégrer les impératifs d'une gestion intégrée et durable de l'environnement, notamment pour ce qui est des ressources qu'offrent les formations forestières camerounaises*[248] *»*. Les actions prioritaires retenues ici étaient la mise en place de mécanisme de surveillance environnementale ; la promotion de la transformation locale des ressources ligneuses et la mise à contribution significative des populations/communautés locales dans l'ensemble des activités liées à la mise en valeur des produits forestiers et le partage des revenus qui en sont issus.

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi est le référentiel global des politiques de développement de la collectivité nationale camerounaise pour la période 2010-2020. Alors que le DSRP ambitionnait à travers l'essor des activités économiques notamment l'exploitation des ressources forestières d'atteindre un niveau de croissance satisfaisant permettant de réduire la pauvreté, il est apparu que cette dernière dans sa forme extrême ne peut être efficacement réduite que si elle intègre la lutte contre les inégalités comme objectif central et ce à travers des politiques dédiées[249]. Ces politiques doivent dans cette perspective faire

247 *Ibid.*
248 *Ibid.*
249 NIEBE (Gustave), « Nouveaux rapports entre acteurs, nouveaux modèles de croissance. Réflexion sur des pistes novatrices de stratégies et politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités », *Afrique contemporaine* vol. 4 n° 208, 2003, pp. 13-29.

l'objet d'une véritable institutionnalisation[250]. C'est donc dans le souci de construire un développement global et harmonieux qui ne repose donc plus sur la croissance comme déterminant central sinon exclusif de la réduction de la pauvreté mais intègre la lutte contre les inégalités comme dimension essentielle que le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi a été conçu, et que cette dernière problématique y a été inscrite et donc institutionnalisée dans le cadre des politiques de développement de la collectivité nationale camerounaise[251].

La mise en place de ce cadre stratégique intervient dans un contexte particulier, à savoir celui de l'accentuation des revendications en vue d'une réelle gestion décentralisée de l'Etat à travers la mise en œuvre effective des mécanismes institutionnels de la décentralisation en tant que matrice de gouvernance. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi se veut donc ***« un outil de développement intégré car décentralisé de l'Etat à travers une prise en compte plus importante et décisive des problèmes locaux, mais aussi et surtout la réduction des inégalités entre les centres politique et économique et les Collectivités Territoriales Décentralisées[252]»***.

Il marque donc l'émergence de politiques publiques locales chargées d'adresser l'ensemble des objets inscrit dans le débat public relativement aux entités locales et à leurs composantes humaines[253]. A l'effet de renforcer la dynamique de développement local, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi va donc favoriser le développement des politiques publiques locales ou encore la territorialisation de ces dernières, à travers notamment : *« la mise en place des Plans Communaux de Développement pensés comme des outils destinés à permettre aux Collectivités Territoriales Décentralisées de penser elles-mêmes leur développement à travers la définition des actions à mener et l'identification des secteurs prioritaires[254] ». « Des comités locaux de développement aussi bien dans les quartiers que dans les villages à l'effet de suivre les microprojets de développement ».*

Le DSCE a donc initié un ensemble d'orientations portant sur cette problématique particulière. La plus importante eu égard à ses effets potentiels sur les communautés locales est celle d'une transformation locale du bois prélevé. Dans un contexte où l'essentiel du bois de coupe produit au sein des circonscriptions administratives situées en milieu rural est conduit hors de ces dernières ne faisant donc l'objet d'aucune transformation locale, cette orientation

250 LEVY (Marc), *Comment réduire pauvreté et inégalités ? Pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris, IRD-Karthala, 2002.
251 NGO TONG (Chantal Marie), « L'opérationnalisation de la stratégie de croissance pro pauvres au Cameroun », *Interventions Economiques*, N°56, 2016, pp. 33-54.
252 Entretien avec Monsieur Ngoumou Mbarga Hubert, *Op. Cit.*
253 MANFRED MANGA (Jérôme), YINDJO (Christian Fabrice), Ella Ella (Pascal Armel), *Les politiques publiques locales au Cameroun*, Bruxelles, Les éditions universitaires européennes, 2022.
254 Entretien avec M Tokambou Tene Yves, *Op. Cit.*

impose aux acteurs de cette filière notamment les grandes entreprises forestières de mettre en place des Unités de Transformation du Bois au sein des espaces de prélèvement.

2. La Stratégie Nationale de Développement à l'Horizon 2030 (SND30) comme matrice globale de formation et d'orientation du développement des communautés locales au Cameroun

Elle a été pensée et définie à la suite des documents cadres sus examinés dont elle constitue par ailleurs le prolongement, mais aussi et surtout l'amélioration. Elle s'inscrit de manière prééminente dans la perspective d'émergence arrêtée par les autorités camerounaises, et qui se situe à l'horizon 2035. Sa raison d'être est d'organiser en les structurant et les orientant, l'ensemble des efforts de la collectivité nationale camerounaise dans le cadre des différentes politiques sectorielles mobilisées. C'est dans ce contexte que ce document de stratégie s'intéresse au secteur forestier comme pilier du développement de l'espace national camerounais et de manière plus spécifique des communautés locales.

De manière fondamentale, la SND30 émet comme principe central « la prise en compte de l'environnement et la protection de la nature dans les politiques publiques[255]». Appliquée au secteur forestier, ce principe implique une gestion durable de l'ensemble des ressources forestières camerounaises. Plusieurs axes d'actions destinés à faciliter et accélérer le développement des communautés locales sont retenus ici. Il s'agit aussi bien d'incitation à la création des forêts communautaires et communales ; de l'amélioration de l'information sur l'état des ressources forestières ; et la promotion des actions de reboisement à l'effet de garantir leur pérennité.

Les instruments sont donc des matrices de sens dans la mesure où ils définissent et imposent une représentation de la problématique à laquelle ils s'intéressent[256], à savoir un développement local décentralisé et désétatisé qui fait la part belle aux acteurs et aux ressources locales. Toutefois, cette volonté manifeste de mise à contribution significative des ressources forestières dans le développement national qui intègre comme dimension cardinal celui des communautés locales tranche nettement avec la réalité de ces dernières. Dans le département du Haut-Nyong, les communautés locales restent prisonnières d'un sous-développement marqué qui fait apparaitre les ressources forestières dont elles sont pourtant dotées davantage comme une malédiction, celle de l'or vert sus évoqué que comme une réelle chance de développement.

II. Quand l'or vert ne génère pas de développement a la base : le paradoxe des communautés locales du département du Haut-Nyong

255 Ministère De L'économie, De La ¨Planification Et De L'aménagement Du Territoire, *Stratégie Nationale de Développement,* Yaoundé, 2019
256 LASCOUMES (Pierre), *Op. Cit.*

Ce paradoxe est celui d'une abondance des richesses que constituent les ressources forestières, et la permanence d'une situation de sous-développement profond. En effet, les communautés locales du Haut-Nyong sont encore marquées par de nombreux éléments révélateurs de pauvreté et donc de l'état de sous-développement dans lequel elles baignent. Il s'agit notamment de la faiblesse des revenus et du niveau de vie général ; de l'absence d'une classe moyenne forte ; de leur faible niveau d'instruction ; de leur dépendance économique vis-à-vis des grandes villes et des opérateurs économiques extérieurs à elles[257].

De manière globale, exploitation des ressources forestières comme facteur explicatif du sous-développement des communautés locales du département du Haut-Nyong se traduit par un ensemble de conduites et de pratiques qui sont le fait aussi bien d'acteurs externes à ces communautés à savoir l'Etat, les entreprises forestières, les collectivités territoriales décentralisées ; que d'acteurs internes à savoir ces communautés locales et leurs différents regroupements associatifs. Ces conduites et pratiques engendrent en effet une situation générale de vulnérabilité tant éco-écologique (B) que sociale et culturelle (A).

A. Les indicateurs économico-écologiques du sous-développement des communautés locales du département du Haut-Nyong dans un contexte de mise en valeur des ressources forestières

Si le retournement de l'Etat forestier au Cameroun symbolise la fin d'une gestion centralisée et exclusive des forêts camerounaises par les pouvoirs publics camerounais, et donc la mise en place d'un cadre de gestion articulé autour d la décentralisation et de la gestion participative[258], il n'en a pas résulté une autonomisation réelle et décisive des communautés locales, notamment dans le département du Haut-Nyong, laquelle devait leur permettre de prendre en charge leur développement. Elles sont donc toujours inscrites dans une logique de dépendance génératrice de sous-développement. Si cette dépendance est au plan économique marquée par l'exclusion et le déficit d'accompagnement des communautés locales (1), elle produit au plan écologique une dégradation significative de leur milieu de vie (2).

1. L'exclusion des processus décisionnels et le déficit d'accompagnement des communautés locales du Haut-Nyong comme marqueurs économiques en matière forestière de leur sous-développement

L'exclusion des communautés locales des processus décisionnels est illustrative de l'autoritarisme forestier en vigueur en contexte camerounais[259]. Il a pour symbole la

257 LACOSTE (Yves), *Les pays sous-développés*, Paris, Presses Universitaires de France, 1959.
258 BIGOMBE LOGO (Patrice) *le retournement de l'état forestier, l'endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun, Op. Cit.*
259 Nous entendons par-là l'ensemble des pratiques qui relevaient mais aussi et surtout manifestaient une gestion centralisée et exclusive des ressources forestières par le centre politico-institutionnel camerounais.

monopolisation de la gestion des formations forestières par le pouvoir central[260] . Il en résulte surtout une mise à l'écart des communautés locales qui se retrouvent ainsi exclues du champ de la gestion des ressources forestières, et potentiellement du partage et de la jouissance des bénéfices qui en sont issus.

La gouvernance forestière va dans le sillage de la gouvernance globale correspondre à la façon dont les acteurs publics et privés, y compris les institutions formelles et informelles, les organisations autochtones et de petits exploitants, les entreprises de petite, de moyenne et de grande envergure, les organisations de la société civile et autres parties prenantes, négocient, adoptent et appliquent des décisions contraignantes sur la gestion, l'utilisation et la conservation des ressources forestières[261].

L'exclusion des communautés locales du Haut-Nyong par les acteurs institutionnels camerounais se fait à travers la négation par ces derniers des principes de participation. La négation du principe de participation, est la pratique la plus révélatrice de l'autoritarisme forestier persistant. En effet, alors que le cadre normatif global impose le modèle participatif comme cadre directeur de la gestion des ressources forestières : *« la participation des populations à la gestion de l'environnement doit être encouragée, notamment à travers le libre accès à l'information environnementale, sous réserve des impératifs de la défense nationale et de la sécurité de l'Etat ; des mécanismes consultatifs permettant de recueillir l'opinion et l'apport des populations ; la représentation des populations au sein des organes consultatifs en matière d'environnement ; la production de l'information environnementale; la sensibilisation, la formation, la recherche, l'éducation environnementale*[262]». Les acteurs institutionnels camerounais pour leur part *« tiennent encore majoritairement à l'écart l'ensemble des acteurs locaux notamment les groupements communautaires dans l'ensemble des phases des projets forestiers, à savoir le montage, la formalisation et la mise en œuvre*[263]».

Dans les faits, la non prise en compte du principe de participation se traduit par *« la prise de décisions d'attribution de titres d'exploitation de manière unilatérale par les pouvoirs publics sans procéder à la consultation ou à l'information préalables des communautés villageoises*[264]». *« Elles ne peuvent ainsi pas de manière véritable et décisive faire valoir leurs considérations et leurs attentes relativement à un projet donné en matière d'exploitation des ressources forestières*[265]».

260 ONDOA (Zacharie), « L'exploitation des ressources forestières camerounaises par les colonisateurs européens (1884-1961 », *Revue Espaces Africains*, N°1, 2023, pp. 66-78.
261 Food and Agriculture Organization, *Améliorer la gouvernance des régimes forestiers : un guide pratique*, Rome, 2013.
262 République du Cameroun, *LOI N° 96/12 DU 5 AOUT 1996*, *Op. Cit.*
263 Entretien avec un membre du *GIC Frères Unis des producteurs des cultures vivrières et perennes d'Abonis (FRERES UNIS D'ABONIS)*, Angossas le 25 Juin 2025 à 19h
264 Entretien avec M DJANGOUA Laurent, *Op. Cit.*
265 Entretien avec M Mme Ngo Mem Mpans Gisèle Rose, *Op. Cit.*

Saisie en termes d'incidence sur le maintien du sous-développement des communautés locales dans la Kadey et le Haut-Nyong, la violation du principe de participation s'accompagne d'un rejet des intérêts économiques et financiers de ces dernières[266]. Ceux-ci étant par ailleurs indispensables dans la perspective d'un décollage économique de ces groupements humains à partir d'actions endogènes[267], *« les communautés locales se voient ainsi priver d'une part importante des ressources qui doivent leur permettre de mieux prendre en charge un ensemble donné de besoins et partant d'envisager une transformation durable de leurs conditions matérielles d'existence[268]».* C'est ainsi que dans la commune de Mindourou, l'essentiel des responsables de corporations villageoises rencontrés ont affirmé n'avoir pas été associés aux nombreux projets forestiers pourtant en cours au sein de leur commune. D'autres encore ont fait état de ce que les communautés villageoises n'étaient même pas informées du démarrage desdits projets.

Les besoins d'accompagnement des communautés locales dans un contexte de libéralisation du secteur forestier et de décentrement du développement de la collectivité nationale camerounaise se fondent sur des réalités profondes qui caractérisent ces dernières. Si les communautés locales dans le cadre de la foresterie communautaire peuvent s'investir directement et de manière autonome dans la mise en valeur des ressources forestières dans la perspective de leur développement, elles ne disposent toutefois pas des ressources pour ce faire. En effet, l'extraction et la valorisation économique/marchande des ressources forestières en plus de constituer une activité économique gourmande en capitaux financiers, exige une importante dotation et maitrise scientifique et technique de la part des opérateurs de cette filière[269].

Dans le contexte camerounais, les communautés locales qui sont déjà plongées dans des situations de pauvreté ne disposent ainsi pas des ressources financières nécessaires au démarrage d'une exploitation forestière, mais aussi et surtout des connaissances techniques et de l'outillage adéquat[270]. *« L'exploitation des forêts coûte chère. Nous ne disposons pas faute de moyens des ressources devant nous permettre de mener à bien nos activités dans le cadre de la foresterie communautaire et d'en tirer le maximum de bénéfice[271] ». « L'aide des pouvoirs publics est donc indispensable pour toutes les communautés villageoises de notre département[272]».*

266 Observation effectuée lors des enquêtes de terrain.
267 NZOYEM MAFFO (Orly Nadège) et all, « Forêts communautaires contre la pauvreté, la déforestation et la dégradation des forêts : en faire une réalité au Cameroun », En ligne sur le site www.researchgate.com
268 Entretien avec M Pouam Nestor, *Op. Cit.*
269 MARTONE (Lise), *Forestiers et foresterie au Canada : genèse et développement d'une science appliquée dans les provinces de l'Est (années 1880-1940),* Thèse de doctorat en histoire de l'Université Lumière Lyon 2, Octobre 2022.
270 Observation effectuées lors des enquêtes de terrain.
271 Entretien avec un responsable *du GIC DEVAKOK*, Atok, le 29 Juin 2025 à 13h.
272 *Ibid.*

Le déficit d'accompagnement des communautés locales est particulièrement perceptible dans l'absence de facilités de crédit. *« L'administration camerounaise face aux difficultés que nous rencontrons dans l'obtention de crédits auprès des établissements bancaires refuse de se constituer en caution ou garantie pourtant indispensables à l'obtention desdits crédits. Bien plus, elle se refuse en dépit des nombreuses demandes que nous lui avons adressées, à organiser pour nous un ensemble de formations sur la maitrise des techniques performantes et modernes en matière de foresterie*[273] *»*. Cette absence d'accompagnement a pour effet une incapacité de ces communautés à se muer en de véritables opérateurs économiques forestiers à même de capter pour leur propre compte la plus-value forestière.

2. La destruction de l'environnement comme indicateur du sous-développement des communautés locales du Haut-Nyong

Elle résulte des activités illégales menées par les entreprises forestières dans le cadre du pillage des ressources auquel elles se livrent dans le département du Haut-Nyong. En effet, les activités qui rentrent dans le cadre du pillage des ressources n'ont pas des conséquences qui sont circonscrites à la seule pérennité de ces différentes ressources. Elles débordent largement ce cadre qui bien que primaire est restreint, pour inclure des dommages plus généraux à l'environnement.

Parmi les plus importants, nous pouvons citer la déforestation et la perte de la biodiversité. En effet, la prédation des ressources forestières du fait qu'elle inclut leur prélèvement anarchique hors de tout contrôle, mais aussi et surtout *« au sein d'espaces non identifiés et répertoriés comme devant faire l'objet d'un exploitation quelconque, entraine leur disparition rapide*[274] *»*. Les activités qui rentrent dans le cadre d'un abatage incontrôlé des arbres, la circulation au sein de zones protégées d'engins de travaux forestiers ; ont pour conséquence d'altérer durablement et en profondeur de nombreux écosystèmes forestiers[275]. Il s'en suit également de manière logique et prévisible la disparition du couvert forestier, comme sus indiqué de nombreuses plantes à usages divers ; mais aussi et surtout la disparition et la dispersion de nombreuses espèces fauniques. *« Cette situation se manifeste chaque de manière un peu plus alarmante dans toutes les forêts du département du Haut-Nyong. L'on constate à l'aide de nos capteurs, des descentes et des relevés que nous effectuons de manière régulière un éclaircissement de la canopée, ce qui témoigne de la réduction progressive et soutenus du couvert forestier ; des déplacements importants d'animaux qui quittent les zones soumises à des niveaux de prélèvement inadéquats et à la réduction de leur nombre global*[276]*»*.

273 *Ibidem.*
274 Entretien avec M Owono Maurice, *Op. Cit.*
275 Observation effectuée lors des enquêtes de terrain.
276 Entretien avec M Owono Maurice, *Op. Cit.*

La pollution des eaux et des sols constitue un autre marqueur des atteintes à l'environnement qui sont révélateurs de sa destruction progressive dans le cadre de l'exploitation illégale des ressources forestières dans le département du Haut-Nyong. *« Cette pollution est consécutive à l'usage par ces compagnies de produits nocifs à l'environnement, du déversement de produits pétroliers dans le sol et les cours d'eaux, les activités se faisant ici en marge de toute régulation*[277]*»*.

B. La précarisation sociale et culturelle des communautés locales du Haut-Nyong dans un contexte de ruée vers les ressources forestières

En tant que réalité structurante, elle repose sur deux éléments principaux que sont : l'abandon des activités traditionnelles génératrices de revenus et la marginalisation des femmes du champ de la foresterie (1) ; de même que l'apparition et l'accentuation des conflits intercommunautaires (2).

1. Le délaissement des activités traditionnelles génératrices de revenus et l'exclusion des femmes de la foresterie comme facteurs de paupérisation des communautés locales dans le département du Haut-Nyong

Le boom forestier qui correspond ici à l'explosion de l'exploitation des ressources forestières a connu dans le département du Haut-Nyong s'est vu accompagné comme c'est le cas dans la quasi-totalité des industries, par *« un afflux massif de personnes qui dans une importante proportion étaient issues des communautés locales riveraines*[278] *»*. Celles-ci étaient en effet *« attirées par la perspective d'un enrichissement immédiat grâce au bois dans un contexte de forte demande globale*[279] *»*. Si ces personnes, constitutives d'une population *« de nouveaux forestiers*[280] *»* sont en majorité des hommes[281], les conséquences de cet abandon se font toutefois ressentir à l'échelle d'une communauté entière. Dans Un contexte où les activités traditionnelles génératrices de revenus menées par les populations locales tournent autour de l'agriculture et du commerce des productions qui en découlent et des produits forestiers non ligneux à l'instar de la viande de brousse, des épices de cuisine et des écorces et plantes utilisées dans la pharmacopée[282], le délaissement de ces activités a un impact réal sur les populations.

De manière globale, l'on peut observer la progression de l'insécurité alimentaire. En effet, le départ du champ agricole d'une proportion non négligeable de personnes autrefois investies dans la production de denrées alimentaires a pour conséquence de provoquer une diminution tendancielle des volumes d'aliments issus des activités champêtres, et par

277 Entretien avec M Eko Elong Yves, *Op. Cit.*
278 Entretien avec M. Chouaïbou *Nchoutpouen*, *Op. Cit.*
279 Entretien avec M Elanga Marcelin, *Op. Cit.*
280 *Ibid.*
281 Observation issue des enquêtes de terrain. La fourchette d'âge est de 20-60 ans.
282 *Ibid.*

conséquent l'accroissement des difficultés qu'éprouvent les populations locales à satisfaire leurs besoins alimentaires. La raréfaction des produits agricoles suite à la chute des volumes de production elle-même consécutive au délaissement par les populations locales des champs au profit de l'industrie forestière génère donc au sein des communautés locales du Haut-Nyong d'importants déséquilibres révélateurs d'une insécurité alimentaire en forte progression[283].

La marginalisation/exclusion des femmes du champ de la foresterie comme pratique socioculturelle favorisant le sous-développement des communautés locales dans le Haut-Nyong est l'expression la plus aboutie de la prévalence et de l'influence des normes socioculturelles dans la gouvernance des communautés locales au sein de la société camerounaise dans son ensemble et en zone forestière de manière particulière[284]. Cette mise à l'écart de la gente féminine pour tout ce qui a trait à l'exploitation des ressources forestières se fonde donc sur des traditions qui consistent à faire de la femme un acteur social de second plan en la cantonnant à des tâches ménagères et de subsistance notamment agricoles. Il en résulte donc qu'elles sont exclues du champ de la gouvernance communautaire, et ne peuvent donc pas participer à la gestion des forêts appartenant aux différents groupements villageois dans le Haut-Nyong[285].

L'incidence de ces pratiques sur le renforcement du sous-développement local est multiple. Tout d'abord, nous pouvons nous intéresser à la baisse généralisée des revenus des ménages et de la communauté dans son ensemble. En effet, les femmes dans la quasi-totalité des communautés forestières sont les plus présentes dans la mise en valeur des produits forestiers non ligneux qui servent aussi bien pour la subsistance quotidienne que pour l'accroissement des revenus des ménages à travers des activités de vente desdites ressources que les femmes mènent de manière supplémentaire[286].

Ensuite, nous pouvons traiter de la baisse des productions agricoles. Dans un contexte où les hommes se détournent massivement de l'agriculture pour se consacrer à la foresterie, les femmes se retrouvent seules à devoir assurer la production agricole. Cette augmentation de la charge de travail imposée à une seule catégorie de personnes a pour conséquence logique et prévisible de faire décroitre le volume des parcelles cultivées et donc des récoltes, en raison de l'incapacité physique des femmes à mettre en culture de plus vastes parcelles agricoles. Nous pouvons enfin évoquer comme effet des pratiques d'exclusion des femmes du champ forestier la constitution d'une économie déséquilibrée et monopolistique car tournée quasi exclusivement vers l'exploitation des essences ligneuses. Dans ce contexte, *« un effondrement*

283 *Ibidem.* Le symbole de cette insécurité alimentaire est la flambée des prix des matières agricoles et l'impossibilité accrue pour de nombreuses personnes de les acquérir de manière régulière et partant de satisfaire leurs besoins au plan nutritionnel.

284 TOBITH (Christiane), CUNY (Pascal), *Op. Cit.*

285 Observation effectuée lors des enquêtes de terrain. La totalité des sociétés coopératives du département du Haut-Nyong sont dirigées à tous les niveaux de responsabilité par les hommes.

286 Dans la commune d'Angossas, les femmes investissent les forêts selon une logique de zonage particulière, à la recherche des produits forestiers non ligneux qui serviront aussi bien pour l'alimentation que dans le commerce à l'effet d'accroitre les revenus des ménages.

ou une cessation des activités auront pour effet de fragiliser durablement les communautés locales en les privant d'une part désormais importante de leurs ressources financières[287]».

2. Les conflits intercommunautaires et l'aggravation du sous-développement des communautés forestières dans le Haut-Nyong

Ils sont l'expression d'une tragédie des communs[288] qui tire son fondement aussi bien de l'appétit manifesté par chaque communauté villageoise et que se traduit par son envie de s'accaparer un volume de ressources et donc de territoire toujours plus important ; mais aussi et surtout par l'absence d'un cadre de règlements des différents relatifs aux activités forestières. Ils proviennent également de l'absence de délimitation des territoires de chaque communauté, et le cas échéant des contestations multiples qui sont observables. Les conflits intercommunautaires sont donc l'expression d'une lutte égoïste que mène chaque communauté en vue de capter pour son seul profit la rente forestière. Ils se manifestent dans le département du Haut-Nyong par des querelles territoriales sous fond de revendication de propriété, la violence sociale à travers les affrontements entre membres de différentes communautés[289]. S'agissant spécifiquement de leur incidence sur le sous-développement, les conflits intercommunautaires dans le contexte de la Kadey et du Haut-Nyong aboutissent à une paralysie des activités forestières en raison des contestations formulées auprès des autorités administratives et judiciaires, à la privation conséquente des revenus issus de la foresterie.

Conclusion

En définitive, l'exploitation des ressources forestières dans le département du Haut-Nyong s'organise au plan institutionnel selon un modèle de gouvernance et s'articule autour d'un ensemble d'instruments. Ce domaine d'activité n'a toutefois pas jusqu'ici et ce conformément aux attentes produits des changements en terme d'amélioration qualitative de la vie des communautés riveraines des espaces forestiers de cette unité administrative. Bien plus, cette mise en valeur à travers ses effets concrets et observés dans le cadre de cette étude, apparait comme un facteur d'aggravation de la condition de sous-développement caractéristique de ces communautés. Le décollage économique espéré s'est donc révélé être un mirage, les communautés locales restant prisonnières de la pauvreté et de la misère par ailleurs accentuées

287 Entretien avec M Ngoumou Mbarga Hubert, *Op. Cit.*

288 Elle désigne une situation où la perspective de l'épuisement des ressources communes mais aussi et surtout la volonté de chaque groupe d'en disposer plus que d'autres créent inévitablement des conflits entre ces groupes. Lire à ce propos HARDING (Garret), « The Tragedy of the Commons », *Science*, vol. 162, nº 3859, 13 décembre 1968, pp. 1243-1248.

289 Le village Ouanka dans la commune de Doumé est ainsi en situation de conflit ouvert avec deux autres villages, en raison des contestations des limites territoriales de chacun des villages et partant de la délimitation des espaces au sein desquelles des forêts communautaires doivent être crées ; mais aussi et surtout au sujet des dividendes sous forme de Redevance Foresti7re Annuelle qui doivent être reversés en raison de la présence d'un aménagement forestier exploité par une entreprise forestière.

par la coupe intensive de bois à laquelle se livrent les entreprises forestières. Les communautés sont ainsi précarisées dans leurs efforts quotidiens de survie, mais davantage fragilisées du point de vue de leur cohésion et donc de leur stabilité. L'exploitation des ressources forestières dans le département du Haut-Nyong n'est donc qu'un générateur de sous-développement additionnel pour les communautés locales qui y sont établies.



https://cahiersafricains.com/
contact@cahiersafricains.com